



**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL REGIONAL
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE DU 16 NOVEMBRE 2020**

PROCÈS VERBAL

In extenso

ADOpte EN SEANCE PLENIERE DU 17 DECEMBRE 2020



CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU 17 DECEMBRE 2020

PROCES VERBAL
de la Séance Plénière du 16 novembre 2020

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

Le Secrétaire de séance désigné

Pierre CHERET

Le Président du Conseil Régional

Alain ROUSSET

Etat de présence

Étaient présents :

Madame Andréa BROUILLE (PS et Ap, ayant donné pouvoir en cours de séance à M. NAUCHE Philippe, PS), Monsieur UTHURRY Bernard (PS et Ap), Madame LANZI Nathalie (PS et Ap), Monsieur NAUCHE Philippe (PS et Ap), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS et Ap), Madame WASZAK Reine-Marie (PS et Ap), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS et Ap-Présent le matin-Ayant donné pouvoir en cours de séance-AP à M. LAGRAVE Renaud, PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS et Ap), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS et Ap), Madame BOUDINEAU Isabelle (PS et Ap), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS et Ap), Madame VEYSSY Catherine (PS et Ap), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV, ayant donné pouvoir en cours de séance à M. BAUDE Vital, EC-EELV), Madame BARAT Geneviève (PS et Ap). Madame ABELIN Véronique (UDI Ap), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM-Union Centriste), Madame ALCORTA Martine (PEPS), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS et Ap), Madame AMMOUCHE Soraya (PRG NA), Monsieur ARGENTON Xavier (UDI Ap), Monsieur ASTIER Dominique (PS et Ap, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mme BROUILLE Andréa, PS), Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT), Madame AVERLAN Joëlle (PS et Ap), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (MODEM-Union Centriste), Madame BEDU Anne-Laure (PS et Ap), Monsieur BEGUIER Vincent (PS et Ap, installé à la séance plénière du 16 novembre 2020), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (PEPS), Monsieur BERROYER Jean-Paul (D.I.N.A.), Madame BEYRIS Maryline (PS et Ap), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (PRG NA), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (EC-EELV), Madame BONJEAN Elisabeth (PS et Ap), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIE Florent (PS et Ap-Présent le matin-Ayant donné pouvoir en cours de séance-AP à M. ROUSSET Alain, PS), Madame BOULTAM Yasmina (PS et Ap), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (RN), Madame BRUN Yveline (RN), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS et Ap), Madame CHADJAA Sally (UDI Ap), Monsieur CAVITTE Pascal (PS et Ap), Madame CHADOURNE Sandrine (RN), Madame CHARAÏ Naïma (PEPS, ayant donné pouvoir en cours de séance Monsieur BERGÉ Mathieu (PEPS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à Madame DIAZ Edwige, RN), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (MODEM-Union Centriste), Madame CHAUMERON Lucie (RN), Monsieur CHÉRET Pierre (PS et Ap), Monsieur CIBERT Cyril (PS et Ap-Présent le matin-Ayant donné pouvoir en cours de séance-AP à Mme VALKO Odile, PS), Madame CLAVEAU Charline (PS et Ap), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (RN), Madame COMBRES Maryses (EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (PS et Ap), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS et Ap), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LMR), Monsieur DARBON Alain (PS et Ap-Présent le matin-Ayant donné pouvoir en cours de séance-AP à M. CAVITTE Pascal, PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (PS et Ap), Madame DE AZEVEDO Aurélie (D.I.N.A.), Monsieur DEGUILHEM Pascal (PS et Ap), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS et Ap), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PEPS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (RN), Monsieur DELRIEUX Benjamin (PS et Ap), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS et Ap), Madame DIAZ Edwige (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à M. COLOMBIER Jacques, RN), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (MODEM-UC, ayant donné pouvoir en cours de séance-après-midi à M. REQUENNA Pascale, MODEM-Union Centriste), Monsieur DORTHE Philippe (PS et Ap, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mme DERVILLE Sandrine, PS), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI Ap), Monsieur DUFORESTEL Pascal (PS et Ap), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR-CPNT), Monsieur EMON Jacky (PS et Ap), Madame ESPAGNAC Frédérique (PS et Ap), Madame ESTRADA Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (PS et Ap), Monsieur FELTESSE Vincent (PS et Ap), Madame FERREIRA Otilia (MODEM-Union Centriste), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS et Ap, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mme VEYSSY Catherine, PS), Monsieur FREL Lionel (EC-EELV), Madame FROPOS Sabine (D.I.N.A.), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS et Ap), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mme MOEBS Christine, EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS et Ap), Madame GÉRARD Anne (PS et Ap), Monsieur GERARD Vincent (D.I.N.A.-Présent le matin, absent l'après-midi), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS et Ap), Madame HARRIBEY Laurence (PS et Ap), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS et Ap), Madame HÉNAUT Christelle (D.I.N.A.), Madame HÉRAUD Lydia (PS et Ap), Monsieur HOUDET Christian (RN), Monsieur HUSTAIX Gilles (RN), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (RN), Monsieur JACQUILLARD William (PEPS), Madame JEANSON Françoise (PS et Ap), Madame JOUBERT Florence (RN-Absente le matin-Présente l'après-midi), Madame JUTEL Elisabeth (PEPS), Madame KASRI Shamira (PS et Ap), Madame LAFFORE Sandrine (PS et Ap), Madame LAINEZ Marie-Claude (MODEM-Union Centriste), Monsieur LAOUANI Tarik (PS et Ap), Madame LAPORTE Hélène (RN), Madame Lapouge Christelle (Non Inscrite), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LMR), Monsieur LAURENT Patrice (PS et Ap), Madame LE GUEN Nathalie (D.I.N.A.), Madame LEICAGUEHAHAR Alice (EC-EELV), Madame LENFANT Julie (PS et Ap), Madame LE YONDRE Nathalie (PS et Ap), Monsieur Bernard LUMMEAUX (LR-CPNT), Monsieur MALHERBE Gonzague (RN), Madame MARCHAND Régine (PRG NA, ayant donné pouvoir en cours de séance à M. Benoît BITEAU, PRG NA), Madame MARENDAT Véronique (MODEM-Union Centriste), Madame MARTY Christine (D.I.N.A.), Madame MESNARD Françoise (PS et Ap, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mme DUFORESTEL Pascal, PS), Madame Sophie METTE (MODEM-Union Centriste), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MODEM-Union Centriste), Monsieur MOLIERAC Guillaume (PS et Ap), Monsieur MOREAU Guy (PS et Ap), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Monsieur MUÑOZ Jonathan (PS et Ap), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Madame NAYACH Laure (PS et Ap), Monsieur ORVAIN

Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (RN), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (PS et Ap), Madame PINVILLE Martine (PS et Ap), Monsieur PUYJALON Eddie (LMR), Monsieur RABIT Philippe (LMR), Madame REQUENNA Pascale (MODEM-Union Centriste), Monsieur ROGISTER Thierry (RN), Madame ROUÈDE Laurence (PS et Ap), Monsieur SABAROT Henri (PS et Ap), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS et Ap), Madame SAINT-PÉ Denise (MODEM-Union Centriste), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS et Ap, ayant donné pouvoir en cours de séance-après-midi à M. UTHURRY Bernard, PS), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI Ap), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (PS et Ap, ayant donné pouvoir en cours de séance à M. Maurice-Claude DESHAYES, PS), Monsieur SORE Serge (PS et Ap), Monsieur TAUZIN Arnaud (LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoit (PS et Ap), Madame TORTOSA Huguette (PS et Ap), Madame TRAPY Nathalie (PS et Ap), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOULET Thierry (PS et Ap), Madame TYTGAT Catherine (PS et Ap), Madame VALKO Odile (PS et Ap), Monsieur VERDIN Alain (RN-Absent le matin-Présent l'après-midi), Monsieur VEUNAC Michel (MODEM-Union Centriste), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (PS et Ap), Madame VOLPATO Mireille (PS et Ap, ayant donné pouvoir en cours de séance à M. RAYNAUD Jean-Pierre, PS), Madame WERBROUCK Séverine (RN), Monsieur WILSIUS (PRG NA, ayant donné pouvoir en cours de séance à M. BITEAU Benoit, PRG NA).

Étaient représentés :

Madame CHEYROUX Claudie (RN) ayant donné pouvoir à Monsieur COLOMBIER Jacques (RN), Madame DUTOYA Emilie (PS et Ap) ayant donné pouvoir à Madame LAFFORE Sandrine (PS et Ap), Monsieur LAMARA Laurent (RN) ayant donné pouvoir à Madame DIAZ Edwige (RN), Madame LAMARQUE Gisèle (PS et Ap) ayant donné pouvoir à Monsieur CHERET Pierre (PS et Ap)

Étaient Excusés :

Monsieur DINUCCI José (RN), Monsieur DUBOIS Robert (RN), Monsieur MINVIELLE Michel (PEPS)

S O M M A I R E

Séance Plénière du 16 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Pierre CHERET

.....

- Ouverture de la Séance	P. 7
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente	P. 9 Vote P. 9
- N° 1 - Plan d'urgence volet 2 - aide au secteur associatif et aux entreprises et actions de solidarité	P. 10 Vote P. 31
- N° 1bis - Pour un rebond après la crise de la COVID-19 : soutien régional aux acteurs du mouvement sportif	P. 32 Vote P. 41
- N° 2 - Rapport Néo Terra sur la situation en matière de Développement Durable de la Région Nouvelle-Aquitaine. Année 2019	P. 42
- N° 3 - Rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	P. 67 Vote P. 87
- N° 4 - « Réaliser l'Egalité 2018-2021 » Communication du bilan de la deuxième année de déploiement du Plan d'action - 2019	P. 67
- N° 5 - Orientations Budgétaires 2021	P. 88
- N° 6 - Communication Batteries du futur	P. 131
- N° 7 - Renouvellement du contrat de partenariat Région Nouvelle-Aquitaine- Arkema	P. 135 Vote P. 139
- N° 8 - Rapport d'observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de la société d'équipement du Limousin (SELI)	P. 140
- N° 9 - Rapport d'observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la Régie régionale de transport des Landes	P. 143
- N° 10 - Rapport d'observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la société d'économie mixte Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG)	P. 145

- N° 11 - Nouvelle-Aquitaine Rebond : Adaptation du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2021-2022	P. 150 Vote P. 160
- N° 12 - Sécurisation des parcours professionnels : intégration de l'accompagnement à la VAE dans le cadre d'intervention des aides individuelles à la formation	P. 161 Vote P. 161
- N° 13 - Signature d'une convention triennale ETAT / REGION dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté et le décrochage scolaire	P. 162 Vote P. 170
- N° 14 - Convention de partenariat Néo Terra avec la Coopération Agricole	P. 171 Vote P. 189
- N° 15 - Convention Néo Terra entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département du Lot-et-Garonne	P. 190 Vote P. 194
- N° 16 - Convention de partenariat en faveur du soutien à l'économie sociale et solidaire entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département du Lot-et-Garonne	P. 196 Vote P. 199
- N° 17 - Efficacité énergétique – Contrat de partenariat compétitivité énergétique – Placoplatre	P. 200 Vote P. 201
- N° 18 - RER Métropolitain – Protocole cadre relatif à la gouvernance et au financement des études ferroviaires	P. 202 Vote P. 208
- N° 19 - Conventions de transfert des transports scolaires et non urbains de voyageurs à la communauté urbaine de Grand Poitiers	P. 209 Vote P. 209
- N° 20 - Revitalisation centres villes/centres bourgs : conventions cadres Saint-Maixent-l'Ecole / Montmorillon / Civray	P. 210 Vote P. 210
- N° 21 - Prolongation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la transition écologique	P. 211 Vote P. 212
- N° 22 - Modification du règlement d'intervention en faveur du littoral	P. 213 Vote P. 216
- N° 23 - Coopération internationale : Convention cadre de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Expertise France	P. 217 Vote P. 217
- N° 24 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'agence INTERCO NOUVELLE-AQUITAINE (2021-2023)	P. 218 Vote P. 218
- N° 25 - Convention cadre entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Fédération des Maisons Franco-allemandes-Dispositif Mobiklasse de 2020-2023	P. 219 Vote P. 221
- N° 26 - Mise à disposition de l'exposition Lascaux III à la Société Publique Locale (SPL) "Lascaux III - L'exposition internationale" - Prorogation	P. 222 Vote P. 222

- N° 27 - Tableau des emplois P. 223
Vote P. 223
 - N° 28 - Mise en place de la rupture conventionnelle P. 224
Vote P. 227
 - N° 29 - Communication : délégation du Président pour ester en justice P. 228
au nom de la région Nouvelle-Aquitaine
-

Annexes

- Liste des Conseillers Régionaux P. 229

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET,
PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL**

M. LE PRESIDENT. - Bienvenue à toutes et à tous, y compris en distanciel. On reprend cet exercice un peu compliqué d'une Assemblée plénière ou de Commission permanente avec cette distance. Je sais d'expérience que faire des visios n'est pas toujours quelque chose de facile, pour nos collaborateurs et nos collaboratrices aussi, et je remercie toutes celles et tous ceux qui sont sur leur écran. Notre séance est donc retransmise en direct sur Internet, via notre site institutionnel. J'accueille aussi un nouveau Conseiller Régional, Vincent BEGUIER. Vincent BEGUIER remplace Léonore MONCOND'HUY et il s'occupe de recherches dans une grande coopérative. Bienvenue Vincent.

M. BEGUIER. - Merci.

M. LE PRESIDENT. - Cette installation marque le début de l'exercice effectif de son mandat. Mandat qui a priori va être prolongé puisque l'on s'orienterait vers une élection en juin. Le procès-verbal de cette installation est dressé immédiatement et vaut proclamation de l'élection de Conseiller Régional.

Sur le quorum, nous sommes dans les règles habituelles et normales du quorum. Je rappelle qu'un Conseiller Régional ne peut recevoir qu'une seule délégation de vote.

(Intervention hors micro inaudible)

M. LE PRESIDENT. - Pardon ? On peut donc avoir deux pouvoirs, le Conseil Constitutionnel a, je crois, validé la loi.

Avant la séance, pour bien prendre en compte le vote des uns et des autres, chaque Président de groupe a dû transmettre les pouvoirs éventuels. La liste des présences et des absences ayant été déposée, notre quorum est atteint.

Une petite information pour celles et ceux qui sont ici : je propose que l'on puisse acter notre pause méridienne entre 13 h 30 et 15 h 00, de telle sorte que celles et ceux qui sont à distance puissent aussi s'organiser.

Est-ce que Pierre CHERET, s'il est là, accepte d'être Secrétaire de séance ?

M. CHERET. - J'accepte.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Le temps est à l'urgence, et un certain nombre de dossiers ont été inscrits, selon la procédure d'urgence, à l'ordre du jour. Quatre délibérations :

- Le plan d'urgence 2 : aide au secteur associatif, aux entreprises et actions de solidarité.
- Le 01bis : soutien régional aux acteurs du mouvement sportif.
- Le 07 : renouvellement du contrat de partenariat Région-Arkema.
- Le 15 : Convention Néo Terra entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département du Lot-et-Garonne.

Est-ce que l'Assemblée donne acte de cela ?

Je vous remercie.

Sur la communication numéro 6, Batteries du futur, il me faut un accord à l'unanimité pour l'inscription à notre ordre du jour. C'est ce que vous venez de me donner acte, donc l'Assemblée est d'accord pour inscrire ces délibérations et ces communications dans les procédures d'urgence.

Sur l'organisation des votes, j'appelle bien sûr à la coopération des Présidentes ou Présidents de groupe et je remercie chacune et chacun pour que les votes soient exprimés le plus clairement possible, surtout s'il existe des votes divergents au sein de chaque groupe.

Ces informations ayant été données, nous pouvons passer au débat et au vote de chaque délibération.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

M. LE PRESIDENT. - Il y a l'approbation du procès-verbal de la précédente séance : y a-t-il des observations ?

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, pas d'observation. Je voulais simplement souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue et savoir dans quel groupe il allait siéger.

M. LE PRESIDENT. - Groupe socialistes et apparentés.

S'il n'y a pas d'autres observations, ce procès-verbal est donc adopté. Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 05 octobre 2020

ADOPTÉ

1 - PLAN D'URGENCE VOLET 2 - AIDE AU SECTEUR ASSOCIATIF ET AUX ENTREPRISES ET ACTIONS DE SOLIDARITE

M. LE PRESIDENT. - Nous avons le plan d'urgence 1, aide au secteur associatif, aux entreprises et actions de solidarité.

Dans cette délibération, nous avons trois dispositifs importants dans la situation économique et sociale particulièrement contrainte et anxiogène de notre région, de notre pays et plus généralement de l'ensemble de la plupart des pays de la planète.

Sur les bonnes nouvelles du troisième trimestre, la croissance a rebondi plus fortement que prévu, mais ce rebond ne permet toutefois pas de rattraper le retard perdu. En Nouvelle-Aquitaine, les entreprises semblent retrouver plus vite qu'en moyenne nationale leur niveau d'activité normale. Selon la Banque de France, 94 % des industriels néo-aquitains estiment que leur activité est revenue à la normale fin septembre, contre 91 % en moyenne nationale. C'est la plus forte proportion observée en France après les régions Bretagne et Normandie, et dans les services 91 % des entreprises ont retrouvé un niveau d'activité contre 89 % en France Métropolitaine. Les créations d'entreprise sur un trimestre atteignent un niveau record ; 19 300 nouvelles entreprises créées en Nouvelle-Aquitaine au troisième trimestre, le rebond est assez spectaculaire, c'est + 47 % par rapport au trimestre précédent.

Mais il est évident que si le nombre de chômeurs sans activité est en baisse régulière entre mai et septembre, nous avons aujourd'hui un rebond, avec le confinement et avec la suite des difficultés notamment du secteur aéronautique, d'un certain nombre de PSE. C'est pourquoi j'ai décidé la mise en place d'une *task force* au niveau de la Région, sous la responsabilité du directeur des entreprises en retournement, qui va associer à la fois le développement économique, bien sûr, mais aussi la formation et la DATAR, puisqu'une des initiatives que nous avons prises a été d'étendre le dispositif des « cadets » - ces Ingénieurs de retournement qui vont s'installer en plus de ceux qui existent aujourd'hui - dans le Châtelleraudais, à Tulle, et en Charente-Limousine et dans la vallée du Lot.

Sur les différentes aides, je voudrais d'abord aborder, sans forcément être exhaustif, le problème de solidarité. Nous vous proposons de mettre en place un certain nombre de dispositifs destinés aux familles, avec une dotation d'1,5 M€ qui vont passer par les lycées, avec le maximum de discrétion possible au niveau du choix des personnes, pour tenir compte, pour les familles, des coûts d'hébergement, de restauration, de transport. Ce dispositif sera complété par l'augmentation du nombre d'ordinateurs pour permettre aux jeunes qui n'ont pas

un environnement familial qui leur permet d'avoir ces outils à leur disposition, de pouvoir bénéficier de l'ENT. Jean-Louis NEMBRINI pourra l'expliquer tout à l'heure.

Nous aurons aussi des actions - et vous avez tous entendu la radio ce matin, les inquiétudes des différentes organisations sur l'augmentation d'un million de personnes basculant dans la pauvreté - de renforcement de nos dispositifs d'aide alimentaire, notamment en direction des étudiants mais aussi des familles puisque plus de 25 000 colis et plusieurs tonnes de produits de première nécessité pourront être acquis et distribués par les différents organismes. Un appel à projet est prévu aussi auprès de ces ONG et de ces associations caritatives pour nous permettre de mieux cibler les personnes que la crise met dans une situation de difficultés majeures.

Nous avons aussi, dans le domaine des transports, ajusté les coûts des transports pour celles et ceux qui vont utiliser le train dans le cadre d'abonnements réduits et maintenu - Renaud LAGRAVE pourra en dire un mot tout à l'heure - une circulation de trains autour de 70 %. Nous ajusterons cette offre de transport aux besoins, de telle sorte que même en demi-classe, Jean-Louis, 30 % des étudiants utilisent des TER. Les services des transports scolaires fonctionnent assez bien, même s'il y a, ici ou là, des petits problèmes liés aux cas contacts ou aux personnes pouvant être touchées par le COVID.

Donc un volet solidarité assez important, associatif, puisque dans ce domaine nous allons à la fois accompagner les associations sportives, accompagner les associations avec un effort supplémentaire, pour leur permettre de passer cette crise. Il y a un très gros travail qui est fait avec les Services, dans le cadre de cette période de confinement, comment le niveau communal, le niveau inter-communal, le niveau départemental, voire le niveau Etat, continuent d'accompagner les associations. Nous avons décidé, pendant la période du premier confinement, de maintenir nos subventions aux associations, même si, je prends l'exemple des associations culturelles, elles ne réalisent pas le festival, mais elles auront engagé des frais.

Il faut donc que nous soyons très attentifs à ce tissu associatif, notamment au tissu associatif qui emploie pour leur permettre de pouvoir garder ces emplois. Il y a une réflexion qui est menée. Christine MOEBS m'a alerté sur les associations qui ont moins de trois salariés puisque nous avons retenu le terme de trois. Bien entendu cette proposition sera totalement prise en compte dans le cadre de l'aide à l'association, pour leur permettre de tenir le choc et de tenir le coup pendant cette période dont on ne sait pas, d'ailleurs, comment elle va durer.

Un dispositif d'urgence aussi sur les entreprises et les associations entre trois et cinquante salariés. Pourquoi sur moins de trois ? Parce que les dispositifs de l'État s'appliquent à ces structures, qu'elles soient associatives ou économiques. Nous avons essayé de déployer un

dispositif complémentaire à celui de l'État, de telle sorte qu'il puisse y avoir une simplicité et une visibilité de notre action à l'égard de très petites entreprises, des petites entreprises, des PME. Ce dispositif va varier, bien entendu, sur des aides en subvention, et non pas des prêts. 5 000 €, 23 000 € et 40 000 €, je cite cela de mémoire, en fonction de la taille, bien entendu avec l'analyse des problèmes de trésorerie, avec un calcul assez simple entre les charges et les contraintes sur leurs différents dispositifs, de telle sorte que nous puissions être complémentaires.

Le travail continue bien entendu avec les autres dispositifs qui ne sont pas forclos. Je pense au dispositif que nous avons mis en place avec la Caisse des dépôts et les Intercommunalités, puisque ce dispositif, qui était monté à une trentaine de millions d'euros - 24 M€ de la Région et de la Caisse des dépôts, 8 M€ des intercommunalités - n'a été consommé qu'autour de 8 M€, je crois, Philippe. Donc ce dispositif continue. Le dispositif d'accompagnement classique des associations qui est loin d'être consommé va continuer, et le dispositif spécial que nous avons inventé en Nouvelle-Aquitaine avec les banques mutualistes - la Région a mis 20 M€, les banques 80 M€, ce sont des prêts avec deux ans de différé, taux d'intérêt nul - monte en puissance, il fonctionne à la demande des différentes entreprises.

Autre point important aujourd'hui à l'heure du confinement : la mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt sur le développement de ce que l'on appelle les places de marché. Cet appel vise bien entendu à éviter qu'Amazon, pour être clair, mette la main sur le commerce de proximité ou le commerce en ligne. Cet Appel à Manifestation d'Intérêt - vous en serez informés dans les différentes Commissions Permanentes, et s'il est prêt à la prochaine assemblée plénière - vise à développer à la fois le « click and collect », comme on dit, et en même temps pouvoir permettre à ces petits commerces notamment - je pense aussi aux petites entreprises agro-alimentaires - d'utiliser Internet pour commercialiser. Avec deux cercles concentriques : un cercle très local - une initiative de ce genre a été prise à Limoges, mais aussi dans d'autres collectivités, je crois dans l'agglomération bordelaise - et puis aussi parce qu'un certain nombre d'entreprises ont une zone de chalandise bien plus vaste que ces secteurs. Je pense aux entreprises du patrimoine vivant, aux entreprises agro-alimentaires, de pouvoir bénéficier aussi du marché national.

Une aide spécifique sera apportée à ces places de marché et aux commerçants ou aux entreprises elles-mêmes pour se former et développer l'outil numérique. Ce n'est pas quelque chose de forcément simple, c'est toute la logique qui va du site jusqu'à la distribution, l'acheminement. Ce sont des modèles économiques complexes, et l'idée est de pouvoir structurer ce type de dispositifs et faire un bond dans la numérisation. Les petites entreprises vont être accompagnées dans ce domaine-là.

Il y a aussi, bien entendu sur l'emploi, tous les dispositifs de soutien, de retournement, de nouvelles formations aux jeunes notamment qui ont eu des diplômes Bac Pro, BTS pro, CAP pro, et qui n'auront pas trouvé du travail dans les deux ou trois mois parce que ce type de diplôme permet une entrée dans le monde du travail très vite. Il s'agit notamment d'assurer, le cas échéant, une reformation, une réorientation à l'égard de ces jeunes.

Je rappelle aussi que sur le plan d'urgence, nous avons sur le plan sanitaire augmenté les quotas de place de formation de personnel soignant : + 131 places infirmiers, + 547 places aides-soignants auxiliaires de puériculture et accompagnants éducatifs et sociaux, revalorisé des indemnités de stages pour les élèves infirmiers mobilisés dans les services COVID. Nous sommes en train de travailler avec l'ARS et avec le Haut-commissariat à la formation. Nous lançons un AMI, action de solidarité en faveur des personnels soignants et des élèves infirmiers. Voilà ce que je peux évoquer très simplement.

Aide aussi aux associations de jeunesse pour les associations du champ de l'éducation populaire, d'un million d'euros. Bien entendu, nous avons reconduit les cellules d'écoute des dirigeants d'entreprises, avec les structures qui opèrent ce type d'action.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Théâtral, le Président de la République il y a neuf mois avait déclaré la guerre à la pandémie. Un état de guerre qui révéla les faiblesses du commandement, l'indigence de la logistique et les mensonges faits aux Français. Nous avons affaire à des incompetents, tout ministres ou Président qu'ils soient. Ce deuxième confinement nous met dans l'obligation de mettre en place un nouveau plan régional d'urgence et de soutien, qui s'ajoute aux aides d'un premier volet toujours opérationnel. Ces confinements répétitifs atteignent nos finances, notre capacité de désendettement, et donc d'investissement pour les néo-aquitains.

Je voudrais m'arrêter sur les causes et les responsables de ces conséquences néfastes, tant nationales mais aussi régionales. Les responsables sont les tenants du pouvoir que sont le Président de la République et le Gouvernement. Nous voyons là l'amateurisme puis les mensonges au plus haut niveau de l'État, pour cacher, vous l'avez constatée, une incurie totale. Incurie tant sur la non-gestion des stocks de masques que la destruction, année après année, de notre système de santé hospitalier, par les coupes sombres budgétaires, au nom de la logique ultra-libérale et mondialiste. Tous les gouvernements, de Droite comme de Gauche, courbés sous le diktat de l'austérité de la Commission Européenne, ont participé sciemment à ce naufrage. Nous avons constaté que l'État impuissant a vu des entreprises privées, comme des collectivités tel notre Conseil Régional, suppléer à ces carences pour le gel ou les masques, tant mieux. Comme quoi, tout est question de réactivité et de volonté.

Aujourd'hui, on aurait pu espérer que les leçons aient été tirées dès le déconfinement de mai. Rien de tout cela, si ce n'est des promesses non tenues. En revanche, nous subissons à nouveau la restriction de libertés fondamentales que sont celles de circuler, d'avoir des relations sociales avec les autres, de réunion, de se cultiver, de faire du sport, sans parler de la liberté du commerce et de l'industrie ou de la liberté de culte. La seule chose qu'ils savent faire, c'est confiner tout un pays et attendre un vaccin. D'autres pays, en Asie ou en Europe du Nord, ont au moins maîtrisé la propagation et ralenti la létalité du virus selon le triptyque : tester massivement la population, traçage des porteurs du virus, isolation totale des personnes atteintes et non de tout un pays.

Le Gouvernement avait fait des promesses de porter le nombre de lits de réanimation à 12 000, nous en sommes à 5 000, puisque les 4 792 personnes en réanimation, utilisaient il y a sept jours 92,5 % des lits disponibles. Quant au personnel hospitalier depuis six mois, où est le démarrage au niveau national, d'une mise en place de nouveau personnel même non spécialisé ? Qu'en est-il du reste de nos capacités en Nouvelle-Aquitaine ? Nous voudrions le savoir.

Perseverare diabolicum. On ne peut excuser une nouvelle fois les pouvoirs publics au nom de la soudaineté de la crise, bien que les premières alertes, je vous le rappelle, avaient été faites dès décembre 2019. Nous sommes là, je l'ai dit, face à une non-assistance à personnes en danger de la pandémie. Une inconnue de poids, du reste, pour nous. Globalement, les milliers d'entreprises de notre Région peuvent bénéficier d'une partie des 600 millions d'aides nationales aux Régions. Une question d'importance se pose : qui gèrera ces crédits, les Ministères ou la Région ? Pouvez-vous nous l'indiquer ?

L'incohérence règne en maître dans ce nouveau confinement. On laisse ouvertes les grandes-surfaces, mais on interdit l'ouverture des commerces, pour la plupart indépendants, et qui font la vie et l'économie des centres villes et des zones rurales. On serait donc plus en sécurité sanitaire à faire la queue aux caisses et aux rayons des grandes-surfaces, que masqués dans une épicerie ou une boutique où n'entrent qu'une ou deux personnes à la fois. De même dans les lieux de cultes, où en respectant la distanciation dans les travées, ce qui est le cas depuis des mois, le risque de contamination est tout de même très minime. En revanche, toujours la même prédilection pour le grand commerce, les grandes chaînes ou bien Amazon qui tireront tous les bénéfices de la mort lente de nos commerces.

Alors il est grand temps de réagir. Je vous le demande, Monsieur le Président, je vous demande de peser, avec d'autres Présidents de Région, auprès du Gouvernement pour la réouverture des commerces dans nos villes et territoires. Ceci bien sûr dans l'observance des gestes barrières. Si le mot Région signifie quelque chose, nous devons ramener le

Gouvernement à plus de raison et de prise de conscience de la réalité quotidienne de nos compatriotes. On tue notre économie, on tue nos emplois, sans parler des millions de vies disparues. On annoncerait même une troisième vague. Alors on va continuer comme cela longtemps ?

Nous voterons bien sûr favorablement ce plan d'urgence, de soutien et de solidarité mais soyons, mes chers collègues, tous conscients que l'on ne peut sauver durablement nos entreprises, nos commerces et nos emplois à coup de perfusion financière. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Jacques. Je donne maintenant la parole à Monsieur RABIT.

M. RABIT. - Merci. Quelques mots sur ce nouveau volet du plan d'urgence. D'abord soumettre un plan d'urgence suppose de réagir dans l'urgence. C'est ce que vous faites avec ce volet numéro 2, et en ce qui nous concerne, nous nous en réjouissons. Ceci ne vous exonère pas pour autant de respecter un tant soit peu l'institution régionale et de nous permettre de travailler dans de bonnes conditions. Or, je me pose quand même un certain nombre de questions sur les méthodes de travail, car comment pourrions-nous le faire quand nous sommes informés de ce volet le vendredi à 22 h 00, alors que nous avons assisté toute la semaine à des commissions. Il n'est fait état d'aucun projet dans ce sens, alors que visiblement, le projet était quand même dans les tuyaux des services.

Ensuite, vous répondez - certes et on ne le conteste pas - à certaines situations d'urgence mais que fait-on de l'immense détresse qui remonte de nos territoires ? D'abord, pas une seule allusion aux commerces fermés administrativement, comme les bars et les restaurants, qui sont, comme vous le savez, dans une situation catastrophique sans réelles perspectives. Certes, il existe des dispositifs qui sont très bureaucratiques, mais ceux-ci ne remplaceront jamais le besoin que tous ces gens ont de travailler, sans parler de ceux qui, pour des raisons diverses, ne remplissent pas tous les critères d'éligibilité. Je voudrais mettre l'accent sur les complications et la complexité de certains dispositifs, et je reviens sur une des enquêtes qui a été faite par la CGPME d'Occitanie qui montre qu'un certain nombre d'acteurs économiques, en dehors du chômage partiel, ne font pas de demande d'aide car ils trouvent que tout cela est un peu compliqué.

Pas un mot non plus sur ces commerces qui font 40 à 50 % de leur chiffre d'affaires entre novembre et décembre et qui restent fermés comme vous le savez. Tous ces gens n'en peuvent plus, car ils sont tout simplement en train de tout perdre, et les quelques mesures retenues ne leur permettront pas de rattraper le retard de leur chiffre d'affaires, ce qui met bien entendu en péril leur activité, et cela de manière irréversible. C'est la raison pour laquelle nous soutenons la proposition du Sénat, de confier au Préfet, en liaison avec les fédérations et les élus et notamment la Région, la décision de la réouverture de ces commerces.

Oui, la colère est grande, et nous sommes parfois, nous, élus, démunis face à ces appels de détresse. Que penser de cette petite agricultrice qui vient d'écrire au Président de la République, pour crier son désarroi, alors qu'elle vient de recevoir son appel de cotisation à la MSA, qu'elle est dans l'incapacité totale de payer, et qu'elle n'a pas non plus de revenus pour vivre ? Ceci me permet de relayer l'appel des 101 Maires, qui réclament l'affectation de 1 % des 100 milliards du plan de relance pour sauver les zones sensibles en voie de paupérisation accélérée. Certes, Monsieur le Président, vous y avez fait illusion avec ce dispositif de renforcement de l'aide alimentaire sur la Région, avec ce dispositif d'1,5 millions d'euros à destination principalement de la population étudiante, mais je me pose quand même la question de savoir si dans ce deuxième plan, nous n'aurions pas dû inscrire un volet particulier, et donc un effort financier sur ces territoires et ces populations de notre région en voie de décrochage. Nous avons un outil pour cela, c'est cette cartographie des territoires les plus fragiles et les plus vulnérables, qui sous-tend notre politique d'aménagement du territoire.

Deux autres remarques sur ce plan. La première, c'est que vous voulez à tout prix faire avancer nos entreprises à marche forcée dans le carcan de Néo Terra, et reprenez cette banalité que le monde de demain ne doit plus être celui d'hier. Vous semblez pourtant sauter une étape. C'est qu'avant de forcer à la conversion écologique, faut-il nous assurer que nos entreprises seront encore là dans quelques semaines. Nos entreprises ne demandent pas à se convertir, elles demandent seulement à pouvoir survivre, et c'est ce à quoi nous devons nous employer les uns et les autres. De ce point de vue-là, votre *[inaudible]* ne nous paraît pas satisfaisant.

Deuxième remarque qui concerne le plan de développement du e-commerce sur les places de marché. Bien sûr, c'est très à la mode et cela permet de répondre en partie à certaines fermetures et à certains secteurs d'activité, mais c'est aller un peu vite en besogne, et nier une réalité valable à la fois pour les producteurs comme les consommateurs. En effet, n'oublions pas que des territoires entiers, d'ailleurs ce sont souvent les plus fragiles, n'ont pas encore accès ni au réseau, ni à la fibre. Alors comment voulez-vous apporter une réponse satisfaisante, quand ces mesures ne s'adressent qu'à une partie de la population. Certes, c'est bien, je le reconnais, pour ceux qui en bénéficieront, mais que fait-on pour ceux qui sont une fois de plus sacrifiés ?

Enfin, pour terminer, je voulais revenir sur deux trous dans la raquette des dispositifs plutôt nationaux. Il y avait celui qui concernait les associations et les entreprises de moins de trois salariés. Vous y avez répondu et nous attendons les dispositifs à la fois d'aide nationale et de complément régional, mais c'est bien que vous ayez préempté le sujet. D'autre part, sur le dispositif national et pour terminer, que fait-on pour les entreprises, notamment dans l'événementiel, qui ont été créées en 2019 et qui, en raison de l'arrêt total de leur activité

depuis mars, n'ont de chiffre d'affaires ni sur 2019, ni sur 2020, et qui donc ne peuvent justifier une baisse d'activité, puisque leurs compteurs sont à zéro ? Comment ces gens peuvent-ils s'en sortir alors qu'ils sont face à des charges incompressibles ?

Voilà pour ces quelques remarques qui ne remettent pas en cause notre soutien au plan que vous nous proposez aujourd'hui, et que nous voterons bien entendu.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur RABIT. Justement, vous parlez d'événementiel, le secteur événementiel, opérateurs et sous-traitants, est bien prévu dans ce plan de relance. Nous avons attendu la déclaration du Premier Ministre, le jeudi, pour finir ce texte et bien ajuster nos tirs en direction des structures et associations qui ne sont pas concernées par le plan national, ceux qui étaient hors des écrans radars. L'horticulture est concernée, les entreprises relevant d'une activité de métiers d'art, les secteurs fermés administrativement, les commerces dits « non-essentiels », bars, restaurants, salles de spectacles, libraires, cinémas, le secteur sportif amateur, le tourisme activités hébergement, l'industrie culturelle... On a essayé d'être particulièrement précis dans ce domaine-là.

Sur un deuxième point, vous parlez des territoires fragiles. Vous savez qu'il fait l'objet - cela a même été critiqué - d'une action spécifique de la part de la Région, avec un niveau d'intervention beaucoup plus élevé.

Sur la lettre des Maires, des 101 Maires je crois, dans le Journal du Dimanche ou peut-être dans Le Monde, j'entendais sur France Inter ce matin, l'intervention d'une des maires, de Chanteloup-les-Vignes je crois. La crainte de ces Maires qui sont dans des territoires de banlieue, dans des territoires où le décrochage social est incroyable, c'est de pouvoir être aidé spécifiquement. Nous avons, sur le plan de la formation, sur le plan de la lutte contre le décrochage, sur le plan de l'aide des familles qui pourraient être en difficulté, des dispositifs que nous proposons.

Enfin, sur un autre point, détrompez-vous sur Néo Terra. Aujourd'hui, sur la transition agroécologique, le message que nous avons envoyé, le travail que nous avons fait depuis dix ans, fait que ce sont les entreprises qui sont les plus en pointe dans ce domaine-là, c'est celles qui attendent. Et vous avez notamment un groupe d'ETI en Nouvelle-Aquitaine, qui non seulement a adopté la stratégie RSE mais qui est en train de se transformer en entreprise à mission. Je sais que je défends habituellement le secteur de l'entreprise, mais je trouve que ce secteur est plutôt exemplaire, notamment au niveau des PME et au niveau des ETI. Vous verrez d'ailleurs les dossiers qui sont présentés en séance.

Enfin, un mot. Sandrine DERVILLE rencontre chaque semaine l'UMI et travaille très bien avec eux. Cette maison est ouverte et nous avons des co-constructions de la plupart des politiques publiques.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. D'abord, nous regrettons que cette délibération effectivement nous soit parvenue tardivement, et qu'elle n'ait pas été transmise au CESER à temps pour que son Assemblée puisse nous donner son avis. C'est fort dommage compte tenu de l'importance de ce volet 2 du plan d'urgence. En revanche, vous nous avez très récemment transmis une plaquette récapitulative sur ce volet 2, qui a été réalisée par les Services, et nous tenons à les féliciter, puisqu'il s'agit d'un très beau travail de synthèse, très clair.

Sur le plan lui-même, d'abord sur le volet sanitaire et solidaire de la crise, nous saluons la création du Fonds de Solidarité Famille, afin notamment d'éviter le décrochage scolaire, sujet qui nous préoccupe bien sûr tous. Ce fonds va permettre de venir corriger les conséquences dramatiques pour certains jeunes, conséquences que nous avons pu vérifier et connaître lors du premier confinement. Vous avez aussi engagé un renforcement du parc d'ordinateurs dans les établissements, en faisant appel à l'économie circulaire. Sur le principe, nous sommes absolument d'accord, mais pourriez-vous nous préciser d'où provient le matériel, et où partira ce matériel usagé, parce qu'il faut que l'on puisse y voir clair sur le circuit et le fléchage.

Vous avez ensuite décidé de lancer plusieurs Appels à Manifestation d'Intérêt, l'un que vous qualifiez de « flash » pour soutenir les structures qui aident à lutter contre la pauvreté. Si nous sommes d'accord sur le principe d'intensifier le soutien à ces structures, nous sommes toujours sceptiques sur ces AMI flash. Les structures sont-elles déjà identifiées, les avez-vous ciblées, ou allez-vous inciter les candidatures ? Par ailleurs, vous débordez là sur une compétence plus départementale que régionale. Nous n'allons certainement pas vous en faire le procès dans la situation actuelle, mais ces mesures vont-elles venir en complément de ce qui est déjà fait dans les Départements ? Quelle communication, quel lien avec ces derniers ?

Pour ce qui est des personnels soignants, des étudiants et des apprentis, vous renouvelez certains dispositifs et vous en renforcez d'autres, avec plusieurs pistes d'actions à mener. Nous n'avons pour autant pas les solutions et les dispositifs en face. Je pense à l'accompagnement des décrocheurs universitaires. Vous dites que la Région mettra en œuvre des actions très opérationnelles, mais cela reste encore un peu flou, même si vous l'avez tout à l'heure abordé pour ce qui est de la création de nouvelles ouvertures de classes dans le domaine de l'action sociale avec le renforcement des postes IDE, AS, ASH - qui est un domaine un peu plus spécifique - mais là, pour ce qui est de l'accompagnement des décrocheurs universitaires, cela manque pour nous de précision.

Sur le volet économique et associatif maintenant, celui qui était aussi attendu par les néo-aquitains, puisque les entreprises comme les structures associatives payent un lourd

tribut face à ce deuxième confinement, et bien comme de nombreuses autres collectivités vous êtes allé sur la thématique de l'économie de proximité des places de marché, pour permettre aux entreprises de vendre leurs produits en ligne. Nous saluons bien sûr cette volonté de soutenir les places de marché local dans le territoire. L'appel à projet qui sera lancé sera complémentaire de ce qui est organisé déjà, et cela est important car les communes et les EPCI ont déjà beaucoup avancé sur ces sujets, et je pense que la complémentarité ne pourra être que gage d'efficacité.

Parallèlement aux places de marché, c'est un soutien à la numérisation des commerçants et des artisans avec l'instauration d'un chèque e-commerce que vous proposez. Ce dispositif, qui semble être réalisé en partenariat avec les CCI et les CMA, devra vraiment être promu par ces derniers, car il faut quand même tenir compte du fait que beaucoup de commerçants et artisans, qui ne sont pas à l'aise avec le numérique, n'iront pas spontanément chercher et ne verront pas forcément le bénéfice de ces dispositifs. Il y aura d'ailleurs, de ce point de vue-là, une réflexion globale apportée aux dispositifs régionaux en matière de développement économique, qui ciblent les artisans et les petits commerçants.

Voilà ce que nous souhaitons dire. Ce plan balaye pour nous un très large champ, mais je crois que nous ne devons pour autant pas oublier que nous sommes dans une situation de guerre des temps modernes, avec une situation de crise sanitaire, économique et sociale majeure. Je crois que tout le monde essaye de prendre sa part, qu'il s'agisse de l'État, des Régions, des Départements, des EPCI et des Communes. Chacun fait de son mieux pour lutter contre la COVID-19. Mais je crois que nous devons aussi être absolument réalistes : en temps de guerre, il y a toujours de la casse, qu'elle soit humaine ou économique, et cela, malheureusement.

Je vous remercie, et bien sûr, comme nous l'avons fait précédemment, nous soutenons et nous voterons ce plan d'urgence.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous remerciez les Services sans souligner que c'est un projet qui émane aussi de l'exécutif. Je remercie bien sûr moi aussi les Services. Il y a eu beaucoup d'itérations, je ne sais plus à quel moment nous nous sommes vus en visio, à deux reprises je crois, la semaine dernière, et j'avais eu l'occasion de vous présenter le texte martyr de ce plan d'urgence. Les actions sont complémentaires à celles des Départements, par rapport à votre question, parce qu'après tout, une commune, une intercommunalité peut aider la Banque Alimentaire, aider les Restos du Cœur. Nous, nous pouvons le faire, nous le faisons, nous l'avons fait même cet été, de manière assez discrète, puisque nous avons versé 350 000 € à la Banque Alimentaire pour permettre aux étudiants qui étaient bloqués dans leur cité, dans leur logement, de pouvoir se nourrir.

Sur l'accompagnement des décrocheurs, d'abord je rappelle que notre compétence, ce sont les lycées, lycéennes et lycéens, et que la plateforme qui existe ici est ouverte. Je ne sais pas quelle est sa fréquentation, Jean-Louis peut peut-être l'évoquer, mais nous avons systématiquement, de 18 h 00 à 21 h 00, la possibilité d'accompagner, avec des étudiants, les lycéennes et les lycéens qui pourraient décrocher.

Sur le numérique, bien entendu il y a à la fois l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour les plateformes, mais il y a aussi l'accompagnement, qui est essentiel, d'abord du modèle économique de ces plateformes, parce que ce n'est pas simple. Encore une fois, vous allez de la présentation des produits à la qualité de votre site Internet, jusqu'au paiement en ligne, et puis la livraison, on est sur quelque chose de très complexe, et la Région, Mathieu HAZOUARD pourra le définir tout à l'heure, est bien entendu totalement mobilisée dans ce dispositif-là. Merci Pascale.

Naïma voulait préciser sur les associations...

Mme CHARAI. - Oui, j'ai quelques informations complémentaires pour Pascale. On ne va pas revenir sur les chiffres, le Président l'a indiqué ce matin, toutes les radios l'annoncent, les associations caritatives s'alertent, maintenant s'alarment, le Secours Catholique annonce qu'on a passé le seuil des dix millions de pauvres en France. Emmaüs hier indiquait qu'il y avait maintenant 300 000 Sans Domicile Fixe en France. Le Secours Populaire a indiqué que dans le cadre de ses permanences, ils ont eu à gérer 1,2 millions de bénéficiaires en plus.

Sur le travail que nous effectuons à la Région, au-delà de cette intensification dans le plan de relance, et notamment pour l'accompagnement des associations caritatives, on passe chaque année, en Commission Permanente, autour de 600 000 euros sur l'aide aux associations caritatives, car il nous semble important d'accompagner les personnes qui sont les plus précaires sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Mais là, ce dont il s'agit, c'est que cela touche bien au-delà des publics que l'on identifie généralement, c'est-à-dire les personnes qui ont décroché depuis un certain nombre d'années, et qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins avec les minima sociaux. Ce que nous indiquent aussi les banques alimentaires, qui nous ont donné un chiffrage exact de l'augmentation de leurs chiffres sur la Nouvelle-Aquitaine, c'est que cela touche tout le monde. Des personnes qui ont un emploi et qui se sont retrouvées au chômage, des familles monoparentales qui viennent frapper à la porte des associations. Donc au-delà du travail que nous effectuons déjà depuis un certain nombre d'années, l'idée est de venir soutenir les familles qui tombent dans la précarité. On a déjà identifié les associations parce qu'on les a déjà réunies notamment sur l'organisation et la structuration de leur réseau au niveau des douze départements de la Nouvelle-Aquitaine. L'idée est d'intensifier ce travail et d'accompagner les familles qui tombent dans la précarité.

C'est un véritable fléau, toutes les associations le disent, mais vous aussi, dans vos permanences, vous recevez de plus en plus ces personnes qui étaient totalement insérées dans la société et qui se retrouvent à aller frapper à la porte des associations caritatives. Donc je pense que c'est aussi le rôle d'une collectivité, dans ce plan de relance, d'accompagner ces personnes et ces familles modestes.

Mme MOEBS. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Je tiens tout d'abord à saluer les agents des Services et du Cabinet de la Région, qui se sont mobilisés pour nous permettre de proposer en un temps record ce plan d'urgence volet 2.

Le groupe écologiste se félicite en particulier des avancées suivantes : ce plan intègre explicitement les acteurs associatifs, culturels, de l'économie sociale et solidaire, à un même niveau que les entreprises de plus de trois salariés. Les aides seront apportées sous forme de subventions et non de prêts, et ce soutien direct à leur trésorerie permettra aux acteurs les plus impactés de ne pas disparaître. Je remercie donc le Président d'avoir accepté notre proposition d'ouvrir les aides pour les associations employeuses de moins de trois salariés, avec une proposition d'avoir une aide plafonnée à 1 500 €. On pourra peut-être détailler après ce plafond. C'est donc très bien d'avoir accepté notre proposition, par contre il faudra peut-être voir comment on pourra faire pour augmenter le budget de 10 M€ qui était prévu. Ces structures de tous types subissent un second choc tout aussi violent qu'au printemps. C'est bien leur survie qui est en jeu à long terme et, par ricochet, l'emploi et l'épanouissement de millions néo-aquitains.

Mais ce nouveau confinement a fait plonger beaucoup de jeunes et de familles dans la pauvreté. La crise a révélé douloureusement que nos filets de sécurité ne suffisent plus. Une personne sur six vit désormais sous le seuil de pauvreté. Nous nous devons d'apporter des réponses. Ce plan contient des aides financières pour les familles en difficulté, et des mesures pour les jeunes, comme le soutien de l'offre à 1€ proposée par les CROUS, ou encore le prêt de l'ordinateur réemployé, des clefs 4G pour les étudiants ne disposant pas d'une connexion haut-débit, qui sont des outils indispensables pour combattre l'isolement, l'accès aux cours, de beaucoup de nos jeunes concitoyens.

Je suis heureuse qu'une de nos propositions en particulier ait été retenue : lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt, l'AMI flash solidarité. Nous allons ainsi débloquent un million d'euros pour soutenir les associations caritatives dont l'action est souvent la seule chose qui sépare les plus fragiles de l'abîme. Nous devons néanmoins, en amont, organiser une concertation avec les collectivités et les associations, pour garantir le succès de cet AMI.

Nul ne peut plus l'ignorer, nous ne sommes pas à l'abri d'un troisième plan d'urgence. Et si nous continuons d'ignorer les causes écologiques des catastrophes sanitaires, elles se

poursuivront à l'avenir. Il faut nous attaquer aux racines de cette crise. En ignorant ces enjeux, nous laissons le terrain libre à toutes les affabulations, à toutes les théories du complot. Des théories dont le contenu peut nous faire sourire, mais dont la viralité doit nous inquiéter. En réalité, l'explication qui fait consensus dans le monde scientifique, n'implique ni labo secret, ni milliardaire américain. Elle met en lumière en revanche le rôle majeur joué par l'exploitation à outrance des ressources, le développement de l'élevage intensif et la destruction des habitats naturels, qui favorisent la transmission des virus pathogènes de la faune sauvage et domestique aux humains. C'est une véritable bombe à retardement sanitaire, dont nous ne voyons, à travers le COVID-19, que malheureusement les prémices.

Combattre l'apparition de ces zoonoses n'est pas qu'un défi pour la Chine. En Nouvelle-Aquitaine aussi les épidémies se multiplient dans nos élevages comme l'illustrent les récentes alertes sur la grippe aviaire. Nous saluons donc l'intention d'inscrire explicitement ce plan d'urgence dans les rails tracés par Néo Terra. La Région doit concrétiser ses ambitions dans la préservation de la biodiversité et de nos ressources. Nous aurons l'occasion d'y revenir aujourd'hui, Néo Terra n'est pas qu'un simple slogan marketing. C'est un fil conducteur pour changer de paradigme, certes dans le préventif, et non le curatif. Pour construire un modèle économique plus vertueux, pour recréer du lien social, pour changer notre rapport au vivant.

Mes chers collègues, malgré l'adversité, retenons aussi dans ce plan d'urgence ce qui est né de bon pendant cette période, en particulier les projets les plus solidaires et l'aspiration à une réelle transformation de notre société. Nous voterons pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci Christine. Puisque vous l'évoquiez à l'instant, je rappelle concernant Néo Terra que ce qui me rend assez fier d'avoir pris l'initiative de ce texte, que vous avez largement adopté dans cette Assemblée, c'est qu'aujourd'hui, la plupart des entreprises, y compris dans le monde coopératif, agricole, parlent de Néo Terra. Je ne pense pas qu'il y ait une autre collectivité, quel que soit la sensibilité de sa gestion, qui ait pris ce type d'initiative.

Le deuxième point, c'est que j'entends parler de 2040-2050. Nous, nous avons inscrit 2030, à mon initiative. Je crois que nous avons là une base de travail qui dans tous les cas de figure, après les élections régionales, restera essentielle, et dont il faut se féliciter.

Vous parlez de zoonoses, Gilles BOEUF en parle suffisamment souvent et je vous rappelle que Françoise JEANSON a présenté ici-même, il y a deux ans, un texte sur santé et environnement, qu'il faut sûrement faire évoluer mais qui est un texte essentiel. Donc je crois que nous avons vraiment les bases d'un message politique, argumenté par 450 scientifiques, qui passe aujourd'hui parfaitement au niveau de tous les acteurs économiques et sociaux de cette région.

Peut-être que la vraie difficulté, puisque nous avons réussi à faire basculer les mentalités, c'est l'aspect de justice sociale. C'est peut-être cet aspect-là que nous discutons avec le monde professionnel, avec les filières, c'est pour cela que j'ai mis en place une *task force* sur les difficultés de l'entreprise pendant cette période, et que nous aurons sûrement dans la politique de reconquête technologique que je veux mener avec vous, un effort de recherche massif que nous vous présenterons à une prochaine plénière, dans tous les domaines qui concernent la Région. On l'a entamée. Je pense à la chimie du végétal, fabriquer des médicaments à partir des plantes, développer des alternatives aux impasses que rencontrent les agriculteurs, redonner confiance à la société, et quand je vois la position des grandes coopératives agricoles de la région, pour avoir fait beaucoup de visios avec elles ces derniers temps, je suis assez fier de cette accélération.

Mme DURRUTY. - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous aurions tous voulu éviter ce matin d'avoir à voter ce nouveau plan d'urgence, à quelques semaines des fêtes de Noël. Ce plan, qui vient compléter les aides de l'État accordées aux entreprises touchées de plein fouet par cette seconde vague. Des aides vitales, indispensables, dont on sait qu'elles ne seront pas suffisantes pour certains, confrontés par exemple à des échéances de stock très importantes en cette période de l'année.

Parlons aussi de la transformation numérique, dont nous savons tous la nécessité, mais que ce second confinement aura le mérite d'accélérer, car ce saut est désormais vital pour nos entreprises et nos commerçants. Notre retour d'expérience à Bayonne pourra peut-être servir d'exemple ce matin. Il est vrai que nous avons un contexte favorable avec le premier *[inaudible]* commerce lancé en France il y a plus de vingt ans. Sept associations de commerçants actives, près de mille commerces, 6 000 emplois et une véritable dynamique commerciale. Notre expérience, à peine vingt jours après la fermeture des commerces non-essentiels, montre que l'engagement de tous peut permettre de sauter ce grand pas. Nous avons ainsi, dès le 6 novembre, lancé notre place de marché développée localement par TREZAM, une jeune start-up du Pays-Basque. Nous sommes passés de trente commerçants connectés à plus de cent-dix aujourd'hui. Certains s'y sont lancés à bras-le-corps, avec beaucoup d'agilité. Mais au-delà du chèque de 500 € proposé ce matin, et bien, c'est sur ce point que l'essentiel est de les accompagner, de les guider. Nous avons tous notre rôle à jouer, en unissant nos forces et en jouant groupé. Pour illustrer mes propos, pour pallier à l'urgence, un groupe de dix agents volontaires de la ville de Bayonne a été formé pour renforcer les moyens de notre prestataire, et être sur le terrain.

Mais mes chers collègues, la réalité derrière ce beau challenge est parfois toute autre. Je veux citer l'exemple de cette restauratrice de soixante ans, croisée hier dans la rue, et qui m'avouait avec pudeur : « C'est dur. Je m'accroche avec la vente à emporter, mais à soixante

ans, avec tous mes soucis, je ne suis pas capable de me mettre à Instagram. J'ai payé quelqu'un pour des photos, mais je ne peux pas payer encore pour être aidé(e). » Alors, Monsieur le Président, plutôt qu'égrener ce matin un à un les dispositifs que vous avez proposés, notre groupe souhaite, par ma voix, que nous portions tous, durant ces quatre minutes de parole, notre regard sur la vraie réalité de nos entreprises de Nouvelle-Aquitaine en ces temps troubles et particulièrement complexes.

Arrêtons nos téléphones, ordinateurs et autres objets connectés, pour, ensemble, nous associer à ce que vivent nos entrepreneurs, qu'ils soient capitaine d'industrie, patron de PME, de TPE, commerçant, restaurateur, artisan, ou *free-lance*. Cette réalité dont on ne parle pas assez, et dont j'ai, ce matin, besoin et envie de vous parler.

Ces exemples d'entreprises laissées dans l'ombre, toutes ces femmes et ces hommes dont la vocation est d'entreprendre, de créer, d'innover, de commercialiser. Nos TPE-PME, dont la situation est la plus fragile, et qui voient leur survie dépendre de l'argent public, et la question que nous nous posons tous : la mise sous perfusion de pans entiers de l'économie française est-elle sans limites ? Où va-t-elle nous mener ?

Actuellement, nos chefs d'entreprise sont capables de s'adapter au changement. Ils nous le montrent tous les jours sur le terrain : ils se mobilisent sans compter, se battent pour avancer, ne pas sombrer. Certains, plus chanceux, sont peu, ou pas, impactés par la crise. D'autres secteurs le sont plus durablement, comme le tourisme, la restauration, la culture. Mais globalement, la plupart de nos entrepreneurs sont frappés de plein fouet par cette seconde vague et oscillent entre tristesse et solidarité, déprime et résistance, fragilité et espérance. Même chez les plus optimistes, le blues du confinement n'est souvent pas très loin, et beaucoup n'ont pas envie d'être dépendants d'aides de l'État, et de notre collectivité, comme ils le sont aujourd'hui.

Nous multiplions les aides, les crédits, les avances et les reports de paiement pour soutenir l'économie, et mobilisons des ressources financières inimaginables il y a peu, pour éviter les défaillances des entreprises. Mais lorsque l'on regarde le nombre d'entreprises bénéficiant de ces aides, cela interroge. Nombre d'entrepreneurs ont du mal à se retrouver dans ce qui peut parfois apparaître une véritable jungle des aides. Reconnaissons-le : les systèmes d'attribution sont complexes, parfois inaccessibles. Ces aides ne correspondent pas toujours à la réalité, le décalage entre le besoin et le temps d'attribution n'est pas toujours compatible avec la situation de chacun. Mais finalement, combien d'entre nous, présents ici ce matin, ont rempli...

M. LE PRÉSIDENT. - On ne vous entend plus Sylvie.

M. DURAND. - Sinon, Président, je peux terminer pour elle.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

M. DURAND. - Pour terminer, chers collègues, c'est surtout l'avenir qui interroge car la crise sanitaire aura un impact majeur et à long terme sur notre économie. Trois facteurs seront décisifs : l'ampleur du choc économique provoqué, la résilience dont aura fait preuve notre économie régionale, et surtout les conséquences sur « l'après ». Et c'est sur cet « après » qu'il nous faut d'ores et déjà être mobilisés, y compris dans nos choix budgétaires. Rechercher toujours plus de cohérence dans notre action, et s'interroger sur l'articulation de ces mesures avec le plan de relance.

La question est bien sûr de savoir ce que nous, politiques, devons faire pour favoriser une reprise de la croissance. Il nous faut apprendre à vivre durablement avec le virus, et que chacun mesure encore mieux le rôle qu'il peut jouer, tant sur le plan sanitaire qu'économique. Alors oui, nous devons tous demeurer optimistes, mais d'un optimisme réaliste : car le principal carburant de la vie économique, c'est bien la confiance.

Je vous remercie pour votre attention et vous confirme que notre groupe Les Républicains votera pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup. Juste pour répondre à Sylvie et à vous-même, croyez bien, et ce plan d'urgence 2... J'espère que l'on n'en aura pas un troisième, c'est sûr... On regarde tous Noël avec beaucoup d'inquiétude... Mais nous vivons une période assez paradoxale. J'ai eu l'occasion de m'exprimer là-dessus : qui est à la fois anxiogène, inquiétante (les causes de cette pandémie, la destruction du vivant), et en même temps, qui est passionnante.

Au-delà de mon appétence sur les problèmes industriels, économiques, de transition écologique, nous n'avons jamais vu autant de dossiers d'entreprises qui soit basculent sur le monde d'après, préparent le monde d'après, ou ont envie de s'installer en Nouvelle-Aquitaine. L'effort continu de R&D que nous avons fait dans cette région amène des entreprises que beaucoup d'entre nous ignorent, ou ignoraient.

Vous avez vu que la semaine dernière, on a fait des présentations, à la fois à la télévision et dans les journaux, sur une entreprise qui s'appelle TreeFrog, entreprise qui est installée à Pessac ; ce n'est pas forcément moi qui l'ai amenée, mais qui est installée à Pessac. Entreprise extraordinaire, qui met au point la fabrication industrielle des cellules souches. La cellule souche, c'est ce qui va permettre, non pas simplement de soigner, mais de guérir l'infarctus du myocarde. De guérir la sclérose en plaques. Aujourd'hui, les médicaments nous viennent des États-Unis, et vous avez noté, d'ailleurs, que le futur vaccin, le premier vaccin, peut-être, contre la COVID, va venir des États-Unis, mais a été inventé par un couple allemand, une start-up allemande. La vraie création de valeur était en Allemagne.

Et cette entreprise dont je parle, TreeFrog, va faire baisser dix fois le prix des médicaments sur certaines maladies rares qui viennent des États-Unis. Le problème que nous avons aujourd'hui, et vous m'avez entendu souvent le dire, c'est que nous sommes capables d'inventer, mais nous ne sommes pas capables d'industrialiser. Et tout le défi que nous allons avoir à relever aujourd'hui sera d'industrialiser notre capacité. Et cette entreprise, TreeFrog, pourquoi est-elle venue en Nouvelle-Aquitaine, à partir de la Suisse ? Parce que nous avons mis en place un dispositif d'accompagnement à la recherche, au transfert et au développement. Elle l'a dit ouvertement. Et nous avons la même chose en Charente, avec une entreprise qui vient de Lyon, et qui est en train de travailler sur le stress hydrique des plantes. Et je pourrais en citer plein d'autres.

Et c'est bien la diversité de notre tissu industriel, sa réanimation permanente, qui fait que nous serons peut-être plus résilients que les autres, et que nous avons mis en place un modèle. Alors, oui, ce modèle suppose un effort particulier, que l'on m'a parfois reproché, sur le développement économique. Mais le développement économique, c'est la première base de l'aménagement du territoire. Si nous ne retournons pas nos entreprises et nos usines en campagne, demain, nous allons vider nos campagnes. C'est pour cela que je tiens cette priorité depuis le début, et qu'il faudra que nous ayons un système d'accompagnement.

Je prends le point que Sylvie DURRUTY a évoqué, et je demanderai à mes équipes, et peut-être à Mathieu, de bien vouloir aller voir votre expérience, l'expérience de place de marché de Bayonne. La différence que nous avons présentée ici, par rapport à la complexité des systèmes, c'est deux choses : d'abord, nos services, dans la première phase de confinement, ont été, je les en remercie et je les en félicite, non seulement des guides pour nos dispositifs, mais des guides pour les dispositifs d'État. Je rappelle que la Région a instruit le volet numéro 2 du fonds d'urgence.

Après, il faut se mobiliser sur « l'après ». Et il faut trouver les voies et moyens, notamment par la commande publique, de se mobiliser pour « l'après ». C'est ce que nous faisons, par la commande publique, pour nos lycées, avec l'association ACENA, qui est présidée par un gestionnaire, qui adresse 57 millions de repas, qui discrimine les produits - et nous sommes les seuls à le faire en France - qui discrimine les produits que les lycées commandent pour nourrir les élèves. On sait que la loi EGalim n'est pas un succès, mais qu'en tout cas, les moyens que nous mettons en place, sans forfanterie, sont assez remarquables.

Mme ABELIN. - Bonjour Monsieur le Président. Évidemment, le groupe votera pour ces mesures d'urgence, toutes les mesures d'urgence, en soi, sont en ce moment les bienvenues. J'aurais cependant quelques petits regrets, d'abord sur le volet numérique : le volet est

intéressant, mais la question que je me posais est s'il n'était pas temps de faire évoluer le dispositif de départ.

Le dispositif, qui aujourd'hui était celui de la Région avant ces mesures d'urgences, était un chèque numérique, qui était attribué à partir de 10 000 € de dépenses éligibles, or, on se doute bien que 10 000 €, ce n'est pas forcément à la portée de toutes les TPE. C'est un rendez-vous manqué, de mon point de vue, parce que si l'on avait réfléchi à un dispositif peut-être un peu différent pour ces TPE, aujourd'hui, on aurait peut-être moins de retard auprès de ces petites entreprises.

Sur le dispositif qui est proposé, je voudrais juste avoir une alerte qui rejoint un peu les propos de Sylvie, d'ailleurs, sur le diagnostic, notamment, qui est imposé pour pourquoi en bénéficier. Donc un diagnostic e-commerce par les chambres consulaires, de bien vouloir vérifier que ces diagnostics puissent être déclenchés facilement, et qu'ils ne soient pas une contrainte supplémentaire à l'accès à ces dispositifs.

Sur le volet associatif, je rejoins un peu le CESER, une alerte, on le dit régulièrement dans cette assemblée, de s'assurer que les dispositifs ne soient pas trop technocratiques, peu accessibles à des associations « de base », sur le volet sportif, ou autres, d'ailleurs. Et là aussi, je rejoins ma collègue Sylvie sur l'importance de l'accompagnement.

Dernier point, je sais que c'est prévu et ce n'est pas du tout un reproche sur le fond, mais plutôt sur la forme. Je regrette vraiment que dans cette présentation il n'y ait rien sur la partie CPER Plan de relance pour les collectivités. On n'a pas l'impression, en lisant ce plan d'urgence, que les collectivités puissent être un acteur majeur de la relance économique. Or, on sait qu'en 2008, si elles n'avaient pas été là, la relance ne se serait pas faite de la même manière. Et c'est vraiment un regret de ne pas les mettre en avant là-dessus. On sait que c'est un peu votre talon d'Achille, Monsieur le Président, l'accompagnement, le décaissement des aides qui sont tous les ans identifiées en crédit, que ce soit de l'investissement de fonctionnement sur l'aménagement du territoire... Tous les ans, à chaque CA, on le dit, qu'on n'a pas réussi à dépenser ce que l'on avait fléché au départ sur les territoires. Là, cela aurait été l'occasion de mettre vraiment cela en avant, et de mettre en place une ingénierie de territoire.

Vous l'aviez annoncé en urgence, et je sais que sur certains territoires particulièrement fragiles, les recrutements vont être faits pour janvier, mais janvier, c'est tard, quand la crise a commencé en mars. Est-ce qu'il n'y a pas moyen d'activer les choses ? On sait que la Région est une collectivité de grande taille, qui la rend parfois un peu loin, éloignée. Ce n'est pas lié à la majorité, c'est la taille de la Région qui veut cela. Assurons-nous que pour ce plan de relance elle soit réactive et plus près, et honnêtement, je pense qu'une ingénierie sur les

territoires fragiles, lancée dès ce mois-ci, ce ne serait pas une idiotie. D'autant que l'on a demandé, dans notre groupe, et je sais que le groupe de Jean l'avait demandé aussi à plusieurs reprises, le fait de pouvoir identifier ce qui est donné par territoires, pour mesurer justement l'efficacité de notre politique d'aménagement du territoire, vérifier qu'elle emmène bien les territoires les plus fragiles vers le haut. C'est un peu une occasion manquée, parce que cela aurait été l'occasion de voir, par territoire, ce qui est mis dans ce plan de relance.

Dans votre bilan, le premier bilan, les premières parties de bilan du premier plan, on montre bien que les territoires fragiles sont un petit peu en arrière par rapport aux autres, que ce soit sur les aides aux entreprises, ou, globalement, sur les aides aux territoires. C'est vraiment des points d'alerte, constructifs, mais je suis convaincue, comme Sylvie, et ce qui est vrai pour les petites entreprises mais aussi pour les petites collectivités, que s'il n'y a pas une ingénierie de proximité, elle existait à une époque, elle est beaucoup moins présente aujourd'hui, on passera à côté de tous les plans de relance que l'on veut.

C'était le sens de mon intervention. Bonne journée à vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste, je voudrais vous rassurer : d'abord, parce que cette ingénierie, c'est nous qui l'avons inventée. Elle n'existait pas avant. Elle pouvait exister de la part de l'État, ...

Mme ABELIN. - Ce n'est pas vrai, non, ce n'est pas vrai. Elle a existé en Poitou-Charentes pendant des années.

M. LE PRÉSIDENT. - Elle n'existait pas sur...

Mme ABELIN. - ...Si. Monsieur le Président, les animateurs de territoire ont existé en Poitou-Charentes depuis Jean-Pierre RAFFARIN. Ne dites pas cela, Monsieur le Président. Vous n'avez absolument pas inventé...

M. LE PRÉSIDENT. - Mme ABELIN, je vous réponds, s'il vous plaît. Cette ingénierie, on l'a mise en place, Reine-Marie WASZAK peut en témoigner, avec les contrats de pays. Cette ingénierie a été massifiée : je rappelle que c'est entre deux à trois chargés de mission que nous finançons. Bien entendu, nous le faisons sur recrutement des collectivités locales, et nous avons rajouté le dispositif des cadets sur les territoires. D'ailleurs, les Régions avaient mis en place, l'Aquitaine pour ce qui nous concerne, le Limousin aussi, avec la puissance de feu que ces budgets pouvaient avoir, des dispositifs d'ingénierie. Je ne suis pas sûr que le dispositif de cadets, et je connais bien Jean-Pierre RAFFARIN, existait auparavant.

Sur le volet numérique, là aussi, accompagnement : parce que, vous le disiez d'ailleurs, l'une et l'autre, à la fois beaucoup de petits commerces n'y sont pas prêts, et en même temps, s'il n'y a pas d'accompagnement par les organisations consulaires, on ne passe pas l'utilisation

de ces moyens numérique. Donc il faut bien qu'il y ait une formation, il faut bien qu'il y ait des outils extérieurs. Et il faut que ces outils soient les plus mutualisés possibles.

Ce que nous avons prévu, vous parliez de cette barre de 10 000 euros pour entrer dans un dispositif, c'est simplement quelque chose que l'on observe. Cela ne peut pas être trois francs, six sous. On travaille avec tous les organismes représentatifs des commerces. Vous vous doutez bien que ce genre de dispositif, ce n'est pas une rencontre dans un coin de rue qui va nous le faire faire. Cela se fait avec les organisations des Chambres des Métiers, avec les métiers, avec les filières. Et l'aide que nous mettons en place est une aide de 5 000 euros. 5 000 euros, c'est une aide suffisamment sensible pour basculer.

Sur le volet associatif, je m'engage à ce que les analyses ne soient pas trop « techno », comme vous le disiez tout à l'heure, mais croyez bien : on a vraiment besoin de nos collaborateurs et de nos collaboratrices pour recevoir les milliers de dossiers qui nous parviennent, peut-être pas chaque jour, mais, en tout cas, chaque semaine.

Deuxièmement, par rapport aux territoires. Qui a inventé que ce sont les plateformes d'initiatives locales en lien avec les Intercommunalités qui gèrent ces problèmes ? C'est-à-dire que nous ne centralisons pas le dispositif. C'est nous qui l'avons inventé.

Mme ABELIN. - Cela ne s'appelait pas comme cela, mais il y a toujours eu...

M. LE PRÉSIDENT. - Arrêtez, s'il vous plaît. Je vous ai laissée parler, laissez-moi parler. C'est terrible, votre caractère. Qui a inventé de confier cela aux plateformes d'initiatives locales ? Qui l'a inventé ? Cela a été inventé avec la Caisse des Dépôts, c'est nous qui l'avons fait. Donc je vous rassure, par ailleurs j'ai, deux fois par semaine, une réunion avec les Départements, une réunion avec les Intercommunalités, et des réunions directes avec l'ensemble des filières. Donc je crois que là-dessus, je veux bien entendre une partie de l'opposition dire cela, je veux bien qu'il y ait des améliorations, on n'est jamais parfait, mais on ne peut pas venir nous chercher sur ce plan-là.

Est-ce que Matthias est là ?

M. FEKL. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, et cher Alain. Quelques mots, à mon tour, d'abord pour saluer, moi aussi, l'arrivée de Vincent BEGUIER au Conseil Régional, vous l'avez, Monsieur le Président, installé tout à l'heure. On est très heureux qu'il rejoigne notre groupe, on a eu une première réunion de groupe en visio, bien sûr, en fin de semaine dernière, on a commencé à travailler ensemble, et on lui souhaite la bienvenue pour son mandat à la durée encore indéterminée en l'attente des décisions de l'exécutif sur la date des élections régionale. Et nous sommes convaincus que son expertise professionnelle, directeur de recherche et développement dans le secteur agricole et agroalimentaire, son implantation d' élu local, ancien Maire, aujourd'hui adjoint au Maire de Valence-en-Poitou, une commune

nouvelle, feront de lui un atout important pour notre institution. Donc, encore une fois, bienvenue à lui, bienvenue à toi, cher Vincent.

Un deuxième mot rapide, mais courtois mais quand même, j'ai écouté le Rassemblement National tout à l'heure lister tout ce qui n'allait pas. Il est évident que dans la gestion de crise, tout n'est pas parfait, loin de là, mais j'invite quand même tous ceux qui pourraient avoir prêté une oreille attentive à ces propos à regarder ce qui se passe aux États-Unis, où l'ami du Rassemblement National, Donald TRUMP, est en charge de la gestion de cette pandémie inédite, et qui, malheureusement, connaît l'une des mortalités les plus élevées au monde...

M. COLOMBIER. - ...Pas d'amalgame, mon cher collègue. Vous me faites bien de l'honneur de réagir à mes propos.

M. FEKL. - Je n'ai pas interrompu tout à l'heure, donc ayez la courtoisie de... Je rappelle les choses, tout simplement. Les « il n'y a qu'à et il faut que l'on » dans les situations dramatiques, généralement, permettent de juger ceux qui les tiennent.

Un troisième mot sera pour la méthode du Conseil Régional. Monsieur le Président, je veux vous remercier, au nom de notre groupe, parce que tout au long de cette crise, depuis le début de l'année, vous avez eu à cœur de réunir l'hémicycle de manière très régulière, on doit être l'une des Régions qui s'est le plus réunie tout au long des derniers mois pour valider les différentes étapes. Donc vous, votre équipe exécutive autour de vous, les Vice Présidentes, les Vice-Présidents, méritent nos remerciements. Vous avez impliqué tout le monde, parfois dans des situations difficiles, quand il faut travailler en urgence, il est vrai que certaines délibérations peuvent arriver en urgence, pardon de dénoncer cette évidence. Mais en tout cas, nous avons pu travailler de manière positive tout au long de ces mois écoulés.

Et sur le fond de ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est la continuité des efforts portés depuis longtemps par la Région, la priorité à la solidarité et au développement économique, qui doivent aller de pair, et c'est une réponse à la situation d'urgence extrême que nous connaissons, à la détresse profonde qui existe aujourd'hui dans le commerce, dans les PME, dans les entreprises, dans les services publics. Et il me semble que cette nouvelle étape, avec le plan d'urgence, permet d'y répondre. On connaît la situation dramatique, en particulier dans les petites entreprises. On est, pour certains, pas loin des *Raisins de la colère*, le terrible roman de Steinbeck qui retrace ce qui s'est passé aux États-Unis après la crise de 1929, et donc la détresse est présente, très forte, avec de plus en plus de personnes qui sont dans des situations extrêmes, et qui, pour certaines, n'ont presque plus rien à perdre, parce qu'elles ont déjà tout perdu. Donc on prend le taureau par les cornes, là-dessus, pour répondre à cette situation, en particulier de manière volontariste, offensive, sur le e-commerce, et là-dessus, c'est très positif.

Plutôt que de regarder les trains passer, de dénoncer Amazon, avec toutes les insuffisances qui existent en la matière, il faut permettre une reconversion de nos entreprises dans cette situation dramatique, en répondant à l'urgence. Et puis c'est la solidarité : nous y sommes très attachés. Sans économie forte, il ne peut pas y avoir de solidarité, mais l'inverse est vrai aussi : une économie ne peut se développer durablement que si la solidarité est au rendez-vous. C'est la priorité aujourd'hui, avec ce plan d'urgence dont la solidarité est le maître-mot. Le soutien aux familles les plus fragiles, si fortement heurtées par cette pandémie, le soutien aux étudiants, aux apprentis, le soutien aux précaires, et puis le soutien aux secteurs qui souffrent, la culture, il en sera question tout à l'heure, nous avons maintenu de nombreuses subventions même pour des festivals annulés. Nous continuons aujourd'hui à porter une parole, et surtout des actions fortes, sur la culture, l'économie sociale et solidaire, le sport, l'économie, la poursuite de Néo Terra. Voilà ce que je souhaitais dire en introduction, et évidemment notre groupe apporte son plein soutien aux actions mises en œuvre par vous, Monsieur le Président, par l'exécutif, et par nous tous, qui prenons notre part.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup, Matthias. Moi, si j'avais un regret, d'une certaine manière, qui serait plutôt européen, c'est de se dire que nous n'avons pas les moyens d'un *Länder* allemand ou d'une province italienne. Et cela, c'est vrai que le débat se ferait autrement.

Mes chers collègues, je vais mettre aux voix ce rapport du plan d'urgence 2.

Est-ce qu'il y a des votes négatifs ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

N° 1

Vote sur le «Plan d'urgence volet 2 - aide au secteur associatif et aux entreprises et actions de solidarité»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Madame Lapouge Christelle (NI)**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRÉSIDENT. - Ce rapport est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

**1 bis - POUR UN REBOND APRES LA CRISE DE LA COVID-19 : SOUTIEN
REGIONAL AUX ACTEURS DU MOUVEMENT SPORTIF**

M. LE PRÉSIDENT. - Je passe maintenant la parole à Nathalie LANZI sur le soutien régional aux acteurs du mouvement sportif.

Mme LANZI. - Merci, Président. Chers collègues, je le rappelle toujours, quand je parle de sport : en Nouvelle-Aquitaine c'est le plus grand corps social. Plus d'1,4 millions de pratiquants. Le mouvement sportif, vous l'imaginez, est un secteur économique, vous le savez, et est profondément impacté par cette crise. Il faut savoir qu'il y a moins 30 % de licenciés actuellement, donc cela va certainement continuer, dans nos clubs. Des moyens financiers en baisse, donc, des licenciés aussi qui demandent d'être remboursés dès maintenant de leurs cotisations, des partenaires privés qui se désengagent, parce qu'ils ne s'étaient pas désengagés dans la première crise par raison de solidarité, mais qui se désengagent actuellement car la crise les touche directement... Et également, tout simplement, nous ne faisons plus de sport parce qu'il y a effectivement la fameuse distanciation physique dans les pratiques de chacun et de chacune. Alors, si le premier plan était plutôt une action orientée sur la solidarité avec nos clubs, cette délibération vient en complémentarité des dispositifs qui existent déjà. Actuellement, l'État, et d'ailleurs je crois que le Président de la République doit rencontrer demain les acteurs du monde sportif... Le monde sportif est profondément inquiet, justement, sur les aides, qui pour l'instant seraient de 110 millions. Mais il faut que nous, collectivités, soyons solidaires de nos clubs, qui permettent tout ce lien social, le vivre-ensemble, et surtout, qui permettent, dans cette société de liberté, de vivre heureux en faisant du sport.

Donc la cible, ce sont les acteurs avec lesquels nous avons l'habitude de travailler. Elle émane de constats immédiats parce que je salue ici, une fois de plus, les Services de la Région qui appellent, et qui connaissent, l'ensemble du monde sportif dans cette Région. Elle vise également à les accompagner.

Plusieurs objectifs : leur permettre de garder leur capacité d'investissement, puisque nous travaillons sur de l'investissement face à la crise ; la cible, ce sont les têtes de réseau, 90 ligues environ et 90 clubs ; les manifestations sportives ; et enfin, l'ensemble des acteurs associatifs. Comme la forme des aides, c'est de l'achat de matériel, qui permette également de l'aide sur la mutualisation, favoriser le travail en visioconférence, mais également, pourquoi pas, être sur du e-sport, ou travailler différemment, mais permettre au monde sportif de continuer à vivre. Et, je le rappelle, c'est un monde qui est profondément touché, il est important que nous soyons solidaires de l'ensemble du mouvement sportif. Je vous remercie.

M. DURAND. - Chers collègues, nous voudrions vous faire partager la réflexion de notre groupe, les Républicains, au sujet de cette délibération. Nous pensons qu'avant de parler de rebond, il serait plus approprié de parler d'aide à la survie des acteurs du mouvement sportif. Une enquête de la semaine dernière, et vous venez d'ailleurs d'y faire allusion, Nathalie, diligentée par le Comité National Olympique et Sportif Français, révèle qu'en raison de l'épidémie, la perte estimée de licenciés est de 26... vous avez cité 30 %, on ne va pas chipoter, bien sûr, puisqu'elle est estimée, et la perte économique est de 376 millions d'euros. Il y a donc péril. Surtout qu'il va falloir vivre durablement avec ce virus tueur, on est tous d'accord là-dessus.

Autant dire que la souffrance des acteurs du sport n'est pas finie, alors que les contraintes des confinements successifs empêche la pratique du sport par tous, ce qui est contre-productif. L'activité physique est un bien de première nécessité, comme le rappelait le Journal du Dimanche ce week-end. Et nous sommes dans une situation paradoxale et lunaire, d'avoir des sportifs parfois payés généreusement pour faire du sport, et d'autres sportifs qui veulent payer pour en faire et qui ne le peuvent pas, ou très difficilement.

Dans ce contexte, réaffecter en 2021 à hauteur de 600 000 euros les autorisations de programme 2020 ne peut être considéré comme un effort supplémentaire, mais comme un juste retour. Retour somme toute modeste, car cette somme, redistribuée au profit de 90 têtes de réseau et de 90 clubs du dispositif « clubs amateurs élite » représente en moyenne, pour chacun, environ 3 333 euros. Il faut en avoir conscience, même si par ces temps difficiles et incertains il serait aussi indécent de ne pas apprécier cet apport. Il ne créera toutefois pas les conditions d'un rebond.

Pour envisager un rebond, il va falloir engager une réflexion raisonnable et raisonnée. Raisonnable car ce n'est pas à coups de perfusions d'argent public que l'on va créer les conditions de la croissance, qui, seule, nous sauvera d'une lente agonie de l'économie. L'exemple japonais est là pour nous le rappeler. Gardons-nous donc de soviétiser l'économie, surtout en créant de la monnaie à partir de rien. Une réflexion raisonnée, qui doit se construire à partir du constat que la COVID-19 est révélatrice des dysfonctionnements du sport élite, amateur, et professionnel, lequel consomme, en investissement et fonctionnement, plus de 80 % du budget 2020 de la Région consacré au sport.

Or, le sport pro, plus particulièrement, doit se soumettre à une introspection lucide et revoir son modèle économique trop fragile, lequel place de nombreux clubs dans une situation particulièrement délicate. Depuis des années, le sport pro est engagé dans une fuite en avant qu'une institution comme la nôtre ne peut pas encourager. Beaucoup de clubs pro de foot ou de rugby de notre Région, pour ne parler que de ces deux sports, présentent des résultats

financiers très inquiétants, voire désastreux. À commencer par les Girondins de Bordeaux, dont le bilan est en rouge. Au cœur de la saison 2018-2019, le club a accusé 25 millions de déficit. On craint évidemment le pire pour la saison 2020-2021. Et les contribuables ne doivent pas être appelés à mettre la main à la poche pour payer la facture des dérives du sport-business, entretenues par des dirigeants pris de la folie des grandeurs ou uniquement motivés par des objectifs de financiarisation. Ne les sauvons pas de leurs excès, ne prêtons pas notre concours à la création de bulles spéculatives qui peuvent crever à tout moment.

Or, si l'on regarde le pilier « sports » du budget 2020, articulé autour de cinq objectifs, attardons-nous sur le dernier, intitulé « un territoire qui gagne », lequel concerne les clubs élite et le sport professionnel. Sommes-nous bien sûrs que c'est un sport qui gagne qui fasse gagner notre territoire ? Parlons-nous de la fierté de revendiquer des victoires sportives, ou d'une valorisation par les valeurs que ce sport véhicule ? Sur ce deuxième volet, nous ne pouvons pas y trouver notre compte. Certes, parmi les arguments motivant votre politique, vous prenez soin de préciser que la Région veut accompagner ces clubs dans une réflexion sur l'évolution de leur modèle économique. C'est évidemment une bonne intention, à la condition qu'elle ne reste pas incantatoire. Quels progrès dans ce sens ont-ils été accomplis en 2020 ?

Pour parler de rebond, c'est une vraie révolution qui doit être envisagée dans le sport pro, à commencer par la fin de la surenchère sur le salaire des joueurs, voir à ce sujet l'excellent article de Sud-Ouest du 6 novembre dernier dans le rugby, qui rappelle que le rugby pro a fabriqué plus de chômeurs que le sport amateur. En attendant que le sport professionnel fasse l'effort nécessaire pour retrouver le chemin d'un équilibre financier durable, notre groupe demande à ce que l'effort de la Région, à l'avenir, soit inversé. Que 80 % du budget aille au sport pour tous, à l'aide aux mouvements sportifs, à l'aménagement des équipements, et aux CREPS. Et 20 % aux clubs élite.

Plus que jamais, il faut comprendre que la vraie richesse dans le sport, comme ailleurs, du reste, c'est le bénévolat, sur lequel reposent les associations loi 1901. Sans bénévolat, le sport encadré, en France, est mort. Ce bien précieux qu'est le bénévolat, il faut le protéger, le respecter, l'estimer, lui témoigner de la considération et l'encourager sans faillir. Ces quelques faiblesses n'auront jamais les conséquences désastreuses de l'argent fou du sport professionnel. Le bénévole, lui, ne coûte rien. Il faut donner, plus que jamais, ses lettres de noblesse au bénévolat. Ce terreau doit être préservé, enrichi sans cesse, et libéré des contraintes administratives exagérées qui le démotivent. Véronique ABELIN nous l'a rappelé tout à l'heure.

Aidons les petites structures sportives associatives, sans conditions de trésorerie ou de nombre d'emplois. Christine MOEBS a fait une très bonne proposition à ce sujet : moins de trois salariés, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, pour mériter l'aide de nos plans successifs d'urgence, de soutien ou d'accompagnement. Trop peu d'entre elles peuvent aujourd'hui en bénéficier, elles cochent rarement les bonnes cases. C'est par la remise en place de notre politique au bénéfice du sport que nous pourrions préparer le rebond au monde d'après, et, Président, comme vous, nous pensons que la période est paradoxale, anxiogène mais passionnante, parce qu'elle doit nous permettre justement de pouvoir remettre à plat beaucoup de choses qui étaient considérées comme acquises à ce jour. Malgré tout ce qui vient d'être dit, notre groupe votera bien sûr favorablement cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste avant de donner la parole à Mme LE GUEN, cher Pierre, moi, je voudrais vous féliciter sur un point. Le seul sport, la seule fédération sportive qui augmente pendant cette période de COVID, c'est l'équitation. Vous avez imposé les mains ?

(Intervention hors micro inaudible)

M. LE PRÉSIDENT. - Bravo, bravo. D'accord. Je ne peux que m'associer à votre défense du bénévolat, pour avoir été maire d'une ville assez importante de l'agglomération bordelaise, j'en sais l'importance.

Je me demande, c'est un peu l'objet de tous les débats que l'on entend aujourd'hui, des articles que l'on lit, si, à cause du COVID, on n'a pas, justement, un problème avec le bénévolat. Problème qui est lié à des mesures de protection sanitaire. Tout aussi simple que cela. Et sans les jeunes retraités, nous avons un problème, nous seulement d'animation, mais un problème de gestion des clubs. Continuons : nous formons les bénévoles. Parce que la formation à la gestion d'un club, ce n'est pas à vous que je vais le dire, est quelque chose qui n'est pas simple. Tout cela est en jeu. Nous investissons sur les gymnases des lycées et leur ouverture sur la cité. Il faudra d'ailleurs, c'est une idée que nous allons mettre en place, que nous ouvrirons aussi, Jean-Louis, les tiers-lieux que sont les lycées sur le plan du numérique. 80/20 : rappelons que ce que nous faisons à l'égard du sport professionnel, c'est de la formation. C'est les inciter... Oui, après, il y a des achats de place, de la communication ; je reviendrai sur l'investissement. Il est vrai que quand on investit à la demande de la Mairie de Bordeaux sur le stade Matmut, le poids de l'investissement est important. Fallait-il ne pas y aller, comme l'ont fait d'autres collectivités ? Je ne suis pas sûr qu'ici-même votre groupe aurait été d'accord. Ou, ce que nous faisons à Agen, ce que nous avons fait à Pau, à la Rochelle...

Mme LANZI. - À Brive. Surtout le cas de Brive.

M. LE PRÉSIDENT. - Je serai heureux d'entendre tout cela. Mais je suis d'accord : revoir le modèle du sport pro. J'ai reçu le Président des Girondins. On a remarqué ensemble que

l'aide de la Région, même sur la formation, il ne faut pas l'abandonner, ce n'est même pas l'épaisseur du trait. Mais en même temps, on n'intervient pas sur le sport professionnel féminin basket, on n'intervient pas sur le rugby alors que c'est une identité de la Région, tout cela est quelque chose qui doit nous interpeler.

Mme LE GUEN.

Mme LE GUEN. - Oui, bonjour Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente. En premier lieu, permettez-moi de rebondir sur quelque chose. Je ne souhaiterais pas entendre tous les cinq matins que nous sommes l'unique Région à nous être réunis aussi souvent. Je me permets de vous rappeler tout de même que pendant la COVID, nous étions, fort heureusement, la Région la moins impactée, et qu'il y a des gens qui travaillent, comme moi, par exemple, et que j'estime que... Je vois Monsieur COLOMBIER qui rit à côté de moi, je n'ai pas de masque, mais je travaille dans un endroit où, quand même, il y a 800 personnes. Par conséquent, j'estime que les élus sont tout de même relativement protégés par rapport à certaines professions.

Pour revenir à ce qui nous intéresse, Mme LANZI, notre groupe va se prononcer contre, puisque pour nous, voyez-vous, ce n'est pas une priorité.

Alors, moi aussi, j'ai siégé dans des Mairies de la Métropole, et, voyez-vous, la plupart des clubs sportifs sont déjà aidés régulièrement par les communes, par les métropoles, les Départements, la Région, s'ils ont des salariés ils bénéficient déjà des aides de l'État, des fonds de solidarité, du chômage partiel, des aides fiscales, des exonérations des cotisations sociales.

Alors, voyez-vous, ceci étant exprimé, je souhaiterais ne plus recevoir de recommandé de menaces, qui arrivent directement dans mon bureau à la Région, concernant le sport professionnel, et d'un dirigeant connu notamment pour de divers exploits. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous me direz de qui vous voulez parler.

Mme LE GUEN. - Tout à fait. Je vous dirai qui, mais il se reconnaîtra.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un peu dommage. Je note que votre groupe, Mme LE GUEN, vote contre. Est-ce que les autres groupes votent pour ?

Mme REQUENNA. - Donc j'interviens au nom du groupe MoDEM union centriste pour cette seconde délibération. Monsieur le Président, les mesures que vous proposez dans cette délibération nous laissent perplexes. Vous avez le soutien de la Région en particulier sur deux points : les investissements et la mutualisation des moyens des clubs sportifs, et cela avec une enveloppe de 600 000 euros, non pas destinés à tous les clubs, mais, bien entendu, aux comités, aux ligues, aux têtes de réseau. Donc vous qui ne cessez de nous dire que vous êtes

contre le saupoudrage, aujourd'hui on a l'impression que l'on y est, qui plus est pour le plus grand corps social de la Région.

Au-delà de ce premier point, sur une enveloppe que nous trouvons inappropriée, nous nous interrogeons sur la pertinence même de la délibération. Vous misez sur des investissements matériels qui semblent sommaires pour ces structures sportives, et vous leur demandez de s'engager à mutualiser leurs moyens pour faire des économies de fonctionnement. Honnêtement, cela ne nous semble pas être la bonne réponse à apporter. Les investissements que vous ciblez dans ce dispositif, sont, finalement, déconnectés des besoins réels, aujourd'hui, des clubs sportifs, d'autant qu'ils sont déjà nombreux à mutualiser leurs moyens.

Au cœur des clubs, les véritables problèmes sont aujourd'hui liés à la gestion, à la rentrée de fonds, et, évidemment, de plus en plus, au problème prégnant du bénévolat. Le titre de la délibération est d'ailleurs révélateur : vous parlez de rebond avant même que la crise soit terminée et que ces structures soient tirées d'affaire. Avant d'être dans le monde d'après, nous devons véritablement régler les problèmes du monde d'aujourd'hui.

L'État a joué son rôle avec la mise en place du chômage partiel, mais ces structures auront des besoins de trésorerie toujours plus importants en sortie de crise, de manière à pouvoir assurer la continuité de leur fonctionnement. Sur le terrain, les choses sont claires : ces structures demandent de la trésorerie pour pérenniser leurs emplois. Quant aux investissements, nous le savons, ce sont le plus souvent les communes et les Intercommunalités qui sont les plus présentes pour assurer ces opérations, bien entendu, hors infrastructures liées aux lycées. Le CESER vous a émis une remarque très importante : très peu de structures ont bénéficié des premières mesures d'accompagnement mises en place, puisque 35 dossiers sur 132 ont été, seulement, retenus. C'est bien que le dispositif n'était pas adapté, et le CESER partage l'avis de prolonger ce dispositif, peut-être en l'adaptant de manière à ce que les structures soient plus nombreuses à en bénéficier.

Nous savons que vous n'êtes pas très friand des comparaisons entre la Nouvelle-Aquitaine et les autres Régions, mais vous admettrez que le constat qui est fait pour ces structures sportives en Nouvelle-Aquitaine est bien le même dans toute la France : les mêmes problématiques se posent. Que font les autres Régions ? Je vous cite un exemple qui nous semble pertinent et qui est celui de la Région Grand Est qui a mis en place des avances remboursables de 5 000 à 30 000 euros sur deux ans, de manière à ce que ces structures puissent continuer de fonctionner, et de manière à ce qu'elles puissent préserver les emplois associatifs, ces emplois qui sont en danger, et la Région se doit d'assurer qu'ils soient préservés en sortie de crise.

Ces structures ont la capacité de rebondir, à condition que les décisions soient, aujourd'hui, en adéquation avec la réalité. Les recettes non perçues étant amenées à revenir une fois la crise sanitaire passée.

Voilà, Monsieur le Président, en quelques mots, notre avis sur cette délibération. Un diagnostic que nous partageons mais des réponses qui nous semblent inadaptées à la réalité de ce que connaissent ces structures.

Je vous remercie, et vous indique que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Chère Pascale, d'abord, c'est une règle, j'allais dire, avec ma façon de gouverner cette Région : ces délibérations sont co-construites avec les acteurs. À l'échelle de la Région, on travaille avec les grandes délégations, le CROS, ... et donc c'est co-construit. Donc cela correspond à des besoins qui nous sont remontés.

Aujourd'hui, dans le monde associatif, compte tenu du poids et de la difficulté de l'argent public dans le monde associatif... alors, il y a un autre modèle : c'est le modèle anglais. Vous avez vu, la semaine dernière, un article très intéressant dans le Monde, qui comparait le modèle anglais, libéral, au modèle français et au modèle allemand. Notamment sur la culture. Mais il en est de même au niveau du sport. Et la réflexion qu'il y a aujourd'hui à l'échelle d'une Région ou d'un territoire important, c'est effectivement la mutualisation. Mutualisation des fonctions support : pas forcément besoin d'avoir un expert-comptable pour chacune des associations, c'est toujours un problème, j'en ai présidé, vous en avez présidé, on sait que c'est toujours un peu complexe, donc comment mutualiser les fonctions support ? Comment, au niveau sportif, et c'est le sens de la délibération, mutualiser un certain nombre d'équipements très modernes dont ont besoin les associations d'athlétisme, par exemple ? L'exemple, c'est l'achat d'un système de chronométrage moderne, avec tous les capteurs, avec tous les dispositifs, etc. Est-ce que chaque association, Pascale, a besoin d'acheter ce système ? Non. Il y a un besoin de mutualisation. Et c'est exactement le système que l'on propose.

Sur les bénévoles, je partage ce qui a été dit. Et la question qu'il faut se poser, question que l'on a échangée avec Pierre DURAND, c'est comment, aujourd'hui, un certain nombre d'entreprises qui ont une attitude de type RSE à l'égard de leur territoire (et c'est la force du réseau des ETI ou des PME), peuvent mettre pendant quelques heures à disposition des personnes de leur entreprise pour accompagner l'animation culturelle, sportive, de leur territoire.

Mais ne critiquez pas les aides à la mutualisation qui sont particulièrement importantes. De la même manière, les premiers dispositifs ont porté, cela est vrai, sur la trésorerie. Après des analyses. Parce que je rappelle que si l'on ajoute l'ensemble des dispositifs, nous avons

maintenu les aides de la Région classique aux associations culturelles et sportives, même sans service fait.

Par contre, il y a un calcul qui est compliqué, cela est vrai, parce que les communes disent toutes « on a maintenu nos aides », les Interco' disent toutes « on a maintenu nos aides », les Départements itou, l'État aussi. Donc sauf à verser de l'argent public et à tripler les subventions aux associations, il faut regarder quand même ce qu'il en est de la prise en compte du chômage partiel, du fait que l'on n'ait pas réalisé tel festival ou telle compétition... C'est de l'argent public : imaginons que dans quelques temps la Chambre Régionale des Comptes découvre que l'on a abusivement développé l'argent public. Cela ne marcherait pas.

Mais ce dispositif est totalement complémentaire. On a des contacts très étroits entre les Régions. La proposition qui est faite, c'est que ce ne soient pas des prêts mais des subventions. Si vous faites des prêts, comment allez-vous faire à la sortie du dispositif ? Ce sont des subventions. Ce qui permet d'avoir pour l'association un fonds de roulement, plutôt que de devoir licencier son dispositif.

Qui souhaite intervenir de nouveau ? Je vais mettre aux voix ce dossier.

M. SEBTON. - Président, j'avais juste une réflexion. Parce que l'on vous fait souvent la remarque, et je pense que vous ne voulez pas l'accepter, mais il faut que vous l'entendiez. Je vais vous faire une remarque, mais j'espère que vous allez l'entendre.

Cette remarque consiste...

M. LE PRÉSIDENT. - J'espère que vous allez entendre aussi ma réponse.

M. SEBTON. - Bien sûr. J'espère que vous allez entendre le CESER et ce que vient de vous dire Pascale REQUENNA. Le CESER vous fait souvent cette remarque. Souvent, vous nous parlez de co-construction : j'ai co-construit, j'ai consulté ces acteurs... Mais ces acteurs-là le contestent. Ces acteurs-là, les vrais acteurs de terrain, j'en parlais avec Pierre DURAND qui est à ma gauche et, vous en conviendrez, connaît bien le tissu sportif, me dit que les Présidents de comité, les Présidents de ligue, qui sont vraiment au contact et sur le terrain de l'aspect sportif, eux, considèrent qu'ils ne sont pas consultés et qu'ils ne co-construisent pas avec vous. Et c'est ce que vous dit le CESER dans la plupart de ses avis. À chaque fois vous nous dites « on a co-construit avec les acteurs », mais lesquels ? Renouvelez ces acteurs. Allez au plus près de ceux qui sont sur le terrain. C'est cela que le CESER vous dit. Et quand le CESER l'écrit, moi, j'ai tendance à les croire, puisque le CESER représente les corps intermédiaires. Qui est mieux placé que les corps intermédiaires eux-mêmes pour vous dire qu'ils ne sont pas représentés dans votre politique ?

Donc peut-être un peu plus de nuance quand vous dites que c'est vraiment co-construit. Et ensuite, je rebondis sur ce que disait Pierre DURAND, c'est bien, ces aides, évidemment, gardons en tête quand même qu'il s'agit juste de redéploiement de ce qui avait été décidé envisagé cette année, et qu'il ne s'agit pas de subventions nouvelles.

Mme LANZI. - En ce qui concerne la co-construction, je travaille régulièrement avec le CROS (Comité Régional Olympique et Sportif) avec Philippe SAID, j'ai une vision, si vous voulez, j'y ai participé régulièrement les samedis matin avec l'ensemble des Liges, je n'ai pas l'habitude de ne pas me déplacer et rencontrer les acteurs du monde sportif, et en une semaine j'ai fait 21 visios avec les 21 Présidents des clubs pro du rugby, basket.

Oui, la co-construction, on l'a faite, les services sont toujours à l'écoute, les présidents de ligue, il n'y en a pas un que je ne connais pas, et quand ils ont un souci, ils m'appellent. Et, effectivement, on a co-construit, et le Président a raison de le dire, avec eux, ce soutien aux acteurs du monde sportif. Et je crois que l'on peut en être fiers. Après, effectivement, je ne m'inspire pas de ce qui se fait dans les autres régions, nous avons déjà à le faire nous-mêmes.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste une précision dans ce domaine-là. Il a été, pour les clubs, je pense au cyclisme, par exemple, mais on peut penser à d'autres types d'activité, on peut penser au bois... Il a été relativement difficile de regrouper, fusionner, mutualiser la représentation associative. Vous avez, en matière d'action publique, rien n'est jamais parfait, mais si vous n'avez pas un interlocuteur régional, vous faites comment ? Vous réunissez les milliers de clubs qui existent sans qu'il y ait leur représentant ? Cela n'est pas possible.

Deuxièmement, au niveau du CESER. J'ai l'habitude d'avoir un reproche, quand je vais au CESER, et au CESER, la semaine dernière, avec Andréa BROUILLE, avec les Services de la Région, on a présenté le plan d'urgence, on a tout présenté. Mais vous avez même, cela vient notamment des organisations syndicales, qui me disent « tu es bien gentil, mais si tu veux concerter avec les organisations syndicales, cela ne passe pas uniquement par le CESER. Il faut que cela passe extérieurement par nous, aussi, et nous faisons des conférences sociales ».

Donc on multiplie les lieux de concertation. Je le disais tout à l'heure : toutes les semaines, on a une visio avec les Interco'. Toutes les semaines on a une visio avec les départements. Le modèle est toujours insuffisant, bien sûr. Il y a toujours le club de telle ou telle commune qui n'ira pas... Vous savez, j'ai l'expérience d'avoir été douze ans Maire, et même dans une grande commune, vous n'arrivez pas à avoir les Présidents de club, les joueurs, de la totalité d'une commune, tout le temps. N'importe quel élu vous le dira.

M. DURAND. - Tout à l'heure, vous avez bien voulu souligner que la Fédération Française d'Équitation connaissait aujourd'hui une certaine forme de dynamique. Mais je voudrais vous

rappeler que, sur la base de la concertation, je vous ai écrit, moi, lors du premier confinement, concernant les centres équestres. À ce jour, j'attends toujours une réponse.

Le Président du Conseil Régional d'Aquitaine d'Équitation vous a sollicité, on l'a renvoyé vers le service de l'agriculture, il n'a jamais eu de réponse aux questions qu'il posait à ce jour. Je l'ai eu la semaine dernière au téléphone. Donc c'est un Président d'une tête de réseau, ce que vous appelez une tête de réseau. Et ce Président de tête de réseau n'a pas eu de réponse, comme je n'en ai pas eu. Nous sommes des interlocuteurs représentatifs, me semble-t-il. Lui, en tant qu'élu, moi, en tant que Président d'un Comité Régional d'Équitation.

Il vous faut savoir que le président du CROS est évidemment un interlocuteur important, mais il ne représente pas du tout les Fédérations. Le Comité Olympique ne représente pas, contrairement à ce que l'on croit, les Fédérations. Ils ne sont pas toujours en lien entre eux. Donc les présidents de Comités Régionaux doivent co-construire avec vous au moins cette politique-là.

M. LE PRÉSIDENT. - Je prends le point, et je viens de demander...

M. DURAND. - Voilà, c'est un trou dans la raquette, comme vous dites.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je vais boucher cette raquette dans la journée.

Bien, mes chers collègues, nous allons passer au vote. Les présidents de groupe veulent bien d'exprimer...

Mme LE GUEN. - Ce sera contre, DINA.

M. LE PRÉSIDENT. - Jacques, pour ?

M. COLOMBIER. - Pour.

Mme REQUENNA - Abstention.

M. LE PRÉSIDENT. - Aurélien ?

M. SEBTON. - Abstention.

M. LE PRÉSIDENT. Pierre, je ne me souviens plus ? Pour. Je suppose que la majorité vote ce texte. Je vous en remercie : adopté.

M. DURAND - Oui, on est pour, Monsieur le Président.

N° 1 bis

Vote sur «Pour un rebond après la crise de la COVID-19 : soutien régional aux acteurs du mouvement sportif»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Madame Lapoue Christelle (NI)
CONTRE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION : Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

2 - RAPPORT NEO TERRA SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE. ANNEE 2019.

M. LE PRÉSIDENT. - On a ensuite le rapport Néo Terra sur la situation en matière de développement durable.

Mme COUTANT. - Chers collègues, cette année le rapport annuel développement durable, qui a été organisé selon les 11 ambitions de Néo Terra à votre demande, Président, conserve évidemment l'ossature habituelle, dans le sens où il est conforme à la réglementation. Il rend compte du bilan du Conseil Régional pour l'année 2019 dans la mise en œuvre des politiques, de nos orientations, ainsi que les actions réalisées dans la gestion et les activités de notre fonctionnement interne.

C'est le quatrième rapport depuis la fusion des trois anciennes Régions, celui présenté en 2016 étant relatif à l'année 2015, il rendait compte de l'action des anciennes Régions. Vous connaissiez donc parfaitement bien la manière de faire.

Cette *slide* vous rappelle les 11 ambitions de la feuille Néo Terra avec les pictos associés. Cette feuille de route, dédiée aux transitions énergétique et écologique n'incluait pas l'ensemble des points qui peuvent être abordés, ou contenus, dans ce que l'on appelle le développement durable, et notamment les volets sociaux et sociétaux. Vous les retrouverez dans une rubrique à part, toujours dans l'ambition 1, une rubrique qui s'intitule « par ailleurs », page 57 du rapport, et vous y verrez que la Région n'a pas manqué à ses devoirs aussi en la matière.

Ce quatrième rapport, donc, vous êtes habitués, préconise une évaluation au regard du développement durable des actions régionales, avec les 5 finalités que vous avez sous les yeux, sur l'écran, et les 5 éléments de méthode, toujours conformes à la réglementation évidemment.

Si l'on passe à la *slide* suivante, cette *slide* tend à préciser comment chaque ambition a été traitée cette année, au regard justement, à la fois du développement durable, et à la fois des objectifs, des 17 ODD préconisés par l'ONU. Vous avez, sur cette *slide*, un résumé de la situation, avec, ensuite, une barrette qui explique en quoi cette ambition peut contribuer aux autres ambitions de manière indirecte, avec l'ensemble des ODD qui peuvent être pris en compte au sein de cette ambition, de manière directe et indirecte, les contributions de chacun, bien évidemment, et vous avez le diagramme circulaire qui indique à la fois les contributions,

les finalités, les 17 ODD, celles qui sont concernées et qui ne le sont pas, et les impacts positifs ou négatifs au regard de ces ODD.

Ensuite, à partir de la *slide* suivante, vous avez un récapitulatif, ambition par ambition. Ambitions de la feuille de route Néo Terra, au regard des actions qui ont été menées durant cette année. Par rapport à l'ambition 1, on peut, on l'a mis en avant, mais il y en a d'autres, et vous les avez dans le rapport. L'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique dans le cadre des plans éducatifs jeunesse, qui permettait, et permet toujours, d'encourager les lycéens et les apprentis à devenir acteurs du changement, avec un appel à manifestation d'intérêt, « sciences grandeur nature », qui a pour objectif de développer la vulgarisation scientifique des enjeux biodiversité et climat.

Deuxième point que nous avons mis en avant, et qui entre dans cette ambition 1, c'est évidemment le rapport « AcclimaTerra, anticiper les impacts du changement climatique », rapport paru en 2018 mais qui a suscité une centaine de manifestations, de conférences, notamment le train du climat, au cours de l'année 2019.

Et enfin, on peut aussi relever la concertation permanente au cœur de l'élaboration du SRADDET, SRADDET adopté en décembre 2019, approuvé par la Préfète en mars dernier. Et je rappelle quand même que ce document stratégique qu'est le SRADDET s'inscrit au plan national dans une démarche pionnière pour la Région Nouvelle-Aquitaine, puisque nous avons qualifié tous les objectifs développement durable dans le cadre de ce SRADDET. Vous en avez la preuve dans le document initial.

L'ambition 2 : « Accélérer et accompagner la transition agro-écologique ». On peut signaler, peut-être, mettre en avant le projet de l'association AgroBio Périgord, « maîtrise de pratiques en agriculture biologique », qui est donc d'aider les porteurs de projet dans les différentes étapes de leur installation, que ce soit l'accès au foncier, financement par les banques, l'insertion territoriale... Il s'agit là d'une formation permettant de recréer les conditions idéales d'installation en accompagnant le porteur de projet dans les différentes étapes qu'il a à gérer.

Deuxième point que nous pouvons mettre en avant : les certifications environnementales qui permettent de garantir une meilleure prise en compte de la biodiversité, une bonne gestion des produits phytosanitaires, et la fertilisation, ... évidemment, la question de la ressource en eau, qui est prégnante.

Troisième point important, l'éco-socio-conditionnalité des aides régionales aux entreprises, qui a été mise en place pour les entreprises agro-alimentaires en 2019 et qui s'appuie sur un diagnostic innovant de responsabilité sociétale.

L'ambition 3, « Accélérer la transition énergétique écologique des entreprises » permet de mettre en avant au moins pour 2019 le soutien aux expérimentations territoires zéro chômeur de longue durée, qui a permis d'expérimenter sur une dizaine de territoires de Nouvelle-Aquitaine une nouvelle façon de créer des emplois et des activités.

Deuxième point à mettre en avant, la transition énergétique environnementale des TPE qui s'opère avec le réseau des Chambres des Métiers ; qui a engagé un travail de formation et de sensibilisation via son réseau d'accompagnement à l'économie circulaire, notamment ; qui s'appuie sur 9 agents généralistes de l'environnement, qui sont dédiés à nos 12 Départements. Et puis la mise en place d'un nouveau règlement régional d'intervention dans le cadre du schéma régional de développement du tourisme.

On peut peut-être passer à l'ambition 4 qui est sur la *slide* suivante : « Développer les mobilités propres pour tous », avec ce dont on parle beaucoup, le verdissement du parc de matériel roulant ferroviaire, à travers le projet de trains à batteries rechargeables, auquel nous participons, Nouvelle-Aquitaine, mais aussi, avec les régions Occitanie, Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Deuxième point important, l'itinérance cyclable, encadrée par le schéma régional des véloroutes, qui se poursuit, permettant de construire des produits touristiques à l'échelle d'un itinéraire ou d'une destination. En 2019, ce sont 114 kilomètres d'itinéraires supplémentaires.

Et enfin, sur cette ambition 4, l'expérimentation et le soutien aux mobilités propres, développant les solutions de motorisation électrique, hydrogène, et bio-GNV.

L'ambition 5, « Développer et systématiser un urbanisme durable », avec en premier point l'objectif de rénover 100 000 à 120 000 logements par an, soit l'ensemble du parc en 2050.

La Région a mis en place des actions de conseil de proximité et d'accompagnement des ménages afin de favoriser la rénovation énergétique des logements, et tout cela se poursuit en 2020. Vous vous souvenez le vote de notre programme régional pour l'efficacité énergétique, mais nous en reparlerons plus tard.

Et enfin, l'appel à projets « bâtiments du futur », qui permet d'accompagner là aussi des projets innovants de rénovation de bâtiments, avec le label « plus c'est moins », qui est un label extrêmement ambitieux, et la Région Nouvelle-Aquitaine a participé à l'émergence de tout cela.

Et enfin, la gestion durable du développement touristique du littoral, avec les dispositifs « plan plage » et « aménagement durable des destinations ».

L'ambition 6 : « Construire un nouveau mix énergétique » avec un dispositif dont nous parlons régulièrement au moment des Commissions permanentes, les projets participatifs et

citoyens pour la transition énergétique, qui visent à faire émerger des collectifs citoyens à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, permettant de générer des projets au plus près des territoires, et là, véritablement travailler avec les citoyens et avec les élus des territoires. Aujourd'hui on a une trentaine de collectifs citoyens à l'échelle de la Région.

Deuxième point important, favoriser le développement des énergies marines renouvelables, notamment, on peut citer l'initiative au niveau du port de Bayonne, dans le cadre d'une convention en partenariat avec la communauté d'agglomérations du pays-basque, et une étude des conditions de faisabilité d'un projet éolomoteur qui est en cours.

Et enfin, développer la production d'énergies renouvelables au sens plus large puisque la Région a lancé dès 2018 un appel à manifestations d'intérêt pour soutenir un certain nombre de technologies innovantes, et nous poursuivons ce travail-là, notamment concernant la méthanisation, la gazéification, mais on pourrait citer aussi toutes les initiatives liées au photovoltaïque, avec une approche systémique de la mise en place de ces énergies renouvelables, de ces projets d'énergie renouvelable.

L'ambition 7 : « Objectif zéro déchets à l'horizon 2030 ». On peut, dans le cadre de cette ambition, mettre en avant l'échoppe zéro déchets, à Mérignac, qui est le premier tiers-lieu zéro déchets qui s'articule autour de trois axes : café, épicerie en vrac et dépôt-vente. On peut aussi mettre en avant le plan régional de prévention et de gestion des déchets, bien évidemment, qui a été adopté aussi en amont du SRADDET et intégré au SRADDET, qui a pour objectif de coordonner à l'échelle régionale l'ensemble des actions entreprises par les acteurs concernés par la prévention et la gestion des déchets.

L'ambition 8 : « Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité ». Là encore, un appel à manifestations d'intérêt est sorti en 2019, « sortir des pesticides », qui a pour objectif de soutenir les territoires qui veulent s'engager dans la sortie des pesticides.

Deuxième action qui peut être mise en avant dans le cadre de cette ambition 8, cette action qui permet d'accompagner l'émergence et la structuration de réseaux pluridisciplinaires de recherche leader aux niveaux nationaux, internationaux, sur les thématiques stratégiques. La Région a créé le Réseau Régional de Recherche sur la Biodiversité, par exemple.

Troisième point, dans un souci de cohérence, lisibilité et efficacité, après trois années de travail, les trois CEN ont fusionné pour donner naissance au Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, c'est quand même à saluer comme un aboutissement important pour 2019.

L'ambition 9 : « Préserver et protéger la ressource en eau », avec le programme régional Solus', qui est destiné à répondre aux enjeux du changement climatique et à la prise en compte de l'évolution des usages de l'eau, quantitativement et qualitativement. Le programme

comprend actuellement un appel à projets sur l'innovation et le numérique pour la gestion de l'eau des entreprises du secteur industriel.

Deuxième action incluse dans cette ambition 9 dans le cadre de la stratégie régionale de l'eau adoptée en juin 2018, la Région a affirmé sa volonté de nouer des partenariats avec les établissements publics territoriaux de Bassins, afin notamment qu'ils puissent relayer la politique régionale en faveur de la ressource en eau.

L'ambition 10 : « Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles ». La Région vise une réduction de 50 % du rythme de la consommation foncière sur le territoire régional à l'horizon 2030. Cette volonté de penser un modèle de développement plus économe en foncier a été réaffirmée avec Néo Terra, et en 2019 plusieurs actions ont été identifiées et mises en œuvre par la Région afin d'accompagner les territoires dans ces objectifs de sobriété foncière.

Enfin, toujours sur cette ambition 10, le projet Carbopolis, qui est un projet issu de la réflexion conduite en Nouvelle-Aquitaine pour le développement de la bioéconomie, affichée par la Stratégie Nationale Bas-Carbone, il va permettre la mise en relation entre entreprises et propriétaires forestiers. Son ambition est de créer un processus de compensation carbone entre les acteurs du territoire, qui sont, d'une part, les entreprises voulant réduire leur carbone résiduel, et d'autre part les propriétaires forestiers.

Et enfin, ambition 11, « La Région Nouvelle-Aquitaine, une administration exemplaire dans la transition », avec, là encore, trois points mis en avant cette année : l'action d'homogénéisation du parc informatique, qui n'est quand même pas rien en termes de fonctionnalité de la Région.

Deuxième point, partager l'information et introduire le travail collaboratif au sein de ces Services, tout en facilitant à la fois le travail à distance, et on en voit pleinement l'intérêt aujourd'hui, et le travail d'équipe en interne et avec des acteurs externes. La Région offre aux agents des outils et des moyens utiles à l'échange d'informations, comme un portail collaboratif et la création d'outils de gestion de projet, en lien avec le portail, pour suivre des phases, les jalons et les ressources.

Enfin, en cohérence avec la feuille de route Néo Terra, la Région a intégré une démarche écoresponsable dans la plupart de ses actions, notamment pour ses achats. En 2019, 46 % du montant des achats réalisés par elle intègrent une disposition environnementale, et la disposition également d'objets promotionnels qui contribuent à véhiculer l'image de notre Région.

Ce rapport a demandé un travail colossal de la part des différents référents qui se trouvent dans chacun de nos Services, et également du Service en charge de tout cela. Vous avez, sur

cette *slide*, la mise en perspective de cet exercice d'auto-évaluation, avec la mise en évidence des éléments qui peuvent y contribuer.

Je le rappelais précédemment, les objectifs développement durable qui ont été intégrés dans le SRADDET, de nouveaux indicateurs ont également enrichi le rapport cette année, et notamment, à partir de la page 266 du rapport, vous avez des schémas consolidés avec l'ensemble des ODD présentés dans le rapport, et pour chaque action la prise en compte de ces ODD, les effets de l'action en positif, mais aussi en négatif, ce qui permet d'identifier évidemment les axes de progression. Et sachez qu'en 2019, 122 actions réalisées contribuent positivement à une ou plusieurs cibles des objectifs de développement durable.

On peut mettre en avant aussi ce réseau de référents développement durable, que j'évoquais précédemment en les remerciant, ces agents se sont identifiés dans chacun de nos Services pour faire remonter ce qui pouvait se passer au sein du Service, et ceci existe depuis 2017 en Région Nouvelle-Aquitaine. Cela permet un travail en réseau, des réunions régulières, et nous nous réunissons chaque année une journée entière pour travailler et identifier les axes d'amélioration, à la fois au sein du réseau, mais aussi dans l'écriture de ce rapport. Cette année nous avons davantage de représentation graphique dans le rapport, pour essayer d'illustrer la pertinence et l'exhaustivité de nos actions.

Trois exemples, on peut peut-être passer...

M. LE PRÉSIDENT. - ...Peut-être, Françoise, essayez de conclure. On est dans un long tunnel...

Mme COUTANT. - J'en suis à la fin, mais c'est vrai que si l'on veut mettre en exergue les 11 ambitions développement durable, cela amplifie encore le propos.

Trois exemples qui ont permis de dynamiser notre prise en compte exhaustive des ODD dans le cadre de notre rapport cette année : d'abord la démarche transversale qui a été engagée, justement, dans la construction de la feuille de route Néo Terra, la construction du SRADDET également, on en a reparlé ce matin, avec une approche systémique quant à l'aménagement du territoire et la prise en compte du développement durable, et enfin, on peut terminer par ces actions qui ont été menées par le Comité Régional des acteurs du COPTEC. Avec ces deux réunions plénières de 2019 qui montrent le volontarisme, justement de poursuivre le travail au côté des acteurs de la Région. Avec un Comité régional des acteurs dédié à la finance durable en mai, et puis en décembre sur la construction durable.

Et enfin, je terminerai, parce que c'est un point important pour l'ensemble des acteurs de la région, notamment ceux qui s'impliquent au niveau des SCoT, en lien avec la DREAL, nous avons mis en ligne un site qui intègre justement une boîte à outils qui permet à ces porteurs

de SCoT au niveau des territoires néo-aquitains d'intégrer au mieux les objectifs développement durable au sein de leurs travaux.

Merci, j'en ai terminé. Mais on ne présente pas plusieurs centaines de pages en deux minutes.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Françoise.

Y a-t-il des remarques ou des observations sur ce rapport ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je me permets, et ce que je vais dire, pour le coup, est strictement personnel, Monsieur le Président, parce que nous en avons parlé en groupe et les avis étaient différents dans le groupe, de vous interpeler sur une plénière où, finalement, nous sommes très peu. Dans l'échange que nous avons eu au téléphone, vous avez dit que L'Assemblée Nationale mobilise à peu près la moitié de ses députés. Alors je sais que c'est compliqué, je ne voudrais pas faire de caricature mais je sais que c'est compliqué, mais vous devez, en tant que Président de l'exécutif, et il y en a beaucoup dans cette salle, trouver le bon équilibre entre sanitaire, démocratie et participation. Et là, il me semble, franchement, qu'en donnant comme impulsion l'exécutif avec les présidents de groupe, et on voit bien d'ailleurs que vous le jouez de manière positive, on n'était pas sur le bon équilibre. Et ce n'est pas du tout la même dynamique, une séance plénière où vous auriez par exemple 90 des représentants, qu'une séance plénière où nous sommes, de manière un peu aléatoire, une trentaine.

Encore une fois, c'est un avis personnel, c'est vous qui êtes le Président de l'exécutif, c'est compliqué, je le dis, mais peut-être que l'exemple de l'Assemblée Nationale où, dans un hémicycle que vous connaissez, que je connais, qui est proportionnellement plus petit que celui-là par rapport aux 577 députés, peut-être que la proportion d'un membre sur deux pour chaque groupe aurait été un point de repère intéressant.

J'en viens au rapport Néo Terra. Le rapport Néo Terra, je le redis, c'est une obligation législative de la loi Grenelle 2, toutes les collectivités locales le font depuis l'année 2010, donc il y a quelque chose de normal à faire ce rapport, vous le faites, c'est très bien, mais je voudrais que l'on ne soit pas trop lyrique là-dessus, c'est juste une obligation.

Deuxièmement, sur Néo Terra. Nous, encore une fois, on a salué la démarche Néo Terra. Elle ne manque ni de souffle, ni de cohérence. Et nous saluons à nouveau le travail, et on a même fait plus que cela, puisque le groupe Union Centriste vous a apporté son soutien au moment du vote, et le MoDEM a adopté une abstention bienveillante. Et nous redisons notre volonté de nous inscrire dans l'élan collectif et le consensus, qui est important, sur Néo Terra. Ce n'est pas pour cela que l'on va abandonner, je dirais, l'accès au débat contradictoire.

Et dès le début de notre démarche, nous vous avons fait sur Néo Terra un certain nombre de critiques de fond. Premièrement, sur la méthode, et je me permets de le dire aussi à notre Vice-Présidente, Andréa BROUILLE. L'absence complète d'évaluation financière de ces 11 ambitions. Et donc, l'impossibilité d'articuler transition écologique Néo Terra et toutes les stratégies publiques, finances publiques régionales.

À la question simple « Néo Terra, combien ? Finalement, on y met quel effort financier ? » répond un silence qui est vraiment abyssal. Et finalement, en Commission des Finances, et cela ne trompe pas, devant l'absence complète d'étude d'impact, nous avons évacué le dossier Néo Terra en cinq minutes. Cinq minutes pour Néo Terra en Commission des Finances, cinq minutes.

Monsieur le Président, nous vous demandons encore une fois de mobiliser votre administration sur la quantification objective de la démarche Néo Terra, cela ne peut plus durer. Il y a un catalogue de...

M. LE PRÉSIDENT. - Vous étiez à la plénière de juillet, je l'ai dit : Néo Terra, + 600 millions d'euros. C'est incroyable d'être à ce point... sous prétexte de montrer que vous êtes dans mon opposition, vous êtes en train de balancer.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Mais j'ai cherché, dans le document.

M. LE PRÉSIDENT. - De balancer, parce que la presse est là.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Mais pas du tout !

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, il peut terminer son intervention ?

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon, mais de temps en temps, cela m'énerve. Cela me révolte.

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est une critique de fond que l'on vous fait et elle est fondée.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai les rapports.

M. DIONIS DU SEJOUR. - J'ai cherché vos chiffres, je ne les ai pas trouvés, sur Néo Terra. Combien, dites-moi ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais vous faire faire un stage de formation.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Oui, oui, merci, Monsieur le Président. En attendant, vous avez cette question qui vous est posée. Et je vais néanmoins continuer, à mon avis, je n'ai pas fini sur les choses désagréables, Président. Donc, sur l'ambition 10...

M. LE PRÉSIDENT. - Vous êtes à 4 minutes 40, déjà.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, vous n'avez arrêté personne dans les interventions ce matin, ayez la courtoisie de laisser terminer Jean DIONIS, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord, on termine. Ce n'est pas vous la Présidente, ma chère Pascale.

Mme REQUENNA. - Non, mais je vous le demande en tant que Présidente de groupe. Vous n'avez interrompu personne, Monsieur le Président, ce matin. Donc là, c'est ciblé, et ce n'est pas bien.

M. LE PRÉSIDENT. - Je dirai pourquoi.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, si cela vous rassure, je ne dirai plus rien de la séance. Mais il me semble que l'on a des questions importantes. Sur l'ambition 10, avec un objectif de 50 % de baisse de la consommation foncière, la Région intervient sur une compétence première des collectivités territoriales. Nous vous avons demandé une approche conventionnelle, contractuelle avec les territoires, et la Région doit respecter l'autonomie des décisions des collectivités locales en matière d'urbanisme. Nous n'avons pas vu d'avancée sur cette affaire-là.

Sur le fond, ensuite. Et dès le lancement de Néo Terra, nous avons posé des questions précises. Sur le mix énergétique. Il nous semble que votre texte est hanté par de grands absents, et même des fantômes. Premier fantôme, le nucléaire. Nous avons à nouveau cherché une position de la Région sur le nucléaire. Comment construire un mix énergétique de la Région sans prendre position sur une éventuelle suppression de deux tranches de nucléaire au Blayais. Et encore une fois, cela continue à le faire, ils ont fermé, Fessenheim. Ce n'est pas un truc en l'air, c'est une question de fonds. J'ai cherché en vain la place, aussi, du projet LGV/GPSO, éminemment Néo Terra. Il facilite le report modal avion-train et voiture vers train.

Ambition 4, nous avons une question claire à vous poser, Monsieur le Président, et cela, c'est Néo Terra : la Région soutient-elle toujours GPSO Bordeaux-Espagne, Bordeaux-Toulouse ? Quelle est aujourd'hui votre position et pourquoi cela n'est pas dans le rapport Néo Terra ? Là encore, votre document manque cruellement sur le mix énergétique de quantification globale. Nous avons des chiffres sectoriels qui sont donnés mais où est l'ambition sectorisée ? Le seul dossier dimensionnant ce qui concerne les énergies nouvelles renouvelables est celui du photovoltaïque. Notre question est simple, là aussi : quelle est aujourd'hui la part du photovoltaïque dans le mix Nouvelle-Aquitaine et à combien voulez-vous le porter à horizon 2030 ? C'est, il me semble, une question simple.

Sur la question de l'eau, c'est plus grave, et Pascale REQUENNA y reviendra sur la délib' 14. Vous savez que la Région, Monsieur le Président, est sous tension au niveau de ce dossier. C'est vrai en Lot-et-Garonne, c'est vrai dans les Deux-Sèvres, c'est vrai sur l'ensemble des territoires agricoles de la Région. Et visiblement vous ne voulez pas trancher

et, là encore, répondre à une question simple. Êtes-vous pour le développement d'infrastructures de stockage d'eau en hiver ? Que l'on les appelle bassines, que l'on les appelle Lac de Caussade, il faut se situer. J'ai lu le document sur l'ambition numéro 9 et je l'ai sous les yeux, Monsieur le Président. Défi n°1, propositions les plus marquantes, je lis, « réduire de 30 % la consommation d'eau de l'agriculture en période d'étiage ».

Monsieur le Président, et là, je le dis de manière un peu solennelle et grave : si vous restez sur cette ligne, vous condamnez des centaines d'agriculteurs à l'échec. Et qu'ils soient bio ou pas bio, encore une fois ! Bio ou pas bio, l'été, il faut de l'eau. Et donc, là encore, vous n'arrivez pas à trancher, et Pascale le montrera cet après-midi.

Décidément, Monsieur le Président, là, on a un seul mot, et c'est un appel que l'on vous lance. Décidez, Monsieur le Président. Sur cette question de l'eau, décidez. Non, il ne faut pas rire, là-dessus. Et, encore une fois, c'est un dossier sur lequel, localement, moi, j'ai pris mes responsabilités. Décidez. L'ambiguïté, elle ne serait digne ni de vous, ni de l'institution régionale.

Voilà, Monsieur le Président. Les Centristes sont partants pour la transition écologique, et pour faire partie du consensus régional sur ce débat-clé, ils vous posent un certain nombre de questions lourdes et précises.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien. Je donnerai la parole à Pierre FROUSTEY parce qu'il a animé un groupe transpartisan. Je voudrais répondre, à la fois sur le fond et sur la forme, à Jean DIONIS.

Vous dites, Jean, et vous avez noté que dans votre groupe il y avait des divergences, vous dites « on est d'accord pour la transition écologique ». Et en même temps, vous êtes le plus farouche opposant dans cette assemblée sur la lutte contre l'étalement urbain. Le plus farouche partisan. Vous...

(Intervention hors micro inaudible)

M. LE PRÉSIDENT. - Attendez. Vous êtes le plus farouche partisan contre l'étalement urbain. Moi, la première décision que je prends quand je deviens Maire de Pessac, cela a été d'arrêter l'étalement urbain dans ma commune. Ce qui est, aujourd'hui, un acte qui ne peut pas être changé. Des centaines d'hectares de bois et de zones agricoles n'ont pas disparu. Cela a été le premier acte que j'ai fait, bien en avance de phase.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Venez à Agen, et on comparera nos démarches.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est le premier point.

Sur l'eau, bien sûr, on est tous d'accord pour faire en sorte qu'il y ait du stockage. Bien sûr. Le problème n'est pas d'être contre le stockage, le problème est de savoir comment on le

fait. À partir de quelles régulations. Parce que si vous pompez l'eau en période d'été, en période d'étiage, mais vous massacrez, vous créez des à-sec dans les rivières.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Mais non, Monsieur le Président ! Si vous avez fait des réserves... Venez les voir.

M. LE PRÉSIDENT. - Par définition... Non mais, attendez. On est aujourd'hui... Regardez ces chiffres. On a moins de 130 millions de mètres cube sur le bassin Adour-Garonne. Nous aurons, dans 20 ans peut-être, moins un milliard deux cent millions de mètres cubes. Est-ce que la responsabilité d'un élu c'est de dire, d'une certaine manière, « j'ouvre les vannes », ou bien est-ce que c'est de dire « attention, on peut effectivement stocker, et voilà de quelle manière » pour une agriculture qui va respecter les nappes ? Parce que toute cette eau, si elle est chargée de pesticides, de perturbateurs etc., elle part où ? Elle part dans l'océan.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, moins 30 % en période d'étiage, ce sont vos documents.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean, il y a moins de 130 millions de mètres-cubes. Sur le bassin Adour-Garonne, ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'agence de bassin.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Sauf que c'est hors-sujet, ce que vous dites.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur GPSO, bien sûr que je suis favorable. Bien sûr que je suis favorable, bien sûr que je sais que c'est essentiel pour mettre fin aux murs de camions, bien sûr que je trouve qu'il est une contradiction élémentaire en se disant « on maintient ce mur de camions si on ne fait pas un GPSO », bien sûr l'argument qui est de dire « mais la voie n'est pas saturée », mais si, elle l'est, elle l'est à partir du moment où elle rencontre celle qui vient d'Arcachon. Bien sûr.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Eh bien, parfait.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc, il y a un travail...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Faites-le.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais voilà, je le porte toujours, maintenant il y a un débat, bien sûr, au sein de la majorité, j'assume ce débat et j'assume ma responsabilité.

Troisièmement, vous me demandez, Jean, d'intervenir sur le nucléaire.

S'il y a un lieu ou une compétence qui n'est pas du tout de cette Assemblée... On peut avoir à l'extérieur de cette Assemblée des positions, mais s'il est bien un domaine où l'on est totalement incompétents, c'est bien dans cette Assemblée. Quelque chose que l'on puisse dire, nous ne pouvons pas intervenir. La seule chose que nous faisons, c'est d'essayer de faire en sorte, et nous avons créé un écosystème sur la sûreté nucléaire, la compétence sur

la sûreté nucléaire. Parce que c'est dans notre domaine d'activité, tant en termes de formation qu'en termes de rapprochement des entreprises. Et peut-être demain, avec le grand carénage, de pouvoir utiliser des compétences, notamment de soudeur, pourraient être utilisées. Voilà ce que l'on fait. C'est du basique, c'est du concret, c'est de l'organisation industrielle, c'est la diversification de nos compétences. Mais...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Président, le Conseil Régional est à sa place en donnant son avis sur une éventuelle suppression de deux tranches au Blayais. Il est à sa place, il est dans son rôle.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous n'avons aucune compétence dans ce domaine-là, par contre, compétence en termes juridiques, quelles que soient les choses que l'on dit, on sait très bien que la décision, elle va se prendre au niveau national.

Sur l'ambition de baisse de la consommation foncière, vous me dites « autonomie des collectivités territoriales », mais il faut bien qu'à un moment donné l'on s'engage dans une résilience, et une attention à cette perte d'un Département par an du domaine agricole. Il faut bien que l'on ait une ambition pour recréer des ceintures vertes. Moi, je l'avais annoncé, quand je présidais à la communauté urbaine de Bordeaux. Ce sont des ambitions remarquables, y compris, d'ailleurs, pour l'éducation à l'environnement de nos jeunes et de nos enfants. Quant à l'absence d'évaluation financière, juillet, plus 600 millions d'euros, maintenant, on va progresser, parce qu'il y a plein d'idées nouvelles. Je ne peux pas vous donner un calendrier si précis que cela sur la remotorisation, par exemple, des TER et des bus, parce que cela va dépendre des nouveaux appels d'offre que nous allons faire, mais en tout cas... Page 15, Néo Terra, bilan à un an.

Je veux bien... Ce qui m'agace, moi, dans cette affaire, c'est que, à la fois, quand on se parle tous les deux tout va bien, mais alors, quand vous êtes en Assemblée...

Mme REQUENNAT. - Parce que vous vous parlez tous les deux ?

M. LE PRÉSIDENT. - Ben oui, on se parle tous les deux, Pascale.

Mme LE GUEN. - J'ai une élue de mon groupe, qui n'est pas députée honoraire, qui souhaiterait intervenir. Elle est en visio. Aurélie DE AZEVEDO, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Mme DE AZEVEDO, vous avez la parole.

Mme DE AZEVEDO. - Mes chers collègues, en ce qui concerne Néo Terra, et plus particulièrement l'hydrogène, nous aimerions la confirmation de votre part que nous parlons uniquement d'hydrogène bas carbone. Car nous voyons apparaître, de plus en plus, sur les documents, d'hydrogène dissocié de bas carbone. Actuellement, la production d'hydrogène n'est pas bas carbone et se fait par vaporeformage du méthane, donc, producteur de

monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'oxyde d'azote. Sur l'année 2018, la production mondiale d'hydrogène de 70 millions de tonnes a engendré l'émission de 800 millions de tonnes de CO2. C'est à dire un chiffre égal, voire supérieur, à l'ensemble du transport aérien commercial mondial. D'ailleurs, ce même transport aérien, tant décrié ici dans cette assemblée, représente moins d'émissions de CO2 que le secteur numérique qui, lui, n'est jamais montré du doigt.

Mais revenons-en à l'hydrogène. Si l'on voulait alimenter aujourd'hui l'aéroport de Paris Charles de Gaulle en hydrogène bas carbone fabriqué par électrolyse, méthode qui enduit l'utilisation d'une quantité énorme d'électricité qui doit provenir exclusivement d'énergies renouvelables, il faudrait donc construire 16 réacteurs nucléaires, ou bien 18 000 éoliennes, ou bien 1 000 kilomètres carrés de panneaux photovoltaïques. Généraliser l'hydrogène bas carbone, comme le dit l'atelier d'écologie politique de Toulouse, n'est qu'aguicheur et irréaliste.

Je vais ensuite parler des tarifs des TER. En ce qui concerne les tarifs des TER et autocars, et comme l'Allemagne l'a fait, le passage de la TVA à 5,5 % sur tous les transports communs de voyageurs, y compris les billets longue distance de la SNCF, seraient un signal incitatif favorable pour l'environnement. Mais peut-être est-il vrai que la Région tient trop à sa part de TVA ? Voilà, je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous savez que la Région n'a pas de part de TVA... enfin, si, elle commence à avoir une part de TVA, et que les taux sont des taux nationaux, et que la Région n'est pas du tout liée aux taux... ? Donc, ce taux de 5 % que vous proposez, pourquoi pas, mais ne faites pas de procès d'intention, s'il vous plaît, à la Région là-dessus. Sur l'hydrogène bas carbone, bien sûr, OK, aucun souci. Je vais peut-être, ou alors, à la fin, Pierre, une fois les interventions faites... Aurélien ?

M. SEBTON. - Oui, Monsieur le Président, je ne vais pas revenir trop sur Néo Terra, à chaque plénière j'ai l'habitude de m'y prononcer longuement. À chaque fois, je vous le répète, je trouve que votre Néo Terra à vous, votre politique écologique est bien trop incarnée dans la question de la nouvelle technologie, comme si la nouvelle technologie allait vous sauver, c'est ce que vous dit le CESER mais j'en parlerai dans les OB. Et pas assez sur le pilier de la sobriété.

Petite remarque, Monsieur le Président, souvent, quand vous expliquez votre bilan, vous savez, quand vous commencez par « qui, qui, qui a fait de la Nouvelle-Aquitaine... », cette phrase dont vous avez l'habitude. « qui a fait Néo Terra », moi, je n'ai pas la même appréciation que vous, Monsieur le Président, à chaque fois, vous nous dites « Néo Terra, c'est moi ». Vous avez peut-être une majorité, un collectif, je ne sais pas si c'est seulement vous qui prenez les décisions et avez les initiatives, mais il me semble que Néo Terra, si l'on

est très juste, c'est intervenu comme par hasard le lendemain d'une pétition dont une partie des Élus de la Région, dont je faisais partie, à l'initiative du groupe des Verts, avait posée sur la table, et Néo Terra est venu ensuite. Mais peut-être que je refais l'histoire, peut-être que ce n'est pas du tout comme cela que cela s'est passé.

Non, Monsieur le Président, je vais, pour vous soulager, pas vous poser des questions à vous, mais à Mme COUTANT parce que c'est quand même elle qui présente le rapport sur le développement durable. Parce que parfois, je ne sais pas si vous êtes d'accord avec moi, Monsieur le Président, mais j'ai l'impression que dans cette Assemblée, on n'ose pas dire les choses que l'on dit sur les réseaux sociaux ou par presse interposée. Alors que finalement, la démocratie, c'est aussi s'exprimer face à face, et dans cette assemblée plénière. Alors j'avais une question. J'en ai deux.

La première question est : est-ce qu'il y a vraiment, avec la région Nouvelle-Aquitaine, des mesures d'éco-conditionnalité ? Parce que vous l'avez dit dans le rapport, mais moi, j'ai lu dans la presse que l'une des choses qui pose problème entre les deux groupes de majorité, c'est qu'il n'y aurait pas, je cite : « Les Verts n'ont de cesse depuis le 1^{er} janvier 2016 de réclamer ces éco-conditionnalités sans qu'il en soit introduite une seule. Les aides publiques ont continué d'être attribuées sans contrepartie, c'est, comprend-on, s'asseoir sur l'intérêt collectif ». Donc je ne comprends pas. Là, dans le rapport sur le développement durable, vous en parlez. Est-ce qu'on en fait, est-ce qu'on n'en fait pas ?

Et ensuite, une deuxième question, parce que j'ai vu que Mme COUTANT était très satisfaite de son rapport, puisqu'elle nous l'a présenté longuement et avec talent. Est-ce que vous pensez, Mme COUTANT, que, je vais vous citer, ou en tout cas, une partie de vos collègues ; je reprends, est-ce que vous jugez que les politiques de la Région mises en place sont à la hauteur ou pas ? Parce que dans la presse, j'ai l'impression, j'en suis sûr, vous dites : « Les politiques régionales mises en place ne sont clairement pas à la hauteur ». Donc comme c'est vous qui présentez le rapport, je voulais savoir si vous pensiez que c'était à la hauteur ou pas.

M. LE PRÉSIDENT. - J'aime bien ce type de politique qu'un des plus jeunes de notre Assemblée porte.

M. SEBTON. - Vous êtes le spécialiste. Je pose des questions.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais j'aime bien, faire de la politique comme cela. C'est une façon.

M. SEBTON. - Bah oui, bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT. - Eddie PUYJALON.

M. SEBTON. - Mais j'ai posé une question à Mme COUTANT.

M. LE PRÉSIDENT. - Mme COUTANT vous répondra, elle répondra aussi aux autres intervenants, il n'y a pas qu'Aurélien SEBTON dans cette Assemblée.

M. SEBTON. - Vous venez de répondre plusieurs fois...

M. LE PRÉSIDENT. - Eddie PUYJALON.

M. PUYJALON. - Notre groupe n'interviendra pas sur cette délibération, parce qu'elle va être redondante avec l'orientation du budget. Deux choses, simplement, pour les Services : s'ils pouvaient changer l'appellation de nos conseillers sous le titre, on est passé « mouvement de la ruralité », donc si cela pouvait être pris en compte par les Services.

Et, deuxième chose, je vous présente les excuses de Xavier D'AMECOURT qui devait être là aujourd'hui, et qui est personne contact depuis hier, donc qui sera en visio.

M. LE PRÉSIDENT. - On lui souhaite un test négatif. Qui souhaite intervenir ? Pierre ? Alexandra, c'est à vous. Et Mathieu BERGÉ.

Mme SIARRI. - Vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, très bien.

Mme SIARRI. - Monsieur le Président, c'est a priori la dernière fois que dans cette Assemblée, et pour cette mandature, nous avons à commenter un rapport sur la transition écologique. C'est en tout cas, en ce qui me concerne, la dernière fois. Je l'ai fait plus de dix années consécutives et par-delà ma petite personne, ce qui compte, c'est le peu de cas que vous faites à votre opposition.

Je vais reprendre les éléments principaux et récurrents de nos interventions passées, dont vous n'avez jamais voulu tenir compte, et qui relèvent pourtant du bon sens paysan.

Il faut avoir des indicateurs facilement communicables pour mesurer et évaluer nos avancées. LE CESER dans ses rapports vous l'a, lui aussi, toujours demandé. On apprend que ces indicateurs seraient prêts en 2020.

Il faut organiser une gouvernance permanente avec les collectivités intra-régionales, sur votre feuille de route de transition écologique, autour de ces mêmes indicateurs. Enfin, il faut agir massivement et méthodologiquement sur les différentes filières, formations professionnelles et éducatives, pour intégrer des changements de pratique effective. Ce rapport, aujourd'hui, devrait donc être le document le plus stratégique à débattre. Nous devrions y trouver des informations accessibles et claires, mobilisatrices et engageantes, or ce rapport n'est ni accessible ni engageant. Le, ou les, rédactrices, ont bien sûr fait ce qu'elles

ont pu. Mais c'est bien de vous, Monsieur le Président, dont il s'agit, de vos politiques publiques, de votre impulsion politique.

Néo Terra devait marquer notre rupture, un tournant, ce qui sous-tendait qu'avant Néo Terra vous n'aviez pas complètement pris la mesure de vos responsabilités. Cette rupture tardive n'a pas eu lieu. Si c'était le cas, chacune des délibérations, chacune des politiques publiques devraient être marquées du sceau de Néo Terra, avec des éléments factuels de transition, à l'image de ce que vous nous proposez, aujourd'hui, sur la délibération 16 et la feuille de route agricole.

Ce rapport est très technique. Il est d'une telle complexité qu'on nous donne même les clés de la lecture de sa compréhension dans les premières pages. J'ai donc regardé d'abord votre résumé de la situation, qui figure au début de ce rapport. Aucun élément quantitatif sur nos avancées, nos résultats, ne sont clairement mentionnés de façon globale. Nous avons des éclairages partiels. Certains éléments figurant dans ce rapport ne relèvent pas forcément de la transition écologique, malgré leur importance en tant que tels : fête de l'Europe, lutte contre la fracture numérique, égalité hommes-femmes.

Les axes d'amélioration sont surprenants. Et surtout, ils concernent rarement les mesures les plus emblématiques sur lesquelles vous nous avez pourtant abreuvés de communications spectaculaires. Dans le détail, favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique : 3 500 Aquitains ont participé à AcclimaTerra, 2 500 au SRADDET, ce qui représente du monde, mais peu de monde, au regard des plus de 6 millions d'habitants que compte la Nouvelle-Aquitaine. Vous deviez, Monsieur le Président, dès 2010, acculturer 1 Aquitain sur 1000 à l'ambition écologique. C'était votre défi du 1 pour 1 000. Même dans nos démarches internes, tous les lycées ne sont pas engagés dans un Agenda 21.

Zéro pesticides. Ce n'est qu'en page 187 que nous apprenons que 24 % seulement des communes ont participé à la signature d'une charte vers le zéro pesticides. Zéro déchets à l'horizon 2030, c'est énorme, de partir sur une ambition comme cela. Nous avons sur cette ambition très peu d'écrits dans le rapport. Ne sont pas éclairants, ni sur les résultats, ni sur la stratégie. Nous apprenons même, dans la page 44, que la mise en œuvre du tri des biodéchets dans nos lycées n'est atteinte qu'à 60 % de votre degré d'intensité.

Accélération de la transition énergétique et écologique des entreprises, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, c'est votre priorité absolue. Vous vous auto-notez à 40 % d'intensité pour votre capacité à avoir engagé les filières dans la transition, ce que vous avez réussi parfaitement à faire pour les métiers de la restauration en adaptant leurs compétences, n'est vrai que pour trop peu de filières.

Et concernant les usines du futur ? Vous écrivez que 29 entreprises seulement ont bénéficié d'un contrat d'accompagnement post-diagnostic. Pour la santé, une seule page est concernée à la santé sur ce rapport. Il ne s'agit que de la e-santé. Pour 3 projets seulement, ce qui n'est clairement pas à la hauteur de ce sur quoi vous vous engagez par ailleurs. Et je salue Françoise JEANSON.

L'amélioration de la performance énergétique. Depuis 2017, Monsieur le Président, seuls 1 259 ménages ont bénéficié d'un accompagnement énergétique, et 1 044 propriétaires, soit, en tout, 0,038 % de la population en Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, sur l'eau. C'est le défi total car je pense qu'il nous faudrait dédier une plénière à cette question, tant les conséquences d'un déficit d'eau pourraient être majeures sur notre territoire. Des moyens financiers à l'appui d'une véritable politique publique de préservation de la ressource en eau et la mise en place d'un règlement d'intervention, pas juste une plateforme de consultation, devraient être mis en œuvre. Un travail avec les chambres d'agriculture, pour la mise en place de nouvelles cultures et de retenues collinaires. Et un partenariat avec les EPCI ou les communes pour la mise en place de pratiques domestiques moins consommatrices.

Monsieur le Président, et n'y voyez rien de personnel, et surtout pas sur Néo Terra, nous sommes un certain nombre, dans notre groupe, à vous avoir soutenu. Vous faites finalement peu de cas de votre opposition, qui depuis 10 ans, vous demande de créer des indicateurs. Mais finalement, vous faites bien peu de cas de votre majorité puisqu'une grande partie de celle-là, autour du parti écologique a décidé de se présenter contre vous aux prochaines élections, ce qui démontre, sans en ajouter, que votre feuille de route Néo Terra ne fait pas encore la maille.

M. LE PRÉSIDENT. - Elle ne fait peut-être pas la maille, elle ne fera pas complètement la maille, mais on est les seuls à l'avoir fait. Que ceux qui ont eu, ou ont des responsabilités dans d'autres collectivités, puissent se vanter de cela.

Maintenant, sur le plan des indicateurs, c'est vrai que cela n'est pas simple. C'est compliqué. On a l'audace de le faire, et on aura plein de précisions à apporter. Mais, encore une fois, qui l'a fait ?

Et la plus grosse difficulté, d'ailleurs, du basculement, ce n'est pas le monde économique, ce n'est pas les entreprises, ce n'est pas l'agriculture, paradoxalement. C'est nos concitoyens. C'est les collectivités locales, c'est les communes. Il faut qu'on les accompagne. Les territoires TEPOS, on a fait le point avec Pierre FROUSTEY là-dessus, ont fait énormément de travail avec l'aide de la Région.

M. BERGÉ. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Tout d'abord, nous souhaitons vous confirmer que nous adhérons à l'option de présentation choisie, c'est à dire celle d'associer la grille de lecture Néo Terra au rapport de développement durable qui, lui, est un rapport réglementaire, comme cela a été rappelé.

Cette logique de présentation politique, en effet, nous satisfait, car elle devrait permettre, avec le groupe transpartisan d'évaluation de Néo Terra et piloté par Pierre FROUSTEY, de suivre chaque année l'avancement de nos 11 ambitions.

Il est évident que le rapport de cette année, au regard de la jeunesse de la démarche Néo Terra, ne peut être considéré comme un objet fini, et que c'est au fur et à mesure que Néo Terra irriguera toujours davantage nos politiques publiques que ce rapport pourra prendre une portée stratégique de plus en plus importante. C'est ce que nous appelons de nos vœux, et c'est pourquoi nous participerons avec zèle au comité transpartisan de Néo Terra, avec zèle et revendications.

Nous estimons que de ces réflexions transpartisanes doivent émerger des indicateurs d'efficacité des politiques publiques néo-terriennes, excusez le néologisme, en lien avec nos règlements d'interventions et politiques d'aides.

Les modèles utilisés en cela par les programmes européens de coopération nous paraissent particulièrement pertinents. C'est-à-dire avec une logique globale d'indicateurs à atteindre par la collectivité en début d'année, par secteur, répartis ensuite sur l'ensemble des opérateurs accompagnés qui participent à l'atteinte de ces indicateurs. Cette politique d'indicateurs pourrait être immédiatement associée à la politique d'éco-socio-conditionnalité régionale, sans faire des dossiers de demandes d'aides des parcours du combattant. Ces indicateurs Néo Terra auraient en outre la vertu de faire diffuser le message de Néo Terra à l'ensemble des acteurs sociaux du territoire, ce qui, du fait de l'atteinte des indicateurs Néo Terra dans le cadre de l'exécution de leurs projets ou missions, les associerait non seulement à la feuille de route, mais au changement sociétal.

De notre côté, nous avons également été sensibles à l'argumentaire du CESER sur l'approche Néo Societas que vous aviez un peu mentionnée tout à l'heure dans votre propos introductif. Même si nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'écrire une seconde feuille de route, cependant une déclinaison Néo Societas à Néo Terra, associée à la politique d'indicateurs que nous évoquions précédemment, nous paraît particulièrement pertinente. Si nous sommes convaincus du bien-fondé de la démarche Néo Terra, il nous reste à en convaincre nos citoyens, et pour cela, nous avons l'impérieuse nécessité de rendre lisibles nos politiques et leur efficacité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pierre FROUSTEY, qui est à la tête du groupe transpartisan.

M. FROUSTEY. - Bien, Monsieur le Président, chers collègues, merci. Effectivement j'ai un petit peu participé, pendant deux groupes à cette démarche transpartisane. Je trouve que les procès d'intention qui sont faits, et qui sont peut-être des postures pré-électorales, sont un peu injustes, un peu injustes sur la démarche, notamment, parce qu'effectivement, comme cela a été dit, Néo Terra a été aussi co-construit avec l'ensemble des groupes, c'était une volonté du Président de la bâtir comme cela, et chacun a pu s'exprimer, a pu apporter ses aides, ses suggestions et ses idées, et si je peux regretter quelque chose, effectivement, dans ce groupe transpartisan, c'est qu'il n'y ait pas eu une participation plus active de certains groupes politiques qui peut-être avaient d'autres priorités à l'époque. Donc je crois que faire un procès sur la construction seule du groupe ou du Président sur Néo Terra est un peu injuste et je voulais quand même le signaler.

Sur l'évaluation, effectivement, c'est une question prégnante de Néo Terra, c'est quand est-ce qu'on évalue, sur quels critères, etc. Cette question-là a été évoquée plusieurs fois, elle a été évoquée notamment en comité transpartisan, Mathieu l'a rappelé, et on a souhaité, effectivement, qu'une évaluation rapide soit faite dans le premier trimestre 2021, avec des critères que l'on partagera certainement, et avec une évaluation qui sera aussi bien en termes d'impact d'activité que financière. Donc même s'il y a une urgence dans la démarche, on le comprend bien, il faut aussi savoir prendre le temps, je crois, de trouver les bonnes solutions, les bonnes réponses, pour que l'on parte sur des bases qui, à mon avis, sont bien lancées et qui ne pourront que progresser par la suite.

Je voulais aussi signaler une chose importante, je crois que cela a été dit, c'est que l'une des vertus, des objectifs principaux de Néo Terra, c'est d'embarquer le territoire. Cela a été dit, cela a été redit, et on va, justement, dans les délibérations qui suivent, je crois, plusieurs délibérations, où Néo Terra permet de conventionner certains territoires, avec d'ailleurs le département du Lot et Garonne, cher Jean DIONIS, pour justement faire en sorte que non seulement nous, élus, soyons conscients, ce que l'on est tous, de l'urgence ; mais qu'aussi l'on puisse le faire partager aux élus locaux et à toutes les strates politiques du territoire.

Je voulais quand même signaler, rétablir peut-être, dans la démarche Néo Terra, ce qui a été fait réellement, hors toute posture politique, et ce qui va être fait, en tout cas l'on s'y emploiera.

Je voudrais terminer, et remercier, je crois que cela n'a pas été trop fait, remercier Françoise COUTANT pour le travail qu'elle a fait de rapprochement entre, effectivement, ces deux objectifs, qui est le rapport développement durable et Néo Terra, et d'avoir une présentation synthétique, claire, précise, qui, je pense, sera reproduite les années futures pour que l'on puisse aller tous dans la même direction, comme, je crois, on le souhaite.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Pierre et merci du travail que tu fais.

Mme COUTANT. - Monsieur le Président, je souhaite réagir. Merci, Pierre, ce que tu viens de dire, car ce n'était pas facile de croiser à la fois ce rapport réglementaire développement durable, nous avons le devoir de présenter chaque année en amont des présentations budgétaires, et de le faire fonctionner avec la feuille de route Néo Terra, j'avais pris la précaution d'expliquer au départ que certains volets du développement durable n'étaient pas intégrés dans la feuille de route Néo Terra donc on a fait une rubrique spécifique par ailleurs, mais je trouve que le débat de ce matin est beaucoup lié à la feuille de route Néo Terra, et tant mieux, il faut que l'on ait des débats sur ce sujet, et peu, peu, sur le rapport développement durable. Et c'est regrettable, parce que ce rapport est juste un état factuel de ce qui a été fait par la collectivité en 2019. Alors quand j'entends Jean DIONIS demander d'avoir, dans ce rapport, les objectifs en termes d'énergie renouvelables, écoutez, allez voir dans le SRADDET le tableau que nous avons voté, à l'intérieur duquel, au sein du volet climat et énergie, vous avez, pour chaque énergie renouvelable, les objectifs à l'horizon 2020, 2030, 2050. Ce n'est pas l'objet du rapport développement durable.

Si vous voulez un état des lieux de tout cela, allez sur le site de l'AREC, on a la chance d'avoir cette agence à l'échelle de la Région, qui nous livre toutes les données consolidées en termes de production d'énergie renouvelable, de consommation d'énergie, et d'émission de gaz à effet de serre dans notre Région, année par année, territoire par territoire.

Donc il faudrait reprendre, peut-être, les fondamentaux sur l'objectif du rapport développement durable. Je suis assez surprise, et je regrette que ce travail colossal des référents, mais aussi du service pour mener ce rapport soit totalement occulté.

Après, j'entends, Aurélien SEBTON, d'accord, j'ai parlé des mesures éco-socio mais vous ne m'avez pas écoutée jusqu'au bout, parce que j'ai évoqué très clairement que, en 2019, ont été mises en place ces mesures-là, ces éco-socio-conditionnalités, pour les entreprises agro-alimentaires. Et qui s'appuient sur le diagnostic innovant de responsabilité sociétale, le diagnostic 3D. Je n'ai pas parlé des autres entreprises, et il y a certainement fort à faire sur d'autres sujets, sur d'autres entreprises, et j'espère que les choses vont évoluer et se feront. En tout cas, il y a des objectifs dans Néo Terra, pour revenir sur la feuille de route, qui vont dans ce sens.

Sur l'intervention d'Alexandra SIARRI, moi, je regrette, mais chaque année on a la même intervention, c'est vrai, par rapport à ces indicateurs, mais on est sur le rapport avec une évaluation de ce qui a été fait, donc un état des lieux factuels. Et moi j'aimerais que l'on regarde plutôt le positif de ce rapport développement durable, en regardant surtout ces graphiques qui

ont été faits, qui ont nécessité un boulot énorme, pour justement évaluer, au regard des indicateurs des ODD, la prise en compte, ou pas, de chacune des actions régionales.

Ce serait bien, quand même, de se pencher là-dessus. Je sais que c'est compliqué, c'est un rapport de plusieurs centaines de pages, cela prend du temps, mais peut-être que l'on prendra le temps de digérer tout cela, ce travail monumental devrait pouvoir, moi je le souhaiterais, c'est une demande du CESER mais je l'ai faite aussi à plusieurs reprises, qu'on puisse le diffuser a minima à toutes les collectivités intra-régionales, voire trouver un moyen de le diffuser largement auprès de nos concitoyens, même si la cible première n'est pas celle-là.

Sur les indicateurs, je reviens là-dessus parce que là, c'est un vrai sujet. On est en 2020, regardez un certain nombre de documents de planification qui ont été produits. Je ne citai que ceux sur lesquels je suis intervenue en direct, que ce soit la feuille de route développement durable, la feuille de route hydrogène, ou encore le programme régional pour l'efficacité énergétique. Nous avons mis en place des indicateurs, il y a des annexes avec tous les indicateurs et la manière d'évaluer notre construction et nous avançons au fil du temps.

Et après, Président, vous avez répondu sur la question du nucléaire. Je ne vois pas comment l'on pourrait mettre le nucléaire dans notre rapport développement durable, qui est, factuellement, les actions menées en 2019. Non, on n'a rien fait de nucléaire en 2019 en Région Nouvelle-Aquitaine, en tout cas au niveau du Conseil Régional. Et pour le reste, j'avais noté d'autres interventions, mais je crois que globalement, j'ai répondu à ce à quoi je voulais répondre. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Sur un plan plus politique, Nicolas THIERRY, vous voulez dire un mot ?

M. THIERRY. - Oui, Monsieur le Président. Je voulais dire un mot à Aurélien, puisqu'il a eu la gentillesse de me citer, pour répondre directement.

Tout d'abord, dire à Aurélien que personne n'est dupe de cette petite rhétorique tribunitienne et, on va se le dire, qui est un peu facile. Mais je réponds quand même.

On assume, et j'assume, ce qui est dit dans la presse. Je répète d'une part que, oui, Néo Terra va dans le bon sens, que c'est un horizon souhaitable. Mais que d'autre part, oui, il y a un débat sur le chemin, sur l'intensité des réponses à amener, et sur l'idée que la technologie elle seule nous sauvera. Ce sont des débats de fond, en effet, il faut les avoir, il est légitime de les avoir, et on les aura dans les prochains mois, ces moments démocratiques devant nous.

Mais vraiment, j'insiste sur le fait que, je pense, se faire plaisir ici comme tu le fais, c'est une chose, mais personne n'est dupe de la motivation et de la stratégie qui sont derrière ce

type d'intervention. On assume, effectivement, qu'il y a un certain nombre de nuances et qu'elles doivent être débattues, mais cela n'enlève rien au fait que nous pensons que Néo Terra est un horizon souhaitable et que l'on le soutient. Mais il y a des débats sur le chemin, et c'est un débat dans une majorité, ils existent, et l'on n'a pas à les cacher. Mais c'est connu dans la presse donc il n'y a pas de raison de le répéter ici.

M. SEBTON. - Monsieur le Président, s'il vous plaît ?

M. LE PRÉSIDENT. - Non.

M. SEBTON. - Mais ce n'est pas possible !

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non, non. Je donne la parole à Stéphane DELPEYRAT.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Merci, Monsieur le Président. Je voulais d'abord remercier Françoise, Pierre FROUSTEY, et puis vous-même, et les services, pour le travail qui est fait sur la feuille de route Néo Terra et puis globalement sur la question environnementale, comme Françoise vient de le souligner, ce n'est pas tout à fait l'objet de son rapport, mais incontestablement, nous avons été la première Région, j'espère que d'autres suivront, à nous engager dans une telle démarche, qui est, évidemment, une démarche extrêmement complexe. Et, plus que des slogans sur « il faudrait faire ceci ou il faudrait faire cela », le pari qui est fait c'est de travailler concrètement à ce que les différents acteurs économiques, agricoles et autres, s'engagent dans cette transition. C'est plus facile à dire qu'à faire, effectivement, mais en tout cas le mouvement est lancé. Et quant à l'origine de tout cela, Aurélien a son idée, mais moi, j'ai à sa disposition des vidéos en plénière qui montrent d'où vient cette idée et, s'il le souhaite, je les lui communiquerai.

Mais en vous écoutant, et notamment l'opposition, au-delà de cela, j'étais un petit peu étonné. Parce que j'ai l'impression que la transition écologique de notre pays repose uniquement sur la Région. Elle a, certes, un rôle extrêmement important à jouer, mais je n'ai pas entendu une fois parler du gouvernement. Or, le gouvernement a annoncé, et là, je vais m'exprimer comme maire, 30 milliards d'euros, paraît-il, de crédits sur la transition écologique. J'en cherche, moi, le premier euro. Quand on demande, sur des projets de mobilité du quotidien, ou sur des vélos, sur l'isolation de bâtiments publics... Eh bien, on ne sait pas.

Alors encore une fois, ces 30 milliards, j'ai regardé, j'ai bien compris, ils sont partis vers un certain nombre de grandes entreprises industrielles. Sans doute qu'elles en ont besoin, dans la période, mais il serait bon qu'avant de donner des leçons en permanence à la Région sur ce sujet, une partie de l'opposition nous explique aussi comment elle compte faire pour que l'État, enfin, intervienne sérieusement dans ce dossier, et, au-delà des milliards annoncés, vienne un petit peu travailler avec les collectivités territoriales pour mettre les moyens dont nous avons besoin pour réussir ensemble cette transition. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Stéphane. Aurélien, très court.

M. SEBTON. - Oui, enfin, je fais comme vous, Monsieur le Président, je suis désolé.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis Président, ce n'est pas vous le Président de cette Assemblée. Non mais ce n'est pas vrai, de la provocation comme cela.

M. SEBTON. - On m'interpelle. Ce n'est pas de la provocation, je vais vous expliquer pourquoi ce n'est pas de la provocation.

M. LE PRÉSIDENT. - Oh là là, on dirait Jacques COLOMBIER.

M. SEBTON. - Attendez, je n'ai même pas commencé. Je peux y aller, Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y, mais respectez vos collègues. Respectez vos collègues.

M. SEBTON. - Je les respecte totalement. Je les respecte tellement que quand j'ai quelque chose à dire, je le dis dans cet hémicycle. Et quand on me dit « c'est de la politique politicienne, je ne suis pas dupe », excusez-moi, mais moi, je considère que la noblesse de la politique, c'est d'affirmer ses convictions quand on est dans l'hémicycle, et pas quand on est à l'extérieur de l'hémicycle. Refuser d'avoir ce genre de débat ici, ce n'est pas un signe de courage, donc, pardon, je refuse totalement que l'on m'explique que je fais de la politique politicienne.

Non, je demande des éclaircissements. Je vois dans la presse qu'une partie de votre majorité dit « il n'y a pas d'éco-conditionnalité », c'est marqué noir sur blanc. Je demande : est-ce que c'est une *fake news*, ou pas ? Je le demande à l'Assemblée, on me répond. Donc, de toute façon, il y a quelqu'un qui a tort. Soit l'article, soit ce que l'on nous dit ici aujourd'hui.

Deuxièmement, j'ai posé une question simple. Est-ce que vous considérez que la politique écologique de la Région est à la hauteur ou non ? Je le vois dans la presse. Donc, encore une fois, on est dans un hémicycle. On doit se dire les choses, on ne doit pas faire semblant. Et je ne suis dupe de rien. Je sais très bien que si vous faites des amabilités, c'est sur les réseaux sociaux, c'est dans la presse, et pas ici. Parce que vous aussi, vous avez des intentions de second tour, et vous aussi, vous avez des calculs.

Donc les intentions politiques, pardon. Moi, je dis juste la vérité. Je suis en hémicycle, je dis juste les choses comme je les sens, je le dis. Maintenant, vous répondez, vous ne répondez pas, c'est votre problème.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis, j'apprends que je suis sur les réseaux sociaux...

Non, juste deux choses qui sont importantes. Un : le choix de la date de 2030, c'est moi qui l'ai proposé. Je l'assume et tout le monde peut en être témoin. Personne d'autre.

Je pense que c'est un choix, et tout le monde l'a soutenu - enfin, ceux qui ont soutenu Néo Terra - parce que c'est un choix audacieux. Sortir des pesticides d'ici 2030, qui dit mieux ? Si j'ose dire. En tout cas, ni l'Europe, ni les gouvernements, ni les autres communes, même quand elles sont dirigées par un mouvement écologiste. Et c'est beaucoup plus facile dans une ville de dire « je supprime les pesticides ».

Donc il y a ce premier point. Le deuxième point, c'est que ce que l'on propose dans Néo Terra, c'est de cranter, d'offrir un calendrier, Françoise COUTANT l'a bien dit tout à l'heure. Donc à ceux qui pourraient dire « il n'y a pas de calendrier » : si, il y en a un. C'est un engagement que l'on avait pris et que l'on va tenir. Il y aura des choses jusqu'en 2025 à faire, il y a le bio GNV, ce que l'on fait avec VITIREV sur la suppression la plus rapide possible du glyphosate, tout est cranté.

Et que l'on vienne me dire qu'une ville, qu'une intercommunalité, qu'un Département, qu'une autre Région à l'échelle européenne a présenté cela. Il n'y en a pas. Il n'y en a pas.

Troisièmement, si quelqu'un dit « il n'y a pas d'éco-conditionnalité », c'est une *fake news*, c'est un mensonge.

(Intervention hors micro inaudible)

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais la *fake news*, si tu commences à répondre à tout, tu ne vas pas t'en sortir. Après, il va falloir remonter loin dans l'histoire.

Je viens d'avoir un mot. Est-ce que Patrick GUILLEMOTEAU, qui dirige, préside l'appel d'offres, peut rappeler comment... simplement, sur l'exemple de la commande publique.

M. GUILLEMOTEAU. - Oui. Ces débats m'ont beaucoup étonné, parce que, évidemment, j'ai raccroché après en me disant que cela était lié à la présentation d'un rapport. Mais il ne faut pas s'en tenir au seul rapport. J'ai l'impression qu'à la Région, on est le Monsieur Jourdain de l'éco-conditionnalité, puisqu'on en fait sans le savoir et sans que vous le sachiez. Puisque, aussi bien, vous avez dans le cahier des clauses environnementales qui sont annexées au marché public, vous avez des clauses d'éco-conditionnalité d'une manière générale, dont les entreprises sont obligées de tenir compte. Et puis, spécifiquement, dans un certain nombre de dossiers que l'on cible, on étudie la meilleure manière d'introduire ce type de clauses spécifiques pour coller à Néo Terra. On copilote, avec Pascal DUFORESTEN, une Commission qui s'intéresse à ces sujets, et on ne parle que de cela. C'est à dire que plus on y va et plus on essaie de les introduire.

Je conçois que la présentation d'un rapport n'offre pas toute la palette des choses que l'on fait, mais, en réalité, on en fait tous les jours, sans même que l'on ait besoin d'en parler.

M. SEBTON. - Chers collègues, je vous remercie pour cette réponse, mais ce n'est pas à moi qu'il faut l'adresser.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Non, mais cela concerne l'intervention que vous avez faite avant.

Je rappelle que toutes nos subventions aussi, sauf pour les plus petites, on ne va pas demander, quelqu'un évoquait tout à l'heure que la charge soit trop lourde, toutes nos subventions sont éco-conditionnalisées. Toutes nos subventions, les aides aux entreprises. Je trouve d'ailleurs que si quelqu'un peut faire des *fake news* comme cela, c'est qu'il n'a pas travaillé.

L'Assemblée donne acte du rapport. Je vous remercie.

Mme MOEBS. - C'était simplement pour refaire un point. Il est vrai que dans nos règlements d'intervention, il existe des règles d'éco-socio-conditionnalité, mais elles ne sont pas appliquées dans tous les domaines, puisque dans les règlements des entreprises, c'est souvent à partir d'un certain montant de subventions.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est ce que je viens de dire.

Mme MOEBS. - Donc on a des aides, mais ce ne sont pas toutes nos aides qui sont soumises aux... Je voulais le préciser.

M. LE PRÉSIDENT. - Je viens de le dire. C'est vrai que quand une association demande une subvention de 2 000€, on ne va pas la passer au crible. Quand une PME demande une subvention pour embaucher un cadre, une toute petite subvention, on ne va pas la passer au crible. Parce que l'on ne peut pas avoir, et je pense que c'est ce que vous me demandiez sur les entreprises de 1 à 3, chère Christine. Surtout, d'alléger certaines mesures de contrôle. Et en même temps, là, maintenant, vous me dites « il faudrait que l'on contrôle tout le monde ».

L'action publique, si l'on veut la mener convenablement, il faut qu'il y ait une rigueur du raisonnement à chaque fois. Pas demander une chose et son contraire. Voilà ce que je voulais évoquer. Il y a bien des éco-socio-conditionnalités partout dans la maison, c'est à bas bruit sauf pour les très petits dossiers, c'est vrai. Maintenant, on discutera au sein de la majorité, si vous voulez que l'on passe au crible tout le monde, et donc si vous voulez que l'on rallonge pour les tout petits dossiers, même pour les associations, parce qu'il faut que tout le monde soit dans le coup, alors, on en parlera.

Bien, mes chers collègues, je prends acte du fait que vous ayez pris acte.

N° 2

Sur le «Rapport Néo Terra sur la situation en matière de Développement Durable de la Région Nouvelle-Aquitaine. Année 2019»

L'Assemblée Donne Acte

3 - RAPPORT 2020 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

4 - « REALISER L'EGALITE 2018-2021 » COMMUNICATION DU BILAN DE LA DEUXIEME ANNEE DE DEPLOIEMENT DU PLAN D'ACTION - 2019

Mme CHARAI. - Monsieur le Président, chers collègues. C'est ce que l'on allait vous proposer, de fusionner la délibération 3 et 4, c'est à dire le rapport égalités, et la communication sur le plan égalités. Et l'on présentera ces délibérations comme chaque année, avec Pierre CHERET, à deux voix.

Avant de commencer, peut-être, remercier vraiment, de manière chaleureuse, le Service de la Vie Associative et de l'Égalité pour le travail qu'il fournit maintenant depuis de très nombreuses années au service de l'égalité. Et bien sûr, l'ensemble des Directions, qui ont participé et à ce rapport, et à ce plan égalité.

Vous le savez, on vous le rappelle chaque année, ce travail a été initié par une obligation légale, qui est la loi égalité et citoyenneté de 2017, qui a fait de la lutte contre les discriminations une compétence partagée, et notamment par les collectivités régionales.

Nous avons par ailleurs signé le 8 mars 2017 la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, afin d'intensifier notre action au service de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité.

Cette politique ambitieuse s'appuie sur une démarche d'actions intégrées et concertées, qui a fait la démonstration, au fur et à mesure des années, que même dans une très grande organisation, lorsqu'il y a une volonté d'agir, il est possible de tracer un chemin et de mettre en acte un certain nombre d'actions. L'enjeu central du plan d'action est, bien évidemment, de passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait, ce que l'on appelle l'égalité réelle. De donner la priorité aussi à la lutte contre 4 formes de discriminations : celles liées à l'origine, celles liées au handicap, celles liées au genre, et celles liées à l'orientation sexuelle. Ce rapport dresse donc le bilan à deux ans des actions que nous avons menées, mais aussi toutes les pistes que nous pourrions déployer dans le courant de l'année 2021, et plus tard, si possible.

Ce bilan concerne 45 actions qui se déploient autour de trois axes stratégiques : le premier est « viser l'exemplarité de l'institution régionale ». Des exemples précis vous seront présentés tout à l'heure par Pierre CHERET s'il le souhaite, mais je le souhaite, moi. Avec un focus autour du télétravail, sur la formation pour combattre les mécanismes de discrimination, sur les processus de recrutement. On a déjà identifié un certain nombre de pistes de travail pour l'année 2021, et notamment la possibilité de s'améliorer avec le travail que nous sommes en

train de faire pour l'obtention d'une labellisation AFNOR égalité-diversité qui est actuellement étudiée par la Direction des ressources humaines. Le développement d'actions que nous avons déjà engagées dans le courant de l'année 2019 qui est l'analyse des budgets dévolus par genre, et, pourquoi pas, l'expérimentation du CV anonyme, que nous avons déjà mis en place dans l'ex-Région Aquitaine.

Le deuxième axe des travaux est « Travailler l'égalité par la coopération et l'innovation ». Donc la force de cette politique régionale est bien sûr basée sur le travail de concertation, mais aussi sur la transversalité en lien avec l'ensemble des services qui se sont engagés. Donc c'est plus de 19 Directions, avec 23 référents qui ont été volontaires pour mener ce travail au cœur des dispositifs de la Région et au cœur des compétences régionales.

C'est aussi les travaux de l'observatoire de l'égalité, en lien avec Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, c'est aussi les règlements d'intervention que nous mettons en place, maintenant, chaque année, autour de la solidarité et de la lutte contre les discriminations, qui a permis de dégager plus de 119 actions, avec un montant budgétaire d'à peu près 1,3 millions d'euros sur les politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations.

Les pistes que nous souhaiterions exploiter pour l'année 2021, c'est la montée en charge de la fonction d'observatoire, parce que lorsque l'on a des éléments qualitatifs et quantitatifs, nous œuvrons davantage sur les questions de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. C'est de continuer le renforcement des partenariats avec les institutions et les associations qui travaillent à lutter contre les violences faites aux femmes. Je ne vais pas vous rappeler les chiffres, sur l'année 2019, c'est 149 féminicides, là, nous avons eu, grâce au travail de l'ARESVI en lien avec la Direction régionale aux droits des femmes, donc la préfecture, les chiffres assez alarmants, édifiants, des violences faites aux femmes pendant le premier confinement. C'est les chiffres de la gendarmerie et de la police. Donc c'est une augmentation de près de 30 % pour la Nouvelle-Aquitaine sur le secteur gendarmerie et police.

Le troisième axe est « Renforcer l'égalité sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine » en soutenant l'ensemble des actions sur le territoire en lien avec un certain nombre de Directions, dont la Direction de l'emploi, la formation, la jeunesse et l'éducation. C'est plus de 28 thématiques qui ont été développées, je vous donne comme exemple le travail que nous menons avec le planning familial sur l'outil « ton plan à toi », ce sont 8 000 jeunes qui ont été rencontrés sur des questions d'information et de sensibilisation à la santé sexuelle. Ce sont des actions que nous avons menées avec Nathalie LANZI sur l'accompagnement du sport au féminin, c'est le travail que nous avons aussi mené avec Bernard UTHURRY sur la création de l'entreprise, ou l'entrepreneuriat au féminin, avec le PARE, et les pistes de déploiement, nous avons une piste que nous sommes en train de travailler avec le service de l'agriculture,

et avec les services de Lydia HERAUD et de Jean-Pierre RAYNAUD sur l'installation des femmes dans l'agriculture.

Voilà, en quelques mots, ce que je pouvais vous dire. Ces actions menées dans le courant de l'année 2019 ont concerné une enveloppe budgétaire à hauteur de 13 millions d'euros. Je vous le disais, quand il y a une volonté, une ambition, nous sommes en capacité d'agir, et c'est le sens de la présentation de ce rapport et de cette communication. Merci.

M. CHERET. - Merci Naïma. Si je comprends bien, quand il y a une volonté, il y a un chemin.

Donc Naïma CHARAI a présenté le cadre global de cette problématique et la politique de la collectivité en la matière. Et notamment les politiques publiques qui sont mises en œuvre par la collectivité pour assurer la réalité de cette égalité entre les femmes et les hommes. Pour ma part, je ferai un petit focus, uniquement, sur les ressources humaines, et je serai très synthétique, mais il y a quand même quelques chiffres, dans le rapport qui fait 56 pages, qui doivent être mis en valeur.

Je préciserai quand même les trois objectifs du rapport, très rapidement. C'est « mesurer les écarts en dressant un état des lieux de la situation en matière d'égalité des femmes et des hommes au sein de la collectivité », « comprendre ces écarts », et « proposer des mesures de correction ».

J'en exposerai succinctement le contenu en mettant en valeur quelques exemples qui me semblent significatifs, notamment dans son volet interne, qui est rédigé par la Direction des ressources humaines, et qui fait état de notre politique interne en faveur de l'égalité professionnelle hommes-femmes bien évidemment, mais de l'égalité professionnelle en général bien évidemment. Avec toute la problématique des discriminations qui est, aussi, intégrée dans notre réflexion.

Une remarque sur les données. Au 31 décembre 2019, les effectifs comprennent 7 989 agents sur emploi permanent, 7 626 titulaires et 363 contractuels. Ces chiffres n'ont pas d'intérêt majeur, sauf quand on les décline, évidemment, d'une autre façon. À savoir que la répartition entre les hommes et les femmes reste stable, 58 % de femmes et 42 % d'hommes. Mais il faut aller un tout petit peu plus loin, sur deux sujets sur lesquels nous avons fait des progrès. Un : c'est tout simplement le fait que, quand on décline cela par catégorie, donc, je vous ai dit, 58 % de femmes et 42 % d'hommes, dans la catégorie A nous avons 61 % de femmes et 39 % d'hommes, donc, comme vous êtes tous excellents en arithmétique, vous comprenez que la proportion de femmes dans la catégorie A est supérieure, ce qui est quand même une particularité de notre collectivité.

Dans la catégorie B, c'est 65/35, femmes/hommes, mais là, ce sont des effectifs qui sont relativement mineurs au sein de la collectivité, c'est moins de 10 % des effectifs globaux.

Et sur la catégorie C, on a une proportion de 56 % de femmes et 44 % d'hommes, et donc là, on est dans le miroir inverse de la catégorie A, où l'on a moins de femmes en catégorie C que la moyenne globale de la Région. Ce qui est quand même un indicateur extrêmement fort, et c'est un indicateur qui a évolué au cours des cinq dernières années.

Et là où je voudrais apporter une dernière précision en termes de chiffres, et c'est les seuls que je citerai, c'est qu'au sein de l'encadrement, qui est souvent l'élément qui est mis en avant, aujourd'hui, au niveau des emplois fonctionnels, on est à 44 % de femmes et 56 % d'hommes. On est en progrès, il y a encore des progrès à faire, mais on va y arriver, et cela arrivera très vite. Mais quand on décline ensuite au niveau des directeurs et directrices, on a 23 femmes et 19 hommes ; au niveau des directeurs-adjoints et sous-directeurs, on a 39 femmes et 30 hommes. Au niveau des chefs de service, on a 95 femmes et 64 hommes, et au niveau des responsables d'unité, on a 102 femmes et 56 hommes. Ce qui fait que l'on respecte plus que la proportionnalité de l'effectif global. En termes d'encadrement, il y a 60,4 % de femmes, hors emplois fonctionnels, mais qui, là aussi, en nombre, sont marginales par rapport aux emplois d'encadrement globaux. Donc on a plus de femmes encadrantes que la proportion de femmes que l'on a dans la collectivité. Je tenais à le signaler, et l'encadrement s'est sensiblement féminisé au cours de l'exercice 2019. C'est un mouvement un petit peu ancien, mais il y a une accélération et cela se confirme en 2020.

Il me semblait pertinent de m'attarder un tout petit peu sur ce sujet.

Deuxième sujet qui fait souvent débat, c'est celui de la rémunération. Je ne rentrerai pas dans les chiffres, ce n'est pas l'objet. Simplement pour vous dire qu'il persiste quelques écarts et qu'il y a quelques petites erreurs dans le document, et si certains veulent les corrections, on pourra les leur apporter, mais on doit encore progresser. Les chiffres sont fiables arithmétiquement, mais en termes de signification, il y a un élément qu'il faudra intégrer, c'est qu'aujourd'hui nous sommes sur des requêtes simples qui intègrent les temps partiels, les mi-temps thérapeutiques et les demi-traitements dans les moyennes, ce qui fait que cela fausse un petit peu les chiffres, et, certainement, les écarts entre la rémunération des hommes et des femmes en défaveur des femmes sont un petit peu moindre que ce qui est présenté dans le rapport.

Avec l'harmonisation de notre SIRH, service d'information aux ressources humaines, nous allons pouvoir avoir des requêtes plus complexes, qui permettront d'avoir une comparaison plus pertinente, et donc, après, de prendre plus facilement des mesures correctives, pour que l'égalité réelle soit faite.

Un certain nombre d'actions sont prévues, je vais simplement les citer, bien évidemment, pour ne pas être trop long. Elles étaient prévues, pardon, dans le précédent rapport, et ont été réalisées, ou sont en cours de réalisation. Certaines ont été évoquées par Naïma CHARAI. Sur la mixité des métiers, le répertoire des métiers a été fait, et là, un travail important sur le siège est fait, et par contre, c'est réglé, déjà, pour les lycées, cela a débouché sur une exposition. Sur l'organisation du travail, et là, cela a été évoqué, c'est un sujet important dans le contexte singulier que nous vivons, avec notamment de la communication sur le télétravail et un nouveau règlement du temps de travail. Bien évidemment, la crise sanitaire a accéléré ce mouvement, mais nous étions déjà à l'initiative du télétravail au sein de la collectivité, et c'est un sujet, évidemment, qui est devenu extrêmement important, et qui ne doit pas non plus être, évidemment, trop sexé. Ce ne doit pas être une question d'hommes ou de femmes.

Sur la formation, la sensibilisation et la communication sur les concours aux examens professionnels, parce que les femmes ont tendance à les passer un petit peu moins. Je dirais plutôt « avaient tendance », parce que dans les jeunes générations, il y a aussi une inversion, et c'est d'ailleurs pour cela que dans l'encadrement aussi, les chiffres évoluent.

Un travail important sur les discriminations, c'est un sujet très important, l'égalité hommes-femmes, et l'égalité réelle, c'est aussi travailler sur les discriminations, et nous tâchons dans la collectivité, notamment en termes de recrutement, d'y faire particulièrement attention, et de faire attention aux stéréotypes qui pourraient être, parfois, évoqués.

Et puis sur le problème de la parentalité.

Voilà un peu, très rapidement, ce que je pouvais dire. Je vous disais tout à l'heure qu'il y avait 44 % de femmes parmi les emplois fonctionnels, c'est le sujet sur lequel il faudra que nous progressions dans les années à venir, même si c'est, en termes de nombres, pas essentiel.

Par contre, deux chiffres qui montrent que c'est un combat qui est encore à mener, Naïma, et que c'est un combat permanent qui est devant nous : c'est qu'au niveau des temps partiels, ce sont 80 % des femmes, et au niveau des congés parentaux, pour notre collectivité, au cours de l'année 2019, c'étaient 100 % des femmes. Je crois qu'il y a un sujet, là encore, qui doit continuer, sur ce qu'est aussi la paternité, et l'accompagnement de nos enfants en tant que père dans le cadre de nos fonctions professionnelles.

Pour conclure, je dirai que les deux pistes importantes qui sont aujourd'hui en œuvre au sein de la collectivité, c'est de mettre en œuvre et en cohérence tous nos dispositifs pour obtenir la double labellisation AFNOR égalité professionnelle diversité, qui permettra de structurer et valoriser publiquement le travail réalisé, mais surtout de labelliser par une norme le fait que nous avons fait les efforts nécessaires et que nous avons mis en œuvre les

politiques nécessaires pour assurer cette égalité réelle, cette diversité, et donc l'absence de discrimination, autant que faire se peut, au sein de la collectivité. Et puis la mise en place, parallèlement, pour le conforter, d'un dispositif de signalement des discriminations, un dispositif formel qui garantit aussi, bien évidemment, l'anonymat face à ces situations.

Ainsi je conclurai par beaucoup de progrès, mais fort est de constater qu'il reste du chemin à faire et que l'égalité hommes/femmes demeure un combat permanent.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Le groupe Union Modem Centriste entend bien que ce quatrième exercice du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans notre collectivité - et non entre les hommes et les femmes comme écrit page 4 - est le dernier et que dès l'année prochaine il sera fondu dans le « Rapport social unique ».

A vrai dire ce ne sera pas une révolution tant sa rédaction est déjà un méli-mélo d'actions des RH portant sur l'ensemble des discriminations et parlant peu de la commande PRINCEPS.

Vous nous présentez une foison de tableaux des RH avec une répartition genrée qui tend à noyer notre vigilance, 60 pages nous offrant comme signature de cette égalité le télétravail, la réduction horaire pour les femmes enceintes, la parentalité alors qu'aucun homme n'a bénéficié du congé parental sur les maigres « 12 » accordés et que seulement 20 % des congés pour enfants malades sont pris par les hommes.

Une politique régionale engagée doit porter sur 5 axes.

Premièrement, sur l'égalité des salaires, page 20, vous affichez un écart de rémunération de 5 % pour les directeurs, de 10 % pour les catégories A et vous annoncez un écart de moins de 4.6 % pour les femmes en général.

Page 15, vous évoquez une publication en 2020 de la somme des dix plus hautes rémunérations, leur répartition pour 2018 et 2019, sans nous communiquer ce document.

Deuxièmement, sur les inégalités d'accès aux postes de responsabilité : Les emplois fonctionnels sont à 57 % détenus par des hommes. Au sein du Cabinet on retrouve deux femmes et douze hommes. Quelle est la répartition des différentes délégations de l'exécutif ? Quel est le tableau des directions et des présidences satellites ?

Troisièmement, sur la représentation dans les instances paritaires dans notre collectivité : alors qu'elle constitue 58 % des effectifs, les femmes n'occupent que 47 % des sièges des CAP et des Comités techniques.

Quatrièmement, sur l'accompagnement des agents : aucun mot sur le nécessaire accompagnement de la précarité de nos agents, familles monoparentales par exemple, dont on sait que la majorité sont des femmes, pas d'avantage sur le travail à temps-partiel, lot des femmes pour la plupart subi.

Et enfin, sur la lutte contre le harcèlement sexuel au travail : une femme sur cinq en est victime, vous avez intégré le principe d'une cellule d'écoute et de traitement des signalements comme je vous l'ai suggéré dès 2017 et ce pourquoi je vous remercie, mais qui n'est toujours pas active.

Dans la deuxième partie, vous faites un copier-coller de la délibération 4 qui traite du bilan de la deuxième année du plan réalisé « Egalité » sur lequel je ne m'étendrai pas, vous le savez tous j'ai l'impression d'annoncer, je condamne la dilution de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le pot commun des discriminations.

Cette orientation, Monsieur le Président, s'est imposée à vous, portée par l'aile Gauche de votre majorité qui considère que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas essentielle alors qu'elle est un fondement de la démocratie. Je crois d'ailleurs avoir compris qu'elle contrarie la vision de notre chère Vice-Présidente, Nathalie LANZI. Je vous ai régulièrement appelé à la vigilance Monsieur ROUSSET. Vous avez concédé la conduite de cette politique publique, tout comme l'écologie, à deux courants de votre majorité que vous allez trouver liguée contre vous lors de l'élection qui vient. Ils ont déjà lancé la campagne des hostilités.

Lorsque le maire de Bordeaux tweete que les citoyens veulent des maires à plein-temps qui ne cumulent plus ni dans le temps ni dans l'instant, peut-être pense-t-il plus à vous qu'à CHABAN.

Mme LE GUEN. - Madame la Présidente, chers collègues.

Vous avez choisi de coupler ces rapports en parfaite parité, je vais faire de même concernant mes interventions.

Ce n'est plus le mérite qui compte, soyons clairs, mais les statistiques. Donc la majorité de cette assemblée afin de se prémunir de réactions ou de levées de boucliers évite soigneusement le mot « quota » quand elle parle de féminisation des effectifs ou de la gouvernance d'une entreprise pour lui préférer la formule « objectif chiffré ».

Je suis désolée de vous dire que ce n'est que pur hypocrisie puisque dans vos propos vous imposez bien des quotas. Si l'on quitte un instant le terrain sensible des débats sur la mixité et la diversité, il est parfaitement correct de dire que l'on fixe un quota, quand on vise une certaine part de marché ou d'audience par exemple mais il est vrai qu'au niveau de

l'humain se servir de quota pourrait amener à faire penser à des régimes totalitaires, dignes de vos amis des ex-pays du Bloc de l'Est. Le quota social est assimilé par vous à une mesure de discrimination positive, avez-vous oublié que le mot même de discrimination renvoie à des situations franchement négatives ? Quand on accepte la désignation par le critère de « discrimination/catégorie/population », c'est le mythe universaliste qui vole en éclat.

Vous préférez la ploutocratie et la médiocratie à la méritocratie, vous qui avez si souvent manifesté avec vos amis pour « l'humain d'abord », n'oubliez pas que la priorité n'est pas le genre mais la valeur humaine.

D'autre part, puisque nous couplons ces rapports, nous vous ferons plaisir en acceptant l'idée du CV anonyme sachant que ce n'est qu'un leurre qui permet de ne pas refuser une candidate ou un candidat au premier abord.

En ce qui concerne la lutte contre les violences faites aux femmes, nous ne pouvons qu'être en plein accord avec vous. Cependant à lire votre agenda, je me dis que la journée du 8 mars doit être extrêmement intensive, extrêmement dense. Moi la mienne ne l'est pas autant.

Et puis pour terminer - excusez-moi mais je suis quand même obligée d'intervenir sur quelque chose qui m'interpelle -, après BADOO et MEETIC, la Région nous propose « C'est quoi ton plan » et nous reconnaissons que vous avez eu la bienséance de ne pas ajouter un mot commun de trois lettres après « plan », on est pratiquement au niveau des sites pour adultes interdits au moins de 18 ans.

J'ai quand même repris la fiche, je suis désolée, elle est là, j'ai travaillé dans le marketing voyez-vous. Dans « C'est quoi ton plan », il y a un petit cœur, sympa pour les ados et puis il y a un cœur retourné qui fait comme penser à un auguste séant, pour ne pas dire autre chose, mais attention vos oreilles parce que là je vais citer un petit florilège de ce que l'on peut trouver sur votre site - oui le vôtre - accessible à n'importe quel enfant, de 8 ou 10 ans.

Je vais quand même alléger la charge :

- « Est-ce que ça veut dire que je suis frigide ? »
- « C'est quoi une femme fontaine ? »
- « Est-ce que les filles se masturbent aussi ? »
- « Combien de fois peut-on avorter dans sa vie ? »

Bon je vais arrêter là parce que nous donnons bien évidemment aucune valeur à votre communication, ni à la numéro 3, ni à la numéro 4. Merci de m'avoir écoutée.

Mme CHARAI. - Faut-il répondre à cette caricature de l'éducation sexuelle, je ne crois pas.

Vous êtes un peu en retard, c'est-à-dire qu'on est sur le bilan de la deuxième année, on a déjà présenté ces actions autour de l'éducation sexuelle et autour de la prévention des grossesses non-désirées, ces temps de travail que l'on a élaborés avec l'Agence Régionale de Santé, avec la Direction aux droits des femmes, avec les services de la Région et nous avons porté ce projet avec le Mouvement français pour le planning familial.

Cette dénomination a fait l'objet d'une concertation, ce sont les jeunes qui ont décidé de choisir eux-mêmes le nom de ce site pour pouvoir atteindre un jeune public. Il faut aussi parler avec leurs mots et c'est l'objet de la dénomination de ce site d'information et de sensibilisation à l'éducation sexuelle, ce n'est rien de plus que cela.

Et si la terminologie vous choque, je suis désolée, les jeunes utilisent ce langage et pour pouvoir les accompagner au plus près parfois nous sommes obligés aussi d'utiliser la langue qu'ils parlent.

Mme LE GUEN. - Alors vous irez expliquer dans les collèges lorsqu'il y a du harcèlement scolaire aux chefs d'établissement que vous autorisez cette terminologie sur les sites et qu'on peut tous y accéder. Vous allez expliquer cela.

Mme CHARAI. - Il est à destination des jeunes lycéens, apprentis, jeunes adultes, il y a une régulation qui est faite notamment par les salariés du planning familial, mais si vous le souhaitez, on vous communiquera l'ensemble des informations, il y a un bilan annuel des actions qu'on mène avec le planning familial et je serais ravie de vous les communiquer.

M. LE PRESIDENT. - Merci Naïma.

J'ai oublié ce matin de saluer Christelle LAPOUGE, qui avait été annoncée lors de notre Assemblée Plénière du 5 octobre, elle est présente aujourd'hui pour la première fois. Elle remplace Virginie CALMELS.

Bienvenue et pardon de mon oubli de tout à l'heure, je lisais trop les textes.

Mme BOURDIN. - Pour tout vous dire je me réjouis de commenter ce rapport, cette plénière c'est ma préférée dans l'année, c'est celle où on parle autant des femmes et je remarque que ce sont surtout les femmes qui en parlent.

C'est l'occasion effectivement de nous intéresser très concrètement à la place des femmes dans notre Maison et dans la société en général, car oui c'est le sens du Plan « Réaliser l'égalité ». Nos politiques portent la responsabilité de la révolution des consciences et des comportements dans notre nation qui en a, hélas, tant besoin.

Rappelons que ce quatrième rapport, qui répond à une obligation légale, permet de mesurer - comme l'a rappelé tout à l'heure Pierre CHERET - et d'analyser les écarts afin de proposer des mesures de correction vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Ces diagnostics s'inscrivent maintenant dans une longue tradition et je souhaiterais rendre hommage, dans cette tradition d'étude comparée, à une néo-aquitaine d'origine de 91 ans, qui s'appelle Yvette ROUDY et qui est la première à avoir inscrit dans la loi durant son mandat de Ministre, le premier rapport de situation comparée pour les entreprises. C'était en 1983, il y a 37 ans. Que de chemin parcouru ici grâce à des politiques volontaristes, il faut le dire grâce au service EVASEE de la Région qui a, il faut le noter, intégré une grande majorité des préconisations portées par les écologistes dans le comité de pilotage et qui compte aujourd'hui parmi les actions phares.

La démarche, que l'on évoquait ce matin, de la labellisation AFNOR pour l'égalité et la diversité, le budget genré annoncé pour 2021.

Que de chemin parcouru aussi, grâce au budget consacré à l'égalité et à la lutte contre les discriminations qui n'a cessé d'augmenter depuis le début du mandat grâce également au travail de l'Observatoire, grâce à une communication de moins en moins stéréotypée.

Nous avons toutes les raisons de nous réjouir de ces symboles, comme nous nous réjouissons à l'échelle mondiale de l'élection de Kamala HARRIS, première femme Vice-Présidente des Etats-Unis mais que de chemins restent-ils à parcourir. Les ressorts des inégalités sont sous nos yeux, au quotidien, les stigmates de la domination masculine qui restent ostentatoires y compris au sein de cette Maison. Un exemple qui a été rappelé dans l'intervention précédente : la proportion d'hommes au sein du Cabinet du Président n'est pas vraiment représentative de la population néo-aquitaine.

Toujours pas d'égalité professionnelle non plus du fait des disparités salariales, c'est ce qui est rappelé page 20 du rapport. De l'inégal recours à la formation page 21, pas résolue non plus la question des freins insidieux à la formation et à l'évolution de carrière des femmes pour l'accès aux responsabilités.

Concernant la question du non-recours au congé parental, qui a été évoqué tout à l'heure, derrière ces inégalités salariales et la question du temps de travail des femmes, le rapport ne le dit pas, mais il y a aussi les disparités des pensions de retraites.

Parlons aussi de la disproportion des arrêts maladies, pour laquelle nous n'avons toujours pas une étude, là aussi comparée.

A une échelle plus large, la culture du viol est partout y compris dans les propos d'un Ministre de l'Education Nationale qui demande aux jeunes lycéennes de s'habiller autrement.

Mais contrôlez vos pulsions messieurs ! Eduquez vos fils ! Ne salissez pas ces jeunes filles de vos regards malsains et rendez-leur leur liberté.

La permanence et la rémanence de stéréotypes sexistes, perceptibles au quotidien, on l'a rappelé tout à l'heure, ces chiffres qui font froid dans le dos :

- En 2019, tous les deux jours, une femme est décédée sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint.

- L'ARS nous rappelle des chiffres édifiants : 40 % des violences conjugales ont lieu pendant la grossesse, Monsieur le Président.

En politique, malgré une loi sur la parité, on retrouve à peine 40 % de femmes à l'Assemblée Nationale, nous venons de franchir à peine la barrière des 34 % au Sénat. Au niveau des responsabilités confiées aux femmes dans les exécutifs, il y a toujours des domaines réservés : les transports et les finances, réservés aux hommes. Merci d'ailleurs à Andréa BROUILLE merci beaucoup de booster les statistiques qui portent à 11 % les femmes ayant des délégations liées aux finances dans les exécutifs des Conseils Régionaux.

Ici comme ailleurs, notre collectivité doit contraindre avec des éga-conditionnalités, le Haut Conseil à l'égalité recommande depuis 2016 de conditionner les finances publiques, marchés publics et subventions, et oui les politiques publiques ne sont pas neutres, elles portent un sexe.

Sensibiliser, promouvoir ça ne suffit pas. Quelques exemples dans l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel, que nous soutenons largement, dans l'espace public et les grands médias, les femmes sont les grandes absentes : seulement 20 à 25 % de femmes dans les émissions d'information et de télévision.

A la télé, à la radio, une étude a révélé que les femmes même si elles sont présentes, prennent deux fois moins la parole que les hommes. Qu'en est-il vraiment sur notre chaîne régionale NoA, quelle est la place des femmes ?

Dans le champ de la culture, les femmes sont depuis longtemps invisibilisées, seulement 23 % des femmes dans les professionnels dans le cinéma alors que la parité existe dans les écoles de cinéma.

Autre indicateur intéressant, entre 1976 et 2018 seule une femme pour 55 hommes a reçu la Palme d'Or.

Les femmes restent très minoritaires dans la programmation des festivals cinématographiques et je n'ouvrirai pas la fenêtre des jeux-vidéos car ce serait évidemment trop long.

Pour conclure, le match n'est pas seulement une question de testostérone, l'hormone de la confiance en soi, que les femmes secrètent elles aussi.

Ce combat est un combat culturel qui ne doit pas opposer les hommes et les femmes, ni les conservateurs aux suffragettes, ni les abolitionnistes aux esclavagistes, c'est un combat légitime et collectif contre une classe dominante et patriarcale pleine de bons sentiments, mais pas prête à l'égalité réelle.

Pour sortir de l'économie de prédation qui banalise l'effondrement de la biodiversité, l'emballlement du dérèglement climatique, il faudrait sortir du capitalisme. Pour sortir d'une domination des hommes sur les femmes dans le monde professionnel comme au sein de la famille, il faudrait sortir du patriarcat.

Dans les deux cas, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, il nous reste bien du chemin.

Mme DIAZ. - Comme vous avez décidé de présenter les deux rapports en même temps, comme ils sont présentés sous forme de deux délibérations, nous allons faire deux interventions. Ma collègue Séverine WERBROUCK interviendra sur la délibération 4 et moi sur cette délibération, la numéro 3.

Ces rapports en situation d'égalité entre les femmes et les hommes ne présentent rien de nouveau, ils ont compilé les vieilles luttes gauchistes : la discrimination positive, la promotion de la mixité dans les métiers, les incantations égalitaristes, la volonté d'élimination de stéréotype et le désir d'uniformisation insipide et contre-nature.

Car quoi que l'on en pense, une femme n'est pas un homme et inversement. En bref, on y retrouve comme dirait l'Académie française « le péril mortel de la langue française », j'ai nommé l'écriture inclusive. Espèce de délire pseudo-féministe qui non seulement rend un texte illisible mais qui en plus contribue à exclure une partie de la population, je pense par exemple aux personnes atteintes de dyslexie.

On retrouve dans cette espace de « course à l'échalote » qui vous anime tant et qui fait que l'on se noie dans un abîme de plans d'actions régionaux, de labellisations, de chartes, de conventions et d'événements organisés aux frais du contribuable. Quasiment deux millions d'euros quand même. Événements dont certains ont eu une portée plus que discutable, je pense bien évidemment au thème que vous avez choisi pour la journée de la femme 2019 « Les femmes migrantes, les invisibles », au cours de laquelle vous avez invité une femme voilée. Voile qui non seulement symbolise incontestablement la rupture d'égalité entre les femmes et les hommes mais qui de surcroît matérialise l'arme de l'islam politique et son corollaire, la soumission de la femme à la Charia, malheureusement déjà en œuvre dans de trop nombreux territoires perdus de la République.

On y retrouve aussi cette obsession des chiffres, des indicateurs genrés, des quotas, des objectifs qui nous font dangereusement glisser vers une dérive liberticide où le déterminisme institutionnel à tendance totalitaire s'impose au détriment de la méritocratie et de la liberté individuelle.

J'emploie le terme « totalitaire » à bon escient puisque ce rapport s'immisce littéralement dans la vie privée des agents de la Région : parentalité, congé parental, organisation de garde d'enfants etc.

En pré pré-conclusion, je dirai que tout ce qui est contenu dans ce rapport est superfétatoire puisque le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes est consacré par la plus haute norme juridique française, à savoir la Constitution.

Et au-delà, dans la culture occidentale, sous réserve qu'elle ne soit pas menacée par une immigration massive qui impose des mœurs obscurantistes, qui peut dire que les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes droits ?

En pré-conclusion, je voudrai souligner le hiatus déconcertant entre cette volonté affichée de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et vos actes, puisque ce rapport nous apprend au moins quelque chose de drôle, c'est que si les chiffres relatifs à l'institution régionale sont selon votre prisme bon, ils le sont beaucoup moins si l'on regarde la composition de votre Cabinet constitué de douze membres dont dix hommes.

En conclusion, si vous voulez vraiment rendre service aux femmes, arrêtez de financer l'immigration massive, arrêtez de les stigmatiser et de les considérer comme des êtres humains incapables de savoir ce qu'elles veulent faire et incapables de s'en donner les moyens. Et laissez les respirer. Merci.

Mme WERBROUCK. - Monsieur le Président, chers collègues, nous prenons connaissance de ce rapport avec intérêt et nous tenons en souligner quelques points positifs car en effet l'égalité hommes/femmes dans le domaine de l'emploi, du salariat ou de l'accompagnement des personnes en situation d'handicap ou de vulnérabilité font consensus, tout à fait.

Nous regrettons en revanche que ce vœu louable d'égalité se transforme au fil de la lecture de ce rapport en égalitarisme funeste. Vos politiques palliatives coûteuses, treize millions d'euros, se révèlent à la fois inefficaces, totalement symboliques, si ce n'est malheureusement parfois même idéologiques. Ainsi que des manifestations telles que citées précédemment, comme la journée internationale du droit des femmes, le mois de l'égalité, la journée internationale des violences faites aux femmes ou encore la labellisation « Egalité/diversité » AFNOR.

Autant de mesures purement symboliques et sans perspectives d'actions réelles. Réaliser l'égalité ce n'est pas l'acheter encore moins au frais du contribuable. Treize millions d'euros c'est peut-être le prix de votre bonne conscience en matière d'égalité.

Aujourd'hui il ne devrait plus exister de journée de la femme ou autres, notre devoir est de les soutenir et les accompagner au quotidien, tous les jours.

De plus, nous regrettons qu'une fois de plus, les valeurs de méritocratie et de compétence soient passées à la gomme de l'égalitarisme à tout prix. Vous vous noyez dans vos propres contradictions. Vous voulez sortir des stéréotypes mais vous nous proposez un rapport entièrement rédigé une fois de plus en écriture inclusive, vous abusez des termes de langage idéologique tel que l'analyse genrée, la budgétisation sensible au genre, les données sexuées. Vous souhaitez donner une exemplarité régionale au niveau du recrutement, mais vous prônez le CV anonyme.

En réalité, vous instaurez un système de quota qui stigmatise et humilie toutes les populations concernées, à défaut de les soutenir en réalité.

Pour conclure Monsieur le Président, vous appliquez la politique du baby-foot, nous sommes tous des joueurs de plomb identiques, asexués, dénués de toute intelligence propre, simplement soumis à la poignée que vous tenez entre vos mains et nous ne participerons à votre petit jeu.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues.

Vous nous demandez à travers cette délibération d'approuver le rapport annuel 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique RH de la Région et son application dans ses politiques publiques.

L'application d'égal-admissibilité aux emplois est un principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. La Région obtient la présence de plus de 60 % de femmes dans les postes de catégorie A et B et plus de 50 % en catégorie C. Elle obtient également un taux élevé de promotion professionnelle ainsi qu'une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle en faveur des femmes.

Aussi, ce bilan est plutôt satisfaisant, par contre ce qui semble plus hasardeux, ce sont les axes d'amélioration dit « orientation pluriannuelle ».

Vous y proposez le renforcement de l'avancement des femmes quand celui-ci représente déjà 69 % des avancements pour 2019. Vous y proposez la signature de deux labels, « Diversité et égalité » à l'aide d'une certification AFNOR. Faire de l'égalité femmes, hommes, un combat pour un meilleur équilibre entre les deux sexes.

Au légitime regard de ce qui a pu être la place de la femme dans notre société il y a encore quarante ans et ce qu'elle peut encore être dans certaines populations et cultures, mais de là à en faire un combat intrinsèquement vertueux et bordé de normes et d'interdits me paraît dangereux. Dangereux car c'est accepter que la moindre transgression devienne une faute. On voit bien de quoi se sont nourris les courants « Me too » et « Balance ton porc » et font courir le risque d'une discrimination des hommes par une volonté d'en faire toujours plus et en l'occurrence pour le féminisme.

Dans les politiques publiques de la Région, vous abordez le projet de réaliser l'égalité ou plutôt de passer de l'égalité des droits à l'égalité de fait.

Dans ce projet, vous y mêlez des mesures de non-discrimination que nous partageons comme la prise en compte de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale pour fixer le temps de travail et son aménagement par le télétravail. L'aide aux victimes de violences conjugales et autres mesures qui vont dans le même sens. Des mesures telle que la lutte contre les stéréotypes du genre qui font le jeu des théories fumeuses et nauséabondes sur le genre, qu'une grande majorité de féministe rejette.

Des théories dont la volonté est de nier l'altérité sexuelle pour livrer une vision liberticide plus radicale encore que le communisme.

Comment ne pas être heurté par l'usage de l'écriture dite inclusive dans la rédaction de ce rapport ainsi que de la délibération qui suit.

Pourquoi ne pas utiliser de la bonne langue française comme le Conseil d'Etat le suggère ?

Le guide du HCE sur la communication non-stéréotypée que vous souhaitez qu'on adopte est un exercice de cache-sexe des plus délirants.

Dans les travaux de budgétisation sensibles au genre, on y trouve le soutien au programme sportif neutre, non susceptible d'avoir un impact sur le genre. Que devons-nous craindre à ce que les garçons se reconnaissent « garçons » et que les filles se reconnaissent « filles ».

Concernant l'évènement « Femmes migrantes, les invisibles », on y trouve la volonté d'inscrire le « féminicide » dans le code pénal, or l'homicide volontaire et involontaire y est inscrit et puni par la loi. En quoi tuer une femme serait plus grave que tuer un homme, où se trouve l'égalité dans tout cela ?

Dans la délibération numéro 4, vous annoncez l'écart de 19.2 % de salaire moyen entre les femmes et les hommes. Ce pourcentage est repris par les études d'ARS qui l'analyse

comme étant le résultat d'un choix que porterait plutôt les femmes que les hommes sur le temps partiel, sur des emplois aux horaires stables et sur la sécurité de l'emploi.

Et toutes ces différences mises bout à bout font descendre à moins de 3% la différence des salaires femmes/hommes à poste égal.

Je ne dis pas que ce n'est rien. Mais l'usage et l'orientation de ce pourcentage démontre bien le tournant idéologique de la délibération.

Monsieur le Président, il y a toujours deux manières de mener un combat, par celle de la noblesse ou par celle du vice. Si vous participez au combat vertueux pour assurer l'égalité des sexes, et même plus largement de tous les citoyens par une politique de non-discrimination, qui respecte les choix individuels et l'égalité des chances, alors nous serons d'accord.

Mais si vous persistez sur cette voie des groupes extrémistes dont la volonté est d'imposer une vision idéologique d'une société divisée en communautés concurrentes, hommes/femmes, blancs/racisés - dans laquelle nous, pouvoirs publics devons assurer la parité de représentation de la vie professionnelle et sociale - quitte à imposer, à nous labelliser les bons élèves AFNOR et bannir toutes activités strictement l'appliquer tout en arrosant de subventions publiques des associations qui en feront la propagande. Dans ce cas, ce sera sans nous et je vous le prédis, l'histoire l'a montré, ce chemin politique est soit inefficace soit liberticide, dans les deux cas cela fera à terme plus de mal à l'égalité que cela ne l'aidera.

M. SEBTON. - Monsieur le Président, je dois dire que j'ai bu avec délectation les propos de notre collègue Katia qui expliquait à quel point il faudrait que des femmes prennent une place importante dans notre Région et être en poste de décision.

Je me faisais cette réflexion, on devrait tous s'organiser, se mettre d'accord sur un signal fort pour cette Région, celui d'être présidée par une femme la prochaine fois. On devrait tous réfléchir à savoir quelle est « la meilleure femme à disposition » pour se présenter à la prochaine élection.

Deuxième réflexion, il y a un sujet très important qui a été mentionné il me semble par Pascale et qui est un exemple très important sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est la question du congé parental. Il faudrait que notre Région - et je crois que Naïma l'a envisagé, tout comme l'a préconisé le gouvernement, l'a fait et l'a voté - (mette en place) l'obligation de prendre un congé parental pour les pères. Il faudrait voir si notre collectivité comme d'autres entreprises peuvent avoir une politique volontariste pour renverser la vision que l'on a un peu du congé parental pour les hommes.

Jusqu'à présent, un homme qui ne prend pas de congé-parental, c'est le travailleur : « malgré le fait que j'ai un enfant, je vais travailler quand même, je dors peu mais je vais travailler ».

Il faut renverser cette vision pour une meilleure égalité, se dire que non être un bon père, un homme c'est une personne qui vient en soutien de sa famille, une personne qui prend le temps comme sa femme parce qu'il est co-parent, pour élever et éduquer dans ces moments très difficiles, à savoir les premières semaines de naissance.

Il n'y a que l'obligation qui permettra de rétablir cette égalité au sujet de la parentalité.

Je vais prendre mon exemple, quand j'avais mes deux enfants, j'avais un poste assez prenant, je n'avais pas encore compris à quel point ce n'était pas la bonne décision d'aller travailler comme s'il fallait continuer, continuer à travailler pour montrer qu'on était solide. La meilleure preuve de solidité que j'aurais dû avoir à l'époque, ça aurait été de rester à la maison pour aider ma femme et mes enfants.

M. CHERET. - Je ne sais pas par quel bout le prendre. J'ai toujours essayé de conserver ma part de naïveté et ma capacité à l'indignation. En la matière, je suis servi et pour paraphraser le maire de Saint-Médard-en-Jalles « J'ai le sentiment que toute la question de l'égalité hommes/femmes et des discriminations des genres repose sur la Région Nouvelle-Aquitaine. »

Et sur la question du langage idéologique, excusez-moi, j'ai entendu un certain nombres de mots qui étaient placés de façon récurrente dans certains propos, mais venons-en au fait.

Je vous remercie de signaler que certains intervenants disent certaines choses mais finalement redonnons à celui qui essaie de s'exprimer au départ ce qu'il a dit, puisque c'est moi-même qui est mis en exergue le déséquilibre des temps-partiel et des congés parentaux.

D'ailleurs au passage M. SEBTON, ne confondez pas le congé parental et le congé paternité, il me semble qu'il y a une confusion.

Celui qui parle devant vous, en 2004 - je ne sais plus en quelle année est apparu le congé paternité mais il est apparu entre 2001 et 2004 puisque j'ai eu mes deux enfants à ce moment là - j'étais déjà directeur d'établissement, j'ai pris mon congé paternité, mes 11 jours.

A cette époque-là, j'ai fait cette démarche, probablement étais-je moderne.

Sur les chiffres quand même, si ce n'était pas sérieux il faudrait en rire. Sincèrement, vous n'êtes pas très sérieux ? Vous n'êtes pas très sérieux quand vous mettez en exergue le fait que dans les CAP, les Comités Techniques, les CHSCT il y a plus d'hommes que de femmes représentant les personnels. Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine ne m'a

pas donné instruction de désigner les représentants des personnels élus par les personnels, dans les instances et donc ce résultat ne résulte en aucun cas de la volonté de l'exécutif et encore moins de la volonté de la région Nouvelle-Aquitaine, mais ce sont simplement des choix qui ont été fait par les syndicats. Parlez à ceux à qui vous devez parler mais ne nous accusez pas sur ce point-là.

On pourrait reprendre un certain nombre de points mais ce serait trop long.

Sur les écarts de rémunération, je l'ai évoqué aussi moi-même mais faites l'effort d'aller un petit peu plus loin. Je l'ai dit les autres années, je ne voulais pas être redondant parce que je pense que vous avez tous une bonne mémoire, mais effectivement les déroulements de carrière selon l'âge etc. génèrent aussi des écarts. Donc probablement - et je l'ai dit aussi dans mon propos liminaire : devons-nous aller plus loin pour identifier les réels écarts et les corriger ? Mais ils sont relativement mineurs au sein de la collectivité Nouvelle-Aquitaine.

Pour ne pas être trop long, je dirai que depuis 4 ans, j'ai globalement adhéré à vos remarques, j'en ai tenu compte et j'ai demandé aux services de les intégrer et d'essayer de corriger les choses. Mais là sincèrement j'hallucine, j'ai l'impression de me retrouver comme pour tout à l'heure avec Néo Terra, quel est ce procès d'intention d'une légèreté absolue qui est à la limite de la provocation.

Et je finirai par un adage populaire « tout ce qui est excessif est insignifiant ».

M. DIONIS DU SEJOUR - Ce n'est pas un adage c'est Chateaubriand.

M. CHERET. - Oui c'est vrai. Je vous remercie Monsieur DIONIS DU SEJOUR de me corriger. J'ai toujours la volonté de faire des progrès de toute façon.

Enfin je ne souhaite ni j'espère que les femmes et les hommes aient des comportements identiques et là encore, je crois profondément que la volonté d'égalité n'est pas la volonté d'uniformité. Les hommes et les femmes sont différents sur plein de sujets. Et que même les hommes entre eux et les femmes entre elles sont différents au niveau de leur nature, leur comportement, leur psychologie, leur attitude et en aucun cas il y a la volonté chez nous de nier cela.

Simplement il me semblait que la volonté d'égalité était là. J'en dirais pas plus mais j'exprime quand même ma déception autour de cette petite polémique, dans une séquence pré-électorale qui fait que certains propos sont différents des années antérieures.

Je ne dis pas que c'est parfait mais je dis et j'affirme que nous faisons des progrès et que nous sommes à votre écoute et je regrette la façon dont le sujet ait été abordé par certains, je n'étais pas habitué de leur part à cette entrée là sur un sujet qui ne devrait pas relever de la polémique.

Pas de polémique ne veut dire pas de divergences et pas de désaccord.

M. LE PRESIDENT. - Naïma, tu veux ajouter quelque chose ?

Mme CHARAÏ. - Non, je ne vais pas aller plus loin, je ne vais alimenter la polémique mais certains ont insinué dans leurs interventions que nous aurions une orientation idéologique affirmée dans la présentation de ce Plan d'actions, ce n'est pas tout à fait juste. On a été un peu mis en accusation de porter plutôt les idées des féministes intersectionnelles de l'extrême Gauche et parfois de l'extrême Droite. De contrevenir au principe de la laïcité notamment de l'organisation de la journée internationale des droits des femmes.

Je pense qu'il faudrait rajouter à ce Plan d'actions, l'organisation d'une autre journée, le 9 décembre pour célébrer la loi sur la séparation des églises et de l'Etat de 1905 pour bien expliquer quel est l'esprit de la loi. Premièrement, autour de la liberté de culte mais aussi de la liberté de conscience.

On n'est pas responsable en tout cas au sein de cette institution régionale, si ce n'est de garantir la neutralité des agents de notre collectivité et celle de ses élus, nous ne sommes pas responsables de ceux qui nous rendent visite.

Donc peut-être un travail dans le courant de l'année 2021 plus pédagogique sur le principe de la laïcité.

Je suis un peu choquée aussi par les propos qui sont tenus de manière récurrente sur la théorie du genre, dont ce Plan d'actions.

Ce que nous souhaitons faire, le travail mené avec l'ensemble des partenaires et les services de la Région c'est simplement d'insuffler le principe d'égalité, passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait. C'est le travail que nous menons maintenant depuis de très nombreuses années.

Je ne vais pas polémiquer davantage, je remercie Katia BOURDIN du soutien autour du Plan d'actions car c'est un travail laborieux, parfois le diable se niche dans le détail, donc il est essentiel d'aller dans le détail pour essayer d'aller vers davantage d'égalité entre les femmes et les hommes. Mais aussi autour des questions du handicap, de l'orientation sexuelle et sur la question des discriminations fondées sur les origines. Elles sont les plus importantes en France, ce n'est pas moi qui le dit mais le défenseur des droits et si nous souhaitons vivre en paix, dans une cohésion sociale et républicaine, il faut que notre collectivité aussi se saisisse de ces questions des discriminations et qu'elle essaie d'agir au plus près de ses populations et de ses territoires, et c'est le sens de ce Plan.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix le premier rapport.

Sur le rapport numéro 3 il y a un vote et sur la communication on prend acte. Sur le rapport numéro 3 quelles sont les voix contre ?

Sur le premier rapport c'est un vote.

Mme CHARAI. - Non, sur la communication, je crois qu'on vote

M. LE PRESIDENT. - On demande à notre conscience Marie-Pierre LAREE.

On me précise que lorsqu'on demande au Président de la Région de faire des démarches, il faut voter.

Qui ne prend pas part au vote ?

Madame LE GUEN, que faites-vous ?

Mme Le GUEN. - Notre groupe vote contre.

M. LE PRESIDENT. - Le Rassemblement National ?

Contre.

Eddie, pour ou contre ?

M. PUYJALON. - Contre.

M. LE PRESIDENT. - Vous votez ?

M. PUYJALON. - Maintenant que vous nous y obligez, on ne peut même pas se concerter, on doit prendre une décision.

M. LE PRESIDENT. - Vous votez pour ?

M. PUYJALON. - Je vote contre mais je dis que ce n'est pas normal, parce que sur le sujet on pensait qu'il n'y avait pas de vote et donc il n'y a pas eu de concertation au sein de notre groupe et c'est bien dommage.

M. SEBTON. - Monsieur le Président si je peux me permettre, dans la délibération il est indiqué à la fin « après en avoir délibéré, le Conseil Régional décide de prendre acte du rapport », donc nul besoin de voter. En revanche, il y a un vote pour autoriser le Président à engager les démarches de labellisation AFNOR « Diversité/égalité ».

M. LE PRESIDENT. - C'est ce que dit Marie-Pierre LAREE.

M. SEBTON. - Donc nous on vote pour cela mais on prend acte sur le rapport et on ne vote pas sur ce dernier.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Du côté de Pascale ?

Mme REQUENNA. - Nous on s'abstient. On pensait donner acte donc sans concertation, on va s'abstenir.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Du côté d'Hélène ?

M. DURAND. - J'allais dire la même chose, absence de concertation, on avait décidé de donner acte mais ... Guillaume veut intervenir.

M. GUERIN. - On te donne acte du rapport et on s'abstient tout comme Pascale REQUENNA sur le reste.

M. LE PRESIDENT. - Le groupe de la majorité vote pour ?

Oui.

Sur la partie des démarches, il y a un vote majoritaire et toute l'Assemblée donne acte.

N° 3

Vote sur le «Rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité entre
les femmes et les hommes»

1^{ère} partie du dispositif :

L'ASSEMBLEE ACTE

2^{ème} partie du dispositif :

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Madame Lapouge Christelle (NI)

CONTRE : Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION : Modem-Union Centriste

M. LE PRESIDENT. -Sur le rapport suivant c'est une communication donc l'Assemblée donne acte.

N° 4

sur «Réaliser l'Egalité 2018-2021» Communication
du bilan de la deuxième année de déploiement du Plan d'action - 2019»

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

M. LE PRESIDENT. Je vous propose de reprendre par les OB à la reprise qui aura lieu à 15 h 00.

[Interruption de la séance pour le déjeuner]

5 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que tout le monde est là pour pouvoir aborder les orientations budgétaires 2021 et les projections des années suivantes ? Je donne la parole à Andréa BROUILLE, sur la présentation du sens de ces orientations budgétaires que je vous invite à lire dans leur intégralité.

Mme BROUILLE. - Merci Président.

Mes chers collègues, ces orientations budgétaires qui sont établies dans un cadre politique bien précis et clair, ont aussi été établies sur la base de la situation connue en cette fin du mois d'octobre 2020.

Elles prennent en compte la crise sanitaire depuis le printemps et les conséquences économiques et sociales qu'elle génère. C'est donc dans un contexte d'incertitudes fortes sur les mois à venir que vous sont présentées ces orientations.

L'année 2020, vous le savez, est une année exceptionnelle. Nous avons mobilisé plus de 2480 M€ d'autorisations complémentaires entre le plan d'urgence du printemps et le plan de relance de cet automne, et 220 M€ de crédit de paiement supplémentaire.

Nous estimons notre niveau d'investissement qui pourrait avoisiner les 840 M€ à fin 2020. Pour rappel, en 2019, ce montant d'investissement était à hauteur de 702 M€.

Comme vous le constatez, la crise sanitaire a des conséquences, bien sûr, financières sur nos dépenses mais aussi sur nos recettes, car à ce jour, une période de confinement de trois mois pèse lourdement sur l'activité économique et a également pour effet de réduire très fortement nos recettes fiscales. Globalement, les pertes devraient être comprises entre 95 et 125 M€. Le montant de ces pertes sera définitif et sera connu durant la deuxième quinzaine de janvier, puisque c'est à ce moment que l'Etat nous fait le dernier versement de ces dernières.

Cette diapositive qui est présentée vous rappelle que les recettes fiscales représentent 76 % de nos recettes de fonctionnement.

L'augmentation de nos dépenses, en réaction à la crise, et la baisse des recettes fiscales entraînent comme nous vous l'avons annoncé, une dégradation forte de nos ratios financiers. Un taux d'épargne de 10,3 % contre 19,3 % en 2019, avec une perte d'épargne de 252 M€ et une capacité de désendettement qui passe de 4,4 ans à 10,8 sur la base d'un besoin d'emprunts estimé à 497 M€.

Face à cette situation, deux options parmi tant d'autres ont été retenues. La première, redresser brutalement les ratios financiers, mais cela n'hésitait de baisser de plus de 20 % nos investissements et de 10 % nos dépenses de fonctionnement. Cela n'est pas réaliste ni responsable en cette période.

Une deuxième option, celle que nous avons retenue, conserver notre stratégie budgétaire avec une stabilité des crédits à périmètre, bien sûr, constant des dépenses de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des moyens supplémentaires que nous avons obtenus au titre du PACTE, du Plan Jeunes et des Fonds Européens REACT.

Cette deuxième option nous permet de restaurer graduellement les ratios financiers, de revenir à 7 années de désendettement en 2024 avec un taux d'épargne proche de 20 % tout en autorisant un effort d'investissement conséquent sur la période 2020 - 2024.

Pour assurer ce niveau très élevé de dépenses d'investissement, la Région s'appuiera sur plusieurs leviers. Bien sûr, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'hypothèse retenue est celle d'une évolution égale à 0 %, un recours à l'emprunt soutenable et la mobilisation de financements supplémentaires de l'Union Européenne avec une enveloppe REACT d'un montant connu maintenant de 210 M€ et une aide exceptionnelle de l'Etat d'un montant qui devrait se situer aux alentours de 50 M€.

Par rapport à l'année 2019 qui est notre année de référence, soit 702 M€, la Région - et vous le voyez dans cette diapositive - devrait dépenser sur la Région 2020 - 2024 près de 745 M€ de plus - c'est matérialisé entre les deux petites lignes en pointillés rouge.

Cette autre diapositive vous illustre notre stratégie de retour progressif à des ratios financiers plus en rapport avec nos objectifs et montre le caractère conjoncturel de cette situation. Nous l'avons vu précédemment, de 4,4 ans en 2019, la capacité passe à 10,8 années en 2020 pour revenir progressivement à 6,9 ans en 2024, dans notre scénario central. La courbe bleue traduit l'évolution de l'épargne brute sur la période, avec un creux en 2020 qui démontre le caractère conjoncturel de la dégradation puisque l'on observe en suivant une amélioration régulière. Cette amélioration résulte d'abord d'une prévision de progression de nos recettes fiscales conjuguée à une stabilité de nos dépenses de fonctionnement.

Naturellement, le projet du budget primitif 2 021 s'inscrit dans le cadre de la stratégie budgétaire de la Collectivité. Il porte de nombreuses actions autour de quatre grandes priorités : l'emploi et l'entreprise, Néo Terra, le soutien aux territoires, l'urgence et la solidarité.

Ce sont entre autres 900 entreprises de plus qui seront accompagnées par la Région dans leurs projets de transformation, le déploiement du Plan Jeunes et du dispositif Passerelle, le verdissement des transports et la rénovation énergétique des bâtiments. Et au-delà du déploiement des contrats, plusieurs actions matérialisent l'intervention de la Région sur les

territoires en particulier la poursuite de la rénovation des lignes ferroviaires, mais aussi la création de trois nouveaux cadets pour l'ingénierie territoriale.

Enfin, la Région se mobilise pour faire face à l'urgence et participe à l'effort collectif de solidarité en accompagnant les personnes en situation de précarité, les familles les plus fragilisées par la crise sanitaire et ses conséquences sociales et économiques.

Voilà, au final, mes chers collègues, ces orientations budgétaires pour 2021, et plus largement la trajectoire financière régionale, permettent à la Région de dégager les marges financières suffisantes pour mener une politique d'investissement ambitieuse au bénéfice des territoires et des Néo-aquitains, d'être au rendez-vous de la solidarité, des plans d'urgence, de la relance économique dans le cadre de nos engagements Néo Terra.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Ces orientations budgétaires pour 2021 interviennent dans un contexte particulièrement difficile et faites de ce second confinement qui vient parachever - si l'on peut dire - la gestion calamiteuse de la crise sanitaire par le Gouvernement.

L'incompétence et les décisions aberrantes de ce dernier mettent notre économie à genoux et ce, pour une durée indéterminée. Dans une telle situation, l'incertitude devient donc la règle absolue et cela se ressent dans ces orientations budgétaires qui sont établies sur la base de la situation connue fin octobre 2020.

Il est d'ailleurs précisé que les perspectives de recettes pourraient être revues selon la durée et l'ampleur du reconfinement et que de nouvelles mesures d'urgence sont envisagées, si la situation l'exige. Etant donné les conséquences dramatiques que ce second confinement va avoir pour de nombreuses entreprises et autres professions indépendantes, on peut légitimement craindre le pire. Quant aux projections de recettes et de dépenses des années suivantes, vous reconnaissez vous-mêmes qu'elles doivent analyser avec la plus grande prudence ; nous en convenons, bien entendu.

Dans ce contexte, à la fois incertain et préoccupant, que retenir ? Malheureusement, les inquiétudes justement évoquées par notre Groupe lors de la plénière de juillet se trouvent pleinement confirmées. Les ratios budgétaires anticipés au compte administratif de 2020 sont très fortement dégradés du fait de ces dépenses d'urgence et d'une forte baisse des recettes. Tous les voyants budgétaires virent au rouge, et les chiffres sont alarmants. De 19,3 % en 10 ans en 2019, le taux d'épargne va s'établir à 10,3 % au 31 décembre 2020. Il est presque divisé par deux. Vous espérez un redressement très sensible du taux d'épargne à 15,4 % dès 2021, mais vu la situation actuelle, cela ressemble surtout à un vœu pieux.

Quant à notre capacité de désendettement, bon indicateur de notre santé financière, sera de 10,8 ans en 2020 au lieu de 4,4 ans en 2019. En résumé, le désendettement de la Région

apparaît, à présent, utopique. Rappelons ici, que l'endettement n'est pas seulement des chiffres, ce sont les futurs impôts que devront payer nos enfants et petits-enfants pour rembourser la dette.

Parlons du niveau d'endettement. Depuis le début du mandat, nous ne cessons de vous alerter sur le montant de l'encours de notre dette qui - nous ne cesserons jamais de vous le rappeler - a augmenté de plus de 550 M€ depuis 2015, sans que la crise n'en soit responsable. Cette dernière ne fait qu'aggraver brutalement une situation qui était déjà préoccupante du fait de votre incapacité à faire des économies. Votre idéologie socialiste de la dépense publique se heurte de plein fouet à la réalité des chiffres.

Cette année, l'emprunt sera de l'ordre de 497 M€ contre 150 M€ en 2019, portant ainsi l'encours de notre dette à 2,446 Mds€. Il devrait, selon vos prévisions, atteindre 3,193 Mds€. La dette aurait ainsi plus que doublé depuis 2015.

On est très loin de la politique de bonne gestion que vous prétendez mener, Monsieur le Président. Si un emprunt exceptionnel peut se justifier lorsqu'il s'agit de financer cet ambitieux Plan de relance d'environ 240 M€, la crise ne saurait servir d'excuse permanente pour justifier l'ampleur beaucoup trop considérable de notre endettement sous votre mandature. Votre stratégie financière n'est absolument pas à la hauteur de la crise que nous vivons.

En effet, l'Exécutif écolo-socialiste a choisi de maintenir la stabilité des crédits engagés plutôt que de baisser ses dépenses et donc de recourir à l'emprunt afin de maintenir son niveau d'intervention. Cette stabilisation des dépenses à périmètre constant doit durer jusqu'en 2024. Certes la priorité accordée à l'investissement qui pourrait atteindre 864 M€ pour les trois prochaines années n'est pas dénuée de sens, mais seulement si elle s'accompagne d'une baisse significative des dépenses de fonctionnement. Or, pour ces dernières, le scénario « prospectives » se base sur une hypothèse de stabilité de ces dépenses, et non pas sur une baisse, comme le réclame notre Groupe, même si cela ne vous paraît pas réaliste, comme vient de le dire Madame BROUILLE.

L'idée très judicieuse d'une baisse de 5 % des dépenses de fonctionnement évoquée en juin par la Majorité semble abandonnée, malgré une baisse prévisible due à la perte de la compétence « apprentissage ». D'ailleurs, avez-vous bien mesuré l'impact de la perte de cette compétence « apprentissage » ? Nous aimerions le savoir.

Quoi qu'il en soit, nous attendons toujours les grandes économies d'échelle que vous nous promettiez pour promouvoir les nouvelles grandes Régions. Aucune économie n'est donc prévue par votre Majorité en dépit de l'urgence de la situation. Pire encore, il est précisé dans ces orientations qu'une attention particulière sera portée à l'ensemble des secteurs associatifs, déjà trop largement subventionnés, ne vous en déplaise.

En effet, sur l'ensemble des Commissions Permanentes de la seule année 2019, environ 3,6 M€ ont été dépensés dans le chapitre « vie associative et égalité », pour des associations, la plupart politisées et à gauche, bien entendu, et vivant grassement des subventions, c'est-à-dire aux frais du contribuable néo-aquitain.

Nous déplorons également votre annonce que l'ensemble des subventions du secteur de la culture seront maintenues, alors qu'il serait grand temps de faire le tri dans ces subventions comme le fait, seul, hélas, notre Groupe à chaque Commission Permanente.

Des économies de bon sens sont possibles. Nous ne cessons de vous en proposer que ce soit sur le CESER, la coopération internationale, l'écologie bien entendu, ou sur la vie associative, comme évoqué précédemment. Cela est même devenu indispensable, vu notre trajectoire financière, très inquiétante. Mais vous vous y refusez pour des raisons purement idéologiques. Vous avez sans doute trop peur de froisser votre clientèle électorale de gauche - et nous le comprenons - en attaquant la nébuleuse associative et culturelle, ou les syndicalistes de gauche qui composent le CESER.

Votre écolo-socialisme idéologique s'illustre parfaitement dans vos obsessions néo terriennes sans cesse renouvelées. On aurait pu espérer que la crise vous pousse à reléguer Néo Terra au second plan. Au contraire, ces orientations budgétaires y consacrent une très large part. Ainsi le Plan de relance doit mettre au cœur de ces problématiques, je cite « la question des transitions écologiques et énergétiques, et des engagements de Néo Terra ». Tout est résumé par l'idée que Néo Terra doit être, je vous cite encore, « la colonne vertébrale de cette relance ». Le totalitarisme écologiste n'a plus aucune limite.

Il est précisé que l'accompagnement individuel des entreprises tiendra compte de ces enjeux. Est-ce à dire que vous allez imposer de nouvelles normes écologiques à nos entreprises, alors qu'elles sont déjà accablées de taxes et de normes, et en grandes difficultés financières pour beaucoup d'entre elles ? Ce serait une faute grave, Monsieur le Président, si votre réponse à la crise est une accélération de Néo Terra, alors nous allons droit dans le mur. Comment imaginer que cela puisse contribuer à la relance économique lorsque l'on voit vos alliés écologistes prêts à sacrifier des milliers d'emplois dans l'aéronautique ou dans l'industrie de l'armement pour des motifs purement idéologiques. Une telle écologie punitive ne pourra générer que du chômage et de la récession ; une véritable relance économique doit passer par une remise en cause de ce totalitarisme vert et un retour au bon sens.

Ainsi, vous voyez donc Monsieur le Président, que nous sommes extrêmement inquiets quant à la trajectoire budgétaire de notre Région. Il est grand temps pour Vous de sortir de vos postures idéologiques et d'adopter enfin les solutions de bon sens proposées par notre Groupe. L'avenir de notre région en dépend. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Cher Monsieur DE LACOSTE, je ne vais pas changer de stratégie. Depuis longtemps - il y a ici des témoins dans la salle, Jacques COLOMBIER en est un - on m'a effectivement à chaque fois dit que l'on courait au mur.

Je rappelle que nous avons pris une grande région dont une des ex-régions avait sur le plan purement technique, quasiment vingt ans de capacité de désendettement.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - C'est vrai.

M. LE PRESIDENT. - Malgré cela, avant la crise, nous sommes à 4,4 années. La crise nous fait doubler cette capacité de désendettement, par nature, que vous ne pouvez pas nier. Simplement, mécaniquement.

Nous proposons, et Andréa BROUILLE l'a précisé avec des fiches assez précises, que nous soyons extrêmement forts sur le plan de la stabilité du fonctionnement, ce qui va se traduire naturellement par des économies, et par un maintien de l'investissement, ce qui va permettre, c'est vrai :

- De pouvoir acquérir des espaces préservés en matière de biodiversité,
- De poursuivre avec les parcs naturels régionaux des opérations d'investissement,
- Au niveau de la recherche, qui est essentielle, les reconquêtes technologiques sans lesquelles, il n'y a pas d'alternative écologique ; je pense aux médicaments, à la construction, aux énergies renouvelables. Parce que si nous n'assurons pas la reconquête notamment des cellules photovoltaïques, nous relancerons l'économie chinoise - le diable est dans le détail - mais sur le plan technique vous avez tort, par définition, tort.

Après, quelles sont les économies ? Quelques dizaines de milliers d'euros sur des associations sur lesquelles vous avez lancé une fatwa, ou une malédiction. Peut-être ! A l'échelle du budget de la Région, c'est non seulement dérisoire, mais ce n'est même pas l'épaisseur du trait.

Par contre, on pourrait dire, par exemple, que l'on baisse de deux degrés le chauffage dans les lycées pour économiser les frais de fluide. Là, ce serait substantiel. On pourrait dire que l'on divise par deux les moyens des transports ferroviaires, ou les transports scolaires. Là, ce serait substantiel. C'est cela que vous voulez ? Et alors ! Donc, il n'y a pas de solutions, sauf celle qu'Andréa vient de présenter.

Et puis, sachez une chose, Monsieur DE LACOSTE, effectivement, nous continuerons à aider la culture avec peut-être de nouvelles mesures que nous proposerons pour les cinémas ou pour les éditeurs régionaux, pour une raison très simple : la culture, c'est la liberté et la dignité.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président et chers collègues. On a fait le choix de ne pas s'exprimer sur Néo Terra, mais on va faire un tir groupé sur cette orientation budgétaire. Je souhaitais intervenir d'abord sur ce qui se trouve dans ce projet d'orientations et dans un second temps sur ce qui se trouve un peu moins.

Comme beaucoup de textes que vous avez présentés en ce moment, j'ai toujours la même sensation en les lisant comme le Plan de relance que vous appelez Plan de transition, les rapports et les plans d'actions de la Région, convention de partenariat, et bien évidemment ce projet d'orientations du budget 2021. J'ai remarqué que j'ai toujours deux réactions. Une qui est l'acquiescement, et l'autre quelques grincements.

Pourquoi l'acquiescement ? Parce que dans ces textes, comme dans le projet de transition, nombreuses sont les mesures avec lesquelles nous sommes d'accord. Je pense notamment à l'exemple du RER, à la réouverture des lignes ferroviaires, et la ligne Blaye/Saint-Mariens, à la volonté de réinvestir dans les territoires ruraux, les mesures sur les perturbateurs endocriniens ; et vous savez que notre Groupe est régulièrement partie prenante sur ces sujets.

Mais, j'ai comme une espèce de rictus, ou de crispation, dès que je vois marqué maintenant « Néo Terra ». Je suis cohérent puisque la dernière fois, j'ai voté contre Néo Terra, et que, pour les mêmes raisons, ce seront les mêmes effets. Je sais que nous allons entrer dans un désaccord profond. Je sais que c'est votre nouveau crédo et qu'il n'y a plus d'yeux que pour elle. Aujourd'hui, je pense que plus de la moitié des libérations sont estampillées « Néo Terra ».

Alors quel est notre problème avec Néo Terra ? Eh bien, Monsieur le Président, le problème est que vous vous servez, avec elle, d'une vision écologique, la plus caricaturale et extrême qui soit sur le marché. Parce que la totalité des mesures n'en soient mauvaises ou même la volonté philosophique de faire entrer notre système économique dans un marché durable pour lequel nous en sommes évidemment d'accord.

Mais à l'exemple de votre vision de l'énergie verte qui se mesure à l'hydrogène vert, qui n'a de vert que le nom, car ces moyens de production ne le sont pas du tout, l'éolien qui est l'énergie des terres rares, ni vertes, ni efficaces, dangereuse pour la biodiversité, les hommes et les animaux, voire encore le photovoltaïque qui, dans notre région, recouvre maintenant de plus en plus de lacs, et qui est un non-sens environnemental majeur à nos yeux ; que la mobilité n'inspire qu'à la disparition de la voiture ou au passage du tout-électrique qui est un non-sens d'un point de vue environnemental, les batteries au lithium utilisent les terres rares et les productions d'électricité alternatives ne permettent absolument pas de fournir autant de recharges sans compter l'autonomie ; que votre vision de la relance économique passe par

des éco-conditionnalités d'attribution d'aides pour nos entreprises, industries, agriculteurs, éleveurs, en profitant de leur fragilité due à cette terrible crise sanitaire en leur imposant des normes environnementales insupportables en l'état.

Quand je dis ces mesures étaient en filigrane avant Néo Terra et qui maintenant sont en grand et en lettres majuscules, je ne peux m'empêcher de penser que c'est votre composante verte qui les écrit et qui en a le quasi-monopole à la Région, aujourd'hui. Je crois et je comprends que votre victoire aux prochaines élections dépend de l'alliance que vous êtes en train d'acheter avec ces lignes, mais nous ne voulons pas cautionner ces dérives. Ce sont des mesures idéologiques, voire dogmatiques, d'un point de vue de l'environnement. Nous aurions aimé un Néo Terra à la sauce béarnaise, basquaise ou voire bordelaise, mais pas à celle de la sauce verte punitive, trop piquante à mon goût avec sa petite dose de financement pour éduquer les loups à ne pas dévorer le Petit Chaperon rouge et ses brebis, sa pincée d'euros pour un camion végétarien et ses dirigeantes tatouées L 214, sa volée d'éoliennes géantes à la place de forêt de la Double.

Vous voulez réunir deux mondes, mais c'est le monde de l'écologie punitive qui a son emprise sur Vous et sur votre politique régionale. C'est la raison pour laquelle, malgré tout l'accord sur de nombreuses mesures que nous voudrions donner notre avis, ses réserves opérées au nom de Néo Terra emportent toujours dans notre position et celle de mon Groupe.

Concernant maintenant, ce que je regrette et pour lequel nous pouvons nous retrouver, Monsieur le Président, c'est la stratégie de la Région sur le développement et la stratégie industrielle de la Région. Je suis parfaitement d'accord avec Vous sur l'engagement que vous avez mis sur la recherche et le développement qui est une voie essentielle à la reconquête de l'industrie et de nos emplois.

Vous savez qu'aujourd'hui, cette voie-là opère d'abord sur des emplois de faculté, mais qui aura besoin de sa déclinaison sur des entreprises sur le territoire pour trouver des emplois sur ceux qui n'ont aucune formation, aujourd'hui, entre les 15 et 18 ans, et pour lesquels, seule la réindustrialisation forte permettra de trouver un équilibre budgétaire et cette émancipation par le travail.

Je vous rejoins aussi sur la partie sécurité du pays par ces entreprises incontournables, et je suis assez dubitatif sur ce qui risque de se passer quand on voit aujourd'hui, SANOFI par exemple, qui fait le choix de vouloir abandonner deux entreprises de production de matières premières essentielles à la fabrication des médicaments en pleine période COVID qui nous a montré que l'on devait garder ces industries essentielles pour la France. Je crois qu'il va falloir que l'on trouve, tous, les moyens de pouvoir permettre ces industriels qui s'installent sur la région, qu'ils puissent mettre en exergue ce que la recherche et le développement auront

trouvé pour que l'on ait dans cette région et en France, le nombre d'emplois nécessaires, l'émancipation de tous.

Il y a une population active, aujourd'hui, qui n'attend que cela. Pour autant, face à cette orientation budgétaire qui reste, malgré tout, un sandwich à la sauce verte piquante, bourrée d'émulsions d'hydrogène, boostée à l'énergie éolienne, servi sur un plateau par un camion végétarien itinérant - et je fais de la caricature, Monsieur le Président, j'en fais exprès - jamais, nous ne cautionnerons la mort dans nos territoires, l'envahissement de nos campagnes d'éoliennes mortifères, de lacs aux 1 000 miroirs, de loups, de Noël sans sapins, ni guirlandes. En d'autres termes, et je m'en excuse, avec votre orientation budgétaire, on a fait une overdose de Néo Terra et de sa trame d'écologie punitive auxquelles nous n'adhérons pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Eddie. Est-ce que pour le chasseur que vous êtes, préserver les zones humides, préserver des espaces où la perdrix peut subsister sans être détruite par les néonicotinoïdes, est-ce que la régénération du sol n'est pas quelque chose de naturel ? Pourquoi opposer cela ? Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de votre vie ?

Et puis, aujourd'hui, les agriculteurs, l'agriculture souffrent. Nombre du taux de suicides, niveau de revenus, inégalité de la politique agricole commune, difficultés pour les éleveurs, et nous allons, dans les semaines qui viennent, contribuer à les aider, notamment dans l'accès à l'eau. Pourquoi ne pas poursuivre cela sans arrière-pensées, sans un débat un peu trop lié aux élections ?

Je note, et vous l'avez reconnu, que les entreprises, les filières agricoles, la coopération agricole, qui est la plus en avance pour suivre Néo Terra, et qu'il appartient aux politiques avec Néo Terra d'avoir fixé ces objectifs et ce sens, d'avoir cranté le temps. Certains peuvent en douter, certains peuvent en rajouter, mais en tout cas, c'est la base. Et derrière, Néo Terra, il y a une prospérité nouvelle, il y a un cadre de vie, la reconquête des ceintures vertes des villes.

M. PUYJALON. - Pas avec des éoliennes....

M. LE PRÉSIDENT. - Mais il n'y aura pas d'éoliennes dans les villes. Essayez de faire en sorte qu'aujourd'hui, nous puissions produire les bases ; mais vous n'êtes pas au courant de ces technologies, je pourrais vous le dire quand vous voulez.

On est en train de travailler avec Groupe d'Aquitaine pour faire en sorte que ce qui se passe aujourd'hui en Afrique du Sud qui fait les bases à partir de sable hyper polluants des cellules photovoltaïques qui partent ensuite en Chine, qui reviennent, qui ne sont pas capables de se faire déconstruire. Ce que je veux vous présenter, c'est l'extraordinaire mobilisation de la Région autour de ces technologies de prospérité, qu'elles soient appelées vertes, ou écologiques, ou technologiques, peu importe. Mais s'il y a une nouvelle usine sur les cellules

photovoltaïques, elle se fera en Aquitaine, comme celle qui se fait sur les batteries, et que demain, la batterie tous-solides, oubliera ces métaux rares que l'on est obligé d'aller rechercher, parce que l'on saura avec l'économie circulaire, la reconstruire.

Par contre, ce qu'il faut, c'est qu'il y ait un accompagnement et qu'il n'y ait pas d'écologie punitive.

M. PUYJALON. - Vous ne m'avez pas répondu sur l'éolien, et je ne resterai pas insensible à la souffrance, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - L'éolien va devenir offshore, maintenant. Le troisième point que je voudrais évoquer, puisque cela m'a été évoqué ce matin. Effectivement, il y a de la sobriété à mettre, de la sobriété énergétique. Mais comment ferons-nous pour nos concitoyens qui vivent dans les maisons ou les appartements qui veulent voir leurs factures énergétiques baisser parce que les écrans thermiques de leurs maisons n'en sont pas, et sont des passoires ? Vous imaginez les millions d'heures de travail que l'artisanat de la région peut avoir derrière tout cela, avec la formation de la Région, avec les architectes ? Vous imaginez cela ? C'est cela que nous portons. La sobriété foncière. Ici, tout le monde n'est pas d'accord. Mais la Majorité est d'accord.

Sauver les terres agricoles, sauver dans la périphérie des villes, je l'ai fait pour 500 ha dans ma commune de Pessac. Qui dit mieux ?

M. PUYJALON. - Les éoliennes à la place des forêts, cela vous arrange ?

M. LE PRESIDENT. - Arrêtez d'avoir cette fixation. Il n'y a pas de projets qui sont réalisables. C'est micro-chouillatique. Le seul grand projet d'éoliennes que l'on a, c'est au large de l'Ile de Ré.

M. PUYJALON. - Demandez le photovoltaïque, chez nos amis du Lot-et-Garonne, sur 500 ha.

M. LE PRESIDENT. - Eh bien, voilà. Mais ce sont des agriculteurs qui le portent.

M. PUYJALON. - Vous croyez que les agriculteurs ne doivent pas vivre de leur métier plutôt que de l'éolien.

M. LE PRESIDENT. - Je ne parle pas des projets anciens, je parle des projets futurs, et j'en parle en responsabilité.

Les déplacements. On ne va pas arrêter l'avion ! Il n'y a pas de fatwa sur l'avion ? Sur l'avion, je parle de l'avion. J'ai inauguré, il y a quelques semaines de cela, le premier avion vert. Cela montre que la technologie peut nous y aider.

La voiture. Oui, on va arrêter le diesel. La partie la plus polluée de l'Aquitaine - j'essaye d'en convaincre tout le monde - c'est la nationale 10. Les camions. Si l'on ne met pas une deuxième voie ferroviaire, on ne pourra pas faire de report modal, et cela signifiera s'il n'y a pas cette deuxième voie ferroviaire que l'on préfère avoir 10 000 camions par jour dans les deux sens pour polluer en microparticules l'ensemble de l'Aquitaine.

Bon, j'arrête. Pardon, d'être passionné.

M. GUERIN. - Nous ferons cette intervention à deux voix avec Olivier CHARTIER qui ira plus longuement dans les OB. Pour ma part, je me tiendrais à un discours un peu plus général.

Je ne vais pas rappeler ce qui a été dit longuement ce matin sur le contexte de la crise économique et sociale que nous sommes en train de traverser. Tout le monde connaît les chiffres : une chute du PIB de 19 % au deuxième trimestre, 800 000 emplois détruits sur le premier semestre. Bref, une crise économique et sociale inédite aux conséquences extrêmement lourdes pour le budget des Collectivités territoriales et particulièrement les budgets régionaux.

Vous avez salué, Président, tout à l'heure, l'initiative de nombreux professionnels, appuyés par les CCI, qui mettaient en ligne des plateformes de soutien aux petits commerces. Nous avons eu l'exemple dans mon agglomération et je vous remercie d'avoir félicité et encouragés ces gens-là au travers des dispositifs que vous mettez en place. Maintenant, je crois que l'on peut, tous, collectivement s'interroger sur la gestion de la crise qui est faite aujourd'hui, au plus haut sommet de l'Etat, car il n'y a pas besoin d'avoir fait l'Ecole de guerre, ni l'ENA, pour comprendre que lorsque l'on autorise le RER, les transports en commun dans le métro, et que dans le même temps, on interdit aux commerces de proximité d'ouvrir à La Souterraine, à Saintes, à Angoulême, à Limoges, à Biarritz, ou dans de toutes petites villes de France, on peut s'interroger sur l'efficacité des dispositifs qui sont pris aujourd'hui par ce Gouvernement pour lutter contre la propagation du virus, et surtout lorsque l'on sait l'impact qu'il va y avoir sur ces petits commerces en termes de morts économiques programmées, déjà avérées pour certains, et programmées pour la suite. Les Collectivités locales, quelles qu'elles soient, peuvent prendre tous les dispositifs qu'elles veulent, cela n'empêchera pas des milliers, des dizaines de milliers, des centaines de milliers d'entreprises de passer l'arme à gauche dans les mois qui vont venir. Tous les DG de banques vous le disent. Tous les observateurs extérieurs vous le disent. On peut mettre tout l'argent que l'on veut sur la table, la réalité est qu'il y a un assassinat en règle du petit commerce dans le pays par lâcheté politique, par absence de volontarisme. Je ne sais pas comment il faut le qualifier mais personne ne peut comprendre aujourd'hui que Carrefour, Leclerc restent ouverts, que des jouets puissent être retirés à la Caisse centrale parce que les rayons sont fermés, parce que ce ne sont pas des

produits de première nécessité, et que dans le même temps, on interdit à un commerce de proximité de rester ouvert. Ce n'est pas un discours démagogique de tenir ceci, c'est un discours pragmatique que je crois que n'importe quel concitoyen est capable d'apprécier à sa juste mesure. Personne ne peut comprendre la façon dont cela fonctionne.

En gros, Amazon l'avait rêvé. La start-up nation l'a fait. Bravo. Je m'interroge beaucoup sur la façon dont ceci se passe. Je crois que nous sommes tous spectateurs, un peu béats, de la façon dont nous vivons la gestion de cette crise.

La réalité se traduit par quoi ? Elle se traduit au niveau du budget des Collectivités par une hausse majeure des dépenses de fonctionnement, partout, dans toutes les Collectivités, une baisse de l'investissement, parce que la réalité est qu'il y aura une baisse de l'investissement dans les années qui viennent, quoi qu'il advienne, quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, quels que soient les écrans de fumée que l'on essaye de mettre en place, une contraction de l'épargne, on le voit dans ces OB et Olivier y reviendra tout à l'heure.

Plus généralement c'est l'avenir qui m'interpelle, Président, et c'est de cela dont je veux vous parler, parce que les budgets vont devenir de plus en plus contraints, les choix qui vont être les vôtres pour l'année qui vient et ceux, ou de vous-mêmes ou de votre successeur dans les années qui viennent, les choix d'aménagement et les grandes politiques publiques que nous allons devoir mener sur le territoire, on ne pourra pas tout faire, Président. Il faudra faire des choix stratégiques, des choix où l'on décidera de mettre de l'argent public plutôt dans ce domaine plutôt que dans un autre. Il faudra donc réorienter avec des choix très précis, ce que l'on veut faire en termes notamment de politique d'aménagement du territoire.

Ce que je vais vous dire ne va pas vous faire plaisir, Président, mais c'est ma seule vraie inquiétude. Autant je reconnais que vous avez mis en place un vrai dispositif d'accompagnement, autant je considère que vous êtes un vrai pragmatique, autant pour l'avenir je m'inquiète parce que les projets d'aménagement, les projets structurants pour ce territoire, les grandes politiques publiques que vous allez devoir mener dans les années qui viennent, Vous ou votre successeur, en tout cas, si c'était Vous, cela m'inquiète parce que pour porter des projets d'aménagement, Président, il faut avoir une majorité. Il faut que ces projets d'aménagement soient partagés par la majorité.

Or, en la matière, avec un argent public qui se fait rare, avec des budgets qui ne sont pas extensibles, je m'inquiète notamment de l'aménagement routier de ce territoire. Quand j'entends les déclarations de Madame MONCOND'HUY, nouvelle maire de Poitiers, légitimement élue - félicitations à elle - qui dit qu'aujourd'hui, sur la RN 147 il faudrait voir à réorienter les crédits sur le ferroviaire, cela m'inquiète beaucoup, Monsieur le Président.

Quand je vois la fatwa - puisque c'est le terme que vous avez employé - que vous subissez de la part de certains de vos alliés, Europe Ecologie Les Verts - pour ne pas les citer - sur le soutien à l'aéronautique, je m'inquiète beaucoup, Monsieur le Président.

Pour partager les politiques publiques, il faut qu'il y ait une Majorité pour ce faire. Or, votre Majorité, Monsieur le Président, est en train de voler en éclats, et lorsque nous serons revenus aux temps normaux, aux temps de la campagne électorale, nul doute, Monsieur le Président, que cette Majorité n'existera plus. Je sais, je vous le redis, que vous êtes un pragmatique. Président, vous êtes quelqu'un qui connaissait les dossiers, qui connaissait par cœur cette région, par pitié, ne devenez pas l'otage d'une idéologie qui n'est pas la vôtre, parce que ce n'est pas la vôtre au fond de Vous, et aujourd'hui, pour essayer de garder le pouvoir en vue des prochaines échéances électorales, vous lâchez beaucoup de terrain. Pour ma part, cela m'inquiète parce que sur les grands sujets d'aménagements, Monsieur le Président, il va falloir beaucoup de volontarisme politique et regarder les choses en face. Le seul problème à mes yeux aujourd'hui, est que l'argent va se faire rare, il faudra faire des choix et je n'ai pas l'impression que les choix qui seraient initialement les vôtres, qui sont aussi les miens au passage, ne soient pas partagés par ceux qui permettent aujourd'hui d'avoir une Majorité dans cet hémicycle. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Guillaume. Je n'ai jamais trop porté dans ma carrière - si j'ose dire - jusque-là d'idéologie. Je n'ai jamais trop porté de certitudes. Je ne me suis jamais porté au-devant des discours des partis politiques avec souvent autant de certitudes, autant d'arrogance. Jamais. J'ai toujours essayé de constituer des Majorités non seulement pragmatiques, mais qui portaient du sens.

Aujourd'hui, notre planète et le vivant sont en feu. Notre planète est en feu, au sens propre et au sens figuré. Le vivant est en danger. Et y compris sur le plan de la santé. On parlait de zoonose ce matin ; cela existe. Il faut donc que l'on s'interroge, y compris sur tout ce qui est grande création d'ateliers monumentaux d'élevage porcin, ou autres. Oui, c'est un problème.

Non seulement, cela contrevient au bien-être animal, mais en plus, c'est un danger sanitaire. L'avenir de l'agriculture qui souffre, des agriculteurs qui souffrent, c'est autour des produits de qualité, sauf qu'il faut les accompagner, ces agriculteurs. Il faut que l'on puisse les sortir du modèle qui leur a été imposé, Monsanto et d'autres, depuis 1950. Il fallait nourrir la planète. Et l'on peut nourrir autrement. Peut-être d'ailleurs, faut-il s'interroger dans un Plan alimentation de la région, puisque EGALIM n'y suffit pas, que nous mettions en place des dispositifs pour permettre de mieux valoriser ces produits et que les agriculteurs qui s'orientent vers de l'agroécologie, du HVE, du bio, puissent mieux vendre. Il faut que l'on responsabilise nos consommateurs, parce qu'acheter des kiwis de Nouvelle-Zélande, alors qu'il y en a du

bon dans les Landes ou en Lot-et-Garonne. Acheter des tomates bios d'Almeria qui sont fabriquées avec de l'esclavage.

Je le dis à Guillaume, ce qui est étonnant dans son argumentation, quand il dit que l'on ne pourra pas tout faire. On me demande aujourd'hui, certains dans cette Assemblée, de tout faire : des routes, des ronds-points, des salles des fêtes, etc. Remplacer ce que doit être le rôle de la commune, du département, de l'intercommunalité. On m'a souvent reproché - j'ai un peu de bouteille - d'en faire trop pour l'emploi, la formation, la recherche, l'économie, d'en faire trop pour les transports, pour les lycées. On me l'a souvent reproché.

M. GUERIN. - Président. Excusez-moi. Je ne vous parle pas de cela. Je vous parle des grands dossiers structurants qui vont grever l'avenir de cette Collectivité pour les prochaines années. Il y a aujourd'hui, au sein de votre Majorité, des divergences majeures d'approche sur certains dossiers structurant d'aménagement de territoire.

Vous venez dans les territoires. Vous venez dans le Nord de cette Nouvelle-Aquitaine, vous faites des grandes déclarations aux politiques que nous sommes, aux chefs d'entreprises qui vous regardent ce soir-là, et vous dites « on va aménager la 147 ».

Quinze jours plus tard, Monsieur le Président, quelqu'un qui siégeait sur vos bancs, il y a peu de temps de cela, qui était dans votre Exécutif, expliquait exactement le contraire, en disant qu'il ne fallait pas mettre d'argent sur cette 2 x 2 voies et qu'il fallait le mettre ailleurs.

Il y a des vraies divergences de fond, Monsieur le Président ; c'est cela, le problème. Ce n'est pas sur des sujets d'aménagement routiers. Ce sont sur des vrais sujets d'aménagement du territoire. C'est là qu'il y a une ligne de fracture, Monsieur le Président et la campagne qui arrive va démontrer cette ligne de fracture.

M. LE PRESIDENT. - Deux choses. Sur la 147, il n'y a pas de doute. La 147 doit se faire, y compris les déviations de bois. Je viens de recevoir une lettre de la Présidente de l'Agglomération de Poitiers, elle est d'accord avec les déviations. Et l'on fera la 147. La Région a même proposé de faire l'avance des crédits pour la sortie Nord de Limoges. Le seul problème qu'il y a, c'est l'accord des communes à la sortie de Poitiers, au Sud de Poitiers. Mais la 147 doit se faire. Je ne changerai pas.

De la même manière, que la deuxième voie ferroviaire pour soulager le mur de camions qu'il y a sur la nationale 10 doit se faire. C'est une décision d'Etat. Peut-être que la Région n'y participera pas. On va commencer par faire la sortie sud de Bordeaux. C'est quand même un geste !

Par contre, dire on laisse tomber la voie ferroviaire entre Limoges et Poitiers ! Non. On va l'inscrire au CPER ; c'est ce me demande Madame JARDIN qui est la Présidente de

l'Agglomération de Poitiers. Donc, je n'oppose pas. Après, il faudra peut-être faire des choix. C'est vrai que si l'on veut que la Région, comme on l'a fait sur Bordeaux-Pau, désenclave Limoges, et organise les liaisons entre Limoges et Poitiers, il faudra des priorités à l'échelle de la Région.

Mais vous verrez que sur les bancs de cette Assemblée, cher Guillaume, il y aura des demandes pour que l'on intervienne partout.

M. GUERIN. - Mais cela, je n'ai pas dit le contraire.

M. LE PRESIDENT. - Et si l'on intervient partout, eh bien, on ne fera rien !

M. GUERIN. - Je ne vous demande pas d'intervenir partout.

M. LE PRESIDENT. - Alors, on est d'accord.

M. GUERIN. - Mais sur l'aéronautique, vous n'êtes plus suivi, Monsieur le Président. C'est votre leitmotiv et vous n'êtes plus suivi.

M. LE PRESIDENT. - Sur l'aéronautique, les dossiers avancent. Regardez les dossiers de cette Assemblée, ils avancent. On est en train d'avancer sur le carburant vert pour les avions. On ne va pas remplacer l'avion pour des pétroliers pour aller de Dunkerque à la Nouvelle-Orléans. Enfin ! Ce n'est pas sérieux !

On a besoin des avions pour les secours, pour le déplacement. Et aujourd'hui, je peux témoigner qu'il y a un engagement considérable, y compris dans le Plan de relance de l'Etat, et je suis un peu critique, sur la transition aéronautique. Quand vous recevez une lettre du personnel d'Air France de l'aéroport de Bordeaux, vous la travaillez pour leur dire : d'accord, il n'y a plus de navettes, parce que l'on n'a pas 13 allers/retours par jour, mais il faut qu'il y ait un aller le matin, un retour le soir. Et personne ne conteste cela, surtout pas le maire de Bordeaux. Donc là-dessus, voilà.

Après, on peut faire de la politique politicienne mais, je ne sais pas faire. C'est peut-être une éducation. Vous ne pouvez pas me critiquer là-dessus.

Le problème, Guillaume, aujourd'hui - je réponds aussi à une précédente intervention de Monsieur DE LACOSTE - au niveau de nos ressources, est le fait que le Gouvernement ait souhaité faire voter dans la loi de finances rectificative n°3, la suppression de la CVAE. Cette année, pour les Régions, demain, pour les Intercommunalités. Qu'est-ce qui va se passer ? Quel intérêt à agir auront les Régions - nous allons le faire parce que c'est notre mantra, sur l'emploi, le développement économique, la formation, la recherche - mais une commune et une Intercommunalité où le maire a sous la plume un permis de construire et où une dizaine de riverains s'opposent à la zone d'activités, quelle que soit cette zone, s'il n'y a pas une liaison entre la création d'activités, d'emplois, l'accueil d'entreprises, partout à Felletin, à Bort-les-

Orgues, à Captieux, etc., le maire va dire qu'il préfère 13 familles qui vont voter pour moi plutôt que d'accueillir 1 000 emplois, ou 500 emplois, ou 100 ou 50 emplois.

C'est une erreur fantastique. Pourtant on a démontré que rien n'expliquait aujourd'hui ce type de baisse de fiscalité entre la France et l'Allemagne. Aujourd'hui, et le Gouvernement s'en vante à travers Business France, la France est un paradis fiscal. 47 % des investissements internationaux sont installés en France. 7 % en Allemagne.

Quand une zone d'activités ou une entreprise à Tulle, peu importe, demande à une mairie, à une Intercommunalité d'aménager la zone, de créer une crèche, à la Région de faire un centre de formation - ce que l'on a fait à Bordes à côté de Pau - c'est valoriser tout un territoire. C'est la relation entre une entreprise et son territoire. C'est la responsabilité d'une entreprise sur son territoire. Couper ce lien est une bêtise, et c'est cela le vrai problème.

La vitalité de la Région, 36 % des emplois industriels nets créés en Nouvelle-Aquitaine, par rapport à la France. C'est un bilan que l'on peut s'approprier, que vous pouvez vous approprier parce que c'est nous qui l'avons fait. Et des emplois qui sont tournés vers la transition, vers le monde d'après. Tous, y compris dans les domaines de santé. Demain, on va continuer, enfin tant que je serai là, tant que nous serons là. Mais après ? Qu'est-ce qui peut se passer ? Demain, on va demander au pouvoir d'achat des salariés, de nous tous, de financer cette croissance qui nous permet de faire tourner les bus, de les remotoriser, de créer des PNR et des espaces naturels sensibles, de faire des pistes cyclables, de faire de la formation. On va prendre sur le pouvoir d'achat, alors que chacun a plutôt tendance à dire qu'il faut baisser le taux de TVA, puisque cela va s'appuyer sur la TVA. Avouez que ce n'est pas une réforme intelligente. C'est le moins que je puisse dire.

M. CHARTIER. - Bonjour à tous. Je vais être très court puisque je ne vais pas prendre sur le temps de parole des autres Groupes, alors que Guillaume vient d'intervenir de façon brillante, et je ne serais redondant avec ce qu'il a dit, notamment dans sa conclusion sur les choix qui sont devant nous.

Donc, si vous me le permettez, juste deux remarques plus techniques et dans le détail des orientations budgétaires. La première est sur la méthodologie qui est aujourd'hui présentée par Andréa. C'est un débat que nous avons en Commission des Finances. Je me demande si nous faisons bien - et je suis intéressé par votre réponse - de nous contenter de détailler, de dérouler dans les chiffres qui nous sont présentés, même s'il y a trois scénarios au départ, mais si j'ai bien compris la construction du document qui nous a été présenté en Commission des Finances, pour le dérouler chiffré et pour l'hypothèse principale qui est retenue, nous partons sur une hypothèse d'une année 2021, je dirais quasi normale.

On peut se poser la question de savoir si ce scénario retenu, privilégié n'est pas un peu optimiste par rapport à la situation que l'on connaît aujourd'hui. Bien sûr, personne est Madame SOLEIL, personne ne sait comment cette crise sanitaire va évoluer à la rentrée 2021. Nous avons quelques espoirs de vaccins, quand est-ce qu'ils pourront être effectifs à une majorité de nos concitoyens. Je pose vraiment la question de façon très libérée, mais en fonction des scénarios que l'on peut retenir, cela peut quand même faire évaluer nos recettes de 50 à 100 M€ à la baisse. Or, j'attire l'attention de l'ensemble de l'Assemblée sur le fait que nous retenons une hypothèse sans reconfinement, avec une dynamique de CVAE, je dirais, retrouvée comme une dynamique de la carte grise.

Mon premier commentaire allait sur cette méthodologie retenue sur ce choix, plutôt résolument optimiste. Je ne dis pas que vous avez tort mais en tout cas, j'attire l'attention de l'Assemblée sur ce paramètre-là qui peut être effectivement un biais dans les ressources dont nous allons pouvoir disposer en 2021 pour opérer.

Après la méthodologie, le deuxième point est la trajectoire. Je ne partage pas les propos peu nuancés du Rassemblement National. Vous reprochez aujourd'hui, les mauvais chiffres de 2020. Je pense que c'est de la mauvaise foi. Bien sûr, vous n'êtes pas responsables de ce taux d'épargne de 10 % qui est divisé de moitié. En revanche, pour être plus nuancé - et encore une fois nous avons voté le Plan d'urgence - l'approche résolument entrepreneuriale que vous avez dans ce Plan de relance, en tout cas, je le partage, la question n'est pas tant sur 2020 que sur la phase amont. On pourra se poser la question - je l'avais posée la dernière fois - est-ce que la Région, en tout cas en mars quand cette crise a frappé de plein fouet, était dans un état de forme olympique pour affronter cette crise. Vous-mêmes vous l'avez reconnu, je pense que la Région n'était pas dans l'état où elle était à la fin du mandat précédent. En grande partie, et vous l'avez rappelé là, ce n'est pas non plus de votre faute, à cause des errements de Poitou-Charentes que l'on a suffisamment martelés, je n'y reviens pas.

En même temps, je pense que nous avons ici une responsabilité, l'Exécutif, collectivement. Je l'ai souvent dit en Commission des Finances, peut-être n'ai-je pas été assez pugnace pour aller jusqu'au bout, mais je pense que l'on aurait pu et l'on aurait sans doute dû continuer ce travail sur les dépenses de fonctionnement dans le fond, comme on l'avait fait au départ, on a moins refait l'exercice sur la période précédente malgré nos demandes, parce que je pense vraiment que nous n'avons pas tiré, je crois, les leçons de la fusion régionale. Je pense que les efforts de mutualisation - je ne dis pas que ce sont des centaines de millions, mais je dis que nous aurions pu sans doute, sur les dépenses de fonctionnement, faire un travail de fond, poussé avec des évaluations qui, à la fois, auraient montré que cette Région a pris conscience qu'elle changeait de taille, qu'elle changeait de modèle, et je trouve que là-dessus, nous ne sommes pas allés assez loin dans la créativité collective, dont avait, à mon

avis, le pilotage de l'Exécutif en premier lieu pour opérer les transformations de cette Région 2.0, cette Région qui fait le quart du territoire, et là, je pense que nous avons une marge de manœuvre, je ne dis pas qu'elle est pléthorique, mais certaine et significative pour aborder cette crise de façon un peu différente.

Sur 2020, les chiffres sont là. Il est intéressant et je remercie les Services d'avoir fait un tableau comparatif des comptes administratifs anticipés 2020, puisque l'on voit que finalement nous allons, si les prévisions s'avèrent justes, avoir une diminution de recettes en 2020 de 280 M€ et une finalement une baisse des dépenses de fonctionnement de 29 M€. Là aussi, on l'a demandé, on n'a pas eu tout à fait la réponse. Il aurait été intéressant de savoir entre les jeux des plus et moins, entre les 160 M€ de crédit de paiement annulés, les 190 M€ liés au Plan d'urgence mis sur la table, de voir dans le détail l'origine de ces -29 M€ qui sont finalement constatés en 2020.

Sur la trajectoire, je parlerai après avoir parlé du pendant - je vous dis que le pendant c'est comme cela - en amont je me suis déjà exprimé ; sur l'aval, je rejoins vraiment Guillaume et je pense que nous sommes à l'heure des choix, et si nous voulons revenir dans une trajectoire normalisée, c'est-à-dire à 4 ou 5 années de capacité de désendettement, il faut, à mon avis, aller sur un autre rythme de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Je comprends assez mal la structuration sur 2021-2024 où l'on voit qu'à partir de 2023, on fait un effort sur les dépenses de fonctionnement significatives, mais je comprends moins pourquoi cet effort sur les dépenses de fonctionnement significatives, nous ne l'entamons pas dès 2021 et que nous attendons finalement encore deux années pour faire les efforts et faire les choix. Je pense effectivement que - je ne dirais pas après l'occasion manquée du début de mandat - mais en tout cas que je formule de mes vœux que nous ne sortions pas de la crise en ratant l'occasion de se reposer, encore une fois, les questions de l'organisation, du fonctionnement, de cette nouvelle région, mais de faire un travail qui est difficile, courageux politiquement mais qui est même difficile techniquement et qui prend beaucoup de temps, surtout si l'on veut le faire partager avec l'ensemble de l'hémicycle et de faire ce travail sur nos dépenses de fonctionnement en évaluant celles qui ne fonctionnent pas, en réorientant nos dépenses sur nos priorités. J'ai toujours pensé que, contrairement à Madame ROYAL, vous n'êtes pas un fan du saupoudrage. Je vous ai toujours soutenu dans cette volonté de ne pas saupoudrer et de ne pas multiplier. La Région n'est pas là pour faire des ronds-points ou des salles des fêtes, n'en dépense parfois aux élus locaux - que je connais bien - mais en revanche sur vraiment le recentrage de la Région sur ses priorités. J'espère en tout cas que le débat qui aura lieu pour les prochaines élections régionales, même s'il est un peu reporté, se fera jour ce débat sur ces choix, sur ce pourquoi une Région est faite, et ce pourquoi elle n'est pas faite. Je partage tout à fait l'avis de Guillaume, et je sais que vous le partagez par certains côtés, peut-être êtes-

vous tiraillé aujourd'hui, mais je crois que la Région, c'est vraiment la Collectivité des infrastructures et de la stratégie économique, d'innovation et effectivement la stratégie des infrastructures et notamment les infrastructures routières et aériennes qui sont absolument fondamentales pour le développement de nos territoires.

Voilà, ce que je voulais dire en complément de Guillaume, Monsieur le Président. Je pense vraiment qu'il faut que votre Exécutif soit plus percutant sur ses choix et sur la façon dont on peut revenir sans doute plus vite à un équilibre, et que l'on n'attende pas encore deux ans pour faire les choix qui nous permettront de revenir à des ratios d'équilibre pour éviter que cette Région traîne un endettement et une incapacité à agir, encore une fois, dont elle n'est pas responsable au départ, mais dans le temps. Je pense qu'aujourd'hui, il ne faut pas garder ce statu quo. Il faut faire des choix, un peu exceptionnels, qui sont à la hauteur de la crise et des défis qu'elle impose.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Olivier. Pardon, mais je me rappelle l'intervention de Guillaume GUERIN, est-ce que l'on aura la capacité de faire des grands choix ? C'est cela que vous disiez. J'envisage tout à fait et j'accepterai avec beaucoup de plaisir, vous le savez, que vous preniez des initiatives en tant que Président de la Commission des Finances. Andréa, les Services sont, si j'ose dire, à votre disposition pour essayer de voir, par rapport à cette hypothèse qui est une hypothèse de stabilité des dépenses de fonctionnement, s'il y a de grandes économies.

Je rappelle que nous avons un système d'évaluation que préside un de nos collègues, que nous allons vous proposer effectivement d'arrêter un certain nombre d'opérations parce qu'elles n'ont pas l'efficacité en matière de politique publique. Mais je rappelle aussi que les dépenses de fonctionnement, en dehors du personnel de la Région que tout le monde félicite à chaque fois, restent le fonctionnement des lycées, le fonctionnement des transports, la formation professionnelle. Si l'on veut diviser par deux le nombre de chômeurs formés, à ce moment-là... On voit bien qu'en dehors des discours, ce n'est pas si simple que cela.

L'autre point que vous évoquez, est-ce que la Région est à l'heure sur des grands projets ? D'abord, il faudrait définir ce qu'est un grand projet. Mais, premier point, Olivier. Est-ce qu'aujourd'hui, par rapport à ce qui s'est passé dans les deux premières années, on n'a pas le sentiment d'appartenir à une grande Région ? Est-ce que ce phénomène que j'entendais à Limoges, parfois à Poitiers, parfois d'ailleurs dans le Sud de l'ex-Aquitaine, ce sentiment-là par rapport aux projets que la Région a suscités, ces grands projets, des projets structurants, des projets visibles, est-ce que tout cela n'a pas réconcilié les Limousins et les Picto-Charentais, les Aquitains ? Nous allons aller, avec Jean-Louis NEMBRINI, dans

quelques jours, pour voir la maquette de Notre-Dame, assemblée par toute l'Aquitaine, toute la Nouvelle-Aquitaine. Qui dira que ce n'est pas un grand projet ? Les Compagnons du Devoir, les apprentis, les élèves de formation professionnelle, tous ont participé à cela, la filière forestière. Qui viendra nous dire que ce n'est pas un grand projet, symbole de la Grande Région.

L'Oncopole, faire travailler tous les laboratoires, les start-up, les entreprises autour de la lutte, de la prévention contre le cancer. Essayer de prévoir ce qui, dans nos modes de vie, y compris avec l'utilisation d'un certain nombre de produits agricoles, et certains Présidents d'une grande coopérative agricole le ressent aujourd'hui, qui vient d'impulser la réorientation de cette grande coopérative agricole. Est-ce que ce n'est pas un grand projet ?

Le Gérontopôle n'est pas un grand projet ? Faire travailler tout le monde autour de cela.

VitiRev, faire basculer la viticulture. On a été les premiers en France, sur les projets du PIA.

Et tout cela, sans abandonner la 147 ou la liaison ferrée entre Limoges et Poitiers, en maintenant, parce que c'est quand même un avantage de la Grande Région, sa puissance de feu, que nous ne fermions aucune voie ferroviaire. Oui, c'est une priorité. Oui, je ne disséminerai pas, je n'éparpillerai pas, je ne clientéliserai pas les crédits des infrastructures - je ne l'ai jamais fait - au niveau de la Grande Région. C'est l'usine du futur qui s'est déployée dans toute la Grande Région, qui a changé les conditions de travail dans les usines et fait bondir la compétitivité.

Et puis on a un élu, qui est ici d'ailleurs, qui participe à l'évaluation des politiques publiques, dans le cadre d'un Groupe qui est totalement transpartisan. Donc, non. Je n'ai pas d'inquiétudes.

M. GUERIN. - Président. Ce n'est pas cela.

M. LE PRESIDENT. - Je t'ai répondu.

M. GUERIN. - Honnêtement, je pense que l'on ne se comprend pas. Il n'y a pas d'attaque personnelle à l'égard d'Alain ROUSSET sur tous ces sujets. A aucun moment, j'ai dit que vous faisiez du clientélisme, que vous n'aidiez pas les Collectivités qui n'étaient pas de votre bord politique. Je n'ai jamais dit cela.

Le Gérontopôle, on sera ravi de l'accueillir à Limoges, si cela se conforme. L'usine du futur, je sais les efforts que vous avez faits. Je sais ce que vous avez fait en termes d'aménagement du territoire pour arriver à maintenir de l'emploi ici ou là, sur les Pôles. Je sais la difficulté qui a été la vôtre d'avoir à assumer la fusion avec Poitou-Charentes. Tout cela, nous le savons, et nous ne le mettons pas en cause, Président. Ce n'est pas cela le sujet.

Je ne vous parle pas de ce qui vient de se passer, Président. Je parle de ce qui va se passer. Ce que je constate, et ce que nous constatons, tous quels que soient nos engagements politiques, quelles que soient nos appartenances partisans ou philosophiques, c'est que nous allons vers un temps qui va aller de 2020 à 2026, et qu'en la matière, il y a des jeux de pouvoirs qui sont en train de se dessiner. Il y a des coalitions qui sont en train de se dessiner, et nous sommes en train de constater que certains, dans votre Majorité, essayent de vous faire sauter à la corde sur certains sujets. Moi, cela m'embête beaucoup, parce que j'ai la prétention de vous connaître un peu. Je sais qui vous êtes. Je sais que vous êtes un pragmatique. Je sais que vous n'êtes pas un politicien convaincu, j'en suis persuadé, à titre purement individuel, mais aujourd'hui, vous êtes en train de sauter à la corde sur un paquet de sujets. Quand je vois des gens de votre Majorité, Président, qui vous lâchent comme ils vous ont lâché sur l'aéronautique, lorsqu'il y a eu le projet Tarmaq, il n'y a pas très longtemps, c'était à la dernière séance plénière, quand j'écoute les propos tenus par certains élus qui sont maires de leur commune sur les projets d'aménagements routiers qui sont des projets structurants pour le territoire néo-aquitain, je vous le redis, Président, c'est ce qui m'inquiète. Je crois que je ne suis malheureusement pas le seul à être inquiet.

Ce que vous a dit Jean DIONIS, ce matin, sur la consommation d'eau dans Néo Terra, je suis désolé, sur le fond, il avait raison, ce matin, Président. Au fond de vous, je suis convaincu que vous êtes d'accord avec Jean DIONIS. C'est ce qui me pose problème. Aujourd'hui, vous êtes en train de devenir otage de gens qui dans les trois, quatre sondages sortis de je ne sais où, vous mettent derrière, et qui vous mettent très mal à l'aise.

Vous savez, Président, que je vous aime beaucoup, et cela me fait presque de la peine. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Juste deux points. Je ne suis, et je pense que je l'ai démontré à tout moment, l'otage de personne.

M. GUERIN. - J'espère. On verra.

M. LE PRESIDENT. - Je l'ai démontré. Est-ce que nous ne continuons pas l'accompagnement de l'industrie aéronautique ? Non. Il y a 70 000 familles. L'aéronautique a un avenir. On a même créé un hub sur le plan de l'espace. On va le continuer.

Deuxièmement, j'ai bien conscience qu'il y a une élection, et j'ai bien conscience que certains, où qu'ils soient d'ailleurs et dans quelle que formation politique qu'il soit, n'est-ce pas Aurélien, en rajoutent un peu. Mais bon, je suis d'une sérénité à toute épreuve. Il va y avoir un juge de paix. Ce sera le résultat des élections. Ce résultat des élections fixera, dès le premier tour, les choix politiques principaux. Le résultat politique fixera les choix dès le premier tour.

De la même manière, qu'ils ont été fixés précédemment. Et je n'ai aucune inquiétude - peut-être là, est-ce ma faiblesse - dans ce domaine-là, en tout cas dans cette Assemblée.

Par contre, quand l'Agence de l'Eau Adour-Garonne me dit -220 ou 230 M pendant les périodes d'étiage et en termes de quantité d'eau, -1, 2 Md dans 20 ans. Est-ce que mon devoir de patron politique de la Région, de Président de la Région n'est pas d'essayer d'accompagner l'usage multiple de l'eau, c'est-à-dire nos concitoyens, les agriculteurs, l'industrie, vers une sobriété ? Est-ce que je n'en ai pas le devoir ? Est-ce que je n'ai pas le devoir d'essayer, avec le monde associatif, avec les élus de cette Assemblée, avec les mairies, de trouver un moyen de sortir d'une part, de l'impasse que l'on connaît sur le stockage de l'eau. Il faudra bien stocker de l'eau, et cela supposera de le faire dans des conditions correctes. Il faudra le faire avec un projet de territoire. Il faudra le faire, bien sûr, avec une utilisation de l'eau vers l'agroécologie, pour ne pas que l'on renvoie dans le sous-sol des traces ou des microtraces de polluants. Enfin, qui peut ne pas, Guillaume, être associé à ce projet, où que ce soit ?

Quand on regarde ce que vivent aujourd'hui la Corrèze, la Creuse et une partie de la Haute-Vienne et la Charente limousine, avec les sécheresses successives, on a quand même le devoir de s'interroger sur les conséquences du réchauffement climatique et ne pas se mettre des pots de sauce, comme on le dit trivialement, devant les yeux. Oui, cela fait partie, dans la sobriété de la consommation de l'eau, d'un travail de fond et d'un travail d'accompagnement, parce que cela signifie qu'il faut que l'on revoie avec les Chambres d'Agriculture et les coopératives, les assolements, parce que cela signifie qu'il faut que l'on travaille sur le matériel agricole. Quelle a été la première Région à se lancer dans une nouvelle réflexion sur le nouveau matériel agricole dédié à l'agroécologie ? Comment peut-on penser que demain, on va sortir totalement du glyphosate sur la vigne, si l'on est incapable de travailler sous les rangs de vigne. Le diable est dans le détail. Il faut s'intéresser aux dossiers, avoir un peu de compétences - ce n'est pas de vous dont je parle, Guillaume - c'est cela que l'on porte, et peut-être que c'est cela, un petit apport personnel, à cette réorientation néo-terrienne de la Région.

M. GAMACHE. - Monsieur le Président, chers collègues. Léonore MONCOND'HUY soulignait, pour notre Groupe, en décembre dernier, lors du vote du budget, qu'un virage pris en douceur est tangible ; celui qu'a pris Néo Terra. Elle évoquait ainsi un changement de paradigme appelé de nos vœux pour la transition écologique et énergétique dans la forme mais surtout dans le fond, sans pour autant être brusque et brutal.

Depuis un nouveau contexte s'est installé, brusquement et brutalement, et pourtant prévisible de longue date. On ne savait seulement pas quand cela allait arriver. Ce contexte nouveau, celui de la crise sanitaire, remet en question beaucoup de prévisions et

d'orientations. Je pense aux points essentiels soulevés lors du dernier budget. Le changement de paradigme que nous annonçons de longue date se pose désormais à nous, alors que nous sommes devant le mur.

Ceci étant, nous nous félicitons de la mobilisation de notre Collectivité pour faire face à la situation d'urgence et au déploiement de moyens pour venir en aide aux acteurs économiques, même si cela engendre une dégradation de nos comptes, preuve s'il en est de la bonne tenue de nos finances. Et nous avons à chaque débat d'orientations budgétaires et vote du budget souligné cette bonne tenue, car cela nous permet aujourd'hui, dans une situation tendue, de faire face et même au-delà de ne pas impacter la constance de nos engagements, notamment l'investissement, sous réserves - nous avons déjà souligné cette vigilance à maintenir - celle du taux de réalisation des crédits prévus.

Nous nous félicitons également d'ambitions en restant perplexes sur leur aboutissement, celle de la stratégie orientée vers la formation - point positif - mais trouvera-t-elle écho au regard de l'appareil de formation ? Quelques interrogations se posent toutefois aussi à nous, sur un retour à 7 ans du niveau de désendettement d'ici à 4 ans, notamment, sur un certain nombre de points que relève aussi le CESER et qui ne sont pas du fait de la Collectivité, en requestionnant la décentralisation de l'autonomie fiscale, dont a parlé le Président tout à l'heure, notamment sur la suppression de la CVAE remplacée par une part TVA, déconnectant les recettes fiscales des compétences économiques régionales. Ce point est aggravé par des recettes compensées par l'Etat, insuffisantes et aléatoires sur le terme.

Interrogations qui s'ajoutent à d'autres. On reste accroché, au-delà de notre Collectivité par ailleurs, à des indicateurs, croissance négative du PIB, qui méritent d'être interrogés dans le changement de paradigme dans lequel nous nous engageons. Budget carbone, que j'avais évoqué lors du dernier débat d'orientation budgétaire. Peut-être d'autres indicateurs qui ne prennent pas seulement la température de l'activité économique car nous risquons de ne pas voir d'autres maux qui prennent racine ; je pense par exemple aux associations trop peu considérées dans toutes les dimensions de leur rapport à la vie du territoire. Associations qui représentent 160 000 emplois en région, « angle mou » comme l'énonce le CESER dans nos ambitions. Je rejoins ce qui a été dit notamment sur bénévoles et le bénévolat.

L'incertitude est notre avenir. Le questionnement est celui d'un avenir où fort probablement, nouvelle pandémie et autres problématiques environnementales, climatiques, viendront de manière récurrente. Cette nouvelle donne entraînera, et même déjà, des modifications majeures de certains secteurs d'activité. Redéployer des moyens sur le court terme ne doit pas nous aveugler sur le processus en cours ; la pandémie est le fruit de la fuite en avant de l'humanité dans son rapport à la nature. Il nous faut ainsi ne plus envisager les

catastrophes seulement par une approche conjoncturelle, mais changer de logiciel à multiples échelles. Ce que Néo Terra est censée porter et en être la matrice.

C'est donc aussi le modèle économique actuel qui doit être revisité, par là même, nous interroger sur les constructions budgétaires à venir, pour ne pas panser en permanence les crises, mais panser le changement. La relance structurelle proposée dans le débat d'orientation budgétaire repose beaucoup, voire essentiellement, sur le plan de reconquête technologique. Il faut aussi investir d'autres pistes et ne pas confondre progrès et innovation.

Que dire et penser également de l'articulation du Plan de relance Etat/Région avec notamment un CPER aux pourtours flous, ou pire qui se calerait sur le Plan de relance, comme expliqué en Commission aux Finances que nous avons eue la semaine dernière. N'est-ce pas une vue courtermiste et un risque de confusion entre réponses conjoncturelles et structurelles ? Ce deuxième point étant censé être l'essence même d'un CPER, même si de nouveaux engagements sont possibles, comme la réhabilitation de petites lignes ferroviaires. Attention, à ce travers dans lequel l'Etat veut nous entraîner. La réponse à ces incertitudes est très optimiste dans le DOB : le rééquilibrage financier notamment la réduction de la dette dès 2021 qui se base sur des éléments que l'on peut discuter :

Premièrement, des projections de croissance très optimistes, plus de 7 % en 2021. 3, 4 % par la suite, qui ne prennent pas suffisamment en compte la durée réelle de la crise sanitaire et la force de crise économique, sociale et environnementale, systémique.

Deuxième point, les projections TICPE qui prévoient un retour à la normale dès 2021, puis une baisse de 0,5 % par an pour anticiper le changement des comportements. A ce rythme, on aura divisé notre consommation de pétrole par deux, en 2155.

L'année 2020 devait être cruciale pour le changement de paradigme et la mise en place de Néo Terra, notamment. Il s'avère que 2020 est bien cruciale ; hélas, nous subissons le fil des événements pour ne pas les avoir mieux considérés plus tôt, parce que sur les problématiques de l'eau, relevées déjà en 1974 par René DUMONT, sur la biodiversité, la destruction à grande échelle des écosystèmes ou encore par l'utilisation des pesticides où notre réponse est bien trop longue, même si les objectifs sont inscrits, dans notre organisation sociale, les disparités territoriales économiques qui voient creuser les inégalités de tous ordres dans l'accès aux services, au numérique, etc. Mais, encore une fois, la fenêtre de tir se réduit. Nous pouvons dire et espérer, il n'est pas trop tard pour bien faire. Tirons les leçons du passé, des événements présents et pour mieux nous préparer et nous projeter sur l'avenir.

Andréa BROUILLE l'a souligné en Commission Finances, l'année 2020 est exceptionnelle. Oui, elle l'est au regard des années passées. L'est-il vraiment par rapport aux années à venir ? Si la peur n'engendre que le repli et des mauvaises réponses - ce n'est pas

l'état d'esprit dans lequel nous sommes - il n'en demeure pas moins que l'inquiétude nous habite dans des engagements encore trop peu marqués dont la part d'incertitude ne peut être l'alibi. Le CESER, lui-même, l'a relevé. Un trop grand flou règne encore sur la traduction budgétaire de Néo Terra, et nous irons même plus loin. Néo Terra ne doit pas s'arrêter à être une feuille de route fixant les objectifs, pour être une part seulement de notre engagement, mais doit être le filtre de tous nos engagements 100 % Néo Terra. Ce qui réglera le problème que DIONIS avait ce matin.

On voit la bonne terminologie apparaître dans le document. La résilience, par exemple, mais qui fait aussi oxymore avec le souhait de continuer comme avant, notamment dans l'aide aux entreprises. Deux solutions sont apportées à notre sens.

Le premier, la résilience dans les actes, par les éco-socio-conditionnalités, on l'a déjà évoqué - meilleur moyen pour engager la transition écologique et énergétique dans les entreprises, qui donnent une lisibilité au sens de l'action politique de notre Collectivité, et que nous appelons de nos vœux, à chaque DOB et sur lequel on discute au sein de la Majorité, pour être encore plus exigeant dans les critères, donc hors des petits volumes de montants de ce qui a pu être dit tout à l'heure.

Deuxième point, par Néo Terra à 100 %. En octobre 2019, lors du débat d'orientations budgétaires, je soulignais l'intérêt de porter 60 % de nos actions à travers le filtre Néo Terra, mais j'interrogeais sur les 40 % restants. Cette question reste d'actualité pour le prochain budget.

Le DOB 2021 présente le COVID comme facteur de dégradation conjoncturelle des recettes et de certains indicateurs, le désendettement, avec des scénarios de sortie de crise relativement optimistes, pas de confinement avec deux scénarios, un mois, deux mois. On risque fort d'ailleurs d'être dans un cadre qui sort de ces prévisions en 2021, et sur la durée et sur le mode de confinement.

Optimistes, ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un scénario qui l'est. Certes, comme l'énonçait le philosophe ALAIN, « le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté ». Nous ne pouvons que saluer cette posture volontariste. Mais l'optimiste invente l'avion, le pessimiste invente le parachute. Au final, les Ecologistes, sans être ni l'un ni l'autre, sont plutôt réalistes comme le disait William-Arthur WARD « le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer, le réaliste ajuste les voiles pour garder le cap. »

Je terminerai juste pour répondre à tout ce qui a pu être dit sur les questions qui interrogent au sein de notre Majorité, donc des attaques incessantes au regard de divergences, comme le relèveraient certains majeurs au sein de notre Majorité, ce que, pour d'autres, nous appellerions, la diversité. Il n'y avait pas à Droite, il y a encore cinq ans de cela, une liste qui

s'est traduite par trois Groupes, puis quatre, puis cinq ? A l'Extrême-Droite, un Groupe qui a explosé, qui est devenu deux Groupes ? Eh bien, nous, dans nos différences, notre diversité, je crois que nous avons tenu le mandat, Monsieur le Président. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - C'est bien terminé, cher Nicolas. Je ne vais pas trop intervenir.

Je crois que dans la période d'inquiétudes que nous traversons, il appartient au monde de l'action publique que nous représentons, plus que jamais à réévaluer le rôle de l'action publique et à redonner de l'espérance et de l'espoir, notamment à la jeunesse. Imaginons les discours que l'on entend ! Collapsologie, fin du monde. Comment voulez-vous que les jeunes aient confiance dans la société ? Faisons donc attention au niveau de ces discours.

Oui, Néo Terra est une réponse. Je rappelle que c'est une réponse, non pas qu'il faut que tout soit réglé demain ! Ce que nous avons convenu, parfaitement - et je regarde Nicolas THIERRY - c'est 2030 qu'il fallait cranter, qu'il y avait un calendrier. Attention de ne pas changer le paradigme sur lequel nous nous sommes entendus. Mais que c'était bien une réponse systémique, et je rappelle, des équipes qui ont été réorientées à la Région, des dizaines de personnes, 600 M€, les actions qui ne peuvent pas se passer du jour au lendemain de remotorisation des TER, l'ensemble des 5 000 bus que nous faisons rouler tous les jours, l'action en direction de l'ESS, les actions industrielles.

Enfin ! Qui a eu l'idée dans cette Assemblée, ou dans votre Groupe, de demander à DRT de travailler avec ARKEMA et SOLVAY pour réfléchir aux bases végétales de médicaments ? Qui m'a donné cette idée ? Est-ce que ce n'est pas structurel ? Est-ce que ce n'est pas une vraie révolution technologique ? En quoi, la révolution technologique sur les bases de médicaments s'oppose au progrès de la société et à la souveraineté nationale ?

Pour le reste, on va continuer. Je le redis à chacun des membres de cette Assemblée, l'appétence, notamment du monde économique, est extraordinaire. Le rôle politique que nous avons porté à une très large majorité dans cette Assemblée, bien au-delà de la majorité classique, sur Néo Terra, ruisselle partout. Le texte que Jean-Pierre RAYNAUD va présenter tout à l'heure avec les coopératives a été élaboré avec la coopération, pas simplement du côté des Services de la Région. Soyons donc optimistes. Essayons. Il y aura des compromis, bien sûr. Il faut faire à la fois la 147, et il faut refaire cette voie ferrée, et ne fermer aucune voie ferrée.

Quelle est la première Région qui a pris la décision de ne fermer aucune ligne ? C'est la nôtre. Je pense qu'il n'y avait pas d'hostilité dans cette Assemblée de quel que Groupe que ce soit.

Quant aux chiffres qui ont été retenus, Nicolas, et qu'Andréa évoquait tout à l'heure, dans sa stratégie, je le dis aussi à Olivier, ils s'appuient sur l'INSEE et sur la Banque de France. Il n'y a ni excès de prudence, ni oser quoi que ce soit.

Mon seul problème, notre seul problème, est qu'aujourd'hui la dynamique économique que nous avons impulsée de la Région, 36 % de l'emploi industriel net de France, nous ne l'aurons plus. Et je n'aime pas cela.

M. BERGÉ. - Après avoir écouté les premières interventions, je faisais une remarque que je me fais très fréquemment en ce moment qui est de dire qu'il est compliqué d'être modéré à notre époque, tant par rapport à la défiance que les preuves d'amour apportées par Guillaume GUERIN. Vous ne m'en voudrez pas si je suis un peu plus modéré que Guillaume GUERIN, et que je ne manifeste pas mon affection de la même manière.

J'appellerai aussi, peut-être, Raymond ARON, ce soir, ils verront que l'on est à une époque où il faudrait, peut-être, faire appel au courage de la nuance et du doute, puisque ce sont des orientations budgétaires exceptionnelles, voire d'exception, que vous nous présentez, aujourd'hui. Pourquoi ? Choc systémique, mobilisation inédite des pouvoirs publics à tous les niveaux (communautaire, national), les Collectivités territoriales, tant au niveau financier qu'en ingénierie avec l'invention de nouvelles politiques publiques et une véritable réactivité à ce niveau-là.

Également un contexte d'incertitudes quant aux recettes avec, une fois de plus, l'Etat qui ne nous dresse pas des perspectives très claires, notamment sur les futures contractualisations, puisque au-delà de 2022, nous n'avons aucune visibilité. Incertitudes, cela a été pris en considération dans le travail initial puisque différents scénarios ont été étudiés. Enfin, également, dans ce contexte, malgré tout, une participation de l'Etat très maigre auprès des Collectivités à cet effort.

Ainsi, pour faire face à ce contexte, c'est une stratégie financière de crise qui nous est proposée. 840 M€ d'investissement atteints dès cette année. Alors que la stratégie antécrise prévoyait d'atteindre ce niveau qu'en 2022. Selon nous, cette réalité marque surtout la réactivité de notre Collectivité à faire face à la crise. Collectivité qui, de fait, était en capacité de pouvoir accélérer ses dépenses pour accompagner les Néo-aquitains et pour faire face à la crise. La conséquence est bien évidemment une dégradation forte des ratios financiers, que ce soit le taux d'épargne brute ou la capacité de désendettement, les objectifs de la mandature ne seront donc pas atteints, mais qui pourrait vous le reprocher. Pas nous en tout cas.

Nous avons été également particulièrement attentifs à la trajectoire pluriannuelle que vous nous présentez à l'occasion des OB pour revenir à un désendettement inférieur à 7 ans à l'horizon 2024. Il est clair que face aux inconnues, cette trajectoire nous paraît ambitieuse,

d'autant plus qu'elle s'appuie sur un maintien des investissements à un niveau élevé, une évolution des ressources favorables et une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Face aux diverses crises, nous avons le choix entre le défaitisme ou l'ambition de l'action. C'est la seconde option que vous nous proposez. Nous adhérons à cet optimisme mais nous devons être particulièrement vigilants, si une fois de plus, le contexte était amené à se dégrader.

Concernant le contenu de ces orientations budgétaires. Objectifs : relance et Néo Terra. C'est comme cela que nous pourrions nommer l'entrée thématique à nos orientations budgétaires. De notre côté, nous souhaiterions davantage, dans l'avenir, travailler à l'inversion dans le titre. Objectifs : Néo Terra, résilience et relance. Nous estimons que l'accompagnement à la transition des entreprises doit être intimement lié à Néo Terra, et que si nous croyons à l'innovation et au développement technologique, c'est aussi et surtout au service de la sobriété.

Nous sommes également partisans de la relocalisation industrielle, bien évidemment en matière de santé pour des raisons, aujourd'hui, évidentes de souveraineté, mais pas uniquement. Nous pensons que nos plateformes portuaires, notamment, doivent être aujourd'hui traitées comme des sites prioritaires d'implantation industrielle en lien avec une vision vertueuse du report modal.

Il nous semble également particulièrement pertinent d'intégrer la logique Néo Terra à nos contrats de territoire, dont les taux de réalisation marquent l'impact de cette politique sur le terrain et apparaissent ainsi comme des outils particulièrement pertinents pour irriguer le territoire avec nos ambitions néo-terriennes. Il serait aussi - c'est peut-être un vœu pieux - également souhaitable d'associer l'Etat à notre démarche Néo Terra, mais encore faudrait-il qu'il accepte de nous donner davantage de visibilité dans le cadre de la contractualisation, outil indispensable à nos ambitions en matière d'infrastructures.

Enfin, pour conclure et attirer l'attention de l'Assemblée, sur le sort du secteur associatif sportif et culturel - n'en déplaise aux élus du RN - qui également a été frappé de plein fouet par la crise et que nous avons le devoir de traiter comme des secteurs producteurs de richesses, d'intelligence et de sensibilité.

Pour conclure, nous trouvons, certes, ces OB ambitieuses financièrement et intéressantes politiquement. Nous tâcherons dans la phase d'élaboration du budget primitif de vous faire partager notre intérêt pour nos priorités.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je suppose que ce sont les priorités de la Majorité.

M. BERGÉ. - Avec des éléments qualitatifs.

M. LE PRESIDENT. - C'est une boutade.

M. BERGÉ. - J'avais compris.

M. LE PRESIDENT. - Je vois bien que revient le monde associatif. Naïma, dans son secteur, vous a donné ce que l'on fait. Il est vrai, peut-être, qu'il faudrait que l'on communique plus. On pourrait le dire d'ailleurs au niveau de l'éducation à l'environnement. Est-ce que vous savez combien il y a d'emplois qui sont financés par les crédits de la Région dans l'ex-Poitou-Charentes dans le cadre de l'éducation à l'environnement ? 100. Ce qui peut parfois nous interpeller sur un certain nombre de points. Nous avons maintenu les subventions pour les clubs sportifs, pour la culture. Nous avons fait des fonds spéciaux. On est la seule Région à l'avoir fait.

J'entends que, peut-être, certaines personnes du CESER qui ne connaissent pas tout cela, ont pu dire un certain nombre de choses, parce qu'il faut bien parler. On doit être à 70 M€ par an. Andréa pourra faire le point, un jour, sur le monde associatif.

Deuxièmement, sur les contrats de territoire, la décision est en cours d'être prise, mais tu le sais, il n'y a pas de soucis. Ce que je voudrais, pour ma part, c'est que nous ayons aussi les PNR dans ce sens-là. Ce que je demande, Nicolas THIERRY peut en témoigner, depuis des années. Le problème des PNR est que si c'est simplement un contrat de pays classique pour faire un équipement de canoë-kayak, ce n'est plus cela. Ce doit être maintenant de la préservation d'espaces, de l'éducation à l'environnement ; c'est tout cela que doivent être les PNR, aujourd'hui. L'important dans les PNR, c'est le « N » de PNR, plus que le parc.

Je partage, bien entendu, la relocalisation industrielle. On a commencé à le faire. Ce n'est pas si simple que cela ; je ne veux pas que l'on oppose d'ailleurs le sens transition écologique Néo Terra aux aspects technologiques parce qu'aujourd'hui, on importe 80 % de notre électronique de Chine. L'autre partie, on l'importe des Etats-Unis, avec deux risques. Les Etats-Unis, cela s'appelle ITAR. Heureusement, que ce n'est pas TRUMP qui a été élu, mais il peut clouer au sol tout notre dispositif intégrant de l'électronique, s'il y a une pièce venant des Etats-Unis.

Sur l'électronique, on ne sait plus faire. Je vous rappelle cette anecdote que j'ai vécue au Lycée Saint-Cricq à Pau où les agents de la Région me disent qu'il faut renouveler le four qui réchauffe les plats, parce que l'on ne sait pas réparer la carte électronique, alors que ce four a 7 ans. C'est cela aujourd'hui, le retard de la France. Il ne s'agit pas d'opposer reconquête technologique et ré-acquisition des compétences à l'industrialisation. On fera les deux, et on le fera avec du sens. Donc, là-dessus, il n'y a pas de soucis.

Il faut que je le rappelle à chaque fois, parce qu'en matière de communication, il n'y a que la répétition qui compte. Vous avez eu une communication, nous avons fait une communication, toute brassée, Néo Terra 2020 ou 2019 - je ne sais plus - ce sont 600 M€ qui

peuvent être réellement fléchés. 600 M€, et une partie notamment la formation professionnelle, est-ce que c'est Néo Terra ou pas ? Je ne sais pas. Le coût de l'énergie dans les lycées, tous les lycées qui se font, le sont avec la sobriété, des alternatives énergétiques, avec l'utilisation du soleil pour éclairer les classes, cela s'appelle « la lentille de Fresnel ». C'est tout cela qui se fait. Nous ne boudons pas notre plaisir, parce que c'est le retour de technologies qui sont faites ici. C'est de la ré-acquisition de compétences. Ce sont les circuits courts.

Quelle est la Région qui a organisé à travers ses gestionnaires et ses chefs de cuisine, le fait que l'on discrimine les produits qui intègrent des conservateurs ou des produits qui peuvent être perturbateurs ? On a eu le Premier prix au niveau national. Pourquoi on bouderait notre plaisir ? Pourquoi on ne dirait pas à nos concitoyens, voilà ce que l'on a fait ? On a décidé cela collectivement, au-delà même des bancs d'une Majorité et l'on a fait cela. Comment les Français peuvent-ils retrouver une confiance à l'égard du politique si l'on ne dit pas ce qui se passe ?

Le problème aujourd'hui, on l'a vu avec les Gilets Jaunes, c'est la défiance. Et ma bataille, ce sera toujours la confiance.

Mme REQUENNA. - Je pense que nous allons vers l'égalité femmes/hommes, nous serons les deux dernières à intervenir, mais avec optimiste, modération, en tout cas, en m'inscrivant au contraire de beaucoup de mes collègues, dans le présent et non pas dans un futur auquel je n'appartiendrai peut-être pas d'ailleurs.

Monsieur le Président et mes chers collègues. Le rapport sur les orientations budgétaires qui nous est présenté aujourd'hui est, nous en convenons, un exercice difficile. Le débat est une obligation légale qui s'inscrit cette année dans un contexte extrêmement particulier de crise sanitaire, économique, sociale mais aussi de réformes des ressources financières de la Région. Malgré cela, ce rapport appelle plusieurs remarques et réflexions du Groupe MODEM - Union Centriste.

D'un point de vue purement financier, d'abord, et comme nous le supputons, les principaux ratios financiers en fin d'exercice 2020 seront largement dégradés. Le poids de la COVID 19 a un impact financier aussi bien en dépenses qu'en recettes, et bien entendu, nous vous en donnons acte puisque nous avons voté les divers Plans d'urgence proposés. Nous ferions preuve d'une grande malhonnêteté intellectuelle si nous en étions aujourd'hui surpris.

Il sera par contre important, Monsieur le Président, que nous puissions disposer d'un état précis de l'impact de la COVID 19 et pas seulement sur les dépenses, les dépenses nouvelles notamment. Il nous paraît aussi essentiel d'avoir le montant des économies qui auront été générées au titre de la convention SNCF notamment, demande déjà formulée au mois de juillet dernier. Vous n'avez donc pas été un très bon négociateur.

M. LE PRESIDENT. - Pascale, ils nous réclamaient 30 M€.

Mme REQUENNA. - Vous avez très mal négocié, alors.

M. LE PRESIDENT. - Ils nous réclamaient 30 M€. On est arrivé à zéro.

Mme REQUENNA. - Là, je suis extrêmement surprise. Merci pour votre réponse, ceci étant. Si vous l'aviez déjà dit, c'est que depuis juillet, il n'y a pas grand-chose qui a été négocié. Pardon. Je réponds à vos collègues qui m'interpellent.

D'ailleurs, n'ayant pas l'évaluation de ces dépenses, il est surprenant que vous parveniez à calculer une épargne brute prévisionnelle à 226 M€ sans avoir précisément tenu compte de ces éléments.

Ce rapport sur les orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte où les incertitudes demeurent grandes et jettent le trouble sur 2021 et 2022. Nous pouvons l'entendre, effectivement, sur cette période, là aussi. En revanche, nous sommes surpris d'autant d'assurance pour 2023 et 2024 où l'on constate un redressement spectaculaire de l'épargne brute et du taux d'épargne brute qui revient à hauteur de 20 %, et un redressement de la capacité de désendettement qui passe de 11 à 7 ans en 2024. Pour ce qui est de l'épargne brute, nous avons beaucoup de mal à croire que celle-ci pourrait doubler en trois ans, de 2021 à 2024.

Effectivement, en parallèle, on note que les dépenses de fonctionnement baissent de manière importante, comme l'a souligné Olivier CHARTIER, plus d'ailleurs que les recettes n'augmentent, mais nous avons bien vu que ceci s'expliquait en partie par la fin des dispositifs PACTE et REACT-UE, après 2023, mais ces seuls éléments ne peuvent, à notre sens, expliquer un tel revirement.

En investissement, maintenant, vous prévoyez 840 M€ ce qui est un niveau jamais atteint depuis 2016. Nous souhaitons, bien entendu, qu'il en soit ainsi notamment grâce au levier de l'emprunt. La crise, finalement, vous aura forcés à intensifier vos capacités d'investissement en recourant de manière plus importante, à l'emprunt. Dommage que le sacro-saint objectif de 5 ans de capacité de désendettement ait été un frein à des investissements sur nos territoires, jusque-là, et que la crise vous y ait contraints.

En revanche, nous saluons votre stratégie du recours au marché obligataire. Nous ne pouvons que saluer cette diversification du financement régional.

Sur les recettes de fonctionnement, nous savons que le débat est encore vif sur la suppression de la CVAE au profit d'une part de TVA. Vos experts financiers semblent insister sur le dynamisme de cette nouvelle recette. Pas vous, visiblement, alors que ce que l'on vit est la preuve absolue que la structure fiscale....

M. LE PRESIDENT. - Non Pascale, ce n'est pas ce que j'ai dit. Ce que j'ai dit, c'est que quand on a comme fiscalité une forme de retour sur investissement de notre volontarisme économique, cela s'appelle la CVAE, qui est liée au développement des entreprises, comme pour les Intercommunalités - vous en présidez une, vous êtes en plein là-dedans - si demain on rompt la relation entre une entreprise et son territoire comme va le faire le passage de la CVAE à la TVA, qui aura intérêt à faire une zone d'activités ? Et vous allez avoir des Régions qui vont se retirer de l'animation et du développement économique, parce que l'on va être tranquille. Il va y avoir un impôt dynamique qui est celui de la TVA, et donc, c'est cette relation. Retour sur investissement.

Mme REQUENNA. - Ah oui, effectivement. La crise que l'on vit aujourd'hui montre quand même qu'il y avait une limite avec l'impôt de production qui était dangereux et l'année 2021 qui s'annonçait comme annus horribilis finalement va être sauvée par cette réforme des recettes des Régions qui, selon les termes du rapport qui nous a été remis, montre une évolution dynamique sur la Région Nouvelle-Aquitaine d'ici à 2024. Effectivement, j'étais étonnée qu'après avoir lu ces documents, vous disiez que ceci était absurde ; je comprends mieux votre propos.

Après les éléments purement financiers, concentrons-nous plutôt sur les politiques que vous prévoyez de porter en 2021. Nous constatons qu'aucune grande ligne ne se dégage vraiment. Il y a un peu de tout, à vrai dire, les orientations politiques paraissent diluées, timorées, parfois confuses et même déjà vues. Nous ne pouvons qu'espérer que le BP qui nous sera présenté à la séance plénière de décembre traduira réellement vos ambitions politiques parce que ces orientations budgétaires, finalement, n'ont rien de très politique. Vous rendez le travail de votre proposition un peu compliqué. On reste sur notre faim mais il va falloir sortir du bois et faire des choix, de vrais choix stratégiques à la lumière des ressources dont nous disposerons.

Je sais que vous allez probablement me répliquer que vous êtes dans le flou avec l'Etat concernant le Plan de relance et que vous êtes encore en attente de connaître comment seront ventilés les crédits supplémentaires dans chaque secteur ; toujours est-il que des crédits seront présents. Il faudra que le BP soit réellement articulé avec France Relance de manière à ce que l'action publique régionale soit complémentaire de celle de l'Etat puisque je crois que dans une situation telle que celle que nous vivons, nous ne devons pas être dans une logique de compétition, comme certains de mes camarades le suggèrent, mais plutôt de complémentarité.

Le Plan de relance régional, d'ailleurs, sur le volet économique - je l'avais déjà exprimé - nous apparaît aller dans ce sens. Nous y serons très attentifs lors du débat sur le budget primitif.

Ceci étant, nous notons aussi avec satisfaction certains éléments qui vont dans ce sens, et nous tenons à les saluer tel que la volonté de reconquête dans le secteur de la santé et des médicaments, que nous appelions d'ailleurs de nos vœux en juillet dernier, le soutien à la recherche ou encore la mise en œuvre du Plan Jeunes financé par l'Etat pour plus de 8 300 jeunes de Nouvelle-Aquitaine.

Nous comprenons aussi à travers ce document que vous voyez de moins en moins la vie en rose, et que vous courez après l'espoir que procurerait le vert. Néo Terra est ainsi dans chacun des points abordés, parfois à bon escient, parfois posée plus comme un cheveu sur la soupe que comme une cerise sur un gâteau mais dans tous les cas, nous avons plutôt le sentiment d'une philosophie avec ce que cela représente d'abstraction. Cette année encore dans ce rapport sur les orientations budgétaires, aucun élément chiffré pour financer des actions concrètes. Nous sommes d'ailleurs très curieux de savoir ce qui va nous être présenté, mercredi, en Commission d'évaluation de l'action Néo Terra.

Je reviendrais bien sur le sujet de ce matin, abordé par Jean DIONIS, à savoir qu'effectivement, nous avons bien 600 M d'inscrits sur le rapport de ce matin, mais quid de la part réelle de Néo Terra. C'est la véritable question que nous nous posons, mais je pense que Nicolas GAMACHE a posé la même, tout à l'heure.

Ce rapport nous apporte aussi de grandes déceptions au titre desquelles l'évocation plus qu'elliptique des PME, l'absence de référence au thermalisme qui représente une part économique majeure sur notre région et qui a très sévèrement été touchée durant cette crise, la position arc-boutée sur les 51 territoires sans volonté d'élargir aux 155 de Nouvelle-Aquitaine, alors que cette situation de crise nécessite des relais de proximité et un changement de paradigme, et les Présidents d'EPCI sont des interlocuteurs et des relais légitimes en capacité d'accompagner l'indispensable cohésion sociale que nous devons avoir en ces temps douloureux. Est-ce totalement infaisable ? Franchement, permettez-moi d'en douter.

Aujourd'hui, vous allez négocier sur le CPER. La négociation doit se faire entre la Région et la Préfecture de Région. Je ne vous propose pas un ménage à trois, mais la Région devrait quand même fonctionner sur deux jambes, à savoir la Région en tant qu'Institution et aussi la Région en tant que territoires divers et variés. C'est pour cela que je fais appel à cette concertation avec l'ensemble des EPCI de la Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, et encore une fois - j'ai envie de dire - nous sommes navrés de voir combien les territoires les plus éloignés des grands Pôles sont encore et toujours les parents pauvres des

politiques régionales. Un des éléments qui concourent au manque d'attractivité et à l'insuffisance d'attractivité des terres intérieures les plus isolées de notre grande région, est la difficulté de la mobilité. Une mobilité globale pour les Néo-aquitains, mais aussi pour les entreprises qui ne peuvent se permettre de se retrouver sur des territoires enclavés et donc moins attractifs. La recherche que vous prônez qui permettra le développement de nouveaux emplois, d'emplois nombreux, ne permettra le développement que des centralités, si la mobilité, sous toutes ses formes, n'est pas favorisée. Il n'y a pas, comme le prétend Guillaume GUERIN, que la 147. Je vois que vous êtes bien d'accord aujourd'hui, il y a d'autres vrais sujets, au contraire de ce que j'ai pu entendre jusque-là.

Avec 6 M d'habitants, on ne peut s'exonérer d'une politique sérieuse en matière de développement durable, ni de soutenir des axes routiers structurants pour les territoires, forts d'ailleurs des expérimentations en matière de routes durables. Cela est indispensable si nous voulons maintenir la vitalité de nos territoires ruraux et ne pas vider nos campagnes, ni d'habitants, ni d'entreprises. Il s'agit là d'un mode d'accompagnement. Il faut absolument l'entendre. De ce point de vue-là, la Région doit aussi prendre sa part, et je sais que cela vous agace profondément de l'entendre, et s'engager non seulement sur les grandes centralités parce que cela aussi peut faire l'objet d'un vrai choix stratégique.

Je souhaitais conclure en vous interrogeant sur un grand absent dans ce ROB, mais Jean DIONIS l'a fait avant moi. C'était donc vous rappeler que vous aurez tout notre soutien sur le grand projet GPSO qui n'est malheureusement pas du tout évoqué dans le rapport sur les orientations budgétaires. Vous avez donné une réponse très claire ce matin. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pascale. Bon sang de bois - mais on est en période pré-électorale, je comprends bien - ce qui est très bizarre dans votre raisonnement - on a un boulevard pour les élections - c'est qu'à la fois vous demandez des choix stratégiques et que dans la réalité, vous proposez un émiettement du budget de la Région. Parce que c'est la conclusion que je retiens. Un émiettement. Un bout de route, ici ; un petit bout de route, là ; un petit bout de voie ferrée, ici. Si l'on veut tout faire, on ne fait rien. C'est, par définition, très clair. On m'a même reproché sur les bancs où vous êtes, d'en faire trop pour les lycées. Est-ce que le premier élément d'aménagement du territoire n'est pas d'abord la formation (le lycée, le collège, etc.) et l'usine ou l'atelier, ou le commerce ? Et là-dessus, c'est un axe prioritaire. Oui, il y en a. On ne peut pas à la fois me dire « vous en faites trop dans le domaine de la formation, du développement économique, du fer » et puis me dire après « il n'y a pas de choix stratégiques ». Enfin, ce n'est pas sérieux, Pascale ! Je veux bien que l'on soit à six mois ou un an des élections régionales, mais enfin, quand même !

Et puis alors, le thermalisme. Lisez bien le dossier du Plan de relance. Le thermalisme n'est pas dans les écrans-radars du Gouvernement. Il me semble que votre Parti soutient plus ou moins ce Gouvernement. Nous, nous l'avons mis, alors certes, sur des petites entreprises, et l'on est prêt à intervenir sur des entreprises plus importantes qu'il serait besoin d'accompagner.

Sur les territoires, on a fait en sorte - parce que je pense que l'on partage cette valeur - que les territoires les plus fragiles, les plus en difficultés d'avoir de l'ingénierie - parce que les Intercommunalités ont la capacité d'avoir de l'ingénierie, tandis que les petits territoires n'ont pas la capacité - c'est Gérard VANDENBROUCKE qui l'a porté, effectivement qu'il y aurait un croisement pour qu'il y ait du ruissellement entre l'Intercommunalité un peu puissante et son arrière-pays. C'est ce que l'on a décidé. C'est vrai que Jean DIONIS était contre.

Vous dites qu'il faudrait passer de 51 territoires à 180. Eh bien non. C'est plutôt 180 que 155 ou 153. Là-dessus, on va être d'accord. Vous voulez découper le budget de la Région en combien ? Vous défendez des politiques prioritaires et vous voulez transformer la Région, façon puzzles ? Mais enfin ! Soyons sérieux.

C'est vrai que sur le plan des infrastructures, quand on fait le bilan avec SNCF Réseau, il y a 1,2 Md, 1,3 Md à mettre pour éviter que des petites lignes ne ferment. Qui peut, ici, me dire que je me trompe, qu'il faut laisser des petites lignes fermées, pour faire un bout de route, que l'Etat ou les Départements financent, par ailleurs ? Personne. Personne n'osera, bien entendu. Donc, oui c'est vrai, le principe de cette Région est de se battre. On est en train de concocter un Plan d'urgence - je reviendrai au CPER parce que vous me donnez l'occasion de dire un mot - sur les infrastructures, y compris avec les études parce qu'il faut prévoir la suite ; l'idée est que l'on ne ferme aucune ligne.

Sur Limoges, Poitiers, pardonnez-moi mais quand je regarde la Grande Région, à la limite, j'ai un deuxième projet. Mais de la même manière que la liaison Bordeaux/Pau était un projet essentiel pour la région Aquitaine, le projet Limoge/Poitiers est un projet essentiel. Il n'y a pas d'autres projets sauf peut-être la RN 21 que je soutiendrai dans le CPER, qui prend beaucoup de temps pour ce faire, mais dans un volet où l'Etat - puisqu'il attend l'argent - aura sa part à faire. Ce que je vous demande, chère Pascale, vous qui êtes dans la Majorité nationale, c'est d'appuyer nos propositions parce qu'elles sont totalement consensuelles. C'est de faire le job. Je le demande aux députés de la Majorité, aussi, qu'ils voient bien que sur le point que vous soulevez, on a des interrogations sur le territoire.

Partenariat, j'y suis favorable. Nos Services de la Région, notamment sur le plan de la formation et du développement économique, travaillent parfaitement avec les Services de l'Etat, la DIRECCTE, Pôle Emploi et les autres Services. Et l'on fait remonter les dossiers.

Savez-vous combien on a fait remonter de dossiers de territoires d'industrie ? 109. Savez-vous combien ont été retenus ? 3. 10 peut-être. 1 000 à l'échelle de la France. 100 retenus. Et pourtant, on me dit qu'il y a de l'argent partout.

Sur le plan des CPER, quel est le mandat que reçoit la Préfète de Région sur les infrastructures ferroviaires ou routières ? Vous ne négociez que sur deux ans. N'importe qui, qui a eu des responsabilités publiques, sait que dire que l'on fait cela sur deux ans cela signifie que l'on ne va pas dépenser les crédits, parce qu'au minimum, entre le temps des études et le temps des réalisations, c'est quatre ans. Il y a autour de 100 M€ pour les infrastructures ferroviaires, 197 M€ - je me tourne vers mes collaborateurs ou collaboratrices - sur les infrastructures routières. Deux ans ! Et il y a un Plan de relance avec des dizaines de milliards d'euros ! Savez-vous, en plus, ce que l'on me propose ? On me dit que le Plan de relance servira à rattraper le retard du contrat de plan précédent. Cherchez l'erreur. C'est cela, la réalité. Alors, on vit avec. On n'est pas surpris.

Deuxièmement, CPER le programme partout : égalité hommes/femmes, transition écologique, infrastructures, ESCR. Il y a au moins douze rubriques : culture, etc. Pas de priorités. Je n'ai jamais vu cela. J'en suis à mon cinquième CPER, je n'ai jamais vu cela. Et pourtant, a priori, il n'y a jamais eu autant d'argent. Donc, je suis prêt à travailler. J'envoie des mots au Premier ministre, à Bruno Le Maire, à Elisabeth BORNE, aux Ministres concernés, à Jean-Baptiste DJEBARRI. Je l'ai eu au téléphone et lui ai dit mon étonnement de voir ce que l'on nous envoie.

Et puis, le dernier point qui est une petite pirouette, mais Pascale me le pardonnera, quand vous dites, à la limite - enfin, je ne sais plus si c'est vous qui l'avez dit - finalement on était à 4 années d'endettement après les opérations de régulation budgétaire que l'on a dû faire suite à la situation d'une région, mais heureusement que notre situation était saine avant cette crise. Imaginez que l'on ait lâché les vannes, que l'on n'ait pas été rigoureux, dans quelle situation serions-nous aujourd'hui pour élaborer des Plans d'urgence, qu'ils soient du quotidien ou qu'ils soient pour préparer l'avenir ? Imaginez ce que cela serait !

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président. Juste pour ce qui est des 153 EPCI et de l'accompagnement des territoires, ce n'est pas une nouveauté du jour. Alors, ne me taxez pas d'être en campagne, quand je vous dis cela.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais en même temps, expliquez-moi comment vous allez faire à Bort-les-Orgues, à Captieux, dans toutes les petites communes qui n'ont aucun moyen, aucune structure. Comment vous allez faire à Lescar, à Artouste. Comment vous allez faire pour monter des projets dans le cadre des appels à projets ? Alors oui, Brive réussira peut-être avec notre aide. Agen réussira. Bordeaux, surtout, va réussir. Poitiers, Limoges. Mais tous

les petits territoires que vous prétendez défendre, passeront à la trappe. Voilà. Nous sommes les garants de la défense des petits territoires, et de la solidarité.

M. SEBTON. - Le DOB n'est pas le plus passionnant des exercices autour du budget parce que finalement, c'est celui qui est le moins concret. Il intervient un mois avant le BP qui sera le plus intéressant. C'est une figure imposée, vous y répondez.

J'avais noté dans mon introduction - Pascale en a parlé - je suis assez d'accord avec vous sur la CVAE et qu'à chaque fois que l'on enlève à une Collectivité sa capacité de tirer les bénéfices du dynamisme de son territoire, ce n'est pas une bonne nouvelle pour les Collectivités.

En revanche, s'agissant de la santé financière, finalement, c'est une opportunité avec cette crise. Vous l'avez noté, Pascale l'a dit, grâce à cela on ne peut pas avoir de discours aussi alarmiste que prévu, et grâce à cette réforme où l'on sera indexé à la TVA, on aura beaucoup moins de baisse de recettes.

Je vais faire très court mais il y a une chose qui ressort de ce DOB, et c'est un peu votre mantra, c'est l'autosatisfaction de votre capacité à tenir un taux d'épargne brute à 20 %, et votre capacité de désendettement à 7 ans. C'est vrai que ce sont des indicateurs objectifs, qui sont essentiels pour la bonne santé financière de notre Collectivité. Sauf que - je crois que cela a été dit à plusieurs reprises - je vous trouve très optimiste. Les scénarios que vous avez faits avec un mois de confinement, deux mois de confinement, d'aller jusqu'en 2024 sont très bien. C'est un exercice de prospective mais très franchement quand j'ai lu le document, quand notre Groupe a lu le document, on s'est fait la réflexion que les élections n'étaient pas très loin, parce que vous avez décidé que l'on sera à 20 % de taux d'épargne et à 7 ans de désendettement, et j'ai l'impression que vous avez demandé à vos Services de faire le scénario pour arriver à cela. Mais derrière, on ne sait pas concrètement ce qu'il y a. Vous mettez 135 M€. On le verra au BP. Mais si au début de votre mandat c'était l'objectif, 7 ans, 20 %, parce que c'est un bon critère et cela fait bien de montrer cela en fin de mandat. Mais très franchement, je vois le tableau. Vous mettez 135 M€ de dépenses en moins pour arriver à ce résultat, mais on ne sait pas d'où ils viennent. On le verra au BP. J'imagine que vous allez nous le dire, mais je vous trouve très optimiste.

Sur l'investissement, on est ravi qu'il y ait une accélération de l'investissement en fin de mandat. Après, on a toujours cette réserve. Cette année en 2020, vous nous dites que le taux d'exécution sera meilleur. La vérité est que nous le saurons qu'en juin 2021 ou juillet 2021 avec le CA parce que l'on peut avoir toutes les prédictions et avoir confiance en ce que l'on fait, mais le vrai juge de paix est le Compte administratif. Donc, pour l'instant, vous pouvez dire « on espère » mais de dire que votre exécution sera meilleure de façon certaine, on ne

pourra le vérifier qu'en 2021, et jusqu'à présent, si je regarde 2019 et 2020, notamment, on a pu voir que dans le concret, finalement ce n'était pas aussi bien que cela.

Je vais juste revenir encore sur deux points. Vous avez vu, j'ai fait très vite. Revenir sur ce que l'on disait ce matin, sur ce que disait Véronique ABELIN sur l'ingénierie, l'animation territoriale. On vous le répète à chaque fois parce que cela nous tient à cœur. Nous ne disons jamais que la Région ne fait pas d'efforts sur l'ingénierie territoriale. On ne l'a jamais dit. A chaque fois, vous me reprenez au bond, en disant que vous êtes meilleur que l'Etat, etc. On n'a jamais dit cela. On dit qu'en tant qu'élus, donc de porte-voix de nos concitoyens, la chose qui nous revient le plus souvent, ce sont des chefs d'entreprises, de petites entreprises, de petites Collectivités, qui nous disent avoir entendu dire que la Région pouvait aider sur tel ou tel sujet, ou qu'est-ce que la Région peut faire pour nous ? Ce que nous vous faisons remonter, Monsieur le Président, c'est que oui, peut-être, que vous mettez le dispositif et là, c'est très bien les 9 antennes départementales ; Vous avez parlé du travail de notre ancien collègue. C'est très bien sauf que nous sommes obligés de vous faire remonter, ici dans l'hémicycle, que l'on n'est pas encore arrivé au point où les chefs d'entreprises, les petites Collectivités se sentent assez accompagnées pour, à leur tour, tirer bénéfice des subventions de la Région.

Et le dernier point, c'est Néo Terra. Vaste débat. Toutes les personnes qui ont parlé avant moi, en ont parlé. Je pense qu'il y a une ligne idéologique de fracture. Et je suis assez d'accord avec Guillaume GUERIN quand il a dit que cela lui fait de la peine parce que vous vous sentez otage d'une idéologie, d'une partie de votre Majorité - je ne sais plus comment il a exprimé cela - je suis assez d'accord avec cela. Je pense sincèrement que vous ne l'avez pas en vous. Je pense sincèrement et on le voit dans les documents qu'en fait votre came - je dis cela parce que vous employez ce mot - c'est la technologie, l'industrie, c'est aller toujours plus vite, toujours plus fort. Je fais partie des gens qui pensent que l'écologie c'est deux piliers : la sobriété, décélérer sur certaines choses, accepter que la croissance ne peut pas être un sujet infini, mais aussi effectivement, c'est trouver des innovations qui vont nous permettre notamment de réduire notre empreinte carbone. Je suis effectivement d'accord avec Guillaume GUERIN. Je trouve que vous ne l'avez pas en vous. Ce n'est pas un reproche que je vous fais, c'est juste une analyse froide de la situation politique. Quand je vois, encore une fois, Guillaume qui vient à votre secours, cela démontre que le clivage idéologique, politique ne se situe pas sur un axe Droite/Gauche. Pardon, mais franchement quand j'ai entendu Guillaume, je me suis dit qu'Alain tient son colistier. C'était touchant. Mais là, on voit concrètement que ce n'est pas de la politique politicienne parce que je pense que ce n'était pas du tout.

Je ne sais pas. Je pense qu'il est sincère quand il dit que vous pensez la même chose. Et je suis d'accord avec cela. Je pense que vous pensez la même chose sur les grandes lignes.

Par contre, vous êtes totalement éloigné de ceux qui composent votre Majorité. Et c'est cela, chers collègues de la Majorité, que je vous reproche. Vous savez bien qu'il ne pense pas la même chose que vous, mais vous vous évertuez à dire « Non. On est copain parce que l'on n'est de gauche ». Je ne suis pas d'accord avec cette analyse, mais bon.

Pour répondre à Nicolas, tout à l'heure, quand tu parlais de l'émiettement des Groupes de l'Opposition, mais ce n'est pas comparable. On ne gère pas un Exécutif ensemble. On a une diversité dans nos propositions d'Opposition, mais quand on gère un Exécutif, vous gérez quelque chose de commun. Donc, cela n'a rien à voir. Je suis désolé.

Je ne vais pas m'étendre plus sur Néo Terra. Tout ce que je voulais vous dire, on verra encore une fois, si les AP, les AE correspondent vraiment à des crédits de paiement. Je l'espère mais pour l'instant, cela ne s'est jamais révélé exact.

M. LE PRESIDENT. - J'aime bien quand on me fait une analyse psychiatrique. Je n'en ai jamais fait. Je n'ai jamais fait d'analyse. Je n'ai jamais pris d'ailleurs la moindre once de quelle que came que ce soit. Peut-être que cela me manque ? J'ai d'autres addictions, mais pas celle-là, en tout cas.

Sur le point, « je vous trouve très optimiste ». Parce que là c'est sérieux. Je crois que la Commission des Finances, Andréa, les Services, etc., ont travaillé sur tous les chiffres ; pourquoi c'était réaliste. Donc, on peut en séance plénière, d'ailleurs mais c'est optimiste. Je ne sais pas si vous êtes à la Commission des Finances, mais en tout cas, c'est réaliste. La seule incertitude, et il faut le dire, c'est qu'a priori on a un engagement du Premier ministre - vous savez que les Régions ont perdu 1,2 Md de recettes - comme il l'a fait pour les communes et les Intercommunalités ou les Départements, de 600 M€, sauf que l'on ne sait pas quand est-ce que cela va être versé. C'est donc une vraie inquiétude, parce que pour nous c'est une cinquantaine de millions d'euros. Ce n'est pas rien, c'est un lycée neuf. Donc là, c'est peut-être une vraie incertitude.

Vous vous trompez aussi quand vous dites que je n'ai pas au cœur le problème du vivant, de la transition écologique, que je ne suis que techno. D'abord, ma propre vie - pardonnez-moi de le dire - en dehors de cet hémicycle, ma vie personnelle démontre totalement le contraire, beaucoup plus que n'importe qui sur n'importe quel banc de cette Assemblée. Je ne suis pas un saint, mais chacun sait la façon avec laquelle je mène ma vie personnelle.

Je l'ai fait tout à l'heure, Aurélien. La première décision que j'ai prise quand je suis arrivé à la mairie de Pessac à l'époque, bien avant tous les grands discours, on est en 1989, c'est de mettre dehors un promoteur immobilier qui voulait supprimer 400 ha de forêt. J'ai créé la plus importante coulée verte de l'agglomération bordelaise. Donc, que l'on ne me dise pas que je n'ai pas cela au cœur. Mais je ne trouve aucune contradiction, pardonnez-moi, aucune

contradiction de maintenir l'emploi en changeant les usines sur les territoires et de reconquérir des technologies oubliées : celle des médicaments, celle de l'électronique, celles qui vont permettre de reconquérir peut-être la fabrication de cellules photovoltaïques en France, beaucoup plus vertueuses, qui permettront d'être plus sobres, celles qui vont nous permettre d'aider - je ne sais plus qui m'en parlait à midi - un industriel des Landes qui a inventé un béton-paille qui va permettre de changer fondamentalement la construction dans les années qui viennent. Oui, c'est une innovation de rupture. Et j'aime bien cela, c'est vrai.

M. BITEAU. - Dans le chabadabada un homme/une femme, j'interviens à la place d'une femme, mais ce n'est pas très grave. Cela ne me pose pas de problème.

Je ne vais pas redire ce qu'ont dit mes collègues orateurs qui ont déjà pris la parole pour la Majorité, en l'occurrence Nicolas GAMACHE et Mathieu BERGÉ, donc je vais faire bref. Je vais essayer de revenir aux fondamentaux. C'est dommage que le Président s'en aille, mais je suis sûr qu'Andréa va écouter avec beaucoup d'attention.

Dans un débat d'orientations budgétaires, il y a « débat », c'est ce que l'on est en train de faire. Il y a « orientations » et c'est ce que l'on essaie de poser. On voit qu'il y a des différences entre les différents Groupes de la Majorité ; et il y a « budget » donc argent public. Et quand on parle d'argent public, les fondamentaux sont d'entendre, de savoir entendre les attentes sociétales parce que l'argent public est composé de la contribution des contribuables et dirigé vers les acteurs de nos sociétés. Il faut donc savoir entendre ces attentes sociétales.

Il faut aussi savoir sortir des approches cloisonnées de manière à embrasser une approche globale qui permette de donner de la cohérence à ces orientations que l'on souhaite donner au débat, et donc au budget que l'on va essayer de constituer ensemble dans un mois environ.

Il faut faire face également aux enjeux que posent ces attentes sociétales. Il faut faire face aux périls, parce qu'aujourd'hui on peut parler de périls, qui sont relativement nombreux, mais on peut les classer en quelques-uns, comme par exemple, dans les défis contemporains, relever le défi du changement climatique qui peut être un péril, le défi de la biodiversité qui peut être aussi un péril, le défi de préserver les ressources vitales, l'air que l'on respire à chaque instant, l'eau que l'on boit assez régulièrement.

Je vais m'arrêter un moment sur l'eau, puisque Monsieur le Président en a beaucoup parlé, notamment du stockage de l'eau, de l'irrigation, de l'usage de l'eau en agriculture. C'est un sujet délicat dans cette Assemblée. Je pense qu'il faut parler de trajectoire, c'est-à-dire que quand on parle de gestion de l'eau, on ne peut pas parler de gestion de l'eau - et le Président l'a bien fait d'ailleurs - par rapport à ce que l'on faisait hier, ce que l'on fait aujourd'hui, il faut se projeter dans la durée pour les 30 ou les 40 prochaines années, a fortiori quand on imagine

des équipements qui vont mobiliser des investissements qui, eux, de toute façon s'installent pour plusieurs décennies.

Le fil conducteur par rapport à la problématique de l'eau est tout simplement regarder ce que nous dit la loi, parce que finalement dans la loi, que ce soit la Directive-Cadre européenne sur l'eau, que ce soit la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, on a un guide quelque part, qui nous oriente sur la façon dont nous devons construire notre relation à cette ressource vitale qu'est l'eau. Si demain, on doit parler de projet de stockage, a fortiori, mobilisant beaucoup d'argent public, je pense que le premier document à consulter sera le Code de l'Environnement de manière à ne pas se tromper sur les hiérarchies que l'on devra poser, et se faire accompagner - mais je sais qu'Alain ROUSSET est très attentif à cet enjeu - des scientifiques qui peuvent valablement nous éclairer pour construire une trajectoire. Et je parle bien de « trajectoire » pour les prochaines décennies.

Je ne peux pas, non plus, occulter les enjeux de santé. Les difficultés budgétaires que l'on rencontre aujourd'hui sont aussi liées à la problématique sanitaire et notamment celle du COVID. Au risque d'en surprendre quelques-uns, quand on parle de climat, de biodiversité, de ressources vitales, j'ai parlé de l'eau, de l'air, eh bien, on parle aussi de problématiques sanitaires et si l'on préserve la biodiversité, le climat, on a beaucoup moins de risques d'être rattrapés par ce genre de pandémie comme celle qui nous rattrape aujourd'hui, en 2020.

Cela nous conduit forcément, et je ne vais pas faire exception, au scénario Néo Terra qui justement a le mérite de convoquer cette approche globale, de tenter de répondre aux attentes sociétales que j'ai évoquées dans le début de ce propos.

C'est pour Eddie PUYJALON que je dis cela. Il faut, pour comprendre Néo Terra, pour comprendre les enjeux des prochaines décennies, et c'est urgent, sortir du logiciel du XXème siècle et cesser d'opposer écologie et économie, surtout en agriculture. Je répète, surtout en agriculture. Quand j'entends une Présidente d'un Syndicat nous dire que quand on est dans le rouge, on ne peut pas faire plus vert, elle piétine tout ce que nous disent les Centres de gestion, qui nous disent que quand on est dans le rouge, il faut se dépêcher de faire vert, pour définitivement sortir du rouge. Et quand on pilote de l'argent public, on doit accompagner les agriculteurs pour faire plus vert, pour que définitivement, ils sortent du rouge. Et donc là, on a compris désormais que l'on ne peut plus opposer économie et écologie, et que l'écologie est au secours de l'économie pour les agriculteurs qui aujourd'hui en ont compris les mécanismes et notamment grâce à l'agroécologie.

C'est donc un biais contre lequel il va falloir lutter, a fortiori - j'insiste - quand on parle d'argent public et de débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président, puisque vous souhaitez que cette Région soit exemplaire et soit peut-être la tête de proue de ceux qui embrassent ces sujets-là, comme l'agroécologie et Néo Terra en est une illustration, je vais conclure par une illustration de Gandhi parce que ce que vous cherchez à faire, ce que nous cherchons à faire dans cette Majorité, c'est montrer l'exemple. Gandhi disait que « montrer l'exemple n'est pas la meilleure façon de convaincre, c'est la seule. ».

M. LE PRESIDENT. - Je ne connaissais pas.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président. Juste une phrase. Je t'invite, Benoit, à venir rencontrer les éleveurs qui ont des milliers de vaches mortes, et tu vas me dire si avec eux, tu vas trouver une solution pour parler de l'éolien.

M. LE PRESIDENT. - On ne va pas avancer si on parle des vaches mortes.

M. BITEAU. - Je rappelle que je n'ai pris que 5 minutes, Monsieur COLOMBIER.

M. FEKL. - Je vais être le plus bref possible puisque vous avez répondu de manière très détaillée à chacune des interventions. Je vais d'abord remercier Andréa et les Services, l'ensemble des équipes pour le travail très important qui a été fait, qui ont permis la présentation d'aujourd'hui. Ensuite vous dire bien sûr notre plein soutien sur ces orientations mais surtout prendre un peu de recul.

D'abord sous forme humoristique pour dire qu'une Majorité et une plénière dans laquelle Mathieu BERGÉ cite Raymond ARON, est décidément une plénière et une Majorité dans laquelle énormément de choses sont possibles. Je fais ce clin d'œil amical.

Vous avez fait l'objet, Monsieur le Président, et la Première Vice-Présidente, l'ensemble de la Majorité, de critiques qui sont assez éclairantes en réalité, me semble-t-il, parce qu'elles sont totalement symétriques, d'une certaine façon, et qu'elles s'annulent les unes, les autres. D'un côté, on vous critique pour ne pas avoir été suffisamment rigoureux sur les budgets, ce qui n'est évidemment pas crédible. De l'autre, on vous critique pour être trop écologique, mais on vous critique en même temps pour ne l'être pas assez. Et en réalité, ce que l'on peut en déduire, c'est que l'action qui est conduite par le Conseil Régional a réussi à incarner une forme de centralité politique, pas de « centre » au sens classique des familles politiques mais de centralité pour notre Région, qui fait que tout le monde vous critique un peu, mais les différentes critiques, qui sont légitimes, parviennent à s'annuler les unes, les autres, parce que l'action qui est menée est une action très exigeante. Elle vient de loin. Tout ce qui peut être mené aujourd'hui, à la fois sur les mesures d'urgence et sur le changement structurel que représente Néo Terra, n'est possible que parce qu'il y a eu en amont, une gestion saine, exigeante des deniers des contribuables, et puis il y a aujourd'hui, une volonté transformatrice forte et une volonté de répondre à la crise, forte. C'est cela qui est mené. Et c'est cela qui doit

continuer à être mené. Chacun aura fait la part des choses dans ces heures de discussions entre le débat d'orientations budgétaires et puis un débat, peut-être, davantage déjà orienté vers les échéances électorales de l'année prochaine, c'est bien légitime d'ailleurs, c'est normal, c'est la vie démocratique.

Il est certain que l'action de transformation qui est menée est une action forte parce qu'elle est réaliste, et parce qu'elle portera et porte déjà les fruits et des effets. Ce n'est pas incantatoire. Ce ne sont pas des slogans. Ce ne sont pas des postures, ce sont des politiques publiques, au sens le plus noble et le plus profond du terme, c'est-à-dire avec une volonté que les décisions qui sont prises dans notre hémicycle, ou derrière nos ordinateurs en visio, aient une vraie force de transformation. La force de notre budget quand il sera présenté, et aujourd'hui des orientations budgétaires est de traduire cela. Sérieux, exigence et en même temps - comme on pourrait le dire - une profonde volonté de transformation mais avec les acteurs de terrain, pas contre eux, avec les agriculteurs, avec les entrepreneurs, avec les agents dans les Services publics.

Je tenais à saluer cela, Monsieur le Président, et à vous dire que pour cette raison, notre Groupe, qui est divers, ouvert, qui est lui aussi très exigeant sur les orientations, accordait à la Première Vice-Présidente et à sa présentation, et à l'action qui est menée, toute sa confiance, et nous sommes évidemment favorables aux orientations qui sont aujourd'hui présentées.

M. LE PRESIDENT. - L'Assemblée donne donc acte de cette présentation que je vous invite à relire.

N° 5

sur les «Orientations budgétaires 2021»

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

6 - COMMUNICATION BATTERIES DU FUTUR

M. UTHURRY. - Monsieur le Président, chers collègues. En tous les cas, les délibérations qui viennent démontrent, comme vient de le dire Matthias, que les choses viennent de loin. Elles démontrent aussi la capacité de la Région à se projeter, non seulement, à demain pour la sauvegarde, mais à après-demain pour la relance et après-après-demain pour le rebond.

Celle-ci est une communication sur les batteries du futur. La crise révèle des problèmes qui existaient déjà, mais nous invite à la transformation rapide. Pour le sujet des batteries du futur, il en va de même. La Région Nouvelle-Aquitaine avait pris un temps d'avance en fédérant tous les acteurs, entre autres pour challenger les pays asiatiques qui ont la mainmise sur la production des batteries, plus que sur leur recyclage, d'abord. La Région a toujours agi avec les entreprises, les acteurs de la filière en les faisant travailler d'une manière collaborative, tout au long de la chaîne des valeurs, et encore une fois, jusqu'au recyclage.

Ceci est inscrit dans un cadre européen puisque l'Europe a promu déjà depuis quelques temps, les fameux projets importants d'intérêt européen communautaire, initiés par l'Allemagne et la France puis rejointes par cinq autres pays, ce qui a donné lieu en Europe à des bonds technologiques significatifs.

Au niveau français, c'est venu un peu plus tard. Mais la Région Nouvelle-Aquitaine s'était mobilisée sur ce sujet depuis plusieurs années, au regard des forces industrielles présentes sur le territoire. Je pense à SAFT notamment, mais également au Pôle académique de Bordeaux, de Pau et de Limoges. Je pense aussi au lancement du cluster Energie, stockage en Nouvelle-Aquitaine, il y a deux ou trois ans. Je pense à l'installation du Laboratoire de recherches, une filière d'HYDRO-QUEBEC sur le bassin de Lacq, à FORSEE POWER dans le cadre de l'énergie sur les véhicules collectifs et sur le ferroviaire. Je pense également au nouveau marché comme l'électrification ferroviaire, aux tests de SERMA ENERGY, la création de la plateforme de tests, etc.

Dans le cadre européen, un certain nombre de choses ont été faites. Dans le cadre de la Nouvelle-Aquitaine, aussi. Il est important maintenant de regarder demain. Plusieurs entreprises présentes en Nouvelle-Aquitaine portent, chacune, et en complémentarité les unes avec les autres, des projets ambitieux de recherche. Je pense à AUTOMOTIV. Je pense également à SOLVAY CHIMIE dont le Président vient de parler à propos des médicaments qui est aussi dans la mise en œuvre d'un projet qui vise à développer, à industrialiser, à produire de nouveaux matériaux pour électrolytes et électrodes pour ces batteries de lithium. Je parle aussi d'ARKEMA CHIMIE. Nous en reparlerons dans la délibération suivante.

Enfin des propositions de soutien financier à ces projets seront présentées dans les toutes prochaines Commissions Permanentes, celle de la semaine prochaine, je crois, et celle du début de l'année 2021. Important aussi de souligner que tout cela se passe dans un cadre de soutien à cette filière émergente dans le domaine du recyclage des batteries et dans l'esprit Néo Terra qui traverse toutes nos politiques publiques.

Je vous invite donc, après en avoir délibéré, et après débat, à donner acte de la présente communication que je vous ai présentée en synthèse. Le dire c'est bien, mais le faire c'est mieux.

M. LE PRESIDENT. - Merci Bernard. Je précise que nous allons avoir autour de cette stratégie sur le stockage de l'énergie qui nous vient de loin, Bernard UTHURRY l'a dit, l'installation du Laboratoire d'HYDRO-QUEBEC, ce que nous faisons avec le Groupe ARKEMA pour changer un peu la chimie du dispositif.

Nous avons inauguré avec Léonore MONCOND'HUY, à côté de Poitiers, un AIRSAC, une unité de SAFT sur les électrolytes. On est en train de travailler avec SOLVAY sur les électrodes et sur les électrolytes de la batterie du futur. Il y a un travail collaboratif important et nous avons la chance d'avoir avec SERMA TECHNOLOGIES aussi, une capacité de caractérisation et de qualification des batteries.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues. Je ne serai pas long sur ce contrat de renouvellement, car nous avons toujours soutenu la recherche et l'innovation. Pour autant, ce dossier soulève quelques questions. Vous savez notre position à l'éolien et ARKEMA est l'un des fabricants de pales d'éoliennes en composite. Or, des milliers de pales d'éoliennes en fin de vie sont aujourd'hui enfouies dans les sols car elles ne sont pas recyclables. On observe d'ailleurs aujourd'hui des grands enfouissements de pales aux Etats-Unis. On appelle cela, les décharges de l'énergie verte ou les cimetières de l'énergie verte. Que vont devenir les pales d'éoliennes fabriquées jusqu'à aujourd'hui pour ARKEMA ?

Cette délibération comporte un volet de fabrication de composites recyclables, et c'est bien, notamment pour l'éolien, mais qui existe. Est-ce qu'il y a un travail de recherche pour éviter par exemple, la diffusion d'infrasons pulsés par les pales fabriquées par cette société ? Et si oui, sur quelle fréquence, l'infrason se porte cette recherche innovation ?

Vous savez que les pales d'éoliennes occasionnent aujourd'hui de véritables problèmes sanitaires sur les habitants jusqu'à 10 kms. Pourquoi la Région, si elle ne l'a pas fait, n'incite pas de telles recherches ? Je pense que notre collègue Françoise JEANSON pourra vous éclairer sur ce sujet des infrasons et de la nocivité de ceux-ci sur la santé humaine.

Votre sujet *[inaudible]* la recherche le développement sur la batterie du futur. Nous y sommes, bien évidemment, favorables. Aujourd'hui, nous savons le progrès que la technologie

lithium a apporté dans le petit appareil mécanique mais pourriez-vous nous éclairer sur les capacités envisagées et les objectifs fixés par cet accord ? D'autant, Monsieur le Président, qu'aujourd'hui, nous sommes sur des ratios extrêmement forts. Une batterie au plomb restitue environ 30 Watts/heure. Une batterie au lithium restitue environ 150 Watts/heure. Un litre de pétrole restitue 3 000 Watts/heure. Vous comprendrez pourquoi, il est important de savoir quels usages on souhaite donner à ces batteries du futur ? Quels objectifs vous vous êtes fixés et à quelle échéance ? Car en l'absence de résultats, nous nous dirigeons vers un doublement de notre production d'électricité alternative et fossile pilotable, pour lequel en l'absence de résultats, on aura probablement ce qui se passe en Allemagne, qui est souvent votre exemple, c'est-à-dire des redémarrages de Centrales au charbon dont une qui vient de redémarrer en France, qui est quand même l'exemple le pire pour lutter contre le réchauffement climatique. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vous rassure sur la déconstruction des pales d'éolienne. On est en train d'y travailler notamment avec ARKEMA. Tout cela fait partie de la stratégie ; ce n'est pas de l'économie circulaire, cela y ressemble un peu, mais en tout cas, la réflexion autour de ce que l'on appelle le bilan carbone global, innovation pour construire de telle ou telle manière, tel ou tel objet, voir un peu le coût carbone, et voir à la fin de son cycle comment il termine sa vie. Comment on peut en valoriser la déconstruction quelle qu'elle soit. C'est bien entendu un enjeu capital, et j'espère d'ailleurs avoir des nouvelles surprenantes sur ce plan-là, à vous annoncer. Les discussions que nous avons par l'attractivité de la région sur le plan technologique, y compris dans ce domaine-là, vont peut-être créer un secteur nouveau au niveau de la région.

Sur le plan des batteries, aujourd'hui, on est - Thibaut RICHEBOIS me le confirme - à 500 Watts/kg de batterie, ce qui fait que l'autonomie est de 500 kms. Je pense qu'il faut aussi que nous regardions sur le plan de la macroéconomie. Vous avez vu les déclarations de Volkswagen, de l'Allemagne. Aujourd'hui, il y a un basculement et il va y avoir une compétition sur le Groupe automobile qui basculera dans les cinq ou dix ans qui viennent vers l'électrique. Cela nous pose des problèmes, bien sûr, de reconversion des emplois, par exemple, à Châtellerault, qui font des carters en aluminium ou en fonte pour le diesel ou pour d'autres voitures. J'étais sur site où j'ai rencontré à la fois les dirigeants et les salariés, pour discuter avec eux. Il ne faut pas rêver, nous ne reviendrons pas au diesel. Croire cela - j'ai participé à des Groupes de travail à Bercy - c'est mentir à nos enfants et à nos territoires.

Par contre, ce qu'il faut, c'est organiser par la diversification du territoire, par la résilience, par l'accompagnement des start-up, et je vous disais ce matin que le nombre de création d'entreprises avait bondi, que nous puissions être capables d'offrir les emplois qui vont bien. Quelqu'un me disait - je ne sais plus si c'était Monsieur DE LACOSTE ou d'autres - que les

entreprises se concentrent en milieu urbain. Où va s'installer FLYING WHALES, le futur dirigeable pour porter les charges lourdes ? A Laruscade. C'est-à-dire en plein Blayais. Donc, quand on peut flécher une entreprise symbolique de la transition aéronautique, on le fait.

Intervenante en visio - C'est dommage que ce ne soit pas Lapouyade, Président, mais Laruscade, ce n'est pas mal.

M. LE PRESIDENT. - D'autres intervenants ? Juste, Thibaut me dit que le projet EFFY WIND sur les pales recyclables a été lancé par la Région, il y a huit ans, et aujourd'hui, il y a trois pales recyclables qui sont à l'essai, c'est vrai qu'il faut du temps pour les innovations technologiques, dans un champ éolien en Normandie. Huit ans que l'on a lancé cette innovation et ce travail.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je considère que notre Assemblée prend acte de la communication de Bernard UTHURRY. Je vous remercie.

N° 6

Vote sur la «Communication Batteries du futur»

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

7 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PARTENARIAT REGION NOUVELLE-AQUITAINE- ARKEMA

M. UTHURRY. - Cette délibération est partiellement en lien avec la précédente, et je pense qu'elle aurait pu amener les mêmes questionnements. Je propose de la présenter en trois temps : le contexte, la réalité d'ARKEMA, le bilan de la première partie, et les axes du prolongement de ce contrat.

Le contexte. Tout le monde connaît ARKEMA. Tout le monde sait que la Région et ARKEMA ont la volonté de poursuivre un partenariat qui date depuis 2006. Les choses viennent souvent de loin et évoluent. Si l'on avait pu prévoir en 2006 que les axes du contrat soient les mêmes que ceux de maintenant, on aurait eu du mal à le croire. En tous les cas, les développements industriels permettent d'aborder les objectifs stratégiques des feuilles de route régionale, telle que la feuille de route des filières Chimie matériaux et hydrogène, et également la stratégie Néo Terra pour la transition énergétique, ainsi que le Plan Nouvelle-Aquitaine Rebond.

Le travail commun avec ARKEMA permet aussi de travailler d'une manière collaborative avec toutes les autres structures de la filière. ARKEMA est le premier chimiste français, un Groupe qui fait travailler 7 300 personnes à l'échelle du pays. ARKEMA est très présent en Nouvelle-Aquitaine à travers trois sites de production qui sont localisés dans le bassin de Lacq à Mont, Lacq et Mourenx, le Groupement de recherche de Lacq également, deux sites de filiale à Rion-des-Landes et à Lesgor, ainsi que le site BOSTIK EX à essai polymère au sud de Bordeaux. ARKEMA emploie près de 1 000 salariés dont effectivement une très grande partie, 700, est dans la région de Lacq.

Le bilan des trois premiers contrats. Il est indiqué dans la collaboration, et porte justement sur ce que le Président vient d'évoquer, le projet collaboratif EFFY WIND avec les pales dont nous venons de parler. Également, les matériaux pour les batteries du futur, la fabrication additive dont on a beaucoup parlé à l'occasion de quelques séances précédentes. Comment fabriquer, imprimer en 3D. La plateforme d'innovation et de technologie CANOE, et le cinquième point fort qui est le projet national Force pour le développement de fibres de carbone à bas coût et biosourcés.

Je cite les axes du prochain contrat parce que les délibérations ont, j'imagine, été lues. Ils concernent :

- Les batteries où on a nos tubes de carbone pour batteries.
- Le procédé automatisé de fabrication des rubans composite thermoplastique.

- Les composites pour le stockage de l'hydrogène avec notamment tout ce qui relève des réservoirs à haute pression.
- Les résines hélium pour les grandes pièces composites et le recyclage notamment dans le domaine de l'éolien et du nautisme.

Tout cela couronné, chapeauté, entouré par l'exemplarité environnementale recherchée pour contribuer effectivement à l'axe Néo Terra dont nous avons beaucoup parlé aujourd'hui.

Voilà, à nouveau en synthèse, le contrat que nous proposons de prolonger. Nous vous demandons donc d'approuver les termes du contrat qui est joint à l'annexe dont je vous fais l'économie de la lecture, même globale.

M. PUYJALON. - J'adhère totalement à la partie hydrogène et recherche et innovation sur ce dossier-là. Je veux juste revenir sur le sujet, puisque vous parlez d'éolien. J'invite la Région, si elle le peut, à mettre en place un travail de recherche sur la limitation de la diffusion des infrasons. Je vous le dis, les gens qui souffrent aujourd'hui, ce n'est pas un effet placebo. Il y a une irritation. Il existe des armes de guerre qui sont basées sur les infrasons, en dessous de 7 hertz, notamment entre 1 et 2 hertz. Et là, on est sur des infrasons pulsés par les pales d'éoliennes. Je vous invite donc au niveau sanitaire à essayer de pousser cette recherche. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - On va voir avec Françoise, si l'on a des éléments de laboratoire qui peuvent travailler sur ce domaine-là. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ?

M. BLANCO. - Bonsoir Président, bonsoir collègues. Je souhaite vous dire quelques mots sur notre position concernant la convention de partenariat avec ARKEMA qui est proposée. Comme l'a dit Bernard, effectivement c'est une entreprise majeure du complexe de Lacq, et cette convention porte sur la période de 2021 à 2026. Tout d'abord pour vous dire de manière très claire, que nous sommes d'accord pour nous inscrire dans le schéma de cette convention parce que nous considérons que la proximité avec les entreprises, avec les acteurs économiques est indispensable, essentielle. Nous considérons aussi qu'il est fondamental de soutenir l'innovation, par exemple ici, je citerai le sujet des batteries dont Bernard a parlé et qui est un thème bien entendu fondamental pour l'avenir.

Mais, je formulerai deux réserves fondamentales, relatives à cette convention, et pour expliquer que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

La première réserve, je vais aller très rapidement, concerne le discours qui sous-tend cette délibération, et qui semble considérer que finalement, la technologie serait susceptible de résoudre, de répondre au défi sanitaire, climatique, social auquel nous sommes confrontés. Une sorte de mirage technologique dont le danger est qu'il nous pousse à nous dispenser des

efforts de sobriété qui sont nécessaires pour affronter les crises dont je viens de parler. La technologie ne nous sauvera pas. C'est un premier point.

La seconde réserve est plus précisément liée à la société ARKEMA, pour rappeler que cette convention prend la suite de différents textes qui existent depuis 2006 et qu'il est quand même très surprenant de constater qu'il faille attendre l'article 5 § 3 de ce projet de convention pour voir apparaître la constitution d'un Groupe de travail relatif - je cite - « aux déchets, à l'économie circulaire ou à la biodiversité », c'est-à-dire que ces sujets n'ont pas été jusqu'à présent appréhendés, en tous les cas de manière suffisante, et évidemment, sont reportés à plus tard ; mais plus tard qui sera trop tard. Ces sujets devraient figurer dans les conventions et dans la convention que nous nous apprêtons à signer avec ARKEMA pour en faire autant d'exigences.

Ma dernière remarque sera pour vous dire que je ne partage pas l'optimisme de Bernard sur l'excellence environnementale d'ARKEMA. Ce n'est malheureusement pas exact. ARKEMA, par exemple, a fait l'objet d'une mise en demeure le 4 juillet 2019 de la Préfecture des Pyrénées Atlantiques relatives à des rejets illicites pour l'année 2018 et 2019. C'est donc la constatation du fait que, malheureusement, les prescriptions environnementales ne sont pas toujours respectées par ARKEMA et que des efforts doivent être entrepris de ce point de vue. Et la Région devrait peser de tout son poids pour qu'il en soit ainsi.

Dans un contexte qu'il faut quand même évoquer, et j'en terminerai, qui est celui d'un grave problème de santé publique sur le complexe de Lacq. Nous le savons. Les premières analyses de l'ARS l'ont démontré, il y a un problème de santé publique sur le complexe de Lacq. Notre Région doit par conséquent être très exigeante avec les entreprises.

Et c'est pour ces raisons que nous nous abstiendrons, non pas pour rejeter la coopération, mais au contraire pour dire dès aujourd'hui que dans l'avenir, dans les années qui viennent, nous souhaitons inscrire cette coopération avec ARKEMA, avec les acteurs économiques dans le cadre de ces objectifs. Il est possible de concilier l'économie et l'écologie, mais encore faut-il que la Région soit suffisamment exigeante à cet égard. Voilà, pourquoi, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je le regrette, vous vous en doutez, pour deux raisons. La première est que le fait de travailler ensemble, de faire passer des messages, de donner du sens, notamment ce qui est la préoccupation d'Eddie PUYJALON sur la déconstruction possible des pales d'éoliennes, pour tant est qu'elle se fasse, la réflexion sur les matériaux aussi, s'il y a des retombées négatives sur les animaux, sur nous-mêmes, sur la nature, à ce moment-là, il y a aussi une réflexion sur le type de matériaux qui est utilisé, et sur le bilan carbone. C'est

plutôt dans une relation de partenariat et de confiance que l'on va faire avancer les choses, pas forcément dans une relation de défiance.

Par ailleurs, je suis intervenu, il y a plus d'un an auprès d'ARKEMA, pour que ce Groupe respecte effectivement ses obligations environnementales, même si tout le monde le sait, nous n'avons pas la compétence régaliennne de faire respecter cela et d'aller visiter les entreprises.

Sur le deuxième point, je n'ai jamais dit que la technologie, et elle seule, nous sauverait. Je n'ai jamais dit cela. Mais dire que la technologie ne peut pas participer, effectivement je pense aux médicaments de demain, à la recherche d'un bilan carbone positif, aux nouveaux matériaux de construction. Rappelez-vous depuis combien d'années, on a créé ce Centre de recherche et de transfert de technologie sur les futurs matériaux de construction, parce que là, on est en train de faire sur le plan de la santé. Il ne s'agit pas de dire cette société est technologique, elle ne produit que du malheur. Mais essayez de dire comment on accompagne plus particulièrement certaines innovations de rupture. Je pense notamment à tout ce qui concerne la biosécurité pour les plantes.

Parlons de biosécurité pour les plantes. Nous étions dans une discussion sur ONE HEALTH, cette idée d'une seule santé dont nous sommes précurseurs, avec le Centre de recherche que je veux lancer sur Limoges, avec DE SANGOSSE qui est une entreprise d'Agen que l'on accompagne, qui met en place des dispositifs alternatifs aux pesticides, aux herbicides pour le développer avec - je parle sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD - une innocuité au niveau du vivant et des sols. Je pense au nouveau matériel agricole. C'est tout cela que l'on porte. Donc, attention, il faut que l'on équilibre, et je n'ai jamais opposé, la sobriété aux sauts technologiques.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

Si non, je vais mettre aux voix ce rapport.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Madame LE GUEN est opposée à la convention avec ARKEMA ?

Mme LE GUEN. - Ce n'est pas Madame LE GUEN, c'est le Groupe DINA dans son ensemble qui effectivement est fidèle à ce que nous disons toujours. Nous sommes contre l'éolienne mais nous n'avons rien contre ARKEMA. Merci.

M. LE PRESIDENT. - C'est un contrat avec ARKEMA. Ce n'est pas un contrat de déploiement des éoliennes. Je ne comprends pas.

Mme LE GUEN. - Et quand bien même, c'est l'éolienne.

M. LE PRESIDENT. - Absolument pas. On a dedans les futurs réservoirs d'hydrogène.

Mme LE GUEN. - On vous l'a dit ce matin. Vous avez eu déjà une explication ce matin de la part d'une élue de notre Groupe.

M. LE PRESIDENT. - Je ne comprends pas, là. Ecoutez. N'insistons pas, mais travaillez vos dossiers, quand même. Est-ce que je peux vous demandez de travailler vos dossiers ?

Mme LE GUEN. - Ils sont travaillés. Je suis désolée.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Donc, vous êtes « contre ».

Qui est « contre » ?

Tout le monde est « pour » ? Tous les autres Groupes sont « pour » ?

Mme MOEBS. - Le Groupe Europe Ecologie et Citoyens s'abstient.

M. LE PRESIDENT. - J'avais entendu, chère Christine.

Ce rapport est donc adopté.

N° 7

Vote sur le «Renouvellement du contrat de partenariat Région Nouvelle-Aquitaine - ARKEMA»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Madame Lapouge Christelle (NI)

CONTRE : Pour une Ecologie Populaire et Sociale (2), Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION : Ecologiste et Citoyen-EELV

**8 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIVES A LA VERIFICATION
DES COMPTES ET AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA
SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN (SELI)**

M. UTHURRY. - Il n'y a pas besoin de commentaires particuliers. Il s'agissait de présenter à l'Assemblée ce rapport lors de la première séance qui suit sa publication. J'imagine que vous l'avez lu.

Il ne préconise pas de politiques particulières, mais il interroge sur les volets, les cinq activités de la société. Il interroge aussi sur la position que devra prendre la Région qui participe à 7 % - je crois - dans cette société, à savoir si elle doit y rester, si elle doit augmenter ses parts ou si elle doit s'en retirer.

M. LE PRESIDENT. - Pas de volonté d'intervention ?

M. PAGES. - Bonsoir Monsieur le Président et bonsoir mes chers collègues. J'avais juste deux remarques sur ce dossier, puisque c'est un rapport, donc les juges l'ont examiné, mais cela fait un peu réfléchir parce que la SELI a tout juste 60 ans puisque c'est une SLEM qui a été créée en décembre 59.

Deux remarques que l'on peut faire qui sont intéressantes sur l'évolution des équipements, ce que pointe la Chambre Régionale est que l'activité d'aménagement est effectivement complètement en train de disparaître, et fort heureusement, puisque la plupart des élus ont compris que les zones d'activités commerciales n'avaient pas un grand avenir, sauf peut-être certains bétonneurs de la région de l'Agenais.

Ce qui est intéressant - et c'est la question que pointe la Chambre - c'est quelle stratégie claire va-t-on impulser pour l'avenir ?

A l'heure actuelle, il semblerait que la SELI s'oriente surtout vers des opérations patrimoniales. En revanche, il y a des activités très intéressantes d'aménagement du territoire, type EHPAD ou bien la partie MSP, des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, qui sont en pleine évolution. Ce qu'attendent les Ecologistes, c'est que *(coupure de son)*.

M. LE PRESIDENT. - Jean-Louis, on vous a perdu. Alors, qui souhaite intervenir en dehors de Jean-Louis PAGES que l'on n'entend plus ? On le reprendra quand la ligne sera rétablie.

M. COINAUD. - J'interviens *(problème son, inaudible)* la SELI, j'ai donc participé, bien évidemment, avec les collaborateurs de cette société, aux contacts que nous avons eus avec la Chambre Régionale des Comptes. Je vais d'ailleurs vous donner juste un exemple de ce

qu'il en ressort. « L'examen de gestion du fonctionnement de la société n'a pas révélé d'irrégularités ou de dysfonctionnements majeurs. Sa situation financière rétrospective est solide tant sur le plan bilanciel que sur celui des résultats. » Ceci est juste dans un premier temps.

Dans un deuxième temps, puisque la présidence a changé avec une grosse partie du Conseil d'Administration suite aux élections municipales et de l'Agglomération, nous avons mis en place et cela a été confirmé et conforté par la Chambre Régionale des Comptes, un audit par rapport au devenir des métiers de la SELI qui effectivement ne correspondent plus à ce qu'ils étaient dans le passé. Et donc actuellement, un travail de fond a été effectué par une société extérieure, que devra travailler après la nouvelle organisation, le nouveau Conseil d'Administration de la SELI.

Un autre point a été soulevé, mais c'est un autre point un peu plus délicat. C'est un problème de transfert d'actions entre la mairie et la (*problème son, inaudible*). Cela ne nous concerne pas.

M. LE PRESIDENT. - Je m'excuse mais j'ai l'impression que l'on a un petit problème avec nos connexions. J'entendais très peu Monsieur COINAUD. Jean-Louis PAGES a été interrompu. Je ne sais pas si les Services spécialisés là-dedans, je ne vois personne.

M. COINAUD. - Je ne sais pas où cela a buggé, donc je ne vais pas tout reprendre. Je lisais donc le commentaire de la Chambre Régionale des Comptes sur la question du fonctionnement de la société qui n'a pas relevé d'irrégularités ou de dysfonctionnements majeurs. Sa situation financière rétrospective est solide tant sur un bilanciel que sur le plan des résultats.

Ceci étant, j'ai bien entendu le raisonnement de Monsieur PAGES, et effectivement, nous avons, puisque le prochain Conseil d'Administration qui a été mis en place, il y a deux mois, suite aux élections municipales et de l'Agglomération, aura à gérer le nouveau fonctionnement de cette société. Nous avons, pendant mon mandat, travaillé par le biais d'une société extérieure aux futurs objectifs de développement de société de façon à évoluer par rapport à son activité ancienne de façon à lui permettre de travailler sur des nouvelles orientations, et c'est au nouveau Conseil d'Administration que les travaux seront présentés, et ce sera à lui de les mettre en place.

Donc, que Monsieur PAGES ne s'inquiète pas, nous avons déjà bien attaqué ce sujet qui, a priori, l'interpellait.

M. PAGES. - Je suis rassuré. Merci.

M. LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'autres interventions, l'Assemblée donne acte. Je vous remercie.

N° 8

Vote sur le «Rapport d'observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de la société d'équipement du Limousin (SELI)»

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

9 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIVES A LA VERIFICATION DES COMPTES ET AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA REGIE REGIONALE DE TRANSPORT DES LANDES

M. LE PRESIDENT. - On a maintenant Renaud LAGRAVE pour la vérification des comptes et au contrôle des comptes de la Régie Régionale de Transports des Landes.

M. LAGRAVE. - Bonjour Président, bonjour à toutes et à tous. Ce n'est pas un contrôle des comptes. On n'arrête pas les comptes de la Régie, c'est un rapport de la Chambre Régionale comme on vient de l'examiner précédemment, qui portait sur la période de 2013 à 2017, date à laquelle on a finalement récupéré cette Régie qui était départementale, gérée par le Conseil Départemental. Elle est régionale depuis septembre 2017. Et donc, le contrôle s'est effectué sur une période où finalement c'était le Conseil Départemental qui était gestionnaire de cette dernière.

Nous avons donc ce rapport un certain nombre de recommandations. Comme toutes celles et ceux qui connaissent les rapports, il faut aller directement aux recommandations pour voir évidemment si on les tient ou on ne les tient pas.

Vous dire que sur la recommandation n°1 qui considère qu'il faut rédiger un contrat d'obligations de service public, conforme à la réglementation, nous avons côté Région mis en place un travail justement avec un cahier des charges de la part de la Région en direction de la Régie, en insistant sur les lignes interurbaines et les lignes de transport scolaire, le niveau de compensation des charges supportées par la Régie et une forme de prix qui garantit l'adéquation entre la compensation versée et la charge supportée par la Régie. On aura une délibération normalement à la prochaine plénière fixant justement cette obligation de service public.

La deuxième recommandation, c'est retracer les activités de service public dans un budget distinct et mettre en place une comptabilité analytique. C'est chose faite depuis maintenant un peu plus d'un an. Il convenait évidemment d'avoir une comptabilité qui soit plus détaillée en fonction, y compris, des conventions qui sont portées entre la Régie et la SPL TRANS-LANDES puisqu'ils travaillent l'un avec l'autre, et puis, la refacturation qui soit beaucoup plus précise. C'est la demande. C'est chose faite, cela a été délibéré au Conseil d'Administration de la Régie, et au Conseil d'Administration de la SPL TRANS-LANDES, dernièrement.

Et puis enfin, la troisième recommandation qui est de rédiger des rapports d'activités conformément à la réglementation en isolant les données spécifiques de la Régie de celles de

la SPL, et en distinguant les activités du service public et celles exercées à titre accessoire. Nous avons d'ores et déjà mis en place ce dispositif pour le rapport d'activités 2019.

Ce qui veut dire que sur les trois recommandations principales qui sont demandées par la Chambre Régionale des Comptes, Président, on est en cours de réalisation et l'on aura à en reparler lors des prochaines délibérations, bien entendu. Voilà, Monsieur le Président, rapidement rapporté et présenté ce que nous avons fait par rapport aux recommandations. Je pense que c'est là, le plus important.

M. LE PRESIDENT. - Merci Renaud.

Y a-t-il des demandes de renseignements supplémentaires ?

S'il n'y en a pas, l'Assemblée donne acte. Je vous en remercie.

N° 9

Vote sur le «Rapport d'observations définitives relatives à la vérification
des comptes et au contrôle des comptes et de la Régie régionale de
transport des Landes»

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

**10 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIVES A LA VERIFICATION
DES COMPTES ET AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA SOCIETE D'ECONOMIE
MIXTE COMPAGNIE D'AMENAGEMENT DES COTEAUX DE GASCOGNE (CACG)**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. RAYNAUD. - Chers collègues, il s'agit de présenter le rapport qui est relatif à la vérification des comptes et au contrôle des comptes de la SEM Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, dite CACG.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie concernant la SEM CACG donne une analyse de la situation de la SEM uniquement sur la période 2013-2017. Simplement en rappel, pour vous dire que la Région Nouvelle-Aquitaine est actionnaire avec un capital de 60 000 € et un peu moins de 3 % du capital.

Nous avons été alertés sur la situation dégradée de l'entreprise et la Région Nouvelle-Aquitaine - comme celle d'Occitanie - s'est fortement engagée pour accompagner la CACG dans son redressement. Elle a notamment incité la CACG à mettre en place un certain nombre de correctifs et à prendre des décisions stratégiques allant dans le sens des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, c'est-à-dire :

- Un arrêt de la mise en œuvre du Plan stratégique,
- Un gel des recrutements
- Un changement de Direction
- La mise en œuvre d'une comptabilité analytique globale
- Et une réflexion poussée avec les actionnaires à court et moyen terme, notamment sur les aspects financiers.

Nous avons également mis en place un suivi du pilotage financier de cette SEM, très rapproché avec les actionnaires, notamment les deux Régions.

De plus, afin de soutenir financièrement la CACG et d'assurer sa pérennité à court terme, la Région Nouvelle-Aquitaine lui a accordé lors de la Commission Permanente de juillet 2020 une avance en compte courant d'un montant de 1,3 M€, sachant qu'Occitanie a voté de son côté, 2,7 M€ compte tenu de son implication plus importante au sein de la SEM.

La question de l'éventuelle recapitalisation de la société se posera dans un second temps, une fois sa situation financière stabilisée.

Enfin, un autre point important, la faisabilité du transfert des concessions d'Etat sur la gestion de l'eau qui est demandée par la Chambre Régionale des Comptes. Ce dossier est

actuellement à l'étude, tout en sachant que la Région Nouvelle-Aquitaine n'est concernée que par un très faible pourcentage de ces concessions, c'est-à-dire que moins de 10 % des concessions relèvent du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Se pose donc la question de savoir si l'on s'y engage ou pas, sachant qu'Occitanie est très intéressée pour reprendre ces concessions, et qu'aujourd'hui la CACG gère une grande partie de l'eau pour le compte de ces concessions sur tout le territoire, c'est-à-dire l'eau de réseaux d'irrigation, mais aussi de la réalimentation du réseau Neste sur le bassin de l'Adour, soit des volumes très importants. Aujourd'hui, la CACG n'est pas rémunérée pour ce travail. Si elle l'était, sur les coûts qui sont relatifs à ce genre de travail, sa situation financière sera rapidement équilibrée.

Voilà, Président, ou Madame la Vice-Présidente, ce que je pouvais vous dire sur la présentation de ce rapport.

Mme BROUILLE. - Merci Jean-Pierre. Y a-t-il des prises de parole ?

M. BITEAU. - J'entends toutes les remarques qui ont été proposées par la Chambre Régionale des Comptes qui sont effectivement des éléments à intégrer, mais dans la mesure, et cela revient complètement sur les fondamentaux que j'ai remis tout à l'heure dans mon propos au sujet du débat d'orientations budgétaires, où l'on est prêt à injecter de l'argent public, il faut peut-être revisiter aussi les fondamentaux de l'activité de la CACG.

Rappelons-nous que la CACG est, au-delà des activités que tu as rappelées, Jean-Pierre, et notamment la gestion de l'eau et le remarquable dispositif de la Neste, très présente sur tous les projets de stockage de l'eau avec les difficultés que l'on connaît. Je pense que l'on devrait imaginer accompagner la CACG pour qu'ils repensent leurs fondamentaux d'activités de manière à ce qu'ils ne soient pas uniquement engagés sur des projets de stockage, que ce soit en bureau d'études, en maître d'ouvrage, et peut-être revisiter leur activité autour de l'accompagnement sur des pratiques agroécologiques en lien avec les Chambres d'Agriculture de manière à ce que, sur ces sujets-là qui touchent à l'eau et dont on sait que la problématique est la problématique fondamentale du climat, faire en sorte que la CACG soit une structure qui s'attaque non plus aux conséquences du changement climatique, mais bien aux causes et que cette structure-là soit réellement engagée sur l'accompagnement de solutions qui permettent non pas de s'adapter au climat mais de s'engager sur l'atténuation du changement climatique.

Je pense que quand on met de l'argent public, on peut attendre cela de cette structure, de manière à ce qu'elle puisse être un interlocuteur sur ces sujets-là qui me paraissent fondamentaux.

M. TAUZIN. - Chers collègues, Monsieur le Président. Je commencerai par une remarque préalable. A mon avis, il y a une présentation du rapport qui me semble un peu tronquée, puisque la Région est parfaitement au courant de ce qui se passe à la CACG depuis plusieurs

années, puisque c'est notre collègue Pierre CHERET, en tant que représentant du Conseil Régional, qui est le Président du Conseil d'Administration de cette Instance.

Ce rapport nous apprend des choses très intéressantes. Tout d'abord, la difficulté financière de la CACG n'est pas liée à son métier originel qui est celui de réalimenter les cours d'eau du bassin Adour-Garonne mais à des diversifications mal maîtrisées.

La première sur la vente de matériel d'irrigation qui perd de l'argent fortement, alors que l'on est là sur un métier concurrentiel que gèrent plusieurs entreprises privées, et donc il est certes inconcevable que de l'argent public vienne servir à compenser ces pertes sur ce secteur d'activités-là.

Deuxièmement, la CACG a, ces dernières années, cherché à élargir ses domaines d'interventions sur des aménagements plus larges qui sortent de son cadre métier, et le rapport met bien en évidence que sur ces activités-là, il y a eu de nombreuses pertes, que ce soit sur des opérations hors secteur du bassin Adour-Garonne ; il y a toute une liste d'interventions notamment à Carcassonne qui se sont soldées par de lourdes pertes ; également en Vendée mais nous avons également toute une *(problème son, inaudible)* vers l'aménagement rural qui a donné lieu à des tractations sans financement, soit à générer, dit le rapport, 120 000 € de perte en 2018.

Il y a donc, à mon sens, à recentrer la CACG sur son métier d'intérêt général, à savoir réalimenter les cours d'eau. Sur ce métier-là, qui est évoqué par la Cour Régionale des Comptes, il n'y a pas de possibilité d'augmentation des recettes. Nous avons une activité agricole qui est en croissance avec des réseaux d'irrigation individuels qui souvent sont maintenant plus compétitifs que les réseaux collectifs, *(problème son, inaudible)* l'eau potable *(problème son, inaudible)* millions de masse salariale en plus, assez étrange le plan de redressement qui nous a été proposé cet été, qui envisage au fond comme solution de créer une taxation pour les EPCI *(problème son, inaudible)*.

Je pense qu'il *(problème son, inaudible)* quand il faut réduire les *(problème son, inaudible)* les coûts de structure, à réduire les effectifs. Je rappelle que la CACG a des employés de droit privé et ce n'est qu'ainsi *(problème son, inaudible)* la CACG a été créée en 1959 au même moment que deux autres sociétés d'aménagement rural, et je constate que DRL Garonne-Languedoc et la Société du Canal de Provence, les deux autres sociétés d'aménagement rural sont rentables. Elles font quasiment 2 M€ chacune de résultats nets. Il y a donc bien un problème propre à la CACG qui est lié à la non-maîtrise des coûts et plutôt que de faire supporter sur les EPCI cette mauvaise gestion en créant des taxations nouvelles sur le maintien du niveau d'étiage, j'appelle à un vrai recentrage de *(problème son, inaudible)* à réduire les effectifs, à réduire les coûts,

ce que toutes les entreprises privées font. Il faut gérer les établissements publics comme on sait gérer les entreprises privées. Je vous remercie.

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, première Vice-présidente
En l'absence momentanée du président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. – Monsieur ORVAIN

M. ORVAIN. - Dans la continuité des deux interventions précédentes, effectivement, le rapport nous apprend que l'eau, les études et le changement climatique ont eu un impact ces dernières années sur la gestion de la CACG, et comme le disait Jean-Pierre RAYNAUD tout à l'heure, sur les 500 M m³ gérés aujourd'hui, seuls 200 sont rémunérés, pas que sur son territoire de gestion, Midi-Pyrénées, Aquitaine historiquement mais surtout en Vendée.

On est passé de 38 % des produits d'exploitation de la société à 17 %. Aujourd'hui, il y a beaucoup moins de Collectivités locales qui demandent des études sur l'accompagnement territorial et hydraulique, rural. L'impact de ces dernières années du changement climatique, l'augmentation des températures, l'augmentation des sécheresses, l'endettement des exploitations agricoles fragilisent aussi ce modèle qui est proposé depuis 60 ans.

Si je reprends deux lignes seulement de la conclusion du rapport, « la CACG effectue un pari sur l'avenir sur son repositionnement stratégique, ses investissements importants en Vendée ont alourdi la dette et dégradé la trésorerie. Elle ne dispose pas d'une épargne suffisante pour honorer sa dette dans les délais raisonnables. »

La question que je pose avec cette conclusion : si les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine reprennent et participent à la recapitalisation de cette société, qu'en est-il de la Région Pays de Loire, très concernée par les réserves de substitution en Vendée que cette société gère ? Qu'en est-il de l'état et de la transmission ou pas de la gestion de l'eau de Canal de la Neste ? Qu'en est-il des trois banques qui sont à hauteur, aujourd'hui, de 30 % du capital, et des Départements, membres de cette société ? Ce n'est donc pas à la Nouvelle-Aquitaine de compenser cette société où, en termes d'impacts sur notre territoire, c'est très faible.

Voilà, les questions que j'avais à poser. Merci.

Mme BROUILLE. - Jean-Pierre, avant que l'Assemblée donne acte, des réponses, peut-être ?

M. RAYNAUD. - Je ne peux pas dire que je connais de manière très précise le fonctionnement de la CACG, si ce n'est que l'on a bien mis en place des préconisations qui sont ressorties du contrôle de la Cour des comptes d'Occitanie, et qui ont été préconisées pour pouvoir effectivement rétablir la situation financière.

J'entends bien qu'il y a eu sans doute des erreurs de stratégies avec des développements à l'international également, en Afrique, en dehors de la région, et aujourd'hui, il faut resserrer les activités. Effectivement le corps de métier de la CACG était la création de réseaux d'irrigation, qui a été longtemps sa compétence principale, mais pas que. Elle travaille également et de plus en plus aujourd'hui parce que le nombre d'installations de réseaux, création de réserves ou autres est en nette diminution, et il faut trouver d'autres axes.

En tous les cas, de vous assurer que les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie sont très vigilantes sur la stratégie qui est mise en place et sur les équilibres financiers qui vont en résulter. Mais en tous les cas, s'il y a débat sur la recapitalisation, cela reviendra devant cette Assemblée, à ce moment-là, il sera toujours temps de voir quelle est la position du Conseil Régional, sachant que l'on est, à peu près, concerné par un tiers de l'activité de la Compagnie des Aménagements des Coteaux de Gascogne.

Mme BROUILLE. - Merci Jean-Pierre pour ces précisions.

M. TAUZIN. - Chers collègues, j'aurais une question, si possible. C'est une question complémentaire. Monsieur le Vice-Président nous évoque qu'il connaît mal le sujet, mais on a le Président du Conseil d'Administration qui n'est autre que Pierre CHERET, qui était ce matin dans l'hémicycle et qui est intervenu sur l'égalité hommes/femmes. Je pense qu'il pourrait répondre à certaines de nos questions pour nous éclairer, notamment pour quelles raisons...

M. RAYNAUD. - C'est justement parce qu'il est concerné qu'il ne peut pas être dans l'Assemblée.

Mme BROUILLE. - Il s'est déporté, effectivement.

M. TAUZIN. - C'est surprenant.

Mme BROUILLE. - Merci mes chers collègues. L'Assemblée donne acte sur cette délibération.

N° 10

Vote sur le «Rapport d'observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la société d'économie mixte Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG)»

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

11 - NOUVELLE-AQUITAINE REBOND : ADAPTATION DU PACTE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPETENCES 2021-2022

*Sous la présidence de Madame Andrée BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme VEYSSY. - Bonjour à toutes et à tous, mes chers collègues. Je vais vous parler formation. On en a un peu parlé depuis le début de la journée et là, on va en parler un peu plus concrètement.

Nous sommes sur l'avenant du Pacte national, du Pacte régional pour l'emploi et les compétences 2019-2022. Un rappel sur ce Pacte. C'est un effort sans précédent, un effort financier consenti à la fois par *[inaudible]* et par la Région Nouvelle-Aquitaine, pour la formation des demandeurs d'emplois, notamment les moins qualifiés.

Je rappelle que c'est plus d'un milliard d'euros qui est mobilisé sur ce Pacte pluriannuel. 502 M€ pour l'Etat, 650 M€ pour la Région sur cette période-là, c'est-à-dire 162 M€ par an et 60 000 parcours de formation par an.

En 2019, la première année, les engagements ont été tenus ; cela a plutôt bien fonctionné. Il y a eu des appels à projets. Nous les avons votés, et ils se déroulent. Je pense au Fonds régional dit « Innovation à la formation », l'appel à projets sur la lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme, deux habilitations de service public.

Et puis en 2020, cela avait plutôt bien commencé, et puis, comme vous le savez, la dynamique a été cassée nette au 15 mars, au moment du confinement puisqu'il y avait 20 000 stagiaires qui étaient en cours de formation, 2 000 formations qui étaient démarrées et qui se sont arrêtées brutalement.

Il y a eu un effort quand même, sans précédent, des organismes de formation - il faut le souligner - qui ont fait tout leur maximum pour maintenir, autant que faire se peut, en distanciel, la formation des demandeurs d'emplois, pour éviter les ruptures notamment sur les publics les plus fragiles. Il faut vraiment saluer l'engagement des organismes de formation qui, eux-mêmes, en tant qu'entreprise ont quand même été durement frappés parce qu'ils sont aussi soumis à des mesures de chômage partiel. Ils ont des difficultés pour recruter des formateurs. Ils l'ont dit lors du Comité plénier du CREFOP la semaine dernière.

Nous aussi, au niveau du Conseil Régional, souvenez-vous, on a fait un effort sans précédent, puisque nous avons maintenu la rémunération des stagiaires pendant cette période de confinement. C'était très intéressant pour eux et cela a permis de garder ce lien ; ce qui fait qu'à la sortie du confinement, juillet-août notamment, les formations ont repris et l'on est arrivé en septembre au même rythme, au même taux, même masse, même volume que l'année

précédente, en septembre 2019. Mais voilà, entre-temps, on est revenu sur un confinement qui pour autant autorise les actions de formation professionnelle, le confinement actuel.

L'intérêt de cet avenant au Pacte est qu'il vient se caler sur le plan de relance national et le plan de transition de reconquête technologique, et permet d'intégrer cet avenant à un abondement de l'Etat à hauteur de 58,7 M€ notamment pour la formation des jeunes en Nouvelle-Aquitaine, c'est-à-dire 8 387 parcours supplémentaires.

Rapidement, sur la deuxième planche, quelques détails sur cet avenant au Pacte. Cela va concerner les actions, l'engagement du Conseil Régional sur le Plan « Un jeune, une solution ». C'est très concret. On en a beaucoup parlé. C'est le dispositif passerelle pour l'emploi qui est porté par Jean-Louis NEMBRINI. Le Président en a aussi dit quelques mots ce matin, c'est-à-dire tous ces jeunes diplômés en juin 2020 du CAP, du Bac Pro, diplômés sur des métiers qui finalement peinent à recruter vu le contexte actuel, l'idée étant de profiter du temps de report dans leur entrée dans la vie active pour qu'ils puissent intégrer des formations complémentaires.

C'est un dispositif qui est intégré dans cet avenant au Pacte. C'est aussi l'ajustement du dispositif « Amorce de parcours » où là, on est sur des jeunes post-bac, sur lesquels, il faut retravailler notamment les questions d'orientation sur des formations aussi qui nécessitent des compétences sur lesquelles ils pourront être recrutés plus facilement.

L'avenant du Pacte c'est aussi l'intégration des formations sanitaires et sociales dans le périmètre du Pacte. Le Président l'a aussi évoqué tout à l'heure. Là, on a été un peu en anticipation au niveau du Conseil Régional. Je rappelle quand même que la Région a versé - Françoise pourrait le dire aussi - 4 000 primes COVID pour les étudiants et les élèves aides-soignants et infirmiers, et que pour atténuer les effets de la crise, la Région a proposé, dès le mois de septembre, d'augmenter de 5 % le quota des élèves infirmiers, c'est-à-dire 131 places supplémentaires, et puis aussi créer des places supplémentaires pour la formation des aides-soignants, des accompagnements éducatifs, sociaux notamment dans les EHPAD, les ambulanciers, les auxiliaires de puériculture.

C'est aussi dans cet avenant, une cible plus pour des priorités sectorielles où l'on cible les formations qui sont en appui de la rénovation thermiques, des énergies renouvelables.

Et enfin, le dernier point, c'est la dernière planche de cet avenant au Pacte, je crois que vous y serez très sensibles aussi. Il concerne la rémunération des stagiaires. Là aussi, France Relance a souhaité dès le 1^{er} janvier 2021 augmenter la rémunération des stagiaires de la formation. Nous avons présenté ce tableau récapitulatif qui montre qu'en fait, parce que vous l'avez suivi au fur et à mesure des délibérations qui se sont succédé durant ce mandat, nous avons, nous-mêmes, au niveau du Conseil Régional, anticipé et vous allez constater que déjà,

nous avons revalorisé bon nombre de rémunérations et donc, c'est intéressant de voir notamment sur les 16-18, vous avez sur la première colonne, c'est ce que définit le Code du Travail, c'est l'obligation légale, qui divise en trois types de publics, les 16-18 ans, les 18-25 ans et puis des spécificités sur les demandeurs d'emplois qui ont travaillé, les parents isolés. Vous avez les bases du Code du Travail, les revalorisations (2^{ème} colonne) que la Région Nouvelle-Aquitaine a pu porter au fil de ce mandat. Vous voyez que nous sommes au-delà, mis à part pour un poil sur les 18-25 ans, des revalorisations qui seront mises en œuvre par l'Etat.

Bien évidemment, lorsque nous sommes au-dessus, nous maintenons notre niveau au-dessus, on ne va pas redescendre à 200 € par exemple pour les 16-18 ans alors qu'ils sont déjà à 400 €. Mais l'intérêt de cet avenant est que justement cela va permettre de définir les modalités de compensation par l'Etat sur la rémunération des stagiaires. Je rappelle qu'il y a plus de 70 M€ par an qui sont consacrés à la rémunération des stagiaires et que cela représente à peu près 20 000 stagiaires de la formation professionnelle.

Voilà, ce que je voulais dire, Présidente.

Mme MARENDAT. - Madame la Présidente, chers collègues. Tout d'abord, bonsoir. Cette délibération conserve l'une des premières richesses de notre région, le capital humain. En cela, elle est évidemment l'une des délibérations majeures de cette séance plénière, et en cela, bien sûr, nous en attendons beaucoup.

La crise que nous connaissons a d'ores et déjà eu des effets dévastateurs sur l'emploi, des milliers de salariés ont perdu leur travail, d'autres assurément le perdront dans les prochains mois. Les jeunes juste sortis de formation ne parviennent pas à intégrer le marché de l'emploi, et celles et ceux qui étaient au chômage déjà avant le premier confinement n'entrevoient pas la lumière au bout du tunnel.

Ce sont donc les plus fragiles qui sont percutés de plein fouet par cette crise, tout particulièrement les jeunes dont le taux de chômage à l'échelle de Nouvelle-Aquitaine a augmenté de 10 % par rapport à 2019. Ils sont exclus du marché de l'emploi, ont du mal à accéder à un logement, aux transports, à la santé. Ils s'enferment dans les quartiers prioritaires, s'isolent dans les campagnes. Ils font face à des freins énormes qui ne leur simplifient pas non plus l'accès à la formation.

Bien sûr, nous saluons le travail de la Région, de ses Services pour tenter d'adapter le Pacte régional d'investissement dans les compétences, aux défis auxquels cette crise nous confronte. Les efforts de la Collectivité ont permis, Madame la Vice-Présidente l'a dit, malgré le premier confinement, de maintenir un volume d'entrée en formation (*problème de son*) 2019. Mais n'oublions pas dans le même temps, que l'objectif initial de 60 000 parcours de formation

par an n'a pas été atteint en 2019. Cela est la démonstration qu'ouvrir des places de formation ne suffit pas à rendre les métiers attractifs. En 2019, 20 000 des 60 000 parcours de formation prévus, n'ont donc pas été consommés.

Lors de la mise en place du Pacte, j'avais appelé de mes vœux un travail avec les filières, les entreprises pour que les formations mises en place correspondent véritablement aux besoins des entreprises, aux besoins de nos territoires en matière de compétences.

Je suis ravie de voir qu'à l'occasion de cette adaptation du Pacte, les formations ouvertes semblent en phase avec les besoins des secteurs en tension. Mais, j'ajouterais, cela suffit-il ? Ouvrir des places de formation dans le secteur sanitaire et social, dans l'industrie ou encore dans l'agriculture suffit-il à rendre les métiers de ces secteurs, attractifs ? Certainement pas. Ouvrir des formations ne suffit pas à donner de la visibilité à certains emplois, certains métiers, et de l'appétence pour ces métiers aux demandeurs d'emplois et aux jeunes.

Cette adaptation du Pacte ne sera utile et efficace que si elle est couplée, coordonnée avec les politiques régionales d'orientation, avec un travail fin de promotions et de revalorisation des métiers. Cette adaptation du Pacte doit aussi être coordonnée avec les actions sociales des Départements, car pour une personne qui est privée d'emploi, qui est économiquement fragilisée, qui a du mal à accéder à un logement, du mal à être mobile, à se soigner, tout cela évidemment constitue clairement un frein à la formation.

Bien sûr, la contribution de la Région au Plan national « Un jeune, une solution » avec un soutien financier de 58 M€ de l'Etat est à saluer. Nous devons évidemment concentrer nos efforts sur ce public « jeunes » qui subit avec cette crise du COVID une double peine. Pour eux, accéder au marché du travail relève désormais de l'exploit.

L'adaptation du Pacte a pour objectif d'amplifier les mesures initialement prévues pour les publics les plus fragilisés. C'est pour cette raison, Madame la Présidente, que nous voterons cette délibération, mais permettez-nous de vous dire que nous craignons malgré tout que cette adaptation de ce Pacte ne soit pas aussi efficace que nous le souhaitons tous, faute de coordination des politiques au niveau régional mais aussi avec les Départements de notre région, et nous craignons que trop peu de personnes finalement (*problème de son*) formation. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup. Je partage votre inquiétude. Nous mettons tout en œuvre, bien entendu, dans le cadre du CREFOP, par exemple, avec les organisations professionnelles et les organisations syndicales pour répondre à cela de la même manière - je salue aussi le travail que mènent les Services de la formation professionnelle de la Région avec Pôle Emploi, notamment - avec dans les compétences réciproques des uns et des autres.

Le travail d'orientation est bien entendu essentiel. Je rappelle qu'il a été handicapé, notamment auprès des jeunes par le confinement, qui est renouvelé.

Sur la coopération avec les Départements, je vous rappelle que nous passons dans cette Assemblée plénière, régulièrement, des coopérations sur les programmes d'insertion qui sont de la responsabilité des Départements, et les différentes réunions de travail que nous avons avec les Départements ont bien conclu - Françoise JEANSON pourra le compléter - sur la formation des personnels soignants et d'auxiliaires de vie avec les personnes et les Départements et notamment le rôle des Départements sur l'accompagnement des personnes âgées en EHPAD.

Est-ce que Madame NADAU est de retour ?

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, il y a aussi Marie-Angélique LATOURNERIE.

Mme NADAU. - Ce qui nous gêne dans cette nouvelle étape qui est une adaptation du PRIC dû aux circonstances dégradées liées à la crise sanitaire économique, c'est donc le manque d'évaluation du dispositif depuis qu'il a été mis en place. Au regard des sommes engagées, il aurait été pertinent d'avoir une batterie d'indicateurs qui permettraient d'avoir une vraie évaluation auprès des publics ciblés.

Nous devons être dans un objectif de résultat, bien sûr pour l'employeur et pour le demandeur d'emploi, faiblement qualifié ou le jeune décrocheur pour qui la formation doit être une véritable chance d'émancipation et de promotion sociale et professionnelle, car l'objectif de ces formations est quand même une insertion dans l'emploi.

On peut reprendre également les remarques que notre Groupe avait faites lors de la plénière d'octobre 2019, c'est-à-dire insister sur l'enjeu de la territorialisation. Certes, nous avons noté que l'ambition de 60 000 personnes était un peu élevée ; elle n'a pas été atteinte, mais on s'en est quand même rapproché, mais surtout les moyens opérationnels en termes de ressources humaines, de capacité d'accueil de l'appareil de formation sont-ils, surtout maintenant, à hauteur de cet enjeu ? Certains demandeurs d'emploi ont besoin d'un accompagnement plus important avant d'accéder à la formation et à l'emploi, sans parler - Catherine en a dit deux mots - de l'illettrisme numérique.

Nous savons que le chômage des jeunes est une bombe à retardement car ils subissent de plein fouet l'impact économique de la pandémie COVID 19. Vous l'avez dit, Président, les jeunes diplômés vont rencontrer aussi des difficultés et craignent la précarité. Pourtant, la différence entre les diplômés et les peu ou pas diplômés va encore plus se creuser. A cela s'ajoute un effet sectoriel, certains secteurs sont touchés de façon temporaire, mais d'autres comme le tourisme ou l'hôtellerie, la restauration, la culture, le transport aérien sont touchés de façon durable et il est très difficile de savoir quand ils repartiront.

Il y avait une question sur laquelle vous serez sensible, Président, c'est le rôle des Régions dans le pilotage de l'accompagnement des demandeurs d'emplois. Les évolutions de l'offre de formation vers de nouvelles priorités sectorielles nous paraissent pertinentes, et m'amènent à faire un focus sur les carrières sanitaires et sociales.

Bien sûr, nous saluons l'ouverture des 131 places pour les infirmiers, hors PRIC, les 547 places supplémentaires pour les soignants, les accompagnants dans les EHPAD, mais quelles réponses immédiates sont données au cri d'alarme des infirmiers, du personnel soignant en général ? Cette question, vous le comprenez Président, dépasse l'enceinte de cette Assemblée. Plus de la moitié d'entre eux ne savent pas s'ils exerceront dans cinq ans. Plus d'un tiers déclare avoir envie de changer de métier, depuis la crise COVID 19, et ce, alors que 34 000 postes étaient vacants à la rentrée 2020.

On parle de l'hôpital public qui est en sous-effectif structurel, mais il ne faut pas oublier les EHPAD qui souffrent aussi d'un manque d'effectif, de conditions de travail très difficiles et d'un manque de reconnaissance.

Manque de reconnaissance qui est encore plus mal vécu par les agents de la fonction publique territoriale qui ont été les oubliés du Ségur de la Santé du Gouvernement. Sans une revalorisation des salaires, des conditions de travail et aussi des perspectives d'évolution professionnelle, l'augmentation de l'offre de formation ne trouvera peut-être pas l'écho espéré, du moins dans la durée.

Je vous remercie. Désolée pour cette intervention un peu hachée. Notre Groupe votera favorablement cette délibération.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je laisserais à Cathy VEYSSY le soin de répondre à tous vos problèmes ; il y a des réponses précises.

Sur la revalorisation des salaires, qui ne dépend pas de nous, malheureusement, on a fait un effort sur la rémunération des stagiaires. Cette réflexion est partagée.

M. COLOMBIER. - Alain VERDIN doit intervenir pour notre Groupe sur ce dossier.

Mme LATOURNERIE. - Monsieur le Président et chers collègues. Le Pacte régional d'investissement dans les compétences souhaite, au regard de la crise sanitaire, s'ouvrir plus particulièrement sur les carrières sanitaires et sociales, notamment par une augmentation du nombre de diplômés. Bien sûr que le secteur de la santé est sous très grosse tension, bien plus encore ces derniers mois, mais ce n'est pas fondamentalement à cause du COVID. Depuis 20 ans, l'Etat maltraite l'Institution hospitalière en la soumettant à une politique du chiffre et de la rentabilité, inspirée du management des grandes entreprises. Les infirmières

de plus en plus sollicitées par de nouvelles responsabilités, ne bénéficient pourtant pas encore d'une juste revalorisation de leurs revenus, ce qui les conduit à une mobilité pour rejoindre le plus offrant. Ces métiers ont perdu une telle attractivité que le relèvement des quotas ne suffira pas à corriger.

Même combat pour les EHPAD, où l'organisation du travail est aussi sous tension. Le travail des agents y est difficile autant physiquement que psychiquement, la charge mentale y est importante du fait du recul de l'âge d'entrée des résidents, avec des troubles cognitifs plus dégradés, et ceci pour des salaires peu élevés. Les dotations au personnel, par conséquent le taux d'encadrement et la charge de travail par individu, dépendent des moyens financiers accordés par les établissements et tous n'y accordent pas les mêmes moyens. Aussi, la solution n'est pas que d'ordre quantitatif, mais demande que l'on puisse aller plus loin dans la revalorisation de ces métiers, permettre aux infirmières d'exercer des compétences plus poussées, jusque-là dévolues aux médecins, par de nouveaux diplômes ou dispositifs de validation des expériences. Un ensemble de solutions qui ont déjà été explorées dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales voté ici, en plénière. Il est aussi urgent que l'on réoriente l'hôpital comme les EHPAD dans une mission de services et ne plus en faire des entreprises à produire du cash.

Compte tenu du bien-fondé de cette délibération, nous accorderons un vote favorable. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Vous savez qu'au niveau du Gérotopôle, mais Françoise JEANSON pourra le dire mieux que moi, nous sommes en train de réfléchir à renforcer l'accompagnement à domicile plutôt que l'EHPAD.

M. COLOMBIER. - Mes chers collègues. La délibération que vous nous présentez vise à adapter le Pacte régional d'Investissement dans les Compétences, le PRIC, voté lors de la séance plénière du 17 décembre 2018 et entré en vigueur par sa signature entre la Collectivité et l'Etat le 15 janvier 2019.

Celui-ci constitue le cœur du Pacte et doit permettre la mise en formation de 60 000 personnes par an, pour un budget global de 502,4 M€ apportés par l'Etat et de 648,8 M€ débloqués par la Région pour une période de trois ans, 2019-2022. Ces objectifs définis avant la crise de la COVID 19 doivent être actualisés afin de tenir compte de la forte augmentation du chômage, 25 000 demandeurs d'emplois supplémentaires inscrits en catégorie « A » en un an, dont 5 000 jeunes.

Ainsi les objectifs que vous proposez d'atteindre dans cette délibération sont-ils conformes à la volonté que vous exprimiez lors du vote du Plan de relance et de transition, à savoir faire de la formation la seule alternative au chômage ? Votre objectif est bien

évidemment louable mais il se heurte aux carences du PRIC que le Rassemblement National dénonce depuis l'origine. En effet, nous vous alertons depuis deux ans sur les orientations prises dès l'origine par ce Pacte, dont la cible principale demeure les catégories les moins qualifiées, jeunes décrocheurs ou jeunes issus des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, nous constatons que ce dispositif ressemble à tous les plans de lutte contre le chômage des jeunes portés tant par la Gauche que par la Droite, qui vont d'échec en échec depuis plus de 30 ans, de TUC en CES, nous aboutissons au PRIC avec toujours le même résultat ; c'est une réalité malheureusement, un chômage qui ne se résorbe pas, et une précarité qui augmente.

Ainsi, l'objectif que vous mettez en avant avec le Plan « Un jeune, une solution » est-il une véritable offre de formation qui débouchera sur un emploi pérenne ? Ou bien est-ce seulement une manœuvre permettant de sortir quelques milliers de demandeurs d'emplois des statistiques du chômage ? En effet, lorsque la fièvre sociale monte, il est très tentant de casser le thermomètre et de faire artificiellement baisser les chiffres du chômage. Les 8 400 parcours de formation dont il est question, seront-ils suivis d'effets ou ne seront-ils qu'une énième formation, sans but véritable ?

Depuis le lancement du PRIC, il y a près de deux ans, nous n'avons aucune visibilité sur le suivi et sur les débouchés réels offerts par les parcours de formation. Rien ne nous permet donc de juger de l'efficacité du dispositif mis en place. La seule chose que l'on peut vérifier est l'absence de reprise économique et les difficultés malheureusement persistantes que rencontrent les demandeurs d'emplois à trouver un emploi stable.

Dans ce contexte, quels seront les effets des mesures complémentaires annoncées, alors que la récession de notre économie fait exploser les chiffres du chômage en particulier le Plan « Un jeune, une solution » ? De même, la volonté d'intégrer les formations sanitaires et sociales dans le cadre du Pacte, et d'augmenter le nombre de formation dans les métiers de la santé est une mesure intéressante, mais qui arrive bien trop tard, et qui entre en contradiction avec la politique de santé que les Gouvernements successifs ont menée afin de faire prévaloir une gestion comptable de la politique de santé conduisant à une réduction des personnels de santé, et aujourd'hui, des lits de réanimation.

Nous espérons surtout que ces formations déboucheront enfin sur une véritable relance de l'emploi, mais au vu du contexte économique fortement dégradé, nous émettons de très sérieuses réserves sur l'efficacité de vos mesures.

Dans ces conditions, le Rassemblement National votera contre cette délibération. Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRESIDENT. - Il s'agit de formation, Jacques COLOMBIER. Il ne s'agit pas d'emplois Jeunes.

M. COLOMBIER. - A ce sujet, j'ai vu ce matin dans la presse - c'est la volonté du Gouvernement - qu'il va y avoir une baisse assez drastique des crédits sur les CFA. On parle de l'ordre de 10 à 20 %. Ce serait dans la seringue, et cela se déciderait au mois de décembre. En annexe, on dit que les CFA ont un succès trop large, évidemment que les crédits correspondant ne pourraient pas être au rendez-vous. Ce qui est une erreur majeure, je pense, puisque l'apprentissage, enfin, a l'air, en effet, d'avoir du succès auprès des jeunes. Est-ce que vous avez des nouvelles ou vous confirmez cette nouvelle ? Parce que c'est ce qui est lu dans les médias mais c'est quand même très important.

M. LE PRESIDENT. - Ce serait assez scandaleux. Je rappelle quand même que le Gouvernement a recentralisé la politique d'apprentissage, tout en inaugurant à tour de bras des CFA que l'action de la Région avait contribué à moderniser, voire à reconstruire. Ce qui a amené beaucoup de familles et beaucoup de jeunes à s'inscrire dans les CFA.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais demander à Cathy VEYSSY de répondre.

Mme VEYSSY. - Il a été question de chiffres de parcours de formation, on peut aussi parler de chiffres effectivement. L'objectif est de 60 000 parcours. Je rappelle, cela a été dit, que nous avons voté notre engagement dans le Pacte, c'était en plénière en décembre 2018. Au moment où nous l'avons signé, nous étions sur à peu près 45 000 parcours. Donc, on ne va pas monter de 45 000 parcours à 60 000 parcours en trois mois. Ce n'est pas possible.

L'intérêt du Pacte, justement, était de fluidifier et d'avoir notamment certaines agilités dans l'offre de formation parce que la formation représente plusieurs centaines de millions d'euros. Ce sont des marchés publics qu'il faut passer. Ce sont des habilitations de service public, c'est aussi par subventions que l'on peut financer les actions de formation, et tout cela nécessite de temps ; ce qui signifie que nous montons progressivement à 60 000 parcours, et nous étions - comme je l'ai dit tout à l'heure dans ma présentation - plutôt dans une bonne dynamique. Il se trouve que le COVID est passé par là en mars 2020, et de fait, cette dynamique a été cassée. Mais les objectifs de 60 000 parcours devraient être atteints notamment parce que les organismes de formation ont maintenu et maintiennent leur activité pendant ce confinement.

Je voudrais aussi apporter des précisions - cela a été dit par Marie-Françoise NADAU - sur la capacité des organismes de formation à répondre, finalement, à ce nouveau défi. Ce n'est pas simple pour eux. Comme je l'ai dit, ce sont des entreprises qui ont aussi des difficultés avec leurs propres salariés, avec des mesures parfois de chômage partiel, et nous avons signé lors de la dernière plénière, nous avons voté pour un contrat régional de formation avec les métiers de la formation, avec les organismes. Il n'y a que deux Régions en France qui se sont

engagées sur ce contrat régional de filières sur les métiers de formation, justement pour accompagner les organismes de formation dans leur mutation et dans leur nécessaire indispensable développement. Je veux le dire, parce qu'effectivement développer des actions de formation, s'il n'y a pas à côté un appareil de formation qui prend ce virage-là, cela va être très compliqué.

De la même manière, et vous avez tout à fait raison de le dire, il faut aussi trouver des personnes, des jeunes et des demandeurs d'emplois, il n'y a pas que des jeunes aussi sur ce Pacte régional de formation, qui seront positionnés sur ces formations. C'est pour cela qu'il faut travailler en lien direct - et c'est ce que nous faisons - avec Pôle Emploi, avec les missions locales pour les jeunes. Et là, j'insiste pour tous les élus qui siègent dans les missions locales de la Région, il faut être très attentif et accompagner les missions locales dans la mobilisation des jeunes sur ce nouveau dispositif. Petite parenthèse, même si nous sommes en période de crise sanitaire, nous avons quand même lancé « le mois de la formation », actuellement. Ce qui signifie que nous communiquons sur les territoires, souvent par visio, mais nous communiquons sur toutes les offres de formation disponibles. C'est important de le préciser.

On parlait de la relation indispensable que nous devons avoir avec les Départements, notamment sur le volet social. Nous sommes effectivement, la plupart du temps, sur la plupart des demandeurs d'emplois qui sont inscrits à Pôle Emploi sont des demandeurs d'emplois peu qualifiés. Donc, c'est une ambition qui nous honore que de vouloir les faire monter en compétence et ne pas renoncer sur ce champ-là, y compris aussi pour les jeunes qui ont peu ou pas de moyens.

Vous avez vu le tableau, tout à l'heure. Nous ne pouvons pas dire - je vous réponds Monsieur COLOMBIER, c'est un peu embêtant que vous ne puissiez pas m'écouter, mais bon, ce n'est pas grave, ce n'est pas très courtois, mais je continue quand même - donc effectivement nous nous engageons depuis plusieurs années sur la revalorisation du revenu social de formation.

Ce revenu social de formation, c'est quoi ? C'est un demandeur d'emplois qui ne bénéficie pas de financement pour suivre sa formation parce qu'il n'a pas suffisamment cotisé à Pôle Emploi, il n'a pas d'indemnités de Pôle Emploi, ou il n'a pas droit au RSA versé par le Département. Donc, l'alternative est le revenu social de formation qui est versé par le Conseil Régional. Il faut dire que ce sont 70 M€ par an auxquels viennent s'ajouter les fonds d'aides que vous avez votés aussi en plénière, notamment pour accompagner les demandeurs d'emplois sur leurs problèmes de logement, de transport. Je suis donc particulièrement fière d'être dans une Région qui accompagne aussi le volet social d'accès à la formation.

Un dernier mot sur l'évaluation parce que bien évidemment dès qu'un dispositif se met en place, il faut l'évaluer. C'est précisé dans le rapport. L'évaluation se fait à court terme. En ce moment avec Pôle Emploi, la DIRECCTE, avec la Région bien sûr, pour définir un tas d'outils, d'indicateurs avec Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, cet outil d'évaluation sera prêt pour le

premier trimestre 2021. Cette évaluation se fait aussi à moyen terme notamment en interne. Nous avons une Commission d'Evaluation des Politiques Publiques qui travaille sur ces questions d'évaluations des politiques de formation.

Et enfin, sachez aussi qu'à travers le Pacte, nous avons des projets, notamment trois projets expérimentaux qui ont été ciblés par le Comité Scientifique pour faire l'objet d'une évaluation. C'est le Fonds régional d'innovation par la formation, le FRIF, c'est l'habilitation de services publics notamment sur les formations socle, et c'est aussi le réajustement du dispositif « Amorce de parcours » qui introduit dans le Pacte les jeunes qui sont post-bac, c'est-à-dire qui commencent déjà à avoir un premier niveau diplôme, ce qui fait que nous élargissons aussi avec cet avenant, le public bénéficiaire aux gens qui sont diplômés.

Voilà mes réponses, Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. J'ai eu l'occasion d'échanger pour les Régions avec la Ministre du travail, Elisabeth BORNE. J'ai insisté auprès d'elle sur le fait que le PRIC puisse aussi accompagner la transformation en investissement des organismes de formation, parce que l'augmentation des promotions fait que les organismes de formation connaissent un certain nombre de difficultés, y compris dans leur propre recrutement d'enseignants.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette adaptation du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences ?

Le Rassemblement National.

Pas d'autres oppositions ?

Non-participations au vote ou abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 11

Vote sur la «Nouvelle-Aquitaine Rebond : Adaptation du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Madame Lapouge Christelle (NI)

CONTRE : Rassemblement National

ADOpte A LA MAJORITE

12 - SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS : INTEGRATION DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE DANS LE CADRE D'INTERVENTION DES AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION

M. LE PRESIDENT. - Sur la sécurisation des parcours professionnels, accompagnement à la VAE, Cathy VEYSSY.

Mme VEYSSY. - C'est pour intégrer le dispositif de la VAE, la Validation des Acquis par l'Expérience, au dispositif que nous avons, à notre règlement d'intervention, sur les aides individuelles à la formation.

On parle peu de ces aides individuelles parce que financièrement c'est beaucoup moins important que les marchés publics pour la formation. Il n'empêche que c'est important. C'est un levier d'actions qui est important pour des demandeurs d'emplois parce que cela permet de financer vraiment des actions de formation individualisées qui ne sont pas disponibles dans toute l'offre de formation qui est proposée. C'est important parce que cela ne trouve pas de réponse dans nos dispositifs, mais pas le biais des aides individuelles, on peut apporter une réponse à un demandeur d'emplois.

Il est proposé de modifier le règlement d'intervention pour intégrer la VAE. Jusqu'à présent, l'accompagnement à la VAE était pris en charge via un volet collectif. Cela fonctionne relativement moyennement - on va dire - environ 500 parcours de VAE par an, ce qui est peu. Et puis, on sait tous que la VAE est quand même un parcours très compliqué. Les personnes qui se lancent dans un parcours de validation des acquis par expérience, au moins trois ans, c'est extrêmement courageux. Il semblerait que le fait de l'inscrire via ce règlement d'intervention, par des aides individuelles, puisse permettre d'apporter un levier intéressant.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon on passe au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Pas de participations au vote.

Ce rapport est donc adopté.

N° 12

Vote sur la «Sécurisation des parcours professionnels : intégration de l'accompagnement à la VAE dans le cadre d'intervention des aides individuelles à la formation»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Madame Lapouge (NI)

ADOpte A L'UNANIMITE

**13 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIENNALE ETAT / REGION DANS LE
CADRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA
PAUVRETE ET LE DECROCHAGE SCOLAIRE**

M. LE PRESIDENT. - Jean-Louis NEMBRINI, sur la convention triennale Etat/Région dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre le décrochage et la pauvreté.

M. NEMBRINI. - Monsieur le Président, chers collègues. Il s'agit d'un projet de convention qui vous est soumis, qui porte une politique qui s'inscrit dans l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans, et qui prolonge la scolarité obligatoire ; c'est un des éléments clés de la loi pour la confiance à l'école dite « Loi Blanquer ».

Cette convention s'inscrit dans nos objectifs. Vous savez à quel point la lutte contre le décrochage motive le Conseil Régional, notamment à travers le dispositif d'aide aux devoirs, et là, plus spécifiquement, il s'agit de jeunes entre 16 et 18, qui ont plus ou moins abandonné leur formation, et qu'il s'agit de retrouver.

Nous animons depuis quelques années, depuis 2014, si j'ai bonne mémoire, les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, les fameuses PSAD. Cette convention, qui nous permettra de bénéficier de moyens de l'Etat à raison de 300 000 € par an pour une période de trois années, va nous permettre de renforcer tous les outils qui sont à disposition de ces plateformes.

Je signale pour la précision de mon exposé ici, qui sera bref, que nous soutenons déjà beaucoup de projets annuellement entre une cinquantaine et 70 projets, cela dépend des années, qui remontent des établissements, qui sont des projets de remotivation des jeunes, que nous finançons.

Après avoir entendu Madame MARENDAT tout à l'heure, qui finalement dans son propos répondait par anticipation à l'objet de ma propre prise de parole, maintenant, cette délibération est portée par la Direction de l'Orientation. Pour vous dire que la question de l'orientation est au cœur de l'aide et de l'accompagnement de ces jeunes car en effet, s'il n'y a pas pour eux un projet d'orientation et de remotivation, ils demeureront des décrocheurs. Répondre au décrochage, ce n'est peut-être pas la bonne solution, il faut aller vers la remotivation. Vous savez à quel point le Président insiste toujours sur le fait que notre politique s'inspire des politiques de root motivation qui sont conduites avec succès au Québec. Cette volonté de toujours partir de ce qu'il y a de positif chez un jeune. Lorsque l'on le caractérise comme décrocheur, d'une certaine façon, il bénéficie déjà d'un regard qui est trop négatif.

Voilà, ce que nous voulons faire, ce que porte cette convention, qui viendra évidemment à l'appui de nos propres moyens.

M. LE PRESIDENT. - Merci. S'il n'y a pas de remarques particulières, je vais mettre aux voix.

Mme LE GUEN. - Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président. Malheureusement, vous connaissez déjà notre position depuis que nous nous connaissons, sur notamment le décrochage ainsi que les aides « coup de pouce » qui sont régulièrement données.

Ce que nous déplorons, d'ailleurs avec une élue qui n'est pas là aujourd'hui, et c'est un peu dommage - vous savez de qui je parle - Christine MARTY, c'est qu'aujourd'hui on n'a pas réellement de retours sur ce dispositif. En tout cas, nous en tant qu'acteur éducatif, cela ne nous paraît pas palpable. Par conséquent, si vous avez des dossiers à me fournir sur ce qui peut être concret comme résultat au décrochage, je suis preneuse. Vous connaissez déjà notre position donc, je ne vais pas la redire constamment en Commission, en GIA, en CP. Et là, nous maîtrisons le sujet. Monsieur ROUSSET, désolée de vous navrer, peut-être, mais c'est le cas.

Mme COSTES. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous aussi, nous nous inquiétons des trop nombreuses situations de précarité et de pauvreté, amplifiées aujourd'hui par la crise sanitaire. Cette précarité est encore plus présente chez les jeunes néo-aquitains.

Si beaucoup de dispositifs d'accompagnement existent pour les plus de 18 ans, et l'école obligatoire jusqu'à 16 ans, il y a bien un public qui semble oublié, c'est celui des 16 à 18 ans. Certes, la Région a commencé à mener quelques actions pour lutter le décrochage scolaire, l'école de la seconde chance, par exemple, mais cela reste très insuffisant. Aussi, vous nous proposez aujourd'hui la mise en œuvre de la mesure nationale intitulée « l'obligation de formation jusqu'à 18 ans » qui oblige les pouvoirs publics avec les acteurs de l'accompagnement à se mobiliser pour proposer une solution à tout jeune de moins de 18 ans et pour laquelle l'Etat contribuera financièrement à hauteur de 300 000 € pour 2020.

C'est pourquoi, nous voterons favorablement à cette délibération dans laquelle la Région apportera 300 000 € et qui concernera environ 60 000 jeunes sur notre territoire. En effet, avec la nouvelle compétence acquise qu'est l'orientation, la Région est l'acteur le plus à même de coordonner les actions de formation à mettre en œuvre, au plus près des territoires, en s'appuyant réellement sur *(inaudible)* acteurs locaux.

Néanmoins, cette délibération appelle beaucoup d'interrogations. Elle me semble floue et non aboutie. Vous évoquez des réunions départementales afin de démarrer un travail partenarial avec des acteurs multidisciplinaires visant à améliorer le repérage. Qui est concerné ? Sous quelle forme serons-nous présents ? Il semble que ces réunions aient

démarré. Jusqu'à quand se poursuivront-elles ? Serons-nous informés des modes de repérage retenus ? Entendez-vous ensuite, par le contrôle du respect de l'obligation de formation est assuré par les missions locales. Comment sera-t-il effectué ? En quoi les actions proposées sont-elles en cohérence avec la feuille de route Néo Terra ? N'est-ce pas seulement de l'habillage ?

Enfin, vous détaillez les quatre actions retenues. Tout d'abord, vous indiquez qu'elles seront assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats. Mais malheureusement, ils sont souvent absents dans les fiches. Le mode opératoire retenu, à savoir l'appel à projets n'est-il pas un premier problème ? Comment se fera la communication et quel sera le délai pour y répondre ?

La deuxième action, à savoir le financement de postes de Référent Orientation me semble le plus intéressant et le plus précis. Mais alors qu'il est prévu un poste par département, je ne comprends pas le détail des calculs donnés dans la fiche « actions ». D'où vient, par exemple, le nombre 85 mois. Ces Référents Orientation seront-ils des ex-Conseillers d'orientation ? Où seront-ils basés ? Les six Référents prévus en 2020 sont-ils déjà connus ? Sur quels départements interviendront-ils ? Quatre noms de départements sont avancés. Seront-ils les seuls à en bénéficier en 2020 ?

La troisième action semble correspondre à un appel à projets AMI qui avait été lancé par la Région en avril dernier, et dont la limite de dépôt des dossiers était juin 2020. Est-ce bien le cas ? Les projets retenus concernent-ils seulement les jeunes de 16 à 18 ans ? Il est précisé que la durée de l'action sera jusqu'à fin 2021. L'appel à projets sera-t-il donc reconduit et quels en sont les objectifs ?

Enfin, permettez-moi, Monsieur le Président, de rappeler que chaque année, le budget éducation, formation professionnelle de la Région est très important, et je ne peux que m'en satisfaire, car c'est lui qui est le plus à même de résorber les problèmes liés à l'emploi.

Néanmoins, notre Groupe demande régulièrement qu'une évaluation sérieuse soit faite sur l'ensemble des dispositifs régionaux et ce au regard des résultats obtenus en matière d'emplois dans la Région. Je ne peux réitérer une fois, cette demande. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Madame COSTES, ce genre de questions, je ne sais pas si Jean-Louis NEMBRINI, le partage, mais ce sont vraiment des questions, sauf la dernière, qui relèvent des Commissions. C'est là où il doit y avoir un vrai travail où l'on puisse ajuster les actions de la Région, faire participer tout le monde. Là, on est vraiment dans un travail de précisions.

Mme LATOURNERIE. - Président et chers collègues. Cette convention trouve sa place dans l'application de la loi sur « l'école de la confiance » qui prévoit que tous les décrocheurs du système scolaire dont l'âge se situe entre 16 et 18 ans, se verront systématiquement proposer une formation ou un apprentissage pour mettre fin à la situation de cette tranche d'âge du « ni emploi, ni formation ».

On peut faire, cependant, deux remarques. D'abord celle du faible engagement de la Région. 100 000 € par an. Bien sûr, la lutte contre la pauvreté est avant tout une compétence départementale.

La deuxième chose est que cette politique ne sera vaine que si elle s'accompagne d'une profonde réforme de l'Education Nationale. C'est la voie que semble prendre notre Ministre de l'Education. Cette école qui conduit des générations entières à passer une quinzaine d'années sur les bancs de l'école et dont 20 % en sorte encore en magnant leur propre langue comme s'il s'agissait d'une langue étrangère, ne sachant ni lire, ni écrire, et se trouvant durablement plongée dans une situation de pauvreté et de désœuvrement.

La Région joue malgré tout son rôle dans le respect de ses compétences par la force de son ancrage territorial tant au niveau des *(inaudible)* tissu associatif que par les missions locales.

Aussi, nous voterons favorablement pour cette convention. Je vous remercie de votre attention.

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues. Pensez-vous réellement que l'obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans soit une grande mesure stratégique de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire et la pauvreté ? Depuis combien de décennies, les politiques successives ont elles conduit des jeunes dans la précarité à cause de mesures inadaptées ?

Le constat est là. Les multiples initiatives pour lutter, endiguer, prévenir, remédier au décrochage scolaire se sont montrées trop souvent insatisfaisantes, voire néfastes. Ne serait-il pas temps de se poser les bonnes questions et d'établir le bon diagnostic en lien avec les réalités de la problématique ?

Vous souhaitez - je vous cite - « mettre un terme à la situation des Neets, c'est-à-dire celle de ces 60 000 jeunes de 16 à 18 ans qui se trouvent ni en emploi, ni en formation. Face à ce triste constat, votre volonté pour y remédier restera sans doute impuissante, car vos solutions n'en sont pas. Ce sont des cautères sur une jambe de bois.

Le problème principal, dont découlent tous les autres, est celui du modèle scolaire français qui est à repenser de fond en comble. Quelques pistes pourraient apporter des solutions tant réclamées et tant attendues comme avancer l'âge de l'apprentissage à 14 ans, sans attendre

la fin de la classe de 3^{ème}, comme nous le savons un enseignement trop théorique et pas assez pratique entraîne le décrochage et l'échec d'un grand nombre de jeunes.

Dès les premières années au collège, deux options doivent être envisagées en veillant à ce qu'aucune ne soit dévalorisée : le cursus classique d'une part, et le cursus professionnalisant d'autre part.

Maîtriser la langue française, qui est la clé de voûte de l'édifice de la réussite scolaire. A cet égard, la réduction du nombre d'heures d'enseignement du français a eu des conséquences très dommageables.

Rendre à nouveau, le redoublement possible car il offre l'opportunité d'une remise à niveau et permet de ne pas perturber l'enseignement aux autres élèves.

Réinstaurer l'autorité et l'ordre. Deux mots qui sont trop souvent bannis dans le vocabulaire et les actes, car jugés trop liberticides alors que nous le savons bien, les jeunes ont besoin de repères et de limites pour se construire et travailler. On ne lutte pas contre l'absentéisme et l'indiscipline à coup d'énième convention, mais par des actions claires et pragmatiques. Le bon sens doit prévaloir.

Si l'on souhaite obtenir des résultats probants, il faut se donner des moyens adaptés et persuasifs. Ainsi pour lutter contre l'absentéisme et l'indiscipline sévère et chronique, suspendre les allocations familiales reste un moyen efficace pour amener le jeune sur le chemin de son établissement scolaire.

C'est à l'Etat d'envoyer ces signaux forts et à Vous de les relayer sur le terrain régional. A la place, nous comprenons qu'avec cette convention entre l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine, il y aura encore davantage de réunions avec des acteurs multidisciplinaires, un énième millefeuille indigeste d'actions tous azimuts, c'est-à-dire de la réunionite institutionnalisée. Et tout cela, sans même parler de coût. Si seulement le résultat espéré la lumière au bout de ce tunnel du décrochage scolaire et de la pauvreté, car c'est en effet, la pauvreté qui se trouve au bout de ces parcours scolaires chaotiques. Alors que dans le même temps, de très nombreux emplois ne trouvent pas preneurs comme par exemple dans la filière de l'artisanat.

Nous pourrions, pour conclure, sous la forme d'une courte parabole empruntée au domaine de l'apiculture, comparez ses actions déjà existantes et les nouvelles qui ne manqueront pas de venir renforcer les premières, à des ruches dans lesquelles des abeilles industrieuses s'affairaient non pas pour produire du miel et encore moins de la gelée royale, mais pour ventiler inlassablement.

Monsieur le Président et chers collègues, nous ne voterons donc pas cette convention. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Au moins, c'est sans nuance, et délicat.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous avons découvert que cette délibération concernait la Commission 7 à l'ouverture de la séance préparatoire, il y a quatre jours. J'écoutais d'autant plus attentivement le Rapporteur mais je n'ai rien compris. Vous me connaissez, je déteste ne pas comprendre et j'ai donc immédiatement plongé dans ce texte dont l'exposé ne m'avait pas livré les sens. Ce fut un terrible exercice scolastique. Après trois lectures et une transcription à l'écrit, il se maintenait abscons. Seule son ardue traduction en termes simples me le rendit intelligible. En réalité, depuis Boileau, nous savons tous que ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément.

Pardonnez-moi, Monsieur le Président, mais je dois me plier à la critique de ce texte. Cette délibération présente, de fait, un projet de convention Etat/Région tel qu'indiquait sur le document que nous avons reçu, ce qui explique son caractère non abouti. En tout état de cause, personne n'a jamais vu une convention de neuf pages, dont six de préambule développant la problématique de la pauvreté en France et omettant d'indiquer le nombre de décrocheurs en Nouvelle-Aquitaine.

Pour être claire, si vous me le permettez, Monsieur le Président, il s'agit ici de renforcer le service public régional de l'orientation en déclinant un axe spécifique pour les décrocheurs. Le diagnostic est simple. On dénombre 5 à 6 000 décrocheurs de 16 à 18 ans, en Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est la mise en œuvre de l'obligation de formation de ces jeunes. Le financement sera de 300 000 € annuels pour chaque signataire. La Région est le chef de projet.

Des moyens reposent sur quatre fiche « actions » :

- Lancer un appel à projet pour identifier les actions efficaces dans le repérage et l'accompagnement des décrocheurs
- Action 2 : recrutement de 13 postes de Référents Orientation
- Action 3 : lancer un appel à projet pour bien choisir son orientation exhortant les partenaires des territoires, acteurs de l'orientation, à identifier des circuits performants pour tous les élèves
- Et enfin, action 4 : mise en place dans chaque CIO d'un outil, la plateforme de suivi d'appui des décrocheurs, cellule de recueil des données et suivi individuel.

La délibération est simple et la convention gagnera à être synthétique et courte. Sa rédaction doit être revue.

Aussi, Monsieur le Président, les élus du Groupe MODEM - Union Centriste vous demande de la retirer et de la soumettre à notre Assemblée à la plénière de décembre, faute de quoi, dans la mouture actuelle, nous nous abstiendrons. »

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a d'autres interventions pour que Jean-Louis puisse répondre. S'il n'y en a pas, je donne la parole à Jean-Louis, qui parle Education Nationale dans le texte.

M. NEMBRINI. - Je suis d'accord. Je suis d'accord, c'est mal rédigé. Il y a six pages qui ne servent à rien, qui décrivent la situation économique de la Région, etc. Je suis d'accord, elle est mal rédigée.

J'ai accepté quand même de la présenter pour deux raisons.

D'abord pour le sujet qui est tout de même extrêmement important, et qui ne supporte pas de prendre du retard. Nous sommes dans la période où nous allons nous intéresser à l'orientation. Il est urgent de mettre tous nos moyens, et cela, avant Noël, pour que nous puissions agir pour cette jeunesse. C'est la première des raisons qui a emporté toute ma ire intérieure quant au jargon utilisé, y compris le « Neet », parce que c'est un acronyme anglais, par-dessus le marché. Alors je n'étais pas très content d'eux.

Mais la deuxième raison, chers amis, je vous la renvoie. En Commission, zéro question. Je n'ai vu aucune question. Je me doutais bien qu'aujourd'hui, tout cela allait ressortir. D'ailleurs Philippe est là, présent, pendant tout le week-end, nous avons échangé là-dessus, mais je suis resté sur cette première idée que l'intérêt de la jeunesse emportait tout le reste.

Et de fait, c'est vrai que c'est mal énoncé, mais le sens derrière est quand même clair. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de mettre davantage de moyens pour pouvoir prendre en charge ces jeunes, 16-18 ans qui sont là, que la pédagogie ordinaire ne permet pas de traiter, ne permet pas d'enseigner.

Parce que oui, Madame JOUBERT, tous vos mots-clés, je les connais par cœur. Je les ai éprouvés, je les ai même essayés figurez-vous, y compris sous la pression de quelques politiques auxquels j'étais obligé de répondre.

La suspension des allocations familiales, si vous croyez que cela marche, tout ça ? Ce serait si facile, si cela marchait. Et ce serait si facile si les jeunes étaient ceux que nous avons dans nos classes, il y a 50 ans auxquels on pouvait imposer un ordre, a priori, en entrant dans la classe. Mettons-nous à la place des enseignants, un moment. Il faut sortir des pédagogies ordinaires.

Et je pense que cette délibération, malgré tous ses défauts, porte quand même ce sens que nous pouvons mettre en œuvre. Voilà pourquoi, malgré tout, cette délibération vous est proposée aujourd'hui.

Madame COSTES, ce n'est pas 60 000 en Nouvelle-Aquitaine, Dieu merci ! Si vous permettez. C'est 60 000 en France. Je crois qu'il y en a un peu plus. Ce qui fait quand même 6 000 pour nous, c'est énorme, de décrocheurs de 16-18 ans.

Voilà, Président. Après, je peux répondre précisément à des questions, mais cela n'a pas trop de sens. La convention s'arrête en 2021. Elle est faite pour trois ans. Après, nous verrons. Là, l'Etat s'engage sur déjà 300 000 €, et potentiellement sur 900 000 € sur trois ans, plus les moyens de la Région, cela fait 1,8 M€. Cela fait des moyens qui seront au service de ces politiques de l'effort d'orientation.

Ceci, si Madame REQUENNA l'accepte, franchement, je crois que cela emporte tout le reste.

M. LE PRESIDENT. - Merci Jean-Louis. Je vais mettre aux voix.

Mme MARTY. - Monsieur le Président. Est-ce que je pourrais intervenir s'il vous plaît ?

M. LE PRESIDENT. - Madame MARTY, allez-y. Vous avez entendu ce que vient de dire Jean-Louis NEMBRINI ?

Mme MARTY. - Oui, tout à fait. Justement, je voulais préciser que j'ai posé une question en Commission, par rapport au projet qui était indiqué dans la convention, qui est effectivement très absconse.

Et puis d'autre part, par rapport aux sanctions qui peuvent se faire, par rapport aux allocations familiales. Je voulais vous dire que dans mon expérience professionnelle à une époque j'étudiais pas mal les textes qui sortaient au niveau de l'Education Nationale, et quand il s'était agi de l'absentéisme des élèves avec éventuellement des mesures de rétorsion sur les allocations familiales, je me rappelle très bien que les chefs d'établissements refusaient d'indiquer les élèves qui étaient absents, ce qui aurait pu entraîner la suppression des allocations familiales ou au moins leur diminution, parce qu'ils ne voulaient pas entrer dans un système de délation. Donc, effectivement, partant de ce principe-là, les choses ne pourront pas avancer, si l'on n'a pas un mouvement avec les membres de l'Education Nationale parce que s'il y a aucune sanction, jamais les choses ne peuvent évoluer.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame. Je pense que Jean-Louis vous a répondu tout à l'heure. Je pense que c'est un peu comme le débat que nous avons en France aujourd'hui et que différents Prix Nobel d'Economie ont pu quantifier, on va supprimer les allocations chômage à certains demandeurs d'emplois. On sait que c'est totalement inefficace, c'est même le résultat inverse. Tout cela est documenté, renseigné depuis des dizaines et des dizaines d'années, et j'avoue que vous ne me compterez jamais, pas plus que Jean-Louis NEMBRINI, pour ceux qui proposeraient de supprimer les allocations familiales, et après avoir puni les jeunes, punir leurs familles qui seront souvent dans des situations familiales difficiles.

Drôle de façon, à l'égard de certains Groupes politiques, de défendre ceux et celles qui sont en plus grandes difficultés.

Je mets aux voix cette convention.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président. J'entends parfaitement les arguments de Jean-Louis NEMBRINI et j'ai envie d'y adhérer. Pour autant, Otilia FERREIRA souhaiterait, c'est un sujet qui lui tient à cœur et qu'elle suit, une réécriture de ces pages-là. Est-ce que vous pouvez l'envisager et nous voterons dans ce cas ?

M. LE PRESIDENT. - Ce que l'on peut faire, Pascale et Otilia, sous l'autorité de Jean-Louis, on le vote parce qu'il faut lancer l'opération de suite. Mais utilisez les Commissions pour avoir.

Mme REQUENNA. - Je pense que ce qu'Otilia a soulevé n'était pas inscrit dans sa Commission, et cela a été présenté. Donc, pour le coup, c'est la raison pour laquelle elle n'a pas posé de questions à ce moment-là, et elle n'a pas fait valoir ses remarques au moment de la Commission.

M. LE PRESIDENT. - Donc acte. Je vous propose, comme le souhaite Jean-Louis - que je suis - le vote. Et ensuite, on reprend, il y a un peu de temps puisque c'est une convention sur trois ans. On retravaille donc là-dessus, et le cas échéant, on regarde avec l'Education Nationale ce que l'on peut faire comme améliorations au moins sémantiques.

Mme REQUENNA. - Très bien. Merci. Donc, nous la votons.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pascale. Donc, j'ai l'opposition du Rassemblement National, de DINA.

Tous les autres Groupes sont favorables ?

Cette délibération est donc adoptée.

N° 13

Vote sur la «Signature d'une convention triennale ETAT / REGION dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté et le décrochage scolaire»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Madame Lapouge Christelle (NI)

CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A LA MAJORITE

14 - CONVENTION DE PARTENARIAT NEO TERRA AVEC LA COOPERATION AGRICOLE

M. LE PRESIDENT. - Nous avons une délibération suivante. Je vous alerte sur le temps qui passe ; nous sommes à 14 et nous avons 29 délibérations. Je passe la parole à Jean-Pierre RAYNAUD, sur une déclinaison de Néo Terra avec la Coopération agricole.

M. RAYNAUD. - Merci Président, chers collègues. La convention qui vous est proposée au vote est une traduction concrète de l'ambition 2 de Néo Terra visant à accélérer et accompagner la transition agroécologique.

Simplement de rappeler que cette convention a été coécrite avec les coopératives. J'estime donc que c'est un mouvement encourageant de voir les coopératives se saisir des ambitions de Néo Terra et de pouvoir après les massifier auprès de ces adhérents, parce que ce sera nécessaire, si l'on veut que cette transition soit réussie.

Cette convention est également l'outil au service du Plan de relance rebond, dans le sens où elle est un vecteur de création de valeur ajoutée et de pérennité de l'emploi agricole non délocalisable sur le territoire rural de Nouvelle-Aquitaine. En effet, la Coopération Agricole Nouvelle-Aquitaine qui est la Fédération régionale des coopératives de Nouvelle-Aquitaine rassemble 250 coopératives. 63 000 agriculteurs adhérents à ces coopératives, soit les 3/4 des agriculteurs de la région, 29 000 salariés et plus de 11 Mds€ de chiffre d'affaires.

Cette convention a pour but de détailler concrètement les actions que la Fédération régionale va mettre en œuvre dans les trois prochaines années pour accélérer la transition agroécologique des coopératives de Nouvelle-Aquitaine.

Cette convention s'articule autour des six orientations politiques de Néo Terra pour l'agriculture et l'agroalimentaire que sont :

- La sortie des pesticides de synthèse. Je rappelle que les coopératives sont très engagées dans le programme de VitiRev où elles sont très volontaires sur ce sujet.
- Les retours sur les actions sur les biocontrôles où les coopératives sont membres du cluster « biocontrôle ».

Également sur l'accompagnement de la recherche, telle l'expérimentation, avec le soutien du Pôle de Compétitivité.

- Sur le développement de l'agriculture biologique, dont elles sont membres fondateurs de l'interprofession Interbio, de HVE.

- Sur la préservation de la biodiversité. Elles s'engagent également à favoriser la plantation de haies. Je rappelle que l'on va avoir avec le Plan de relance européen et national, et le FEADER que l'on va avoir sur les deux années de transition qui viennent, donc beaucoup de moyens pour pouvoir accompagner effectivement le développement des plantations de haies et - ce n'est pas le moindre - le développement également du Plan « protéines » au niveau régional pour devenir moins dépendant des protéines de l'extérieur qui viennent des Etats-Unis ou de l'Amérique du Sud.
- Sur l'atténuation du changement climatique et une adaptation au changement climatique. Je salue le travail qui a été fait par plusieurs coopératives sur le développement de la micro-méthanisation où il y a eu un programme de recherche important pour mettre au point un outil de méthanisation à l'échelle de l'exploitation, et avec un système de portage financier très innovant.
- Également le travail qui est fait sur l'agriculture de conservation et sur le label « Bas carbone » avec les productions animales pour pouvoir atteindre à terme la neutralité carbone.
- Sur l'amélioration du bien-être animal. Un gros travail est également fait. Et là, on reprend bien les objectifs de Néo Terra en ce qui concerne cela, avec une innovation, des biocontrôles. On travaille sur des phéromones pour pouvoir avoir des animaux beaucoup moins stressés. Il y a le travail sur les SIQO, les signes de qualité, pour intégrer les notions de bien-être animal dans les cahiers des charges, puisque vous le savez, il y a un gros travail qui est fait à ce niveau-là, pour reprendre en compte les notions d'environnement dans les cahiers des charges des SIQO.
- Enfin, sur l'alimentation durable, il y a un gros travail avec les coopératives sur les circuits courts et la RHD qui sont membres de la feuille de route que nous avons mise en place avec les gestionnaires de lycées. Le travail sur la mise en œuvre des SIQO et un volet social avec la responsabilité sociétale. Je sais de quoi je parle puisque j'en étais le Président à l'époque, donc où on a été les premiers à mettre en place, ce que l'on appelait le 3D, Destination Développement Durable, qui a été l'élément qui nous a amenés à la RSE. Il y a donc eu ce gros travail. Et aujourd'hui, c'est la Fédération des Coopératives qui est l'élément moteur au niveau régional sur le travail qui est fait à ce niveau-là. Je rappelle également que c'est à ce moment-là que nous avons mis en place les premières éco-conditionnalités sur les aides agroalimentaires où sur tous les investissements des entreprises agroalimentaires, il y avait une éco-conditionnalité et un engagement dans la RSE pour pouvoir prétendre à ces aides. Il y a beaucoup d'entreprises qui l'ont fait et qui en étaient très satisfaites parce qu'elles ont retrouvé de la compétitivité grâce à cela.

Cette démarche qui est présentée ici avec la Coopération agricole s'ajoute aux autres démarches qui sont engagées suite à Néo Terra notamment avec les Chambres d'Agriculture, et avec l'ensemble des filières agricoles. La première convention que nous avons signée avec la filière ovine au dernier Salon de l'Agriculture. Je crois que ce n'est pas la première convention de ce type que nous signons avec des organisations.

Il s'agit là, bien sûr, d'une convention au chapeau qui aura vocation à être déclinée de manière opérationnelle avec les différentes coopératives de la région. Ce sera une déclinaison qui sera facilitée par le nouveau dispositif que nous prévoyons de mettre en place début 2021 qui s'appelle Néo Coop, qui vise à financer un diagnostic stratégique des coopératives ainsi qu'un suivi pluriannuel qui vise à permettre la réussite de la transition qui est nécessaire pour les agriculteurs de nos territoires. Cela me paraît être un des points les plus importants de cette convention.

Voilà, Président, rapidement brossé, de manière schématique, mais vous avez les annexes de la convention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Jean-Pierre. Y a-t-il des interventions ?

Mme DIAZ. - Monsieur le Président. C'est un amendement que nous avons déposé.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Je crois que tout le monde l'a reçu, qui est relatif au bien-être animal.

Mme DIAZ. - Je vous le présente brièvement. Puisqu'il est de l'intérêt de la filière agricole de prouver qu'elle est dans son immense majorité attachée au bien-être animal, et que par ailleurs, nous estimons qu'une Collectivité territoriale doit encourager et valoriser les bonnes pratiques relatives au bien-être animal, voilà les raisons pour lesquelles nous vous proposons d'enrichir cette convention au moyen de l'amendement qui vous est présenté et qui se résume comme suit : ajouter à l'article 4.5 : « l'implantation d'un dispositif de contrôle par vidéo dans les abattoirs, l'arrêt du broyage des poussins, l'arrêt de la castration à vif, l'arrêt de l'élevage en cage des poules, la limitation de la durée de transport des animaux, et la mise en place du gazage ou de l'électronarcose afin de remplacer l'abattage sans étourdissement. »

Mme LAPREE. - Bonsoir à tous, chers collègues, Monsieur le Président. Sur la convention de partenariat Néo Terra avec la Coopération agricole, vouloir réussir la transition agroécologique et surmonter la crise sanitaire actuelle et améliorer la souveraineté du système agricole est une ambition partagée par les agriculteurs.

Favoriser une meilleure valorisation sur les marchés, proposer et développer de nouvelles filières, c'est le rôle des coopératives. Mais tout dépend par quel chemin on y va.

Tout d'abord, même si la Coopération agricole, depuis 2017, est le Syndicat professionnel unifié représentant 3/4 des agriculteurs de la région, ce projet de convention pose quand même une question, même si finalement, on s'imagine bien que ce sont toutes les sommes d'argent des différentes procédures qui les ont tentés - c'est certainement cela.

Elle n'a pas forcément été écrite en concertation, peut-être, avec toute la profession agricole, même si 3/4 c'est quand même beaucoup mais bon. Un changement ne pourra pas se faire sans une adhésion massive et totale des agriculteurs. Attention à ce point-là.

Sur le point 4, champ du conventionnement. La première des six orientations politiques de Néo Terra, la sortie des pesticides de synthèse, je vous propose d'ajouter à la suite : « et ses solutions de remplacement ». En effet, l'ambition de supprimer toujours plus d'effitaux et cela sans solution alternative parallèlement, qui laisse l'agriculteur dans une impasse et induit une baisse de récolte, donc une baisse de revenus, ce qu'aujourd'hui, aucune exploitation agricole ne peut se permettre, et qui fait surtout courir un risque important à notre souveraineté alimentaire.

Ensuite, il serait judicieux aussi d'ajouter un chapitre dans cette convention concernant un inventaire et un suivi de la faune et de la flore dans les parcelles cultivées car les plantes invasives sont en recrudescence, par exemple, le datura qui représente un risque sanitaire majeur pour les agriculteurs et les consommateurs.

Pour tout cela, l'agriculture qui nous nourrit tous est en attente d'innovation, d'aides accessibles et rapides, donc efficaces, même si elle a déjà opéré d'innombrables changements et adaptations dans ses pratiques dont il serait bon de parler plus souvent.

En ces temps troublés où l'on distingue les activités essentielles et non essentielles, il faut quand même bien réfléchir à ce sujet et être très pragmatiques. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je vous signale que nous intervenons déjà massivement notamment avec l'INRA et avec d'autres organismes de recherche pour lever les impasses que rencontrent les agriculteurs. On est en train de travailler, et je dois l'inaugurer dès que le confinement sera terminé, avec un site de l'INRA qui doit être en Vienne, je crois, sur à la fois le problème des canicules et des sécheresses, sur le type de plantes. Jean-Pierre RAYNAUD évoquait tout à l'heure VitiRev et la sortie des pesticides. Je peux vous dire que tous les metteurs en marché des différents produits de notre agriculture produit souhaitent, y compris pour ceux qui exportent, y compris le vin, le cognac, sortir des pesticides, parce qu'il suffit de faire une analyse de microtraces de métaux lourds dans une bouteille de vin pour trouver cela. Et cela peut avoir un impact commercial, comme il y a eu pour le Perier, considérable. Et je peux vous dire que ce dialogue, je l'ai eu avec les négociants de vins de Bordeaux.

On est, non seulement sur une prise de conscience de la part de la Coopération, et vous verrez dans les mois qui viennent que des grandes coopératives, et peut-être une des trois plus grandes coopératives de Nouvelle-Aquitaine va basculer sur le conseil et l'agroécologie.

Cette convention nous permet un socle pour cette transition que le monde de la coopération porte. Si nous n'avons pas le monde de la Coopération, le basculement massif, la massification du basculement des agriculteurs ne pourra pas se faire. Et là, il y a une attente, d'abord de meilleurs revenus parce que les produits seront mieux valorisés, une attente de solutions plus sobres peut-être, mais aussi plus sécurisées sur le plan de la santé, pour l'ensemble des agriculteurs.

J'ai eu l'occasion, la semaine dernière de faire une réunion sur le projet que nous portons, que l'on appelle « One Health » qui rapproche la santé végétale, la santé vétérinaire et la santé humaine, avec l'entreprise DESANGOSSE, qui est une entreprise d'Agen. Aujourd'hui, le problème que l'on a sur les produits DESANGOSSE est qu'ils sont souvent utilisés pour des raisons réglementaires dans d'autres pays, et pas en France. On a donc un travail à bas bruit à mener avec les Services de l'ANSES, avec d'autres Services pour que l'on massifie aussi l'usage de ces produits de biocontrôle.

Vous parlez aussi de plantes invasives. Je me reconnais dans votre démarche. On est en train d'y travailler. Ceci dit, pesticides, herbicides n'ont sûrement pas empêché certaines plantes invasives. Mais l'état du sol - je ne sais pas si les spécialistes ou les agriculteurs qui sont ici me contrediront - favorise les plantes invasives. Il faut donc vraiment avoir une agriculture régénératrice et défendre le vivant. Tous les écologues et tous les spécialistes de l'agronomie vous le diront. On est en train d'y travailler, notamment avec Bordeaux Sup Agro, avec le Laboratoire de l'INRA de la Grande Ferrade qui est spécialiste de l'agronomie et de la relation entre le sol et la plante, que nous allons ajouter à tous nos travaux de Néo Terra et Ecobiose et AcclimaTerra, nous allons accompagner ces recherches. J'ai appris en discutant avec la responsable de ce laboratoire de Villenave-d'Ornon de la Grande Ferrade que sur certaines terres de vignes, et cela concerne aussi le bio, il pouvait y avoir une tonne de cuivre à l'hectare.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Bien entendu, nous saluons une volonté d'accompagner la transformation de l'activité agricole et agroalimentaire avec cette convention que vous nous proposez à la signature.

Néanmoins, nous avons, là encore, le sentiment d'un document fourre-tout qui part dans tous les sens, qui ne propose pas vraiment de méthodes ni de mesures concrètes, sauf certaines déjà existantes, mais plutôt des injonctions pour laver plus blanc que blanc, sans poser aucun élément financier en soutien des transformations. Dans cette convention, nous

avons le sentiment que toute la responsabilité repose sur les agriculteurs qui, finalement, seraient mis sur le banc des accusés parce qu'ils ne vont pas assez vite.

Nous pensons qu'elle aurait mérité plus de négociations sur les projets partagés possibles avec des mesures incitatives raisonnables et positives, identifiées clairement. J'ai bien entendu Jean-Pierre RAYNAUD qui nous indiquait que cela avait été fait dans la co-construction. Sachez que moi aussi, je présente une intervention coconstruite.

Dans ce document, vous prônez les productions sous label qualité, notamment HVE, alors que nous savons tous que de nombreuses cultures, telles que les grandes cultures ou l'élevage en sont exclues, tant que les référentiels qui datent de 2008 ne sont pas modifiés. Ce document omet de parler du parasitisme et des maladies qui attaquent les cultures et les élevages du fait des échanges commerciaux mais aussi du fait du réchauffement climatique avec la punaise diabolique sur les fruits.

Nous savons qu'aujourd'hui, l'agriculture biologique ne sait pas répondre à tous les défis sanitaires, virus et bactéries en vigne, fruits et légumes, élevage, insectes en culture. Pour lutter contre ces fléaux, il faut donc un engagement - vous venez de l'évoquer - de la recherche agronomique avec les Centres régionaux d'expérimentation. Il faut aller plus loin.

Un sujet majeur pour nous également, c'est le peu de références à une action de la Région pour faciliter le recours à la ressource en eau. Une seule référence elliptique qui renvoie le sujet à la responsabilité de la Coopération agricole de Nouvelle-Aquitaine. Comment peut-on à la fois promouvoir les produits sous label qualité, le développement de petites exploitations économiquement viables, la distribution de proximité, le renforcement de la souveraineté alimentaire, sans parler, sans affirmer une volonté forte pour l'irrigation. Cette convention aurait dû inscrire cette volonté forte.

Vous êtes là, et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus l'an dernier sur Néo Terra, pour nous sur une ambiguïté majeure. Comment voulez-vous installer des maraîchers, des vergers, des cultures spéciales sans eau ? Comment développer la culture des pommes du Limousin ou de Charente si les agriculteurs n'ont pas recours à l'irrigation ? Préférez-vous offrir à vos petits-enfants des fraises d'Espagne plutôt que du Lot-et-Garonne ? Toutes les productions spécialisées de notre vaste territoire disparaîtront si l'accès à l'eau ne leur est pas permis, n'est pas favorisé. Tous nos marchés de produits frais issus de circuits courts disparaîtront dans le même temps, et il ne nous restera qu'à aller acheter les produits de nos supermarchés.

Ce sujet en appelle naturellement un autre qui est celui du capital humain, celui d'hommes et de femmes qui tiennent aujourd'hui des exploitations et qui ne pourront pas les transmettre, celui de la disparition des fermes et des exploitations sur les territoires ruraux de Nouvelle-

Aquitaine avec pour corollaire inéluctable, les jachères, prairies ou bien créations d'agromanager avec des exploitations de 500 ha de culture de céréales sans eau. Est-ce cet avenir que vous souhaitez pour notre agriculture ? Franchement, je ne le crois pas.

En revanche, je crains que vous ne vous soyez laissé enfermer dans une vision qui consiste à dire que l'eau est un moyen au seul service de l'agriculture industrielle, et polluante. Or, le sujet n'est pas là.

Le sujet, bien entendu, éminemment préoccupant de l'eau est plus vaste. La pénurie qui est aggravée par le réchauffement climatique est importante. Les nappes phréatiques sont à 30 % de leur niveau. Notre région va devenir de plus en plus chaude. Elle attire de plus en plus de population. Un agriculteur sur trois vit sur le bassin Adour-Garonne. Le déficit en eau 2050 pourrait atteindre la moitié de ce que nous consommons si la température augmente de plus de deux degrés. Vous avez évoqué ce matin les 1,2 Md de m³ d'eau auquel je suis obligée de vous opposer 34 Mds de m³ d'eau efficace qui demeurent avec une pluviométrie de 96 Mds de m³ d'eau annuelle, donc sur les 34 M avec un peu d'ingéniosité et de volonté, je pense qu'il y a moyen d'apporter de l'eau à nos agriculteurs.

Nous avons pour autant conscience de l'enjeu vital dont il s'agit, et je crois que nous y travaillons tous avec la limitation de l'imperméabilisation des sols, le renouvellement des réseaux, la protection de la nature et de la biodiversité, la rénovation de logements vacants, plutôt que la construction, la végétalisation des villes également.

Monsieur le Président, je crois que cette convention n'aurait pas dû balayer ce sujet mais au contraire, véritablement, se l'approprier. Je pense qu'au fond de vous, c'est cette volonté que vous avez. Ce n'est pas ce qu'il en résulte. J'aurais aimé que nous fassions finalement nôtres, les mots du Président du Comité de bassin Adour-Garonne qui a été votre homologue au Conseil Régional de Midi-Pyrénées, mots que j'ai extraits d'un article d'une Tribune parue dans « Les Echos » qui abordait les chiffres que je viens d'évoquer et qui, concernant l'agriculture, disait que « les adaptations y compris agricoles seront longues à mettre en œuvre parce que l'on ne modifie pas d'un trait de plume les modes de production qui ont mis des générations à aboutir, et qu'il y va non seulement de la culture mais aussi des moyens de financement. ».

Monsieur le Président, en conclusion, il s'agit pour nous d'une convention inaboutie. Il manque un élément fondamental. C'est pour nous une convention de reconquête de votre aile verte qui vous contraint depuis plusieurs semaines. Cette situation nous confirme ainsi que si l'amour est un art difficile, éviter la rupture l'est bien encore davantage. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vous laisse la responsabilité de cela. J'ai l'impression que c'est le seul argument que vous avez. J'aimerais dire deux mots, et puis je laisserai Jean-Pierre répondre en professionnel.

D'abord, sur la transition agroécologique, je rappelle que la Région Aquitaine, à l'époque, il y a 15 ans, a mis en place des dispositifs de certification AREA, pour Agriculture Respectueuse de l'Environnement, que nous avons, à chaque fois, coconstruits avec la profession agricole, ces structures, ces dispositifs, que nous accompagnons d'une manière très volontaire - allez en discuter avec les chercheurs de l'INRA - toutes leurs recherches y compris pour trouver des alternatives aux dispositifs pesticides et herbicides, qu'une des plus grandes coopératives, alors peut-être pas celle qui vous est la plus proche, encore que cette coopérative MAÏS ADOUR, pour ne pas la nommer, est en train de basculer beaucoup sur le bio, même son Président a une partie de ses surfaces en bio, que nous accompagnons - je ne sais plus qui parlait, je crois que c'est vous Pascale - les Centres régionaux de recherche, notamment sur les fruits et légumes, c'était IFL. Qui les finance ? C'est la Région. Il ne s'agit donc pas de dire que nous ne faisons rien. Je n'ai pas les sommes en tête - peut-être que l'on peut me les donner - mais ce sont des sommes considérables, avec des projets de recherches pour répondre justement au niveau des impasses.

Sur l'accès à l'eau, d'abord l'accès à l'eau ne concerne pas toute l'agriculture, mais il est évident qu'il faut qu'il y ait un accès à l'eau. Je pense au maraîchage, effectivement aux pommes du Limousin, aux noisettes du Lot-et-Garonne. On voit bien qu'il y a là, un problème d'accès à l'eau et que cela fait l'objet d'un Groupe de travail dirigé par Alain DUPUIS qui est le patron de la ENSEGID, qui est le spécialiste de l'eau dans AcclimaTerra, qui va réunir l'ensemble des acteurs, parce que ce problème du stockage de l'eau, en cas de pluies abondantes, se règle territoire par territoire. Il ne se règle pas selon un modèle qui peut exister dans le Lot-et-Garonne, qui peut exister dans les Landes, qui peut exister dans d'autres départements.

Le problème de l'accès à l'eau, je partage ce que dit Martin MALVY, doit se faire dans le cadre d'un accompagnement. Vous parliez des nappes phréatiques dont une partie, sauf celles qui sont vers l'ouest de la région, a beaucoup baissé. Si aujourd'hui - et je vous demande de réfléchir à cela - nous ne réfléchissons pas à cette transition, alors à ce moment-là, dans dix ou vingt ans, les agriculteurs nous diront que nous n'avons rien prévu, que nous ne leur avons rien dit. Ce serait à la fois pour nous, et pour moi notamment, ou pour Jean-Pierre, de la lâcheté, et bien entendu, nous mettrons en place, surtout pour les petites exploitations, ce qu'il faut de moyens d'accompagnement.

Sur le capital humain, on a participé - je pense que Bernard UTHURRY s'en souvient peut-être, à une formation au Lycée Agricole d'Oloron, sur de nouveaux agriculteurs ou de nouvelles

agricultrices, cadre familial d'ailleurs. Sur la vingtaine, il y avait un seul cadre familial, sauf 1 sur 19. Tous les jeunes étaient pour la transition agricole, agroécologique. Tous, quelle que soit la taille de l'exploitation.

Et je pense qu'aujourd'hui, face à un problème de difficultés d'installations, il y a les problèmes fonciers, on prendra des initiatives. Mais il y a aussi des problèmes d'attractivité du métier. Si vous voulez garder ce métier avec de grosses machines qui sulfatent à tour de bras, et qui ont une image dans la société plutôt catastrophique, vous ne trouverez personne très vite, dans l'élevage, dans les cultures végétales, partout. C'est cet accompagnement que l'on porte dans le cadre d'un contrat. Il n'y a pas tout. Jean-Pierre RAYNAUD vous le disait tout à l'heure, ce sera décliné. Il y a tout un travail de recherche à faire pour basculer, mais nous sommes dans la continuité de ce que nous faisons depuis dix, quinze ans.

M. BAUDE. - Président. Je vais prendre le relais, si vous voulez bien, à la place d'Alice. Merci. Elle m'a envoyé son texte et donc, c'est en son nom que je parle, et au nom du Groupe bien évidemment.

Président, mes chers collègues. On ne peut pas être contre le fait que la Coopération agricole réinterroge sa raison d'être et engage une transformation profonde, puisque l'agriculture et l'alimentation sont face à des attentes sociétales et à des enjeux majeurs. Ils ont été d'ailleurs évoqués, que ce soit sur le plan socio-économique, environnemental ou climatique, la Coopération doit reconsidérer ses services et ses missions. Plusieurs études et enquêtes sérieuses sur les coopératives agricoles ont montré comment depuis, en réalité, les années 90, elles ont peu à peu dérivé vers un modèle plus proche de sociétés capitalistiques que de l'économie sociale et solidaire, modèle dont elles se réclamaient à l'origine. Pourtant, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a eu des dérives dans lesquelles ils ont entraîné une grande partie du monde agricole : courses au bas coût aux dépens de la valeur ajoutée et des revenus des agriculteurs, productivisme aux dépens de l'environnement, politique d'exportation plutôt que développement des circuits courts.

Cette convention Néo Terra pourrait donc être un grand pas vers un changement du modèle agricole avec des choses qui vont dans le bon sens, mes chers collègues, la formation, la promotion de l'agriculture biologique, le soutien à la diversification des cultures et à l'autonomie protéinique, la préservation de la biodiversité ou encore l'amélioration du bien-être animal. Mais lorsque l'on entre dans les détails de cette convention, on trouve aussi beaucoup d'éléments qui font craindre, au minimum, une politique des petits pas et d'ailleurs j'ai envie de dire que certaines actions prévues sont même carrément préoccupantes. La promotion de l'agriculture de précision, qui est évoquée, - c'est une des marottes bien connues d'ailleurs des tenants de l'agriculture conventionnelle - qui cherche en réalité avec ces méthodes-là, à

la perpétuer. Je ne vais pas entrer dans le détail de ce débat sur le volet environnemental, mais je vous invite, malgré tout, mes chers collègues, à prendre connaissance de l'analyse qu'a fait la Fondation Nicolas HULOT, sur cette agriculture de précision. Les conclusions indiquent qu'elle va, entre autres, contribuer à maintenir le surendettement des agriculteurs et continuer à détruire de l'emploi agricole.

On trouve aussi dans cette convention, au prétexte de l'atténuation du changement climatique, la mise en avant des cultures intermédiaires à vocation énergétique, pour les méthanisateurs, donc là aussi des sources d'inquiétudes, même s'il y a un certain nombre de projets qui peuvent être vertueux, celle des biocarburants, là aussi inquiétants, ou encore les réserves de stockage pour l'irrigation avec tout le débat que nous avons eu à de multiples reprises dans cet hémicycle. Toutes choses qui, au contraire de résoudre les problèmes à venir, surtout si elles ne sont pas encadrées ou précisées, contribuent de notre point de vue à les aggraver.

Quant à la promotion de la certification HVE, Haute Valeur Environnementale - et c'est un signe d'ailleurs de notre point de vue - même si Jean-Pierre RAYNAUD dans sa présentation l'a mise en avant, elle est placée dans cette convention avant le bio, ce qui n'est pas anodin. C'est vraiment là, avec ce HVE, une vraie différence qu'il y a avec nous, puisque pour nous, la Haute Valeur Environnementale, c'est ralentir dans la mauvaise direction, là où toutes les urgences nous poussent à changer au contraire de direction. D'ailleurs, l'actualité, il y a quelques temps, nous a montré le taux élevé des pesticides dans un certain nombre de vins de Bordeaux, estampillés HVE, et nous nous inquiétons que la Région fasse largement, et de notre point de vue trop largement, la proposition du HVE, car il ne permettra pas d'atteindre l'objectif de sortie des pesticides, en plus de ne pas valoriser la production comme le permet le bio. On constate clairement que dans la tête des consommateurs, ils ne sont pas prêts à payer beaucoup plus cher pour du HVE qu'ils ne connaissent pas, qu'ils ne comprennent pas là où le bio est bien identifié.

Donc, voilà, chers collègues, nous souhaitons vivement que les coopératives agricoles impulsent un vrai changement pour le bénéfice de leurs adhérents et globalement de la société dans son ensemble, mais les points que je viens au nom d'Alice de souligner nous semblent incohérents par rapport aux ambitions affichées et donc cela nous conduit à nous abstenir sur cette délibération. Merci, mes chers collègues, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - J'avoue que je suis très surpris, Vital. Tu lis un texte, mais je suis très surpris. Cela ouvre la voie à des discours dans l'Opposition. On a toujours dit qu'il fallait des paliers. Même HVE, c'est moins 50 %. On peut ne pas le dire, et puis laisser le boulet

devant nous, parce que l'on aura été lanceur d'alerte. On aura bonne conscience, mais sur le terrain, rien ne se passera.

Sur l'agriculture de précision, cela permet de descendre massivement, soit le traitement de toute une parcelle en faisant que les ares qui sont concernées par l'attaque d'une maladie.

Ensuite, quand je regarde les problèmes de l'eau, personne dans cette Assemblée n'a dit qu'il ne fallait pas que l'on stocke l'eau. Personne. Il faut que l'on arrive à trouver une solution qui fasse en sorte qu'aujourd'hui dans certains endroits, le prélèvement sur les nappes, n'importe quand, est péjoratif pour le maintien des nappes. Il faut que l'on retrouve le cycle long de l'eau. Il faut parfois que nous le ralentissions, et je trouve que ce texte met le pied à l'étrier de 2/3 des agriculteurs pour baisser. Là on est fin 2020, on s'est fixé 2030. Comment voulez-vous si l'on stigmatise l'ensemble de la profession agricole, qu'elle nous fasse confiance ? On a un texte où la profession agricole, 2/3 des agriculteurs nous font confiance. Il n'est pas parfait. Moi-même, j'ai pu faire des remarques, notamment on ne précise pas, ce qui pourrait être mis en avant, tous les travaux de recherche pour répondre aux impasses des agriculteurs. Faut-il que l'on retarde cet accord massif de 2/3 des agriculteurs à travers la coopération ?

Sur un problème que vous évoquez, que vous appelez l'agriculture de précision, quel est le problème ? Le problème, c'est d'inventer le matériel agricole qui sache se passer d'intrants. C'est cela l'agriculture de précision, en dehors de ce que je disais tout à l'heure. Supposons que l'on soit capable de reconcevoir ce matériel agricole en Nouvelle-Aquitaine, vous imaginez l'impact en matière d'emplois que cela peut donner dans toutes nos campagnes ? Et ce matériel agricole, chaque agriculteur ne va pas l'acheter. Il y a une structure qui s'appelle le CUMA pour Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles. Il sera mutualisé, par définition. Donc, on aura un double effet positif, premièrement, création d'emplois, conception, innovation, et en même temps, une utilisation qui va permettre par exemple, c'est le projet VitiRev : comment fait-on aujourd'hui pour désherber sous les rangs de vigne ? On ne va pas faire appel à la main-d'œuvre émigrée ? Donc, il faut que l'on trouve le matériel de précision qui va permettre, sans détruire les pieds de vigne, de faire le travail.

M. BITEAU. - Je vais essayer de reprendre deux ou trois sujets. Je mesure complètement le pas de ce qui est rédigé dans cette convention, pour avoir été dans ma vie Directeur adjoint d'une très grosse coopérative, et donc pour savoir pertinemment que ce qui fait la marge bénéficiaire des coopératives, ce sont les intrants dont vous venez de parler, Monsieur le Président. Ce n'est pas la collecte des céréales. Où ils gagnent de l'argent, c'est sur la vente des pesticides, des engrais de synthèse et des semences. C'est sur les intrants.

Commencer dans une convention à vouloir s'attaquer à ce sujet-là de la part des coopératives, je mesure le pas que consiste cette avancée, et je salue le travail qu'a pu faire le binôme, Jean-Pierre RAYNAUD et Charlotte NOMME, sur ce sujet-là, parce que ce n'est pas une chose aisée que d'aller s'attaquer chez les coopératives et chez les négociants, les organismes stockeurs, en général, sur le sujet des marges bénéficiaires que représentent les intrants qui sont le principal sujet des marges bénéficiaires des coopératives.

En revanche, sur les sujets d'agroécologie, et je vais prendre le contre-pied de Pascale, même si je l'aime beaucoup, parce qu'elle nous dit que l'on n'a pas d'alternative. Véronique LAPREE a dit aussi cela. On a une alternative qui s'appelle l'agroécologie, et c'est là, où peut-être à l'instar de ce que j'ai dit d'ailleurs tout à l'heure sur la CACG, il faut accompagner les coopératives pour qu'elles soient prescriptrices d'agroécologie. La vraie définition de l'agroécologie est celle qui n'utilise plus de substances de synthèse, parce que les substances de synthèse empêchent l'agroécologie.

La question du datura qui a été évoquée tout à l'heure, et Monsieur le Président, vous évoquiez la dégradation des sols que peut provoquer l'usage des pesticides ou des engrais de synthèse, eh bien, le datura - je vous invite à lire l'excellent ouvrage de Gérard DUCERF qui s'appelle « Les plantes indicatrices » - est une plante indicatrice de sols saturés en pesticides. La solution pour lutter contre le datura ce n'est pas d'utiliser de nouveaux pesticides, c'est d'arrêter d'en utiliser. Et j'en veux pour indicateur, ceux qui sont des bios historiques et qui n'utilisent donc plus de pesticides, n'ont plus de datura. C'est donc bien la preuve que l'agroécologie, c'est celle qui se passe des pesticides.

Là, où il y a peut-être une divergence, c'est sur la transition, ce que vous venez d'évoquer Monsieur le Président, avec la réduction de doses. Aujourd'hui, effectivement on passera sûrement par-là, mais il faut que l'on aille très vite, et que l'on passe rapidement cette étape de réduction de doses, parce que les réductions de doses restent quand même encore des pesticides. On continuera de faire fausse route même si l'on en utilise moins. J'entends la logique de transition, mais si l'on veut vraiment avancer sur l'agroécologie, il faut arrêter les pesticides. C'est d'autant plus vrai que sur le plan sanitaire, sur le plan de la santé, depuis le début des années 2010, on a des études qui font la démonstration que sur les pesticides, ce n'est pas la dose qui pose problème, c'est l'exposition quelle que soit la dose, notamment avec les perturbateurs endocriniens, dont on sait qu'ils sont plus dangereux à faibles doses qu'à fortes doses. On voit bien que la réduction de doses ne constitue pas la réponse.

Commencer à ouvrir et donc à mettre le pied dans la porte - je sais que c'est une expression que vous utilisez de temps en temps - avec la Coopération, avec ce que je viens de dire, c'est probablement une étape intéressante, mais il faut aller plus loin.

On parlait de co-construction tout à l'heure, je pense qu'il faut intégrer aussi les attentes sociétales. Je l'ai dit tout à l'heure au sujet du DOB, où je disais qu'il fallait attendre les attentes sociétales quand on engage de l'argent public pour que les solutions que l'on apporte fassent adhésion chez le monde agricole, mais aussi chez le contribuable, parce qu'ils ont leur mot à dire.

Et puis, le dernier sujet, l'eau. Personne, et j'insiste Monsieur le Président, personne ici n'est contre l'irrigation. Personne ici remet en cause l'intérêt de l'irrigation en agriculture. Je n'ai jamais entendu cela ici. Continuer de véhiculer ce propos-là - allez, je vais le dire - c'est de la démagogie. Le sujet c'est le stockage, et le stockage de l'eau - je suis désolé Pascale, je ne t'ai pas interrompue, Pascale - Personne ne dit qu'il ne faut pas stocker d'eau non plus. Il faut le faire intelligemment. Et faire intelligemment l'eau, ce n'est peut-être pas stocker pour préserver les volumes que les irrigants historiques bénéficient depuis le début des années 70. C'est peut-être mieux la partager, la rendre accessible à des nouveaux agriculteurs.

Le Président parlait d'installations tout à l'heure, eh bien dans des projets d'installations, l'irrigation peut être la réponse pour une installation, sauf que dans la majorité des projets de stockage, il n'y a pas de place pour dégager des volumes à l'installation. Et donc, c'est cela les sujets sur lesquels il faut que l'on travaille. Ce n'est pas de dire : pas d'irrigation, pas de stockage. C'est si on doit stocker, a fortiori, avec de l'argent public, c'est pour tout le monde.

Quand le Président dit qu'il n'y a pas d'agriculture sans irrigation, je dis chiche. Laissons arriver l'eau pour tout le monde. Mais il faut construire les projets autrement. Sur le projet qui nous sépare en Deux-Sèvres, aujourd'hui, on a un projet qui sanctuarise les volumes pour 10 % des irrigants sur le bassin-versant du Marais Poitevin. Est-ce que c'est satisfaisant ? Non.

Il faut que l'on repense les sujets et intégrer des attentes sociétales et une trajectoire à 30 ans, parce que quand on fait des bassines, ce n'est pas juste pour les 4 ou 5 prochaines années. On engage des investissements pour les 30 prochaines années. Il faut donc intégrer le changement climatique dans ces projets-là, et donc sanctuariser des volumes en n'intégrant pas ce que cela représente en termes de changement climatique, on fait aussi fausse route, et on le fait avec des volumes d'argent public, qui sont colossaux.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président. Notre Groupe votera cette délibération pour plusieurs raisons.

D'abord, j'aime bien que l'on fasse de l'accompagnement à la transition. Je n'aime pas trop les démarches forcées. Ceci dit, la démarche nécessite, et vous le savez, les engagements financiers qu'ont les agriculteurs sur des modèles agricoles qui leur ont été imposés.

La situation agricole aujourd'hui est extrêmement tendue qu'il s'agisse du monde viticole, du monde de l'élevage, le monde agricole en général. La situation est extrêmement compliquée et tendue pour eux. A chaque fois que l'on prend ce sujet, il faut le prendre avec précaution parce que socialement - et je le dirais à mes collègues du Rassemblement National - sur l'agribashing qui circule depuis trop longtemps ici, le moral des agriculteurs n'est pas forcément le mieux et au beau fixe aujourd'hui.

Pour autant - et cela est pour Benoit - depuis 2007 déjà, NICOLINO avait publié sur les pesticides. J'étais intervenu d'ailleurs en débat avec Dominique VOYNET sur le sujet où à l'époque elle était Ministre de l'Environnement et où elle m'avait dit que son Président de la République ne l'avait pas suivie sur ce sujet-là, et que les agriculteurs étaient des imbéciles parce qu'ils ne mettaient pas leurs masques. J'avais été quand même assez outré sur la réponse. Elle est restée pour très longtemps.

Parce qu'aujourd'hui, je crois que Madame JEANSON pourra travailler dessus, mais je crois que le meilleur modèle pour faire avancer ce sujet, c'est notamment les particules dangereuses pour la santé qui font des dégâts aujourd'hui chez les agriculteurs, et pour lesquels ils ne sont pas responsables des produits qu'ils ont utilisés ou qui leur ont été imposés. J'en veux pour preuve aussi, il y a 15 ou 20 ans, des traitements qui prenaient une partie d'arsenic, pour lesquels les dégâts environnementaux et probablement humains ont été lourds de conséquences.

Ce sujet n'est donc pas anodin. Il y a des familles, des vies économiques, un environnement. Ce sujet doit mériter d'être travaillé sur le temps. Même si Benoit dit qu'il y a urgence, il y a derrière des modèles agricoles à changer, des choses à faire bouger. Je crois que la démarche de la coopérative est assez saine pour voir une révolution, malgré tout, dans l'objectif qui est mis en place, notamment sur la condition animale, parce que, à croire tous les gens de la planète aujourd'hui, les agriculteurs sont des gens qui pratiquent la maltraitance animale. C'est faux.

Je considère qu'aujourd'hui, il faut être très prudents sur ces sujets-là. On fait passer dans l'image de tous nos concitoyens que le monde agricole est un monde de pollueurs, de tueurs qui pratiquent la maltraitance. Je réfute cette chose-là.

Pour répondre à mes collègues du Rassemblement National, sur leur motion, je trouve que, bien que je vous aie dit que je pensais quand cette situation actuelle que vit le monde agricole, il fallait être prudent sur cette situation-là, mais il faut rappeler que l'implantation du dispositif de contrôle a déjà été pas mal traitée à l'Assemblée Nationale et notamment sur les problématiques des salariés dans ces entreprises-là, et qu'il y a des accords parfois ici ou là, mais qu'elles relèvent quand même d'un certain sujet qui embarrasse le monde des salariés.

Sur l'arrêt du broyage des poussins, aujourd'hui, le choix de passer sur une sélection embryonnaire ne porte pas ses fruits véritablement, et la filière a déjà engagé un choix de récupérer la filière « poussins » pour en faire une filière de coquelets. C'est en cours de mise en route.

L'arrêt de la castration à vif pose des problèmes aujourd'hui sur la qualité de la viande et sur les odeurs, et vous le savez très bien.

L'arrêt de l'élevage de volailles en batteries, aujourd'hui, on est sur cette année à 9 millions d'élevages alternatifs de poules qui est arrivée.

La limitation de la durée des transports a été traitée au niveau européen.

Et sur l'abattage rituel, parce qu'en gros c'est l'abattage rituel que vous ciblez là, la Cour de Justice Européenne s'est prononcée sur l'abattage religieux. Je pense qu'aujourd'hui, ce débat-là devrait être au niveau européen. C'est aux 27 d'interdire ce type d'abattage, mais ne pas mettre en concurrence nos filières nationales et régionales, parce qu'il pourrait être mis en place au niveau européen.

Je vous remercie.

M. MOREAU. - Je voulais intervenir de mes Deux-Sèvres par rapport à tous ces débats un peu enflammés sur un sujet qui, à chaque fois, fait un peu polémique. Je vais intervenir en parlant des adhérents de coopératives que je connais, et qui sont déjà passés pour certains en HVE3 ou d'autres en bio, depuis quelques temps, et qui voient cette convention d'un très bon œil parce qu'elle va permettre à la coopérative à laquelle ils sont adhérents, de pouvoir les accompagner dans leur changement de pratiques, qu'ils veulent eux-mêmes mettre en place, rapidement.

J'en veux pour preuve certaines coopératives, une coopérative proche de chez moi qui s'appelle Sèvre et Belle qui vient de passer un accord avec une minoterie pour valoriser un blé HVE3, 50 eurotonnes supplémentaires, un blé normal. La plupart des adhérents de cette coopérative qui sont HVE3 me disent que c'est le moyen pour eux d'aller vers le bio, et que c'est une étape très intéressante.

Je pense que cette convention, au contraire de tout ce qui a été dit, porte en elle, finalement, un véritable changement de pratiques, sur la durée, et je m'en félicite. Je trouve que les reproches qui sont faits, me paraissent assez faux parce que l'on sent bien à travers cette convention, à travers un certain nombre de coopératives, plutôt des petites d'ailleurs il est vrai aujourd'hui, cette volonté de changement, mais surtout un besoin d'accompagnement et de reconnaissance du métier de l'agriculture. Je trouve que c'est très positif.

Enfin, sur le dossier qui fait très polémique en Deux-Sèvres, puisque j'en ai l'occasion, sur l'eau, je voulais quand même dire que ce qu'il y a de très important, c'est de tenir le même discours dans un hémicycle et en dehors de l'hémicycle. Moi, en tout cas, mon discours a toujours été le même. Je considère que ce protocole de (*inaudible*) n'est pas totalement abouti, parce qu'il reste des engagements individuels et collectifs des agriculteurs, à régler. Et lorsqu'il sera réglé, je pense qu'il sera quand même d'un niveau très satisfaisant.

C'est pour cela que je pense qu'un projet de territoire, et demain cette nécessité d'accompagner les agriculteurs en termes d'irrigation, pour le plus grand nombre, mais c'est vrai je suis d'accord avec Benoit BITEAU sur ce sujet-là, je pense qu'il y a un vrai besoin de transparence des volumes, de partage des volumes notamment pour l'installation et vers les agriculteurs, éleveurs et le maraîchage, et aussi une volonté de diminuer les prélèvements d'été car je pense que le principal sujet est de diminuer les prélèvements d'été.

Voilà, ce que je voulais vous dire, Monsieur le Président, et chers collègues, en me réjouissant de cette convention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Guy. J'ai oublié de répondre, mais Vital lisait un texte tout à l'heure. Sur les CIVE, vous savez ces cultures intermédiaires, on l'a regardé avec Françoise COUTANT à diverses reprises parce qu'il y a des projets intéressants : fixer l'azote, améliorer le sol, pomper un certain nombre d'intrants pour alimenter des méthaniseurs, c'est plutôt positif. Il n'y a pas eu de problèmes. On a voté un certain nombre de projets de ce type qui montrent que l'on sait accompagner dans le cadre de la transition, les agriculteurs et que d'une certaine manière la relation de confiance que l'on a avec le monde agricole est un gage de massification et d'accélération de cette transition.

S'il n'y a pas d'autres intervenants, je vais redonner la parole à Jean-Pierre.

M. BERGÉ. - Extrêmement rapidement, je ne vais pas essayer de me donner une contenance parce qu'il y a des experts qui se sont exprimés aujourd'hui, là-dessus. Simplement, par rapport à la méthode, il nous semble qu'il ne peut pas y avoir de transition sans adhésion des acteurs. Il me semble qu'avec cette convention, on enclenche le sens de l'histoire, et je pense qu'il est partagé. C'est pour cela que notre Groupe votera « pour ».

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Mathieu. Je partage, bien sûr, totalement. Jean-Pierre, peut-être des réponses aux questions.

M. RAYNAUD. - Tu as amené pas mal de réponses aux questions qui ont pu être posées. Je voudrais dire, à l'image de la Coopération, on a l'image d'une dizaine de coopératives au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine, de grosses coopératives polyvalentes qui sont sur une multitude de métiers, de grosses structures, mais il y a 250 coopératives. Guy MOREAU

l'a évoqué, il y a des petites coopératives qui font des démarches avec de la recherche de valeur ajoutée qui sont remarquables.

Il ne faut pas que vous ayez que l'image des grosses multi-métiers. C'est vraiment un tissu de coopératives qui travaillent au quotidien pour pouvoir améliorer la compétitivité de notre agriculture, avec des fois des réussites et d'autres fois pas, mais c'est le cas.

Par contre, Véronique LAPREE parlait que l'on n'avait pas forcément concerté tout le monde. Pour ce qui concerne la Coopération agricole, on a travaillé avec la Fédération régionale qui représente l'ensemble des coopératives. Effectivement, on n'a pas concerté toutes les coopératives de la région, mais leur représentant.

On disait aussi qu'il n'y avait pas d'engagements financiers. Il y aura des engagements financiers, le jour où l'on va mettre en place nos coop, où l'on va travailler sur les diagnostics stratégiques avec des accompagnements qui iront bien sûr derrière, où là, on pourra vérifier si l'on est dans le cadre de la convention que l'on vient de signer, et l'on pourra travailler à ce moment-là. On a prévu un certain budget pour 2021, pour pouvoir mettre en œuvre ce dispositif de Néo Coop.

Sur HVE, on a mis HVE avant bio. On aurait pu faire le contraire. Je crois que l'on ne peut pas contester à la Région, quand même, son engagement sur le développement de l'agriculture biologique avec le Pacte Ambition Bio où l'on a quand même mis des moyens importants. Je crois qu'au niveau national, les responsables de l'agriculture biologique souhaiteraient que ce que l'on a fait en Aquitaine ait pu être fait partout. Donc, je crois que l'on a accompagné.

On va aussi travailler sur HVE. Effectivement, c'est un dispositif qui mérite d'être amélioré. C'est une certification qui a été surtout développée pour la viticulture, et l'on est en train de travailler à l'évolution du cahier des charges pour permettre, sur tout ce qu'il y a en polyculture et polyculturel d'élevage, de pouvoir accéder plus facilement. Ce n'est pas de diminuer les contraintes, mais il y avait quelques sujets qui mettaient l'accès un peu difficile pour certains agriculteurs, et là, on y travaille.

Sur l'accès à l'eau, je ne reviens pas dessus. Je me dis que notre convention ne doit pas être si mal que cela, parce que pour certains cela va trop loin, pour d'autres pas assez. Je trouve que finalement, c'est peut-être que l'on n'est pas si mal que cela. En tous les cas, on sait bien que la Région Nouvelle-Aquitaine, comme Occitanie et comme PACA derrière, vont être des régions qui vont souffrir le plus du réchauffement climatique. Il faudra essentiellement que l'on soit sans doute avec des réserves, mais que l'on soit hydroéconomes aussi.

Je crois que les engagements que l'on avait pris dans Néo Terra, on le voit bien tous les ans ou pendant la période d'été, il y a des restrictions à l'irrigation. Donc, autant les anticiper et s'y préparer pour pouvoir être plus forts demain.

Président. J'ai à peu près fait le tour des sujets que tu n'as pas traités.

M. LE PRESIDENT. - Merci Jean-Pierre. On va passer au vote. Je vais faire le tour.

Mme LE GUEN. - Madame LE GUEN, et son Groupe, après avoir étudié en profondeur la délibération, ne vous en plaise, votera « pour ».

M. COLOMBIER. - Il faut voter l'amendement avant.

M. LE PRESIDENT. - Il y a l'amendement. Je crois que ce qui vous a été dit un peu partout le monde, c'est que soit c'est déjà dans ce que nous avons évoqué, soit cela ne dépend pas de nous, donc je ne vous propose pas de voter cet amendement.

Qui est pour l'amendement ?

Le Groupe Rassemblement National.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Cet amendement est donc rejeté.

Alors, je refais le tour.

Madame LE GUEN et son Groupe ?

Mme LE GUEN. - Pour.

M. LE PRESIDENT. - Eddie PUYJALON, pour.

Rassemblement National, abstention.

Pascale ?

Mme REQUENNA. - Abstention.

M. LE PRESIDENT. - Pierre ? Abstention.

Qui s'abstient ?

Mme MOEBS. - Notre Groupe aussi s'abstient.

M. LE PRESIDENT. - Drôle de conjonction politique.

Qui est pour ?

Ce texte est donc adopté.

N° 14

Vote sur la «Convention de partenariat Néo Terra avec la Coopération Agricole»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Le Mouvement de la Ruralité, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Madame Lapouge Christelle (NI)

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

ABSTENTION : Parti Socialiste et Apparentés (1), Ecologiste et Citoyen-EELV, Mo-dem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

M. LE PRESIDENT. - Je remercie Jean-Pierre, Laurent et Charlotte d'avoir avancé là-dessus. Je pense que l'on saura se souvenir qui a été à l'œuvre sur la transition agroécologique.

Je vous rappelle qu'il est 20 h 30. Je ne sais pas si l'on a fait, moi pas, mais il faut que l'on avance ! Je vais peut-être vous bousculer. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de choses à préciser.

15 - CONVENTION NEO TERRA ENTRE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE

M. FROUSTEY. - Monsieur le Président, chers collègues. Cette convention-cadre, la première de ce type sur le territoire régional, revêt à mon sens une importance particulière pour trois raisons.

D'abord, elle s'inscrit dans une continuité de coopération entre nos deux Collectivités déjà contractualisées précédemment notamment dans le cadre d'une convention territoriale d'exercices concertés signée en 2018. En ce sens, elle renforce le lien entre le Département du Lot-et-Garonne et la Région autour d'objectifs et d'actions communs, identifiés.

Ensuite, elle consacre le partage entre le Département du Lot-et-Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine, d'un constat. La transition est indispensable, elle doit être rapide et partagée. Elle doit se traduire par un changement de cap, avec, pour le Département du Lot-et-Garonne la mise en place de la mission d'information et d'évaluation sur la transition énergétique et écologique en novembre 2019, et pour la Région, bien sûr, la feuille de route Néo Terra en juillet de cette même année.

Enfin, cette convention confirme par l'adhésion à la marque Néo Terra, la volonté commune d'accélérer et de massifier les actions vers les transitions énergétiques et écologiques en respectant les conditions de cette labellisation, c'est-à-dire des projets transversaux, concertés, éco-conçus, évalués, rattachés à au moins une ambition à Néo Terra.

Elle précise six enjeux prioritaires dans les domaines sociaux, environnementaux, économiques ou d'aménagements pour les générations actuelles et futures. De plus, cette convention permet de clarifier les interventions de chacun en évitant ainsi les pertes en ligne entre les politiques respectives de nos deux Collectivités, et d'assurer ainsi une lisibilité, une appropriation des ambitions et des actions Néo Terra, vis-à-vis de nos concitoyens.

Il s'agit aussi, et surtout, de passer de l'engagement de principe à l'action véritable. Dans cet esprit, elle prévoit une évaluation formalisée. La Commission Transition énergétique et écologique en a largement débattu, et a souhaité que les critères de cette évaluation soient précisés pour mieux suivre opérationnellement les conventions et les engagements.

Chers collègues, cette convention est la première de ce type. D'autres Collectivités s'engagent déjà dans cette démarche. Il faut souhaiter que les autres Départements et d'autres nombreuses Collectivités suivent pour que les territoires soient embarqués comme Néo Terra l'ambitionne, et comme nous en avons majoritairement la volonté. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pierre. Je ne sais pas si Reine-Marie WASZAK veut ajouter quelque chose.

M. FROUSTEY. - Reine-Marie m'a chargé de l'excuser, elle a dû partir précipitamment.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des interventions ?

Mme COSTES. - Monsieur le Président, chers collègues. Cette convention Néo Terra entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département du Lot-et-Garonne que vous nous présentez aujourd'hui sera débattue le 20 novembre prochain dans l'Assemblée départementale. Aussi, je me permettrais d'ores et déjà d'émettre des réserves sur cette convention qui ne manquera pas de faire l'objet de débats dans un département aussi rural et agricole que le Lot-et-Garonne.

En effet, la feuille de route Néo Terra avait déjà fait couler beaucoup d'encre lors de sa présentation en juillet 2019 au sein de l'Assemblée régionale, soulevé de nombreux doutes et d'inquiétudes quant à sa mise en œuvre. Elle était loin de faire l'unanimité d'autant plus que toutes les politiques publiques portées par la Région ont été impactées. Déjà, nous avons pu observer que des structures, qui auraient pu bénéficier d'un accompagnement régional, ne sont plus éligibles car les critères ont été revus, tout particulièrement dans le domaine de l'agriculture, mettant ainsi en difficultés des acteurs déjà fragilisés. Ce ne sont pas les bilans que vous avancez, ni les exemples que vous donnez, qui sont de nature à redonner la confiance nécessaire à embarquer *(inaudible)* Monsieur le Président dans la transition énergétique et écologique que vous appelez de vos vœux.

Les constatations que vous évoquez n'ont été pour la majorité d'entre elles qu'à sens unique, alors que comme Guillaume GUERIN vous l'avait dit en juillet, au regard de l'importance de l'enjeu, ce document méritait une véritable co-construction avec les acteurs de l'écologie du quotidien, les agriculteurs et bien d'autres.

Cette feuille de route donne encore aujourd'hui le sentiment d'un cadeau fait par l'Exécutif à son aile écologiste, dont elle est l'otage depuis le début du mandat, mais qui, malgré cela, sera votre concurrent à la prochaine échéance.

Le point positif de cette convention, car il y en a tout de même un, est de permettre aux deux Collectivités de s'engager de manière coordonnée et complémentaire sur des actions communes. A ce titre, vous évoquez la mise en place d'un Comité de pilotage pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la convention. Est-ce que vous pourriez me préciser quels en seront les membres, autres que les membres référents du Conseil Régional de votre majorité ?

Enfin, j'ai bien entendu que d'autres Départements s'inscriront peut-être dans ces conventions, mais ne sont-ils pas tout simplement réticents à s'inscrire dans cette feuille de route ?

Dans ce contexte, notre Groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - On n'a pas du tout, chère Madame COSTES, la même conception de l'action publique. On reproche suffisamment à la France et aux élus de ne pas préparer l'avenir. C'est ce que vous venez de faire. C'est trop tôt, c'est trop fort, cela va trop vite, trop loin. Ce n'est pas ma conception. Et le problème n'est pas de savoir quelle est la composition de la majorité.

J'ai pris les mêmes décisions quand j'étais maire de Pessac, il y a un peu de temps maintenant. Donc, voilà. Les écologistes nous ont alertés depuis longtemps, mais ces décisions, je les ai prises.

Je vous renvoie d'ailleurs, vous êtes en Lot-et-Garonne, à deux personnes qui pourraient vous aider à comprendre ce qui se passe au sein de l'agriculture. Le Président de Terres du Sud, le Président et Directeur général de la Coopérative de Buzet. Pour moi, la coopérative de Buzet est un modèle de cette transition, et il entraîne tout le monde.

Qui souhaite intervenir ?

Mme LE GUEN. - Effectivement, sur un point précis, je rejoins légèrement l'interlocutrice précédente. Concernant cette convention, nous avons estimé, à sa lecture, qu'il n'y avait malheureusement pas un cahier des charges suffisamment strict. Est-ce que c'était juste une intention et une volonté partagée par le Département et la Région ?

Pour autant, on n'est pas contre, mais on a envie de vous dire que l'on est un peu dans l'attente de voir ce que cela va donner. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Madame. Qui souhaite intervenir ? Pascale ?

Mme REQUENNA. - Jean DIONIS devait intervenir. Je ne parviens pas à le capter, donc...

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas grave, Pascale. On connaît le discours de Jean.

M. FROUSTEY. - Sur un plan général, je voudrais simplement dire que l'on a reproché à l'Institution régionale d'être hors sol et déconnectée des territoires. Je crois qu'une des ambitions, si elle n'est pas formalisée dans une ambition, c'est justement de faire en sorte que Néo Terra soit appropriée par l'ensemble des territoires, par la signature de telles conventions qui peuvent être aussi bien départementales qu'au niveau des communautés de communes

ou des Pays. On va, me semble-t-il, dans la bonne direction pour faire en sorte que nos ambitions, les ambitions que l'on a décidées, soient partagées, appropriées ; et même si cette convention-cadre est une convention-cadre donc générale, elle sera précisée, amendée et elle va vivre au gré aussi de la vitesse de chaque territoire et de chaque volonté politique, mais dans ce cadre-là et dans le cadre de Néo Terra. Je trouve que c'est une excellente convention qui, j'espère, va faire précédent pour les autres territoires, et qui nous permettra de travailler sur Néo Terra, sur l'ensemble de nos territoires et d'embarquer, comme il est dit, les territoires.

Un second aspect, on a parlé tout à l'heure de l'agroécologie. Un des axes retenus par le Département du Lot-et-Garonne, et par Néo Terra, est cette transition agroécologique. Par cette convention, on confirme aussi des volontés sectorielles à travers un territoire. Je crois que la notion de territoire nous est chère à tous, et là aussi, il s'agit que les politiques sectorielles de la Région puissent se traduire localement sur une convention qui sera plus territoriale que sectorielle.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pierre. Je vais mettre aux voix cette convention.

Qui est d'avis de l'adopter, le manifeste en levant la main.

Mme MOEBS. - Il y avait Maryse COMBRES qui souhaitait intervenir.

M. LE PRESIDENT. - Je le dis à tout le monde. Essayons de faire 1m, 1m30, parce que l'on ne va pas s'en sortir. Je ne sais pas si vous mesurez, je ne suis pas sûr. Je le dis à beaucoup d'intervenants et même de la majorité qui présentent les textes, cela ne va pas passer. On va devoir s'arrêter.

Mme COMBRES. - Contrairement à Madame COSTES, nous tenons tous à saluer au sein du Groupe le volontarisme manifeste du Département de Lot-et-Garonne, pour son engagement à lutter contre le réchauffement climatique et également contre l'érosion de la biodiversité à travers cette convention-cadre qui nous est présentée et qui s'inscrit totalement dans la feuille de route régionale Néo Terra.

Nous avons relevé de nombreux points positifs notamment des enjeux clairement identifiés comme le déploiement des énergies renouvelables, la lutte contre la précarité énergétique, le développement des mobilités douces en lien avec la revitalisation des centres bourgs, ce qui lui donne du sens, les circuits courts, la promotion de l'agriculture biologique qui est vraiment un gage d'une véritable démarche environnementale - elle en tout cas - et la préservation évidemment du foncier agricole, de la biodiversité et des sols.

Le seul bémol est que, justement en parlant de la préservation des sols, il aurait été préférable d'avoir une action prévue sur la diminution de l'usage des pesticides tel qu'il est comme engagement fort de Néo Terra, puisque je rappelle qu'il est question de sortir des

pesticides de synthèse à 2030, sachant qu'en plus, c'est un levier majeur pour lutter contre l'érosion des sols.

Cette Collectivité fait montre d'un souhait certain de s'engager dans la transition écologique énergétique et c'est tout à son honneur. Nous avons également noté que la proposition de mise en place d'un processus d'évaluation avec une évaluation annuelle tant quantitative que qualitative des actions, qui va être mené. Justement, c'est à ce propos, Monsieur le Président, que nous souhaitons attirer votre attention sur un souhait, j'espère qu'il sera commun, que la marque Néo Terra doit d'être porteuse de sens et de gage d'exigence. Pour ce faire, nous pensons qu'il serait opportun de lui rattacher un cahier des charges où seraient déclinés des indicateurs précis, des moyens de contrôle qui permettraient une évaluation efficace, juste et surtout commune à toutes les parties contractantes avec la Région.

Aussi, à l'avenir, nous souhaiterions que ce type de conventions soit plus complet afin de permettre justement, ou de ne pas permettre plutôt, des certifications abusives. Il ne s'agit pas de galvauder le label Néo Terra, si l'on veut qu'il soit à la hauteur de ses ambitions. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - On ne le galvaudera pas. Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 15

Vote sur la «Convention Néo Terra entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département du Lot-et-Garonne»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Madame Lapouge Christelle (NI)

CONTRE : Rassemblement National

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION : Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

Je redis, je supplie mes collègues. On ne va pas s'en sortir. On est au 15, il faut aller jusqu'au 29. Vous ne mangerez pas tant que l'on n'aura pas terminé.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, il faut prévoir sur deux jours, dans ce cas-là. On se voit une fois tous les trimestres. Monsieur le Président, je suis toujours là, quand il y a sur deux jours. Ne me dites pas que je ne suis pas là, il n'y a pas le quorum.

M. LE PRESIDENT. - A aucun moment, quand on en a parlé, tout le monde connaissait le nombre de dossiers. Je reconnais que je suis un peu responsable de cela, parce que je suis monté au filet sur les orientations budgétaires. Donc, je me tais.

16 - CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DU SOUTIEN A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ENTRE LA REGION NOUVELLE- AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. DUFORESTEL. - C'est un honneur d'être supplié par le Président, pour faire court. Mais il faut quand même que je justifie la dégradation de mon bilan carbone qui fait que je suis là pour présenter cette délibération, et ce n'est que l'importance qui peut le permettre.

Pour faire court, c'est la cinquième convention que l'on passe avec un Département. Cette fois, c'est le Lot-et-Garonne. C'est un acte très important qui a peut-être échappé, il y a deux ans et demi, quand on a été la première Région de France à passer une convention à l'époque avec la Gironde. Cela a été absolument déterminant parce qu'à l'époque les Départements boudaient toute intervention dans l'économie, puisque la loi NOTRe les avait chassés de cette compétence économique, et parce qu'en matière d'ESS on ne peut faire des actions fortes que s'il y a alignement de planètes entre le rôle de l'Etat en matière de postes d'insertion, le rôle prédominant de la Région, bien entendu, mais également le rôle des Départements dans le cadre de leur politique d'insertion et le rôle des agglomérations et des intercommunalités en matière d'aide au foncier, notamment.

C'est cet alignement de planètes qui est en cours puisque si l'on prend le bilan après deux ans et demi en Gironde, c'est un des départements en France où l'emploi en matière d'ESS augmente le plus fortement, à la fois par la consolidation des acteurs, mais également par la création de nouveaux acteurs. Donc, on ne peut que souhaiter que dans les Landes, la Haute-Vienne, la Charente avec lequel nous avons signé des conventions, et désormais dans le Lot-et-Garonne que nous avons eu l'occasion de visiter, avec Philippe NAUCHE, Christine MOEBS, pour le volet « innovation sociale » et dont on connaît la puissance en matière d'ESS puisqu'il y a 14,7 % d'emplois ESS dans ce département, il en sera de même dans les années qui viennent et qu'ils suivront la dynamique qui a été le cas en Gironde, pour l'instant. Merci.

Mme COSTES. - Simplement pour dire que je partage la stratégie qui a mené à la rédaction de cette convention, c'est-à-dire une stratégie concertée pour le soutien à l'économie sociale et solidaire.

Évidemment, nous voterons favorablement cette délibération.

J'avais une question à poser. La Région applique une majoration de 10 % des aides en fonction du degré de vulnérabilité du territoire dans lequel se trouve le porteur de projets. Est-

ce que ce sera peut-être le cas pour les cofinancements envisagés avec et par le Lot-et-Garonne ?

Et ensuite une deuxième observation. Sur le volet « Evaluation de la convention » il est évoqué la possibilité de mettre en place un processus d'évaluation visant à apprécier l'efficacité et l'impact sur le territoire départemental. Il est pour nous indispensable. Les objectifs visés ainsi que les critères retenus doivent être définis dès le départ de cette convention.

Je vous remercie.

M. DUFORESTEL. - C'est déjà le cas pour les territoires vulnérables qui sont concernés en Lot-et-Garonne. Il y a donc cette majoration qui s'applique et qui s'appliquera mécaniquement du fait de la convention. Pour le reste, nous allons faire de même que nous avons fait pour la Gironde, à savoir une évaluation au fil de l'eau, mais les chiffres que je rappelais tout à l'heure sont sûrement le meilleur critère d'évaluation que l'on peut avoir. Le fait que l'ESS se renforce dans les départements avec lesquels nous avons passé une convention est sûrement un signal important. Il y aura bien entendu une évaluation commune du Département et de la Région sur cette convention.

Mme LANZI. - Merci. Y a-t-il d'autres observations, des interventions ?

Mme CHADOURNE. - Madame la Vice-Présidente, bonsoir. Une nouvelle fois, vous nous présentez une délibération qui tente de nous vanter les mérites de l'économie sociale et solidaire dans la droite ligne du soutien constant que vous apportez à cette filière. En effet, sur l'année écoulée, nous sommes à la quatrième délibération déroulant le tapis rouge des *(inaudible)* sous les pieds de l'ESS, du vote du partenariat avec France Active en juin 2019 qui sanctuarise l'économie sociale et solidaire, en passant par celui du SRADDET en décembre 2019, pour lequel le chapitre « développement économique » accorde une large place à ce secteur, pour finir par le vote du second volet du Plan de relance régional, le 5 octobre dernier, qui entend orienter l'entrepreneuriat vers l'économie sociale et solidaire.

Il est peu de dire que l'ESS est partout dans votre esprit. Il est donc clair que cette dernière constitue l'avenir de l'économie néo-aquitaine, pour ne pas dire française. Ainsi, après une convention de partenariat passée entre la Région et le Département de la Gironde, sur le même thème, votée lors de la séance plénière du 25 juin 2018, le Département du Lot-et-Garonne conventionne à son tour le soutien de l'ESS.

Les quatre piliers sur lesquels repose cette délibération placent l'ESS au cœur de la relance économique régionale puisqu'elle est supposée être acteur à la transition énergétique, vecteur de la solidarité territoriale et placée au cœur de la *(inaudible)*. En somme, nous avons l'impression en lisant ce partenariat que l'économie régionale devra son statut et son salut à

l'ESS. Il est pourtant nécessaire de replacer l'ESS à sa juste place, celle de l'économie assistée sous perfusion constante des aides publiques qui seules permettent de maintenir à flot des différentes structures et entreprises de ce secteur.

D'ailleurs, le texte même de la convention démontre que la Région est amenée à intervenir à tous les niveaux d'activités des entreprises ESS : création, développement, soutien aux stratégies collectives et à l'innovation sociale, soutien aux actions de la sensibilisation et l'éducation à l'ESS, et soutien aux structures d'appui d'accompagnement. La Région devient une véritable couveuse d'entreprises et de structures ESS, constamment sous perfusion financière créant ainsi une rupture d'équité avec les entreprises classiques du secteur des PME et TPE, qui ne bénéficieront pas de la même largesse financière.

Ainsi, Monsieur le Président, le modèle économique que vous défendez en soutenant la filière ESS se rapproche-t-il plus de démocraties populaires que de l'économie de marché qui est la nôtre ? Par ailleurs, cette promotion d'une économie dirigée aura un coût non négligeable pour le contribuable néo-aquitain.

Pour toutes ces raisons et parce que le Rassemblement National croit encore en la vertu de l'économie libre, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

Mme LANZI. - Je crois qu'il vous faut le petit livre - pas le petit livre rouge - de l'ESS. Vous verrez toutes les vertus de ce secteur. Je mets aux voix cette délibération. Pascal, tu veux donner une réponse, ou cela ira ?

M. DUFORESTEL. - J'avais envie de saluer la première partie de l'intervention parce que Madame a raison. Elle saluait une constante, et il y a une constance du Président et de cette Assemblée pour soutenir l'économie sociale et solidaire.

Par contre sur la deuxième partie, j'avoue mon grand échec depuis le début du mandat à essayer de convaincre le Rassemblement National de l'efficacité des moyens que nous mettons en matière d'économie sociale. Comparez les moyens financiers que nous mettons sur l'ensemble du secteur économique à celui de l'ESS. Vous verrez que les ratios en matière d'aides en euros et le nombre d'emplois créés, consolidés sur le territoire régional sont simplement édifiants et cause par lui-même.

En résumé, pour faire court, on met bien moins de 5 % de nos aides publiques économiques en matière d'ESS, et l'on développe 16 % de l'emploi régional. Rien que ce rapport-là devrait vous sortir des nuages d'une pensée très libérale.

Mme LANZI. - Merci. Je mets donc aux voix, cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Merci.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

N° 16

Vote sur la «Convention de partenariat en faveur du soutien à l'économie sociale et solidaire entre la Région Nouvelle- Aquitaine et le Département du Lot-et-Garonne»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Madame Lapouge Christelle (NI)

CONTRE : Rassemblement National

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

Mme LANZI. - Je vous remercie.

17 - EFFICACITE ENERGETIQUE - CONTRAT DE PARTENARIAT COMPETITIVITE ENERGETIQUE - PLACOPLATRE

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme COUTANT. - Cette délibération est une des dixièmes du même type. C'est un contrat de partenariat avec l'entreprise PLACOPLATRE située à Cherves-Richemont en Charente près de Cognac. En France et en Nouvelle-Aquitaine d'ailleurs, l'industrie représente 20 % des consommations d'énergie et 10 % des émissions de gaz à effet de serre. Avec ces contrats de partenariat, on réussit à diminuer notablement l'impact des process industriels en termes de consommation d'énergie.

C'est un engagement de 2020 à 2025 qui permettra de diminuer de près de 14 % les consommations d'énergie de cette entreprise, ce qui représente environ la consommation de 4 400 logements.

C'est le dixième contrat du même type depuis le début de la mandature. Si l'on additionne l'ensemble de ces contrats et l'ensemble des engagements pris par ces entreprises, on est à peu près à une diminution de consommation (problème son ? 2 :25 :56) de 100 000 logements.

C'est important aussi de signaler qu'un suivi est fait auprès de ces entreprises. Un Comité de pilotage est mis en place pour bien suivre le fait qu'ils mettent en œuvre, ce à quoi, ils se sont engagés.

Mme LANZI. - Merci pour la rapidité et la précision, la concision. Y a-t-il des observations ?

M. PUYJALON. - Extrêmement court, chère collègue. J'évacue tout le début qui allait dans le sens de Madame COUTANT sur les 50 entreprises les plus énergivores. Mais je vais juste prendre la partie qui me titille un peu sur le camembert des pourcentages d'émission de gaz à effet de serre.

Si les grandes entreprises sont à peu près à hauteur de 10 %, le transport y est pour 40 %. Alors, je ne comprends pas pourquoi la Région ne répond pas à mes sollicitations sur le kit de carburation qui permet d'évacuer 70 % des particules fines émises par les moteurs diesel, essence, etc. Et si l'on est dans une transition aujourd'hui souhaitée par la Région sur les moteurs électriques, tant que ce n'est pas mis en place, pourquoi éviter de ne pas faire baisser ces 70 % de particules fines qui pourraient être des contrats passés aussi avec le monde du transport, et je pense que les camions sont des forts émetteurs de particules fines. Qui plus est pour les écologistes quand les voitures arrivent et qu'elles ne passent pas à l'auto-bilan et quand on met ce kit, elles deviennent plus propres que les récentes, je pense que là aussi, sur

le coût de jeter et détruire des véhicules qui peuvent redevenir des véhicules plus propres que les récents, ce serait intéressant.

Je ne comprends pas aujourd'hui, pourquoi la Région n'étudie pas cette faisabilité dans le cadre d'une transition vers d'autres moteurs plus propres dans le temps ?

Mme LANZI. - Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? Françoise, on peut mettre au vote cette délibération ?

Mme COUTANT. - Oui. Merci.

Mme LANZI. - Je mets donc cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Pas d'abstentions ?

Pas de vote « contre » ?

Je vous remercie.

N° 17

Vote sur l' «Efficacité énergétique - Contrat de partenariat compétitivité énergétique - Placoplatre»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Madame Lapouge

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - RER METROPOLITAIN- PROTOCOLE CADRE RELATIF A LA GOUVERNANCE ET AU FINANCEMENT DES ETUDES FERROVIAIRES

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. LAGRAVE. - Cette première délibération sur le RER métropolitain qui d'ailleurs changera de nom dans les prochaines semaines, prochains mois, au niveau de l'agglomération bordelaise. Je vous rappelle que l'on avait voté une feuille de route sur ce RER pour une échéance plutôt de 2028, il y a deux ans.

A priori, je me suis laissé dire que les RER allaient fleurir un peu partout en France. Le 13 décembre prochain, ce sera une réalité sur l'agglomération bordelaise puisque nous aurons le plaisir d'accueillir non seulement plus de trains sur la métropole, mais surtout la première diamétralisation entre Libourne et Arcachon. C'est dans ce cadre, qu'il a été souhaité à la fois par Bordeaux Métropole et par la Région de mettre en place un cadre sur la gouvernance à la fois avec un Comité exécutif qui réunira les deux Présidents de l'Exécutif, un Comité de pilotage qui comprendra, outre les Collectivités, tous les organismes qui souhaiteront participer. Je pense notamment à SNCF, mais aussi pourquoi pas, l'Etat puisqu'il semble que dans le Plan de relance, les RER soient fléchés. On attend d'avoir un peu plus d'informations.

Dans ce protocole, vous trouverez également la poursuite du déploiement de la feuille de route à travers les études qui ont déjà été engagées. Je vous les rappelle : la halte ferroviaire de Talence médoquine, la création d'un poste d'aiguillage en gare d'Arcachon, l'étude d'exploitation et de robustesse sur la ligne du Médoc, la création d'une halte au Bouscat, l'étude d'opportunité également pour la mise en place de modernisations sur l'Etoile de Bordeaux, la desserte de Saint-Mariens avec notamment son électrification, et puis le Pôle d'échange Multimodal avec les adaptations qui sont nécessaires, d'ailleurs, sur Bordeaux Saint-Jean.

Nous indiquons également dans ce protocole, qu'il y a des études prioritaires qui ont été identifiées dans le cadre du Copil qui avait eu lieu en début d'année, sur la sécurité en gare de Saint-Mariens, c'est-à-dire le retournement des trains - pour aller à l'essentiel - les études préliminaires sur l'origine et le terminus de Langon et celui de Libourne, et également l'électrification entre la section de Lagrave et Saint-Mariens.

Et enfin, des études complémentaires sur le schéma directeur du nœud ferroviaire de Bordeaux pour l'aménagement ferroviaire, notamment sur l'accroissement de moyens à moyen et long termes sur l'offre de RER qui pourrait être, demain, mise en place à l'échelle du RER métropolitain. Je vous rappelle qu'en parallèle à cela, nous continuons non seulement dans le cadre de ce schéma d'aménagement du nœud ferroviaire de Bordeaux, les études

pour l'aménagement d'exploitation au sud de Bordeaux pour pouvoir, bien évidemment, engager également l'accroissement du nombre de RER au sud de Bordeaux, notamment vers Langon et Arcachon.

Voilà, Madame la Présidente.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Vice-Président, une ou deux questions. Je crois que l'on a évoqué en Commission, je pense, que l'enveloppe globale de ce RER qui devient départemental, serait de l'ordre de 1 Md€, à peu près, avec d'une part la Région et d'autre part la Métropole. Je pense que l'Etat ou la SNCF ne s'implique pas dans ce projet ? Si vous pouvez me le confirmer.

Une deuxième question, vu l'état inquiétant du fait de la crise du COVID sur les finances de la Région, est-ce que l'on pourra tenir ces délais ? Et comment envisagez-vous, avec de telles sommes, d'arriver à pouvoir clôturer ce dossier dans les temps ? Merci.

Mme LANZI. - Y a-t-il d'autres questions avant que Monsieur LAGRAVE ne réponde. Merci. Renaud, je te laisse la parole.

M. LAGRAVE. - Monsieur COLOMBIER, le milliard comprend l'aménagement ferroviaire au sud de Bordeaux et un certain nombre de travaux notamment sur l'électrification sur Saint-Mariens, les aménagements de haltes ferroviaires. Je n'ai pas forcément ce chiffre-là. Et en plus, pour tout vous dire, comme on n'a pas stabilisé toutes les études, il est un peu trop tôt pour établir que c'est 1 Md€ ou moins ou plus, je n'en sais rien. Je pense que le protocole que je viens de présenter prévoit justement que l'on finalise toutes les études qui vont nous permettre de faire un certain nombre de choses.

Est-ce que l'on pourra tout faire ? La vérité est que l'électrification et le retournement des trains à Saint-Mariens sont une obligation. Les haltes ferroviaires qui sont prévues dans ce cadre-là sont une obligation. Si demain, on veut un RER qui soit à la demi-heure et a fortiori au quart d'heure, on sera obligé également d'avoir les aménagements au sud de Bordeaux. Effectivement, il y aura donc des financements très importants.

Est-ce qu'il n'y aura que la Région et Bordeaux Métropole ? Je ne le pense pas. En tout cas, si j'ai bien lu le Plan de relance, j'ai cru comprendre, y compris d'ailleurs dans la loi sur la mobilité, que l'Etat souhaitait s'engager sur ces RER métropolitains. Tant mieux, ils sont les bienvenus, et que dans le prochain contrat de plan, il semble qu'il y ait des inscriptions prévues justement pour les études dans le cadre du RER métropolitain. L'argent de l'Etat est bienvenu notamment dans ce premier RER métropolitain français, puisque tous les autres sont encore au stade du power point, pendant que nous sommes au stade où nous aurons des trains le 13 décembre prochain. La période COVID étant là, je ne sais pas si l'on pourra tout mettre en place, mais en tout cas, on aura cette diamétralisation avec simplement une halte à Bordeaux.

Après, il y a beaucoup de travaux. Est-ce que l'on tiendra l'échéance de 2028 ? Je n'en sais rien. On verra quelles seront les possibilités de cofinancements, notamment dans le cadre du CPER que nous discutons actuellement avec les Services de l'Etat. Si jamais la volonté est là, et elle est là d'ailleurs de la part de Bordeaux Métropole et de la Région, pour tout vous dire, on espère que le modèle bordelais qui est en train de se déployer sur le Pays basque également, pourra avoir aussi d'autres développements sur le reste de la région, parce que je pense que c'est le sens de l'histoire de faire ces RER métropolitains ou d'agglomération pour éviter les engorgements à l'entrée de toutes nos agglomérations en Nouvelle-Aquitaine.

Mme LAPOUGE. - Mes chers collègues. Ce projet de RER métropolitain qu'il faudra appeler autrement puisqu'il concerne en réalité l'ensemble d'un bassin de vie et de ses interconnexions, et correspondant dans les grandes lignes au département de la Gironde, est un projet d'ampleur et un projet majeur sur les dix prochaines années. C'est peut-être même le projet phare du Département, eu égard aux problématiques qui, si elles ne sont peut-être pas insolubles, ne sont en tout cas pas résolues et n'ont pas été prises à bras-le-corps par les pouvoirs publics depuis de trop nombreuses années.

L'attractivité de Bordeaux est une bonne chose, qu'il ne faut pas remettre violemment en cause comme le font certains. Le travail réalisé jusqu'ici est bon et les quelques blocages politiques que l'on connaissait depuis trop longtemps sur les grands projets étaient ces dernières années en passe d'être résolus. Espérons que l'intérêt général puisse continuer à nous guider en la matière. Les torts sont partagés mais au-delà des alternances au sein de nos Collectivités, c'est surtout l'Etat que nous n'avons pas trop entendu en la matière.

Maintenant, tout le monde est autour de la table ; on le voit avec cette délibération qui concerne plus particulièrement le ferroviaire. Donc, merci Monsieur le Président. Merci aux Services qui travaillent sérieusement sur ce dossier. Merci évidemment aux partenaires comme Bordeaux Métropole et les municipalités de notre territoire qui font le job. Je sais que c'est un dossier que tout le monde connaît et dont vous avez sûrement déjà beaucoup parlé avant mon arrivée sur ces bancs, mais l'expérimentation et aujourd'hui la pérennisation de la ligne Créon - Bordeaux est une initiative politique que l'on attendait tous. Il est maintenant extrêmement important de travailler avec le bloc communal pour affiner les liaisons infra qui permettent ou qui permettront de venir se greffer sur cette ligne et sur les futures lignes.

J'aurais simplement une remarque concrète concernant la ligne Créon - Bordeaux. Nombre d'étudiants et lycéens qui prennent quotidiennement cette ligne ont des cours et des examens les samedis. La ligne n'est pas en service le samedi. Il faut donc aller plus loin dans les choses, en ouvrant ce service le samedi.

Enfin, sur le calendrier, nous savons tous les retards occasionnés cette année par la pandémie, sur tous les dossiers, et c'est normal. Mais je le dis ici, et peu importe qui présidera aux destinées de cette Assemblée dans quelques mois, il faut aller au bout du projet dans sa globalité et tenir le calendrier. C'est un enjeu vital pour nombre de concitoyens. Je vous remercie.

Mme LANZI. - Je vous remercie. Je crois qu'il y avait une autre intervention.

M. FLORIAN. - Je voudrais vous saluer pour avoir toute la patience que vous déployez, ceux qui sont en séance physiquement depuis des heures et des heures. Nous, derrière nos écrans, c'est peut-être un peu plus souple.

Je ne reprendrai pas l'intérêt de cette délibération qui a bien été présentée par Renaud LAGRAVE. J'imagine qu'Alain ROUSSET aurait dit les mêmes mots. C'est un dossier qui maintenant s'accélère. Il avait déjà été bien engagé en décembre 2018 sous l'impulsion du Président de la Région, Alain JUPPE à l'époque maire de Bordeaux et Président de Bordeaux Métropole, et nous n'avons eu de cesse, avec Patrick BOBET le Président qui lui a succédé, et moi en tant que maire de Bordeaux, de pousser ce dossier.

Il y a encore un certain nombre de questions, cela a été souligné, sur le financement mais l'on a peut-être un effet d'aubaine comme le disait Renaud LAGRAVE, avec ce plan de relance et à terme, peut-être, sur les futurs contrats de plan Etat/Région, des investissements, aller chercher des crédits auprès de l'Etat ou de la SNCF, car c'est vrai que l'on est parmi les métropoles qui sont des plus avancées sur ce dossier.

J'essaie de regarder plus largement. Ce n'est pas qu'un dossier métropolitain pour Bordeaux Métropole. C'est un dossier régional, car avec tous les travaux, les aménagements la diamétralisation, la fluidité tant sur la desserte (*inaudible*) qui pourrait être assurée... Il faut donc ne pas simplement résumer l'action (*inaudible*) territoriale bordelaise, de l'agglomération, mais avoir une vision plus large à l'échelle de la Région, et c'est pour cela que ce dossier est important.

Je serais tenté de vous dire qu'il y a un certain nombre de conditionnalités pour que ce dossier avance. D'abord à l'échelle de Bordeaux Métropole, bien veiller dans le plan de gouvernance et le financement qui sera à venir. On parle de 900 M€, on parle de 1Md€, et les participations des uns et des autres, comme Bordeaux Métropole, qui continuent l'engagement qui a été pris depuis de nombreuses années sur un développement de son réseau de transports en commun, sur les travaux à faire et à réaliser sur la rocade, et insister à nos côtés, Monsieur le Président, pour que l'Etat nous transfère la gestion et transfère à Bordeaux Métropole la gestion de la rocade, car là aussi, cela permettra, et c'est l'intermodalité, de

justifier les investissements qui vont être faits sur ce RER ou TER métropolitain - on l'appelle comme on veut - enfin, il va venir.

De même, qu'il faut aussi insister auprès de Bordeaux Métropole et d'autres acteurs, et d'autres financiers ou financeurs, comme l'Etat, sur l'accélération à mener sur ce maillage territorial de transports en commun en site propre. C'est du tram, c'est du BHNS peu importe, mais tout cela à une cohérence, et que l'on sorte de cette logique de maillage en étoile pour aller vers une logique de maillage circulaire et qui rayonne sur l'ensemble du territoire girondin et régional.

Il faut aussi, je pense, pousser les feux sur un vrai plan à réaliser sur le fleuve, et notamment sur le fret. Quand on parle de TER, on doit parler de fret ferroviaire, on doit aussi parler de fret sur le fleuve et les canaux. C'est ce qui irrigue l'ensemble de notre région. Cela a été dit tout à l'heure, le développement des cars express qui est complémentaire de diamétralisation est une bonne chose. On a parlé de Créon. Il faut ouvrir d'autres lignes à ce niveau-là. Il faut peut-être insister un peu plus au niveau de la SNCF pour ses capacités de financement - je n'y reviendrai pas - mais ne l'oublions pas.

Nous allons voter, bien évidemment, ce dossier, avec quelques interrogations, comme cela a été dit, sur le financement. Et puis dire aussi, parce que le financement va être lié et conditionné à ce qui pourrait se faire au sud de Bordeaux, à l'entrée de Bordeaux sur le RER métropolitain, que tous les travaux participeront aussi à la relance, en tout cas c'est le vœu que j'exprime, du dossier de grands projets du Sud-Ouest, avec le « Y » qui partirait vers Toulouse mais aussi vers l'Espagne et le sud de notre région.

Merci de votre attention.

Mme LANZI. - Merci Monsieur FLORIAN. Je vais mettre au vote cette délibération.

M. LAGRAVE. - Tu permets Nathalie, parce qu'il y a quand même pas mal de questions qui ont été posées, ou d'interventions auxquelles je vais me permettre de répondre, non pas de répondre mais en tout cas de dire ce qu'il en est en l'état actuel des choses.

Juste dire que par rapport à la question qui était posée sur les corridors en dehors de Créon-Bordeaux qui, je le rappelle, fonctionne extrêmement bien depuis le lancement de cette ligne. Nous sommes d'accord, c'était le cas avant, c'est le cas aujourd'hui, sur cinq nouveaux corridors qui pourraient être mis en place, et donc avec un cofinancement tel que cela avait été prévu dès le début, à hauteur de 50 % chacun d'ailleurs, pour la mise en place de ces corridors. Dans quel délai ? Ce n'est pas à moi de le juger, mais en tout cas, ce sont des choses qui sont aujourd'hui en discussion, comme cela l'était avec mon homologue, Monsieur DUPRAS, il y a quelques mois, pour que nous puissions mettre en chantier - et vous l'avez bien dit Madame tout à l'heure - en discussion avec les communes, la politique d'arrêt, la

politique de fréquence. Et c'est ce que nous allons lancer vient Nouvelle-Aquitaine Mobilité, puisque je vous rappelle que c'est Nouvelle-Aquitaine Mobilité, qui est chargée de la coordination sur les offres justement de BHNS pour pouvoir mettre en place ces nouvelles offres.

La deuxième chose, je voudrais dire que bien entendu sur la partie des voies réservées et sur tout ce qu'il y a à mettre en place, le sujet continue. Ce n'est pas parce que l'on a déjà réussi une première ligne qu'il faut s'arrêter là. Je crois que tout cela est tout à fait partagé.

Après, je veux juste dire à Nicolas FLORIAN que sur les capacités de la SNCF à financer, je n'ai aucun doute. Ce sera, rien du tout. Les seules capacités que nous pourrions aller chercher, ce sont celles de l'Etat, et il faudra compter l'Etat et nous, c'est-à-dire la Région et Bordeaux Métropole. Pourquoi je dis cela ? Parce qu'il suffit juste de regarder le plan de relance de l'Etat concernant SNCF Réseau, c'est juste pour éponger ce qui s'est fait jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire prendre la partie des 8,5 % qu'ils devaient mettre dans les futurs travaux sur le réseau ferroviaire, qu'ils ne mettront pas et qui sont dans le Plan de relance. Donc, il est évidemment aujourd'hui hors de question de la part de la SNCF de mettre un euro de plus dans de l'investissement ferroviaire, demain.

J'indique enfin que par rapport à l'offre du week-end, puisque vous évoquiez, Madame, la possibilité d'ajouter le week-end. La ligne fonctionne le week-end, certes en mode allégé, elle n'est pas aussi forte que sur la semaine, mais elle fonctionne le week-end. On a donc aujourd'hui la possibilité, éventuellement d'ajouter, mais encore faut-il qu'il puisse y avoir un partage, justement de ces orientations. On avait discuté avec le Président BOBET, par exemple, l'ouverture des TER, la possibilité de faire des renforts d'offre TER le week-end ; ceci n'a pas été validé, en l'occurrence, c'est ce qui nous paraît en tout cas au titre de la Région, plutôt dommage, parce que l'on pensait que, justement, les TER renforcés le week-end correspondaient à une attente. Cela n'a pas été le choix porté par Monsieur BOBET. Il convient donc aujourd'hui de s'interroger, et vous avez raison, notamment sur les bus à haut niveau de service, mais aussi, nous le pensons, au niveau des TER qui sont sur ce territoire.

Mme LANZI. - Merci Renaud. Je mets aux voix cette délibération.

Pour le Groupe DINA ?

Mme LE GUEN. - Pour.

Mme LANZI. - Pour le Rassemblement National ?

M. COLOMBIER. - Pour.

Mme LANZI. - Pour Le Mouvement de la Ruralité ?

M. PUYJALON. - Pour.

Mme LANZI. - Monsieur GUERIN ? Oui, pour.

Monsieur SEBTON ?

Madame REQUENNA ?

Mme REQUENNA. - Pour.

Madame LAPOUGE ? D'accord.

Pour le Groupe Europe Ecologie Les Verts ?

Mme MOEBS. - Pour.

Mme LANZI. - Monsieur BITEAU ? Il n'est plus là.

Monsieur BERGE ? Pour.

Mme MOEBS. - Je pense que c'est « pour » aussi, pour Monsieur BITEAU.

Mme LANZI. - D'accord. Je ne sais pas. Bon, « pour ».

Et pour le Groupe Parti socialiste et apparentés. Pour.

Donc, unanimité, Renaud, sur cette délibération.

N° 18

Vote sur la «RER Métropolitain- Protocole cadre relatif à la gouvernance et au
financement des études ferroviaires»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Madame Lapouge (NI)

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - CONVENTIONS DE TRANSFERT DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET NON URBAINS DE VOYAGEURS A LA COMMUNAUTE URBAINE DE GRAND POITIERS

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. LAGRAVE. - Il y en a pour vingt secondes, montre en mains. Il s'agit d'une délibération totalement traditionnelle concernant le transfert des transports scolaires et interurbains à l'agglomération de Poitiers, comme on a l'habitude d'en passer depuis maintenant quelques années.

Juste vous indiquer quand même que conformément à ce que l'on avait annoncé en tout début de reprise des transports interurbains, c'est-à-dire en 2017, l'ensemble des transferts auront été effectués à la prochaine plénière - il nous reste quatre agglomérations - avant la fin du mandat, ce qui veut dire que l'on aura régularisé tout ce qui devait l'être entre la Région et les agglomérations, en termes de transports scolaires et interurbains.

Cette délibération aujourd'hui concerne le Grand Poitiers que je remercie pour avoir validé cette convention.

Mme LANZI. - Je mets aux voix cette délibération. Même vote que pour tout à l'heure.

Y a-t-il des « contre » ?

Pas d'oppositions.

Je vous remercie.

N° 19

Vote sur la «Conventions de transfert des transports scolaires et non urbains de voyageurs à la communauté urbaine de Grand Poitiers»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Madame Lapouge (NI)

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - REVITALISATION CENTRES VILLES/CENTRES BOURGS : CONVENTIONS CADRES SAINT-MAIXENT-L'ECOLE / MONTMORILLON / CIVRAY

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme PINVILLE. - Bonsoir tout le monde. Il s'agit de trois nouveaux dossiers, trois nouvelles conventions-cadres Saint-Maixent, Montmorillon et Civray qui ont bien évidemment établi leur convention avec les EPCI, avec leur communauté de communes. Conventions établies pour quatre ans, 2020-2024 pour revitaliser, pour redynamiser les centres villes et les centres bourgs. On connaît bien maintenant cette dynamique de la Région. C'est une orientation politique forte de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce sont aujourd'hui, 20 Collectivités qui ont répondu à cette dynamique et 20 autres qui sont en cours de réflexion et qui travaillent à de futures conventions-cadres.

Voilà, ce que je pouvais vous dire sur ces trois conventions et sur cette délibération.

Mme LANZI. - Merci.

Y a-t-il des observations ?

Donc, je peux mettre aux voix cette délibération.

Y a-t-il des Groupes qui sont « contre » ?

Non. Unanimité sur cette délibération.

Je vous remercie.

N° 20

Vote sur la «Revitalisation centres villes/centres bourgs : conventions cadres Saint-Maixent-l'Ecole / Montmorillon / Civray»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Madame Lapouge (NI)

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - PROLONGATION D'UN AN DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme LANZI. - Délibération n° 21. Nicolas THIERRY n'étant pas là, c'est Stéphane TRIFILETTI qui le remplace pour présenter cette délibération, c'est la prolongation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la transition écologique.

M. TRIFILETTI. - On arrive à un grand nombre de conventions pluriannuelles entre la Région et les structures qui arrivent à échéance le 31 décembre prochain. Il s'agit d'une diversité de types de structures, de partenaires qui sont engagés plus spécifiquement dans l'éducation à l'environnement, les réserves naturelles régionales ou encore les parcs naturels régionaux. Chacune de ces structures fait l'objet d'une contractualisation pluriannuelle avec la Région, ce qui permet d'une part aux structures de bénéficier d'une certaine visibilité et d'autre part, à la Région de fixer ses priorités dans le cadre de financements à apporter.

Nous sommes, comme vous le savez, à quelques mois de la fin de ce mandat, et vous proposer aujourd'hui une nouvelle convention pluriannuelle qui prendrait fin en 2023 ou 2024 ne serait pas correct, ou acceptable d'un point de vue démocratique et même éthique, notamment envers le futur Exécutif et la future Majorité. Il faut néanmoins donner les moyens à ces structures de se projeter et d'être sécurisées pour travailler sereinement ; ce que l'on vous propose aujourd'hui. D'où cette proposition de prolonger ces conventions actuelles d'un an, jusqu'au 31 décembre 2021. C'est l'objet de cette délibération.

Merci de votre attention.

M. PUYJALON. - Nous votons favorablement pour cette délibération. Nous apprécions le geste qui a été fait, élégant de ne reconduire que pour un an ce partenariat.

Pour autant, il y a un dossier qui nous gêne à l'intérieur, c'est encore l'éducation et l'information aux énergies renouvelables, notamment sur l'éolien. Et je voulais dire au Président, qui n'est pas là, mais il l'entendra la prochaine fois, qu'il a heurté, et beaucoup heurté, les néo-aquitains du Limousin et du Poitou-Charentes lorsqu'il a dit qu'il n'était pas certain d'avoir vu une seule éolienne pousser sur la Nouvelle-Aquitaine. J'invite le Président à sortir du Duché d'Aquitaine et d'aller voir ce qui se passe en Poitou-Charentes et en Limousin pour voir comment les éoliennes poussent comme des champignons en automne.

Mme LANZI. - Merci.

Y a-t-il d'autres observations ?

Il n'y a pas le son, Madame BRUN. Monsieur COLOMBIER, avez-vous son texte ? Non.

M. COLOMBIER. - On peut, peut-être vous le passer et on l'annexera.

Mme LANZI. - D'accord. Je vous propose cela. Très bonne idée. Je mets donc aux voix cette délibération.

Monsieur COLOMBIER ?

M. COLOMBIER. - Contre

Mme LANZI. - Madame LE GUEN ?

Mme LE GUEN. - Pour.

M. PUYJALON. - Pour.

M. GUERIN. - Pour.

M. SEBTON. - Pour.

Mme LANZI. - Madame REQUENNA ?

Madame LAPOUGE n'est plus là.

Europe Ecologie Les Verts, Stéphane ?

M. TRIFILETTI. - Evidemment, pour, puisque nous le portons pour la Majorité.

Mme LANZI. - Benoit, je pense qu'il sera « pour ».

Mathieu BERGE, pour.

Et Parti socialiste et apparentés, pour.

Je vous remercie.

N° 21

Vote sur la «Prolongation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la transition écologique»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Madame Lapouge Christelle (NI)

CONTRE : Rassemblement National

ADOpte A LA MAJORITE

22 - MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION EN

FAVEUR DU LITTORAL

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. BAUDE. - Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. Cette révision de notre règlement d'intervention relatif au littoral comporte trois évolutions.

Une première évolution concernant l'axe « connaissance et expertise » qui vient à être complétée par la notion de transfert. Le transfert de la connaissance et de l'expertise est fondamental, bien évidemment, en direction des Collectivités qui sont en première ligne face aux risques naturels accentués par le dérèglement climatique, et nous faisons déjà ce transfert dans leur direction, mais c'est aussi extrêmement important, et c'est l'objet de cette modification en direction des habitants, des associations ainsi que des professionnels.

Au-delà des risques naturels nécessitant une large diffusion, s'agissant de données, d'outils pédagogiques ou d'outils de vulgarisation scientifiques, indispensables pour la planification et pour l'augmentation de la culture du risque, cette modification intègre également la connaissance et le transfert des connaissances en matière de biodiversité et de sa fragilité, et des services rendus par la nature, ou encore des impacts des pollutions sur la santé des écosystèmes, pour avoir un transfert global le plus étendu possible de la connaissance et de l'expertise régionale en matière de littoral.

J'ajoute que cette évolution répond d'ailleurs à des demandes des acteurs de l'éducation à la nature et au développement soutenable, d'avoir des outils relatifs à des sujets très complexes en la matière, pour les aider dans leurs missions, et donc en complète synergie avec la politique menée par notre collègue Stéphane TRIFILETTI qui intervenait juste avant.

Deuxième évolution de ce règlement d'intervention, pour engager des recompositions spatiales en soutenant l'acquisition foncière. Mes chers collègues, si le précédent règlement d'intervention intégrait la possibilité d'accompagner des études, qu'elles soient initiales, prospectives ou opérationnelles, nous vous proposons dans cette modification d'aider cette fois-ci, directement, à l'acquisition avec un certain nombre de conditions malgré tout : la renaturation des sites, la gestion environnementale adaptée à la prévention des risques, mais aussi la continuité dans l'espace des terrains acquis avec des espaces littoraux.

Si cette révision est adoptée, vous aurez la possibilité d'examiner un projet exemplaire à l'occasion, notamment, de la prochaine Commission Permanente. Tout cela, bien évidemment, en espérant que les évolutions législatives, et c'est très important - au-delà de l'exemple que j'évoquais et qui vous sera présenté à la prochaine Commission Permanente -

attendues depuis de nombreuses années voient le jour pour apporter une réponse globale à cette problématique qui va être de plus en plus prégnante sur notre littoral.

Troisième évolution, et ensuite j'en finirai, un nouvel axe relatif aux marais littoraux et estuariens qui a pour but, là où les politiques sectorielles que ce soit l'eau, le littoral, le tourisme, la biodiversité ou encore l'économie territoriale, répondaient de manière partielle, pas toujours coordonnée, notre intention avec ce nouvel axe est de donner davantage de lisibilité, de cohérence et des réponses plus adaptées à la réalité de ces zones, si particulières et si difficiles à gérer. Pour apporter des réponses quelle que soit la spécificité de ces marais, et elles sont nombreuses, nous avons souhaité prendre en compte un grand nombre de types d'accompagnement : l'acquisition et la gestion foncière, la gestion hydraulique, la protection ou l'adaptation au regard des risques inondations et submersions, la gestion écologique et sanitaire, l'écotourisme, la gouvernance et la planification ainsi que le maintien et la diversification des activités primaires, pour être en capacité d'aider les différents territoires concernés en fonction de leur situation, et à travers une vision complètement intégrée.

Voilà, mes chers collègues, dans leurs grandes lignes, les évolutions du règlement d'intervention de notre littoral qui vous sont proposées en cohérence, bien évidemment, avec un grand nombre d'ambitions Néo Terra, comme vous l'explique la délibération. Merci.

Mme LANZI. - Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions à part Monsieur PUYJALON ?

Non.

Donc, je vous laisse la parole, rapide.

M. PUYJALON. - Chers collègues, Monsieur le Président. Le Mouvement de la Ruralité votera cette délibération, mais a deux remarques à formuler.

Dans la partie « connaissance et expertise » et celle des risques côtiers, depuis le début de la mandature, je soulève et nous soulevons régulièrement le problème de la protection des digues de l'estuaire de la Gironde, côté Charente-Maritime et Gironde. Je souhaite qu'un travail de suivi de l'érosion ou du réenvasement de cette partie côtière soit effectué, voire qu'un programme de consolidation de ces quelques kilomètres de bordure estuarienne en amont et en aval de la centrale nucléaire soit étudié. Or, à ce jour, je n'ai aucune connaissance d'études.

Enfin, dans la partie « qualité des eaux littorales », vous le savez, Monsieur le Président, tant que je serai dans cet hémicycle je ne lâcherai pas ce sujet d'importance pour l'environnement et les milieux aquatiques. Là, encore, vous déclinez votre délibération à la sauce Néo Terra, et pour ma part, je la trouve insipide sur ce sujet. Vous allez encore me dire

que vous n'avez pas la main sur les stations d'épuration, que les volumes sont trop importants, etc.

Diriez-vous la même chose pour une entreprise privée qui polluerait outrageusement notre environnement ? Je vais probablement vous adresser une demande d'aide à la recherche engagée depuis longtemps par des scientifiques du CNRS, qui conduisent des études sur ces polluants relargués. Ainsi, je peux déjà affirmer que les martin-pêcheurs sont fortement impactés par l'absorption de mercure, à proximité de ces stations. Vous connaissez la longue liste et la quantité de relargages de molécules polluantes dans la nature par ces stations d'épuration. Il va falloir trouver une solution en urgence.

Enfin, lorsque je fais part de la nécessité de sécurité de certaines digues du littoral, je vous mets en garde, par mémoire, de nombreux marais arrière-littoraux qui relèvent d'une plus haute diversité remarquable, seulement par le fait qu'ils sont en eau douce. C'est cette spécificité qui des territoires d'exception pour laquelle nous devons garder cette qualité première et c'est la raison pour laquelle nous devons garder et entretenir les digues de protection du littoral.

Je suis consterné de voir la LPO cautionner cette emprise de la mer dans les marais arrière-littoraux comme un brouage juste pour espérer agrandir sa propre réserve naturelle. Tant que nous pourrons agir et tant que nous en avons les moyens financiers, nous devons le faire. Comment accepter le fait qu'une brèche dans une digue de protection d'un mètre ne soit pas rapidement réparée ? Puis qu'ensuite, elle soit faite avec des moyens qui ne sont pas adaptés, et qui conduisent à ce que les engins restent sur place. Et enfin, pour qu'aujourd'hui, la brèche fasse 160m.

Je suis consterné par cette gestion aléatoire des digues de protection. Je suis consterné par cette idéologie kafkaïenne et indigne des écologistes dans cette logique de colonisation de l'eau de mer dans les zones humides arrière-littorales, comme si tout ce qu'avaient fait les hommes était à proscrire. Merci.

Mme MOGA. - Chers collègues. La beauté de notre façade atlantique masque sa fragilité, une actualité basque pour illustrer, si vous le souhaitez : notre littoral est à la fois la splendeur de la vague Belharra et l'effondrement de la Corniche d'Urrugne.

Préserver le littoral, garantir la qualité des eaux, c'est l'objet de cette délibération réactualisée et les réponses apportées sont bien de nature à maintenir le cadre de vie des habitants et des espèces du littoral.

C'est la raison pour laquelle, nous voterons cette fois-ci, ce règlement d'intervention malgré deux motifs d'inquiétude persistants. D'abord, il nous semble que ce rapport ne prend toujours pas clairement en compte les impacts liés aux dynamiques de développement économique et démographique, qu'elles soient voulues ou suivies par les territoires littoraux, ces dynamiques doivent être intégrées aux politiques littorales, alors qu'il ressort plutôt de ce règlement une volonté de sanctuarisation de cet espace. Si nous n'anticipons pas ces dynamiques, nous prenons le risque, au mieux, d'une gentrification de ces espaces qualitatifs, au pire d'une fréquentation anarchique du littoral.

C'est vrai que l'équilibre est difficile à trouver entre préservation et développement. Mais il ne faut pas sous-estimer les dimensions économiques et sociales du développement durable. Il faut au contraire les accompagner. Nous mettons d'ailleurs à votre actif, le lancement en parallèle du cluster « croissance bleue » et nous attendons avec impatience un point d'étape sur cet outil de valorisation d'économie maritime.

La deuxième inquiétude concerne les moyens financiers mis en œuvre au titre de ce règlement d'intervention. En 2017, notre Groupe vous avez soumis un amendement destiné à les majorer, amendement que vous aviez écarté en insistant sur la dimension titanesque du problème et la nécessité d'un soutien renforcé de l'Etat. Ce dont nul ne doute.

Mais aujourd'hui, la difficulté est démultipliée, d'abord parce que notre Région ambitionne désormais d'accompagner la mise en œuvre des reconquêtes spatiales alors que l'on soutenait jusqu'ici seulement les études - on ne joue plus dans la même cour. Ensuite parce que ce règlement d'intervention s'étoffe maintenant, comme l'a dit Vital, d'une charte bienvenue sur la protection des marais. Ambitions à la hausse donc, mais avec le même budget. Il y aura nécessairement des arbitrages douloureux. Il y aura aussi des bons, des mauvais élèves, déjà pointés par des taux d'interventions discriminants. C'est dommage. Cela peut faire douter de l'effectivité de l'ensemble du dispositif, mais je vous accorde que s'attaquer à la problématique de l'érosion marine et du recul du trait de côte, en bref, résister à l'océan s'apparente un peu au mythe de Sisyphe.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - Merci.

Je mets donc aux voix, cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

A l'unanimité, cette délibération est votée.

N° 22

Vote sur la «Modification du règlement d'intervention en faveur du littoral»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

ABSTENTION : Madame Lapouge Christelle (NI)

23 - COOPERATION INTERNATIONALE : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET EXPERTISE FRANCE

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme LANZI. - Je laisse la parole à Isabelle BOUDINEAU, pour la coopération internationale, convention-cadre de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Expertise France.

Mme BOUDINEAU. - Merci Madame la Présidente. Trois délibérations que je peux même présenter les trois à la suite, si vous le souhaitez, cela peut permettre d'aller plus vite, sachant qu'elles n'ont suscité aucune question, et ne posent aucun problème.

La première c'est une convention pour trois ans avec Expertise France, qui est un organisme qui dépend du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de l'Economie et des Finances. Cette convention-cadre permettra de valoriser l'expertise technique de nos Services à l'International.

On sera la deuxième Collectivité en France à le faire, avec la Charente-Maritime. Cela permettra à nos collaborateurs un cadre sécurisé juridiquement et de valoriser encore plus nos compétences. On a par exemple un programme en ce moment avec la Tunisie. On en aura bientôt un autre avec le Maroc, et c'est déjà dans le cadre d'Expertise France que l'on a un travail de fond dans notre opération avec le Viêt-Nam.

N° 23

Vote sur la «Coopération internationale : Convention cadre de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Expertise France»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Le Mouvement de la Ruralité, Madame Lapouge Christelle (NI)

CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION : Les Républicains-CPNT

**24 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) AVEC
L'AGENCE INTERCO NOUVELLE-AQUITAINE (2021-2023)**

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BOUDINEAU. - La deuxième délibération concerne une agence que nous connaissons très bien qui est Interco Nouvelle-Aquitaine qui fait un travail remarquable avec l'ensemble des filières agricoles, ou de mécanisme agricole, les forêts, enfin je ne vais pas faire la liste, mais en tout cas, une agence qui fait vraiment un excellent travail.

On propose là aussi de renouveler ce partenariat sur trois ans.

N° 24

Vote sur la «Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'agence
INTERCO NOUVELLE-AQUITAINE (2021-2023)»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Madame Lapouge

ADOpte A L'UNANIMITE

**25 - CONVENTION CADRE ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA
FEDERATION DES MAISONS FRANCO-ALLEMANDES-DISPOSITIF MOBIKLASSE DE
2020-2023**

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BOUDINEAU. - Et enfin, la dernière convention est également une convention-cadre sur trois ans. C'est le dispositif « Mobiklasse » qui s'appuie sur la Fédération des Maisons Franco-allemandes pour assurer la promotion de la langue allemande auprès de nos scolaires.

Là aussi, quelque chose que nous connaissons bien et qui est récurrent, et qui d'ailleurs viendra au prochain GIA, puisque là c'est la convention-cadre, mais ensuite on passe le programme annuel, chaque année.

Voilà, Madame la Présidente, j'ai été le plus rapide possible.

Mme LANZI. - C'est parfait. Merci beaucoup. Et c'est concis.

Pour la délibération n°23, il y a Madame LE GUEN, Monsieur PATIER. Je vous laisse la parole.

Mme LE GUEN. - Merci Madame la Présidente. On va faire court, concernant le Groupe DINA et les délibérations 24 et 25, nous serons « pour ». Nous votons donc en faveur de ces deux délibérations.

Nonobstant, concernant la 23, la coopération internationale convention-cadre de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Expertise France, elle nous pose un problème. Je vous vais expliquer pourquoi en deux mots. Tout simplement parce que la Présidente d'Expertise France qui est très certainement une femme honorable que je ne connais absolument pas, nonobstant, il s'avère que c'est une militante de la Ligue communiste révolutionnaire. Donc, vous comprendrez bien que mon Groupe qualifié par vos amis ici, cet après-midi, d'Extrême-Droite, ne peut en toute conscience voter favorablement pour cette délibération n°23. Merci Madame la Présidente.

M. PATIER. - Je voulais intervenir sur cette convention-cadre de partenariat du Conseil Régional avec Expertise France, parce qu'elle illustre les critiques que la cohérence de la feuille de route « actions extérieures régionale » avait suscitées lors de sa présentation notamment quant à son volet « coopération ». Elle appelle en outre quelques réserves spécifiques.

La délibération évoque des pays avec lesquelles la Région a déjà noué des partenariats de coopération décentralisée, et sur la cohérence de ce vote politique, ces exemples confirment que les coopérations sont initiées en fonction du hasard des opportunités et en

aucun cas fondées sur la mise en œuvre d'une stratégie en fonction d'un intérêt régional identifié, du moins autre que celui de votre Administration, d'afficher des actions quel que soit leur intérêt.

Les actions régionales de coopération internationale nécessiteraient d'être articulées avec celles de l'Etat, pour ne pas générer le soupçon de dispersion anarchique des ressources publiques. Travailler avec une agence nationale apparaît de prime abord, dans ce contexte, de nature à améliorer cette utile coordination. Mais, il conviendrait d'ailleurs, et néanmoins, que la même démarche inspire l'Administration régionale en matière d'articulation de la politique territoriale régionale avec celle de l'Etat et de ses opérateurs, notamment en matière d'ingénierie financière et d'émergence de projets, pour lesquels cette Administration ne manifeste pas le même enthousiasme partenarial avec les Administrations nationales.

En outre, et plus spécifiquement le rapport coût/bénéfice du partenariat proposé avec Expertise France apparaît bien faible. La Région pourrait tout à fait développer une politique cohérente en répondant aux appels à projets de coopération qui sont publiés, y compris d'abord par Expertise France, avec les compétences qu'elle souhaiterait mobiliser, sans faire appel à une officine d'Etat. Or, ce sont 153 000 € qui sont annoncés pour la seule année 2021, sur cinq axes de coopération très vaguement définis, ce qui ne paraît pas raisonnable dans l'actuel contexte de crise. Ces moyens répondraient, à mon avis, à des besoins mieux connus et plus urgents d'accompagnement des opérateurs économiques et des Collectivités régionales sur les interventions régionales, notamment avec un renforcement en ingénierie puisque finalement c'est bien de l'ingénierie que l'on va délivrer ici en matière de coopération.

Considérant le montant annoncé, il est donc astreint que cette convention doit s'analyser d'abord comme une aide à un opérateur d'Etat...

Mme LANZI. - Est-ce que vous pouvez réduire un peu Monsieur PATIER ?

M. PATIER. -... dont la valeur ajoutée reste à démontrer pour la fourniture de service qui pourrait pour certains faire l'objet d'une mise en concurrence. La sympathie que peut inspirer Expertise France et sa Présidente, haut fonctionnaire dont le parcours brille de son appartenance à votre famille politique ainsi que de son activisme à l'égard des préoccupations de vos challengers verts et *(inaudible)* en outre récemment recyclée à la tête de cet organisme alors *(inaudible)* ne devrait pas conduire à affecter des moyens disproportionnés aux supports ou aux compétences régionales dérivées.

Ses réserves incitent, en conséquence le Groupe Les Verts à s'abstenir....

Mme LANZI. - Monsieur PATIER, s'il vous plaît. Pouvez-vous... à conclure. Monsieur PATIER, pouvez-vous conclure ?

M. PATIER. -... politique régionale de coopération qu'il souhaiterait moins désordonnée...
Je vous remercie.

Mme LANZI. - Monsieur PATIER. C'est fini. Merci beaucoup.
Y a-t-il d'autres observations ?

M. COLOMBIER. - Une phrase. Vous connaissez notre position sur la politique internationale que s'est arrogée la Région depuis toujours, donc nous voterons « contre » ce dossier.

Mme LANZI. - La délibération n° 23, Madame LE GUEN, contre.

Monsieur COLOMBIER, contre.

M. PUYJALON, pour.

M. GUERIN, abstention.

M. SEBTON, pour.

Mme REQUENNA, pour.

Europe Ecologie Les Verts, pour.

M. BITEAU,

M. BERGE,

Et pour le Parti Socialiste et apparentés, pour.

Pour la délibération 24 –

Y a-t-il des nuances ? Vous avez dit que vous votiez la 24.

M. COLOMBIER, pour.

Donc, unanimité sur cette délibération.

Y a-t-il des abstentions ?

Non. Je vous remercie.

Pour la convention avec les Maisons franco-allemandes.

Tout le monde.

N° 25

Vote sur la «Convention cadre entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Fédération des Maisons Franco-allemandes-Dispositif Mobiklasse de 2020-2023»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Madame Lapouge (NI)

ADOpte A L'UNANIMITE

Je tiens à dire, à titre personnel, que cela engage énormément d'élèves à pratiquer la langue allemande, et je remercie vraiment la Région de travailler là-dessus.

**26 - MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION LASCAUX III A LA SOCIETE
PUBLIQUE LOCALE (SPL) "LASCAUX III –
L'EXPOSITION INTERNATIONALE" - PROROGATION**

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme LANZI. - La délibération n° 26, c'est moi qui dois la présenter.

C'est juste une prorogation de l'exposition « Lascaux III », SPL de Lascaux. C'est pour permettre à la SPL de continuer d'exploiter et de faire vivre cette exposition magnifique de Lascaux. Très belle exposition. On a un magnifique magazine qui s'appelle « Le Festin ».

Y a-t-il des oppositions ?

Non.

Pour Lascaux, pour l'histoire et la préhistoire, c'est l'unanimité.

Donc, tout le monde est d'accord. C'est donc voté.

N° 26

Vote sur la «Mise à disposition de l'exposition Lascaux III à la Société Publique Locale
(SPL) "Lascaux III - L'exposition internationale" - Prorogation»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Madame Lapouge (NI)

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - TABLEAU DES EMPLOIS

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. CHERET. - Le classique tableau des emplois avec pour particularité cette fois-ci l'absence de création d'emplois permanents, donc uniquement la création de 19 emplois non permanents pour des accroissements temporaires d'activité, et la transformation de 14 emplois pour les mettre en conformité avec les agents qui sont sur ces emplois.

Mme LANZI. - Tableau des emplois n° 27,

Y a-t-il des abstentions ?

DINA, Rassemblement National.

M. PUYJALON, aussi.

M. GUERIN, contre

M. SEBTON,

Mme REQUENNA,

Europe Ecologie,

M. BITEAU,

M. BERGE,

Mme LAPOUGE, abstention.

Cette délibération est adoptée.

N° 27

Vote sur le «Tableau des emplois»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

CONTRE : Les Républicains-CPNT

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION : Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Madame Lapouge Christelle (NI)

28 - MISE EN PLACE DE LA RUPTURE CONVENTIONNELLE

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. CHERET. - Juste quelques mots pour lever et éviter toute ambiguïté de la part de la volonté de l'Exécutif régional sur la mise en place de rupture conventionnelle. Bien sûr, dans la loi, elle est prévue éventuellement à l'initiative de l'employeur, mais nous avons eu la volonté de le faire essentiellement à la demande d'agents, et nous avons précisé comme c'est noté explicitement dans la délibération, et cela a été débattu avec les organisations syndicales dans le cadre du Comité Technique, que cette procédure ne pouvait s'effectuer qu'avec l'accord et l'intérêt partagé des deux parties, c'est-à-dire de l'agent et la Collectivité. Cela concernera principalement des personnes qui veulent partir pour des créations d'entreprises.

Mme LANZI. - Je vous remercie.

Mme MOTOMAN. - Madame la Présidente. L'article de la loi du 6 août 2019 appelée « loi de transformation de la fonction publique », prévoit l'expérimentation pour une période de six ans de la rupture conventionnelle dans les Collectivités. Déjà mise en place dans le secteur privé, elle permet de la flexibilité face aux aléas économiques. Son extension au domaine public est donc à interroger quant à l'intention, comment considérer l'aléa économique dans une Collectivité ? Quelles sont les intentions du Gouvernement à travers cette convention ? Probablement un nouvel instrument au service de sa logique libérale, de casse progressive du statut de la fonction publique, et n'ayant pour objectif qu'une réduction de la masse salariale.

Cette vision budgétaire à l'approche comptable n'est pas en phase avec les réalités rencontrées durant cette crise COVID. En effet, pour répondre aux situations engendrées par la crise COVID, la Région a été contrainte de recruter de nouveaux agents notamment dans les Services de restauration et d'entretien des lycées parfois même dans l'obligation de faire appel à des intérimaires. Cela démontre des moyens humains à flux tendu et leur nombre non superflus.

Lors du Comité Technique de septembre, les représentants des personnels ont exprimé leurs inquiétudes sur le risque que cette rupture conventionnelle puisse être détournée pour régler des situations de relations conflictuelles, et qu'elle soit un outil au service de la réduction des effectifs en indemnisant le départ des agents. Ils ont donné cet avis de défiance par un vote majoritairement défavorable.

Dans l'engagement pris de la Région, en la personne de Monsieur le Questeur, Pierre CHERET, et tout autre, en faire un outil supplémentaire dans l'accompagnement des agents, dans leur évolution professionnelle, afin de garder la confiance du dialogue social, il serait

nécessaire d'en assurer la transparence par un suivi des conventions et une présentation en Comité Technique tous les semestres.

Nous vous proposons également que le Groupe de travail sur le reclassement déjà constitué puisse le saisir d'une réflexion globale...

Mme LANZI. - ...Merci.

Mme MOTOMAN. - J'ai presque fini. Concernant les transitions professionnelles et les moyens adaptés pour les accompagner. Je n'ai pas parlé depuis ce matin, 9h, j'ai presque terminé, s'il vous plaît, et je vous ai tous écoutés.

Les agents territoriaux ont un rôle central dans le maintien des fonctionnements des Institutions, de la cohésion sociale et répondent à des besoins identifiés des populations.

Les élus de cette Assemblée remercient à chaque séance, en Commission, tout le temps, je vous entends dire merci aux Services. Derrière, d'ailleurs ce mot « Services », il y a des femmes, des hommes, qui ont besoin d'être reconnus, d'être respectés. Leur présence en nombre suffisant au sein de la Collectivité est un élément essentiel en faveur de la capacité d'action et de réaction de la Collectivité et permettra de poursuivre des politiques ambitieuses que nous avons décidé d'engager ensemble.

Et pour toutes ces raisons, notre Groupe va s'abstenir sur cette rupture conventionnelle. Merci de votre écoute.

Mme LANZI. - Pierre, vous voulez donner une réponse.

M. CHERET. - Simplement, je souhaite dire les choses telles qu'elles sont, puisqu'il est fait allusion au vote en Comité Technique. Effectivement une majorité des représentants des organisations syndicales ont voté contre les dispositions, mais en précisant qu'ils n'étaient pas opposés pour les gens qui pouvaient en bénéficier au sein de la Collectivité, et que c'était une position par rapport à la loi en général.

Après, on peut toujours agiter le chiffon rouge. C'est pour cela que c'est précisé, et c'était à la demande des Syndicats, que c'est explicitement à la demande conjointe et avec l'accord des deux parties ; précision marquée dans notre délibération, ce qui fait sa spécificité, même si je concède que ce n'est pas la délibération de l'année.

Mme LANZI. - Merci Pierre CHERET. Je mets aux voix...

M. BERGÉ. - Ce que je vous propose : on a eu un débat au sein du Groupe, donc on avait un vote différencié avec William, justement, qui votait contre pour les raisons qui ont été mentionnées. Donc extrêmement rapidement, si vous m'autorisez, je vais lire sa proposition d'intervention.

« L'introduction du recours à la rupture conventionnelle dans notre Collectivité régionale émane de l'article 72 de la loi de transformation de la fonction publique applicable depuis janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2025, aux contractuels mais aussi aux fonctionnaires.

La rupture conventionnelle peut répondre à une attente de certains agents, souvent parce qu'ils vivent une dégradation de leurs conditions de travail ou bien pour un projet personnel. Cependant les causes de signature de ces conventions soulignées par la DARES sont significatives. 40 % pour insatisfaction des conditions de travail, 31 % pour pression du management et 60 % des signatures sont à l'initiative de l'employeur, dont la moitié, soit 30 %, sont carrément imposées par l'employeur. Il y a un revers de la médaille, d'une part au-delà des 6 années sans pouvoir retourner vers la fonction publique, sous peine de rembourser les sommes perçues, c'est la perte du statut de fonctionnaire, qui une machine à réduire à bas coût et à bas bruit, leur nombre.

C'est un mécanisme largement inspiré de celui institué dans le privé qui vise à détruire l'architecture statutaire de la fonction publique et sa reconnaissance juridique, puisque jusqu'à présent le droit de la fonction publique ne laissait que peu de place à la liberté contractuelle individuelle et à la discussion entre les parties, en raison du caractère d'ordre public des règles statutaires applicables aux agents publics.

D'autre part, l'étude d'impact de cette loi est très claire - je cite - « les outils statutaires ne permettent pas suffisamment d'inciter les agents à quitter la fonction publique, et à les accompagner dans leur projet de mobilité. Vers où ?

Neuf ruptures conventionnelles sur 10 dans le privé renvoient les personnes à Pôle Emploi. La rupture conventionnelle s'inscrit ainsi dans l'objectif plus général du Gouvernement qui vise à favoriser la fluidité des carrières entre l'emploi public et le secteur privé ainsi qu'à renforcer les garanties de recrutement des agents contractuels en lieu et place des agents statutaires.

Alors que nous plébiscitons le service public et ses agents dans ces moments si particuliers, alors que nombre de ces agents souffrent et s'interrogent sur leur capacité à tenir encore et toujours malgré les conditions de travail éprouvantes et les salaires qui stagnent depuis 10 ans, cette offre de rupture conventionnelle peut se transformer en un miroir aux alouettes, et certains agents seront tentés de s'en saisir à bon comme à mauvais escient. Alors pas de procès de mauvaise intention pour notre Administration régionale mais une alerte sur l'importance du cadre à mettre en place. Pour nous, et celles et ceux qui tiennent à la fonction publique, à son statut inique qui doit évoluer, mais vers le haut, et ces agents exemplaires, ma responsabilité politique est de les protéger. »

Malgré cela, nous avons un vote différencié. Nous avons eu un débat, et au regard des éléments apportés par le Questeur, le Groupe, hormis William JACQUILLARD, votera pour.

Mme LANZI. - Mme LE GUEN.

M. LE GUEN. - Pour les raisons exprimées là, mais je ne vais pas les redire, nous sommes contre.

Mme LANZI. - Monsieur COLOMBIER ? Vous votez, pour, contre ? Pour.

M. PUYJALON, abstention.

M. GUERIN, pour.

M. SEBTON, pour.

Mme REQUENNA, pour.

Europe Ecologie Les Verts, abstention.

M. BITEAU, abstention. Je n'entends pas, il faut parler plus fort.

M. BERGE, pour, sauf Monsieur JACQUILLARD.

Mme LAPOUGE, abstention.

Et le Groupe Socialiste et apparentés, pour.

N° 28

Vote sur la «Mise en place de la rupture conventionnelle»

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Mo-
dem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés,
Les Républicains-CPNT, Rassemblement National**

**CONTRE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Pour une Ecologie Popu-
laire et Sociale (1)**

ADOpte A LA MAJORITE

**ABSTENTION : Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Le Mouvement
de la Ruralité, Madame Lapouge Christelle (NI)**

**29 - COMMUNICATION : DELEGATION DU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE
AU NOM DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme LANZI. - Pour la dernière délibération, c'est la délégation du Président pour ester en justice au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. CHERET. - C'est la délibération classique où l'on rend compte de la délégation qui a été donnée au Président par la Collectivité.

Ce qui me permet juste d'ajouter, pour terminer, je regrette que Monsieur DIONIS DU SEJOUR ne soit plus là, mais puisqu'il m'a repris ce matin, je vais le reprendre. Ce n'est pas CHATEAUBRIAND qui a dit la citation que j'ai évoquée, mais Monsieur TALLEYRAND. Donc, Monsieur DIONIS DU SEJOUR quand on reprend un élu, on fait attention à ce que l'on dit. Merci.

Mme LANZI. - Je vous remercie.

Mme LE GUEN, pour.

M. COLOMBIER, pour.

On va faire autrement.

Y a-t-il des « contre » ?

Non.

Donc unanimité. Je vous remercie.

N° 29

Vote sur la «Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la
Région Nouvelle-Aquitaine»

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

Mme LANZI. -C'était donc la dernière.

Commission Permanente, le 23 novembre et puis, juste avant Noël, la séance plénière le 17 et le 18. Merci.

Bonne soirée. Bonne nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXE

Liste des Conseillers Régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée Régionale :

107	- Parti Socialiste et Apparentés (80) - Ecologiste et Citoyen – EELV (16) - Pour une Ecologie Populaire et Sociale (7) - Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine (4)
25	- Les Républicains - CPNT (25)
4	- Le Mouvement de la Ruralité (4)
5	- Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés (5)
12	- Mouvement Démocrate – Union Centriste (12)
22	- Rassemblement National (22)
7	- Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (7)
1	- Non inscrit à un groupe (1)
183	TOTAL : 183

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE	
Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional	
CONSEILLERS REGIONAUX	GROUPES POLITIQUES

ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate – Union Centriste
ALCORTA Martine	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
AMMOUCHE Soraya	Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
ASTIER Dominique	Parti Socialiste et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains - CPNT
AVERLAN Joëlle	Parti Socialiste et Apparentés
BARAT Geneviève	Parti Socialiste et Apparentés
BAUDE Vital	Ecologiste et Citoyen - EELV
BAYLE Josie	Mouvement Démocrate – Union Centriste
BEDU Anne-Laure	Parti Socialiste et Apparentés
BEGUIER Vincent	Parti Socialiste et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains - CPNT
BERGÉ Mathieu	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
BERROYER Jean-Paul	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

BEYRIS Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
BEZIAT Françoise	Les Républicains - CPNT
BITEAU Benoît	Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine
BLANCHARD Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
BLANCHÉ Hervé	Les Républicains - CPNT
BLANCO Jean-François	Ecologiste et Citoyen - EELV
BONJEAN Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains - CPNT
BOUDIÉ Florent	Parti Socialiste et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	Parti Socialiste et Apparentés
BOULTAM Yasmina	Parti Socialiste et Apparentés
BOURDIN Katia	Ecologiste et Citoyen - EELV
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Rassemblement National
BROUILLE Andréa	Parti Socialiste et Apparentés
BRUN Yveline	Rassemblement National
CASSIN Armelle	Les Républicains - CPNT
CATHUS Christophe	Parti Socialiste et Apparentés
CAVITTE Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
CHADJAA Sally	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
CHADOURNE Sandrine	Rassemblement National
CHARAÏ Naïma	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
CHARBONNEAU Jean-Romée	Rassemblement National

CHARTIER Olivier	Les Républicains - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Mouvement Démocrate – Union Centriste
CHAUMERON Lucie	Rassemblement National
CHERET Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Rassemblement National
CIBERT Cyril	Parti Socialiste et Apparentés
CLAVEAU-ABBADIE Charline	Parti Socialiste et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains - CPNT
COLOMBIER Jacques	Rassemblement National
COMBRES Maryse	Ecologiste et Citoyen - EELV
CORREIA Eric	Parti Socialiste et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	Parti Socialiste et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains - CPNT
COUTANT Françoise	Ecologiste et Citoyen - EELV
D'AMÉCOURT Yves	Le Mouvement de la Ruralité
DARBON Alain	Parti Socialiste et Apparentés
DAURÉ Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Rassemblement National
DEGUILHEM Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	Pour une Ecologie Populaire et Sociale

DELRIEUX Benjamin	Parti Socialiste et Apparentés
DERVILLE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	Parti Socialiste et Apparentés
DIAZ Edwige	Rassemblement National
DINUCCI José	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Mouvement Démocrate – Union Centriste
DORTHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
DUBOIS Robert	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains - CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains - CPNT
DUTARET-BORDAGARAY Claire	Les Républicains - CPNT
DUTOYA Emilie	Parti Socialiste et Apparentés
EMON Jacky	Parti Socialiste et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	Parti Socialiste et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains - CPNT
FEKL Matthias	Parti Socialiste et Apparentés
FELTESSE Vincent	Parti Socialiste et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate – Union Centriste
FLORIAN Nicolas	Les Républicains - CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains - CPNT

FRANCQ Natalie	Parti Socialiste et Apparentés
FREL Lionel	Ecologiste et Citoyen - EELV
FROPOS Sabine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
FROUSTEY Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
GENDREAU Béatrice	Parti Socialiste et Apparentés
GÉRARD Anne	Parti Socialiste et Apparentés
GERARD Vincent	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
GUERIN Guillaume	Les Républicains - CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	Parti Socialiste et Apparentés
HARRIBEY Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	Parti Socialiste et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
HÉRAUD Lydia	Parti Socialiste et Apparentés
HOUDET Christian	Rassemblement National
HUSTAIX Gilles	Rassemblement National
IRATCHET Jean-Michel	Rassemblement National
JACQUILLARD William	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
JEANSON Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
JOUBERT Florence	Rassemblement National
JUTEL Elisabeth	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
KASRI Shamira	Parti Socialiste et Apparentés

LAFFORE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
LAGRAVE Renaud	Parti Socialiste et Apparentés
LAINEZ Marie-Claude	Mouvement Démocrate – Union Centriste
LAMARA Laurent	Rassemblement National
LAMARQUE Gisèle	Parti Socialiste et Apparentés
LANZI Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LAOUANI Tarik	Parti Socialiste et Apparentés
LAPORTE Hélène	Rassemblement National
LAPOUGE Christelle	Non inscrite à un groupe
LAPRÉE Véronique	Les Républicains - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Le Mouvement de la Ruralité
LAURENT Patrice	Parti Socialiste et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
LE YONDRE Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENFANT Julie	Parti Socialiste et Apparentés
LUMMEAUX BERNARD	Les Républicains - CPNT
MALHERBE Gonzague	Rassemblement National
MARCHAND Régine	Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine
MARENDAT Véronique	Mouvement Démocrate – Union Centriste
MARTY Christine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
MESNARD Françoise	Parti Socialiste et Apparentés

METTE Sophie	Mouvement Démocrate – Union Centriste
MINVIELLE Michel	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
MOEBS Christine	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOGA Martine	Mouvement Démocrate – Union Centriste
MOLIÉRAC Guillaume	Parti Socialiste et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOREAU Guy	Parti Socialiste et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Ecologiste et Citoyen - EELV
MUÑOZ Jonathan	Parti Socialiste et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains - CPNT
NAUCHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
NAYACH Laure	Parti Socialiste et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	Parti Socialiste et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Ecologiste et Citoyen - EELV
OXIBAR Marc	Les Républicains - CPNT
OZSOY Mumine	Ecologiste et Citoyen - EELV
PAGÈS Jean-Louis	Ecologiste et Citoyen - EELV
PALUTEAU Bruno	Rassemblement National
PATIER Christophe	Les Républicains - CPNT
PERREAU Thierry	Ecologiste et Citoyen - EELV
PIEUCHOT Christelle	Parti Socialiste et Apparentés
PINVILLE Martine	Parti Socialiste et Apparentés

PUYJALON Eddie	Le Mouvement de la Ruralité
RABIT Philippe	Le Mouvement de la Ruralité
RAYNAUD Jean-Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate – Union Centriste
REGISTER Thierry	Rassemblement National
ROUÈDE Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	Parti Socialiste et Apparentés
SABAROT Henri	Parti Socialiste et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	Parti Socialiste et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	Parti Socialiste et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate – Union Centriste
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains - CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains - CPNT
SIMONÉ Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
SORE Serge	Parti Socialiste et Apparentés
TAUZIN Arnaud	Les Républicains - CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoît	Parti Socialiste et Apparentés
TORTOSA Huguette	Parti Socialiste et Apparentés
TRAPY Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Ecologiste et Citoyen - EELV

TRIJOLET Thierry	Parti Socialiste et Apparentés
TYTGAT Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
UTHURRY Bernard	Parti Socialiste et Apparentés
VALKO Odile	Parti Socialiste et Apparentés
VERDIN Alain	Rassemblement National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate – Union Centriste
VEYSSY Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains - CPNT
VINCENT François	Parti Socialiste et Apparentés
VOLPATO Mireille	Parti Socialiste et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Rassemblement National
WILSIUS Francis	Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine